



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'Europe investit dans les zones rurales



DOCUMENT D'OBJECTIFS

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

SITE NATURA 2000 ARTENSE « FR8301039 »



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne -2010-



RESUME

Les tourbières du site Natura 2000 de l'Artense font partie d'un maillage de zones humides situé au Sud-Ouest du Massif du Sancy. C'est un site de 699ha, éclaté en 16 entités réparties sur 9 communes différentes du Cantal et du Puy-de-Dôme. Il comprend 18 habitats d'intérêt communautaires dont 2 sont dits prioritaires.

<i>Intitulé des habitats et statut</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>% du site</i>
Haut marais jeune à mûture, PR	26,7	3,8
Nardaie, PR	45,0	6,4
Total PR	71,7	10,3
Bas marais, IC	30,5	4,4
Dalles rocheuses, IC	2,4	0,3
Dépressions de tourbières, IC	3,6	0,5
Eau stagnante à végétation vivace, IC	5,3	0,8
Haut marais en fin d'évolution, IC	45,1	6,4
Hêtraie acidiphile, IC	45,9	6,6
Juniperaie à genévrier commun, IC	0,4	0,1
Landes sèches, IC	13,4	1,9
Mégaphorbiaie mésotrophe, IC	3,6	0,5
Prairie de fauche, IC	32,9	4,7
Tourbière de transition et tremblant, IC	7,1	1,0
Végétation amphibie oligotrophe, IC	0,7	0,1
Total IC	190,9	27,3
Total habitats IC et PR	263	37,6

Avec 9 lacs, plus de 100 ha d'habitats tourbeux représentant l'ensemble des stades évolutifs d'une tourbière, ce site constitue un patrimoine naturel à préserver. La flore du site est riche en espèces végétales à statut et 2 espèces de lépidoptères de l'annexe n°2 de la Directive Habitats, Faune, Flore sont également présentes.

Nom de l'espèce d'intérêt communautaire de l'annexe n°2 DHFF	Nom commun
<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. et DC.) Brid. Ex Moug et Nestl.	Buxbaumie verte
<i>Euphydryas aurinia</i> Rottemburg, 1775	Damier de la Succise
<i>Hamatocaulis vernicosus</i> (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante
<i>Ligularia sibirica</i> (L.) Cass	Ligulaire de Sibérie
<i>Luronium natans</i> (L.) Raf	Flûteau nageant
<i>(Lucanus cervus</i> (Linnaeus 1758))	(Lucane cerf volant)
<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus 1758)	Loutre d'Europe
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte

L'Artense étant un territoire associant les habitats agro-pastoraux, humides et forestiers, la mosaïque des milieux est également une source de biodiversité, en plus de celle générée par chacun des habitats. Les prairies de fauche et les pelouses maigres abritent des espèces diversifiées et en voie de raréfaction (Grande gentiane jaune et Arnica des montagnes de l'annexe n°5 de la Directive Habitats, Faune, Flore). Les grands massifs de hêtraie-sapinière bénéficiant d'une gestion sylvicole peu perturbante abritent un bryophyte d'intérêt patrimonial fort, la Buxbaumie verte.

L'agriculture d'élevage est l'activité socio-économique prépondérante sur le site, l'exploitation forestière concerne essentiellement les grands massifs forestiers autour du Lac Noir, Esparzeloux et autour du Lac Chauvet. Les activités de pleine nature comme la randonnée, la pêche, la chasse sont également pratiquées sur le site.

L'enjeu majeur concerne la préservation de l'intégrité et de la fonctionnalité des tourbières. Dans ce but, 6 objectifs de développement durable sont proposés :

- **Promouvoir une gestion adaptée des zones humides**
- **Mettre en œuvre une gestion agricole respectueuse des enjeux environnementaux sur les espaces ouverts du bassin versant**
- **Favoriser des pratiques sylvicoles compatibles avec l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces**
- **Concilier la valorisation du site avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
- **Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob**

- Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site en lien avec les plans de gestion existants et ceux qui seront mis en œuvre et évaluer les mesures de gestion

18 mesures de gestion découlent de ces objectifs, elles sont mises en œuvre grâce aux contrats Natura 2000 et à l'adhésion à la Charte Natura 2000. **Le budget prévisionnel des mesures envisagées ainsi que de l'animation du DOCOB s'élève à 1 069 282 euros.**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
GESTION (Restauration et entretien)	221 762 €	303 636 €	196 036 €	86 136 €	66 236 €	26 475 €	900 282 €
SUVIS ET ETUDES	21 350 €	14 050 €	10 900 €	10 225 €	8 325 €	450 €	65 300 €
VALORISATION ET SENSIBILISATION	4 700 €	2 200 €	9 200 €	9 200 €	9 200 €		34 500 €
ANIMATION DU DOCOB	21 600 €	15 600 €	10 000 €	8 000 €	6 000 €	8 000 €	69 200 €
TOTAL	269 412 €	335 486 €	226 136 €	113 561 €	89 761 €	34 925 €	1 069 282 €

Remerciements

Mesdames, Messieurs les membres du comité de pilotage, la DREAL Auvergne, les DDT 15 et 63, l'ONF, l'ONCFS, l'ONEMA, le CBN du Massif central, le CRPF, les fédérations de pêche 15 et 63, les fédérations de chasse 15 et 63, le CEPA.

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement Auvergne
DREAL Auvergne C. Baudry et DDT 63 M. Moulin

Structure porteuse

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)

Opérateur

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Aline SOULIER (PNRVA)/Lucie LECORGUILLE (CEPA)/Guy SENAUD (PNRVA)

Contribution au diagnostic écologique : CHANES

Contribution / Synthèse / Relecture : Lucie LECORGUILLE/Guy SENAUD

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts et forestiers (2005) : H. Christophe, BIOME

Inventaire des Bryophytes (2009) : V. Hugonnot, CBN MC

Inventaire des Lépidoptères (2009) : A. Soulier, SMPNRVA

Expertise habitats naturels (2009) : L. Seytre, CBN MC

Compléments d'inventaire de la cartographie des habitats naturels ouverts et forestiers (2010) : H. Christophe, BIOME

Crédits photographiques (couverture)

SMPNRVA, Marc Sagot

Référence à utiliser

SOULIER A, SENAUD G, 2010, Document d'objectifs du site Natura 2000 ARTENSE « FR8301039 », SMPNRVA, 72p.

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION GENERALE	8
2- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	9
3- FICHE D'IDENTITE DU SITE	10
4- MODIFICATION DU PERIMETRE	11
5- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC.....	13
5.1- Données administratives et zonages environnementaux	13
5.2- Situation des propriétés foncières dans le site	16
5.3- Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	17
5.4- Données concernant la géologie, le climat, la pédologie et l'hydrographie	22
5.5- Grands milieux et habitats naturels	25
5.6- Espèces d'intérêt patrimonial	37
6- DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION ET DES OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES.....	43
6.1- Démarche et enjeu.....	43
6.2- Objectifs de gestion.....	45
6.3- Mesures de gestion	54
6.4- Tableau de bord du suivi des mesures et de leur financement	72

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Synthèse des surfaces modifiées par entité, validé en juillet 2010 (sources : SIG SMPNRVA)	11
Tableau n°2 : Surfaces communales par entité (sources : SIG SMPNRVA)	15
Tableau n°3 : Récapitulatif des surfaces des bassins versants immédiats des tourbières en fonction de la surface N2000 et type d'écoulement d'eau (c : cours d'eau naturel, S : source, F : rase fossé, P : précipitations, R : ruissèlement)	23
Tableau n°4 : Etat de conservation, habitats et espèces d'intérêt communautaire des grands milieux naturels.....	25
Tableau n°5 : Habitats naturels de l'Annexe n°1 de la Directive 92/43 Habitats, Faune, Flore	29
Tableau n°6 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 Habitats, Faune, Flore	38
Tableau n° 7 : Synthèse de l'impact des pratiques socio-économiques sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire...	44
Tableau n°8 : Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	46
Tableau n°9 : Echancier des mesures et de leur financement	72

SOMMAIRE DES FIGURES

Figure n°1 : Carte de synthèse des modifications de périmètre du site.....	12
Figure n°2 : localisation du site Natura 2000 de l'Artense	13
Figure n°3 : les classements patrimoniaux (réglementaire ou d'inventaire) et zones d'intervention en faveur des milieux naturels de l'Artense	13
Figure n°4 : Bassins hydrographiques et cours d'eau principaux du site Natura 2000 de l'Artense	24

1- INTRODUCTION GENERALE

Le territoire de l'Artense présente une richesse importante en zones humides, qui évoluent depuis la fin de la période glaciaire. Les habitats naturels présents dans les tourbières forment des mosaïques fonctionnelles qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales au niveau de la flore et de la faune, rares et à préserver à l'échelle européenne.

Par ailleurs, ces zones humides de petite surface, quelques hectares, constituent à l'échelle d'un sous bassin versant de vastes réseaux pouvant avoir un impact important sur l'hydrologie. Leur forte capacité de réception des ruissellements de surface leur confère ainsi un rôle pour la conservation d'une ressource en eau de très bonne qualité.

Ce site Natura 2000, au patrimoine naturel riche, présente également un intérêt majeur pour la biodiversité des milieux agro-pastoraux et des forêts, qui contribuent à maintenir un paysage exceptionnel.

2- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes du développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Auvergne et dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites couvrant 375 305 ha, soit 14.4% du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats.
- 12 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux.

Le réseau des sites Natura 2000 du PNRVA est constitué de 30 sites, il couvre une superficie de 15.9% du territoire et concerne 117 communes sur les 153 du territoire du Parc.

3- FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : ARTENSE « FR8301039 »

Date de transmission de la ZSC : 20 février 2002, confirmation du SIC le 12 décembre 2008

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE « FR 8301039 »

Localisation du site Natura 2000 : Auvergne, départements du Puy-de-Dôme et Cantal

Localisation du site Natura 2000 : Longitude : E 2 43 30 Latitude : N 45 26 43

Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 604 ha

Préfet coordinateur : M. le préfet du Puy-de-Dôme

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Daniel CHEVALEYRE, Conseiller général du Cantal et Maire de Champs-sur-Tarentaine-Marchal

Commissions ou groupes de travail :

Agriculture :

- groupe de travail n°1 : Tremouille (01/09/09), Saint-Donat (01/09/09), Egliseneuve d'Entraigues (02/09/09) et Saint-Genès-Champespe (02/09/09)
- groupe de travail n°2 : Saint-Donat (27/01/10) et Saint-Genès-Champespe (27/01/10)

Activités de pleine nature : Saint-Genès-Champespe (29/10/09)

Forêt : Saint-Genès-Champespe (25/02/10)

Charte : Egliseneuve d'Entraigues(10/03/10)

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : Arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme n°08/03289, **annexe n°1**

4- MODIFICATION DU PERIMETRE

Le périmètre initial du site a été désigné en 1992, alors que les outils SIG étaient moins performants et répandu que maintenant, d'où de fortes imprécisions dans les propositions de contours. Par ailleurs, il est important de rappeler que les tourbières du site sont issues d'anciens lacs formés dans les cuvettes glaciaires, ainsi l'ensemble des eaux de ruissellement du bassin versant s'écoule dans la zone humide. Dans ce cadre, il apparaît indispensable de mettre en place un périmètre permettant de gérer l'ensemble des activités du proche bassin versant. Il s'agit de la principale motivation pour la modification des périmètres. Par ailleurs, il est important d'établir des limites cohérentes et facilement identifiables par les acteurs du territoire. Ce qui permet également de faciliter la gestion des milieux naturels. Il s'agit donc de définir un périmètre basé sur les limites naturelles et cadastrales.

Le périmètre proposé a ainsi été révisé en fonction des limites de bassin versant, des écoulements, des limites parcellaires et cadastrales. Il a également fait l'objet de vérification sur le terrain. D'une surface initiale de 604 ha, il passe à 700 ha (**voir tableau n°1 et figure n°1**). Le dossier de consultation des communes et des EPCI concernés par la révision du périmètre conformément aux articles L414-1 III du code de l'environnement est présenté en **annexe n°2**. Suite à cette consultation, seul le périmètre de la tourbière de Lajoux est revu, ainsi, le périmètre final dont il faut tenir compte est la version de juillet 2010, également présent en annexe n°2.

Tableau n°1 : Synthèse des surfaces modifiées par entité, validé en juillet 2010 (sources : SIG SMPNRVA)

Entité du site Natura 2000 Artense	Périmètre initial (ha)	Périmètre validé (ha)	Différence (ha)
Lac Chauvet	171,1	203,8	32,7
Sougeat la Souze	42,8	44	1,2
La Morthe	16,2	26,1	9,9
Lac de l'Esclauze	34,0	51,7	17,7
Lac de la Landie	55,7	60	4,3
Tourbière de Lajoux	14,5	20,6	6,1
Zone humide de l'Arbre	28,8	34,5	5,7
Lac de Laspialade	21,1	23	1,9
Montagne de Ginnes	44,0	62	18,0
Jouvion	38,2	22,7	-15,5
Cresy-Greloux	21,5	26,4	4,9
Tourbière de Lacoste	7,3	12	4,7
Lac noir	27,9	24	-3,9
Esparzeloux	8,3	7,6	-0,7
La Pignole	50,9	60	9,1
La Cousteix	21,0	20,7	-0,3
Total	603,3	699,1	95,8

Ajustement du périmètre du site Natura 2000 de l'Artense

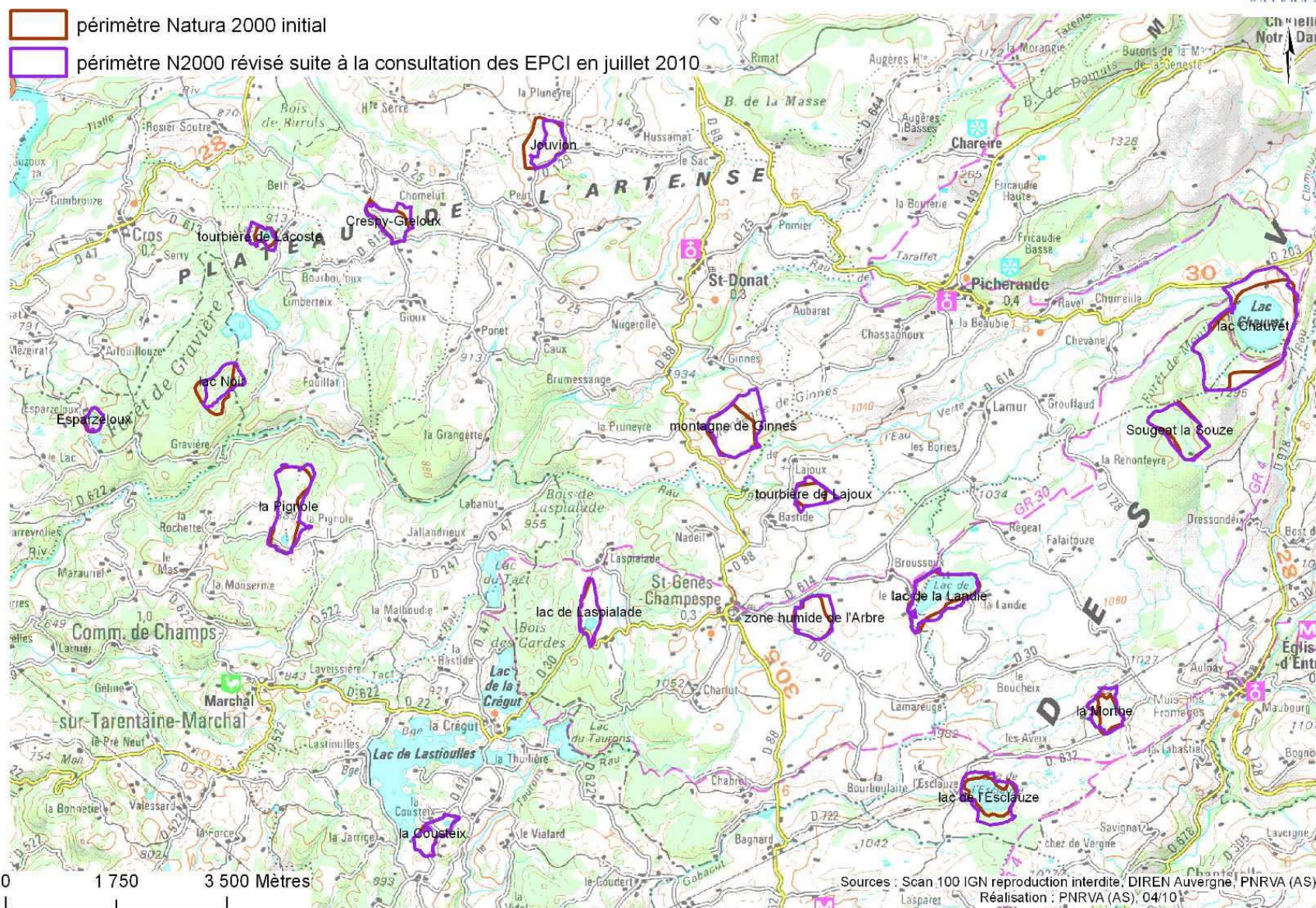
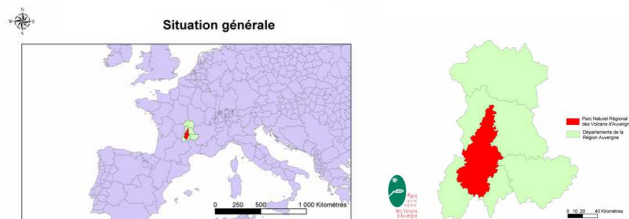


Figure n°1 : Carte de synthèse des modifications de périmètre du site

5- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

5.1- DONNEES ADMINISTRATIVES ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX



Les classements patrimoniaux (réglementaire ou d'inventaire) et zones d'intervention en faveur des milieux naturels en Artense

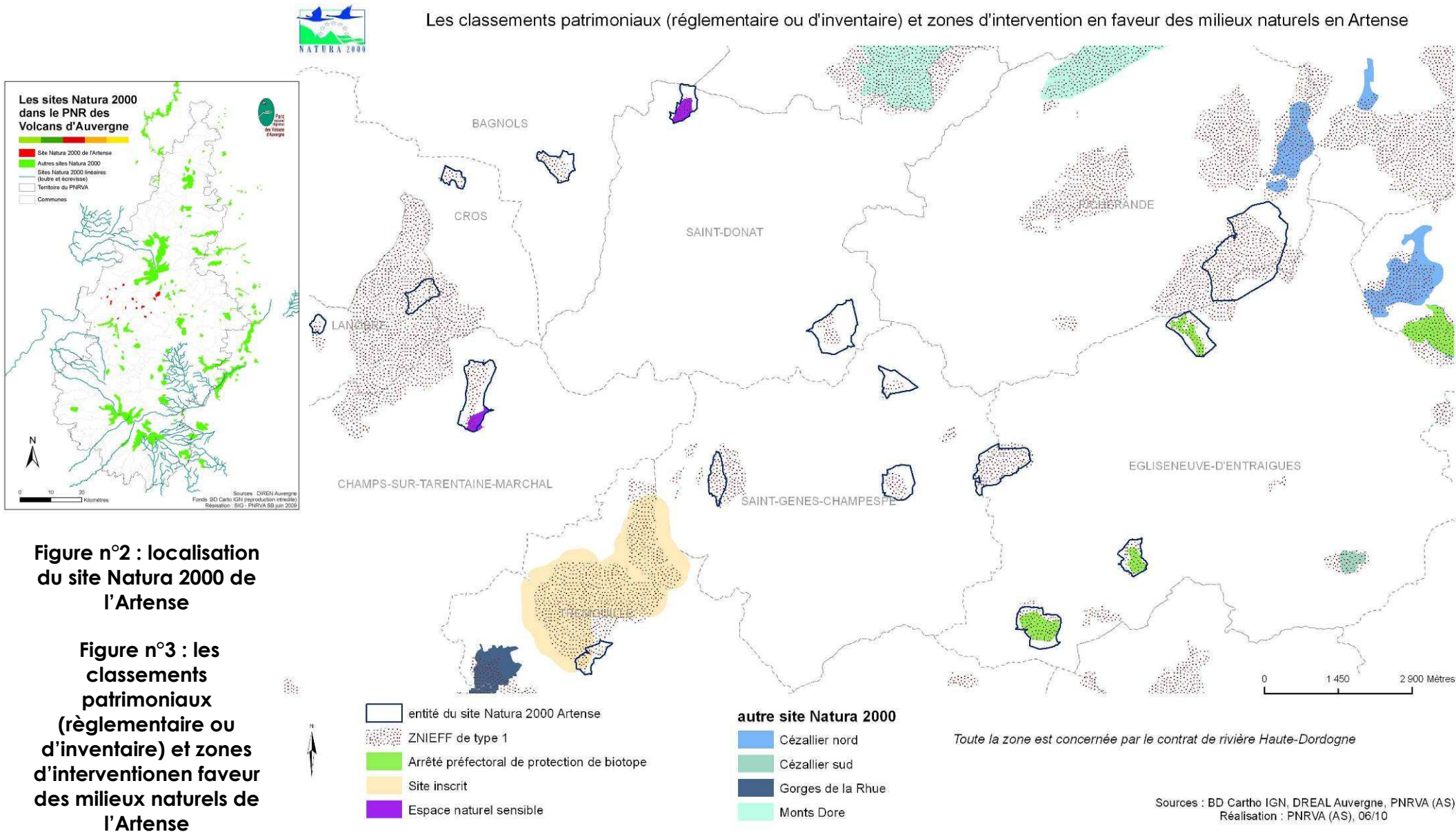


Figure n°2 : localisation du site Natura 2000 de l'Artense

Figure n°3 : les classements patrimoniaux (réglementaire ou d'inventaire) et zones d'intervention en faveur des milieux naturels de l'Artense

L'Artense est une région naturelle située à l'Ouest du PNR des Volcans d'Auvergne, à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme (figure n°2). Elle est caractérisée par une population peu dense et un patrimoine naturel riche, dont une forte densité de zones humides.

Les tourbières du site Natura 2000 de l'Artense font partie d'un réseau de zones humides plus vaste qui s'étend de l'Artense au Cézallier (Est du PNRVA). Dans ce cadre, le SMPNRVA anime des actions visant à protéger et gérer les tourbières de son territoire (amélioration des connaissances, réunions d'informations, élaboration de plans de gestion...), avec un programme d'actions spécifiques. Par ailleurs, le CEPA participe à la préservation de ces milieux, notamment dans le cadre de sa cellule d'assistance technique aux zones humides et dans le cadre du Contrat de Rivière Haute Dordogne (programmes mis en place notamment avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les deux conseils généraux). D'autres sites Natura 2000 bordent également le site de l'Artense, notamment le site du Cézallier, abritant de nombreuses tourbières. Les zones humides du Cézallier et de l'Artense forment ainsi un « chapelet » de zones humides qui s'étend de l'Est à l'Ouest du PNRVA.

En ce qui concerne le site Natura 2000 de l'Artense, 16 tourbières sont réparties sur 9 communes différentes (voir tableau n°2).

6 dans le Puy-de-Dôme :

- Bagnols,
- Cros,
- Egliseneuve d'Entraigues,
- Picherande,
- Saint-Donat,
- Saint-Genès-Champespe,

et 3 dans le Cantal :

- Lanobre,
- Champs-sur-Tarentaine-Marchal,
- Tremouille.

Certaines tourbières sont protégées et/ou gérées réglementairement ou par convention. Parfois, elles possèdent des statuts qui se superposent (voir figure n°3). Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB, 3 sur le site) font l'objet d'une réglementation qui vise à préserver des milieux particulièrement fragiles dont l'intérêt scientifique est fort pour Sougeat-la-Souze et la Morthe et d'intérêt national pour le lac de l'Esclauze. L'ensemble du site Natura 2000 est concerné par l'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique reconnaissant la richesse du patrimoine naturel) de type I (zonage qui est à l'origine du classement en sites Natura 2000). Par ailleurs, deux tourbières du site Natura 2000 de l'Artense sont en ENS (Espace Naturel Sensible) : Jouvion et le projet de la Pignole. Il s'agit de tourbières où les Conseils Généraux et/ou les communes sont partiellement propriétaires. Ces espaces labellisés ENS ont notamment pour vocation la sensibilisation du public à la connaissance et à la préservation des tourbières.

Ainsi, il existe différentes démarches complémentaires à Natura 2000, mises en œuvre sur des territoires qui se chevauchent parfois et dont les objectifs généraux visent à augmenter la connaissance de ces zones et à les préserver. Pour cela, les actions prévues dans le DOCOB devront être menées en synergie avec celles prévues par les autres programmes.

Voir les annexes n°3 et n°4 pour plus de détails

Tableau n°2 : Surfaces communales par entité (sources : SIG SMPNRVA)

Entité du site Natura 2000 Artense	Périmètre initial (ha)	Périmètre validé (ha)	Différence (ha)	Commune concernée	Département	Surface en Natura 2000 (ha)	
Lac Chauvet	171,1	203,8	32,7	Picherande	63	162,2	
Sougeat la Souze	42,8	44	1,2	Egliseneuve d'Entraigues	63	41,6	208,0
La Morthe	16,2	26,1	9,9			44,0	
Lac de l'Esclauze	34,0	51,7	17,7			26,1	
Lac de la Landie	55,7	60	4,3			51,7	
Tourbière de Lajoux	14,5	20,6	6,1	Saint-Genes-Champespe	63	44,6	93,5
Zone humide de l'Arbre	28,8	34,5	5,7			15,4	
Lac de Laspialade	21,1	23	1,9			20,6	
Montagne de Ginnes	44,0	62	18,0			34,5	
Jouvion	38,2	22,7	-15,5	Saint-Donat	63	23,0	84,7
Cresy-Greloux	21,5	26,4	4,9			62,0	
Tourbière de Lacoste	7,3	12	4,7	Bagnols	63	26,4	
Lac noir	27,9	24	-3,9	Cros	63	12,0	16,3
Espartzeloux	8,3	7,6	-0,7			4,4	
La Pignole	50,9	60	9,1	Lanobre	15	19,6	27,2
La Cousteix	21,0	20,7	-0,3	7,6			
Total	603,3	699,1	95,8	Champ-sur-Tarentaine-Marchal	15	60	
				Tremouille	15	20,7	
				9		699,1	

5.2- SITUATION DES PROPRIETES FONCIERES DANS LE SITE

80% du site est formé par 68 propriétés privées :

- 50% sont de surfaces faibles (environ 0,2 ha en moyenne)
- 30% correspondent aux 4 propriétés supérieures à 10 ha.

Généralement, le cœur des zones humides correspond à des milieux peu attractifs économiquement, il est ainsi fortement morcelé. Les propriétaires ne sont pas toujours identifiables, certains sont des héritiers n'habitant pas en Artense.

Les lacs de surface importante sont souvent des propriétés dissociées du bassin versant, liés à un usage récréatif, comme le lac Chauvet, le lac de l'Esclauze et le lac de la Landie.

La majorité des parcelles entourant les tourbières sont des îlots à vocation agricole (SAU). Les propriétés forestières ont des proportions moindres en zone Natura 2000, notamment à Sougeat-la-Souze, au lac de l'Esclauze, au lac de la Landie, au lac de Laspialade et à la Pignole. Cependant, deux forêts de surface importante constituent les propriétés les plus grandes du site. Il s'agit d'une hêtraie mélangée avec des plantations résineuses d'environ 30 ha bordant le lac Chauvet. La forêt de Gravière est la plus importante du site, elle comprend deux lacs-tourbières, le lac Noir et Esparzeloux, que le propriétaire souhaite conserver en l'état pour leur attrait paysager.

10% du parcellaire total sont propriétés des EPCI, des communes et des associations. Le PNR des Volcans d'Auvergne possède en copropriété avec le CEPA la tourbière de Sougeat-la-Souze, qui a été acquise dans le but de la préserver notamment d'un éventuel impact de l'activité forestière qui borde l'entité. En 2010, le CEPA s'est porté acquéreur de la tourbière de Crespy-Greloux. Le département du Puy-de-Dôme est également propriétaire de parcelles tourbeuses, ainsi que les communes de Saint-Donat et de Champs-sur-Tarentaine-Marchal. Ces propriétés restent marginales à l'échelle du site, mais elles constituent des îlots où la préservation de la biodiversité constitue l'objectif principal de gestion.

Les biens sectionaux couvrent également une superficie de 10% du site, il s'agit généralement de parcelles à vocation agricole, où les pratiques sont liées à une gestion extensive, voire inexistantes.

Voir l'annexe n° 5 pour plus de détails.

5.3- DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Voir l'annexe n°6 pour plus de détails.

L'urbanisation et les projets d'aménagements

Les entités du site sont faiblement concernées par l'urbanisation. Quelques habitations et des bâtiments agricoles sont implantés dans le bassin versant immédiat des zones humides, la menace principale concerne le rejet des eaux usées (habitations isolées non raccordées au réseau d'assainissement collectif). Un dépôt de déchet inerte (verre, métaux...) à l'intérieur de la zone humide de l'Arbre a également été observé.

Une carrière de roche granitique est exploitée entre le lac de l'Esclauze et la Morthe, à moins d'un kilomètre, n'impacte pas ces tourbières.

Le recaptage de la source approvisionnant en eau la commune de Saint-Genès-Champespe est en projet. Le captage est situé en dehors du périmètre du site, à moins de 250 m à l'Est de Sougeat-la-Souze, et les canalisations enfouies traversent cette tourbière (voir carte). En 2010, le SMPNRVA propose à la commune de poursuivre l'entretien du captage (le développement racinaire des ligneux peu impacter les écoulements d'eau) et prendre contact avec l'agriculteur qui utilise également une résurgence de la source pour abreuver ses animaux. Si des travaux s'avèrent cependant nécessaires, une étude des évaluations des incidences Natura 2000 ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux en APPB devront être réalisées préalablement.

L'agriculture, activité socio-économique majeure du site

Les prairies couvrent environ 1/3 du site de l'Artense. Les pratiques agricoles extensives sont liées au maintien des habitats agro-pastoraux et humides d'intérêt communautaire sur les prairies de fauche et les pâtures de proximité, qui côtoient quelques estives. Le parcellaire agricole met en évidence des pâtures et des prairies de fauche souvent situées à proximité du siège d'exploitation et quelques estives. Les pratiques agricoles à l'échelle du site sont sensiblement identiques malgré une amplitude altitudinale d'environ 200 mètres et elles sont typiques de la moyenne montagne. 34 agriculteurs sont concernés, ils possèdent soit des troupeaux de vaches allaitantes soit des vaches laitières ou les deux, certains fabriquent du Saint-Nectaire au siège de l'exploitation (fabrication fermière).

Actuellement, une tendance à la dichotomisation des pratiques s'observe sur ce territoire. Certains secteurs en déprise agricole ne sont plus pâturés alors que les parcelles proches des exploitations sont souvent exploitées de façon plus intensive avec fertilisation et fauche précoce. Une même entité peut être concernée par différents modes de gestion agricole :

- **Les secteurs en voie d'abandon** : il s'agit de parcelles difficiles d'accès, qui présentent des pentes fortes et/ou des affleurements rocheux rendant la mécanisation difficile. Ces zones identifiées autour du lac de la Pignole et à Crespy-Greloux se transforment rapidement en lande. Certaines zones humides sont également délaissées alors qu'elles étaient traditionnellement utilisées pour le pâturage extensif, ce qui permettait le maintien d'une végétation basse. C'est le cas dans les hauts marais en fin d'évolution à la Pignole, à Laspialade, à la Morthe, à Crespy-Greloux, à Ginnes ainsi que dans le bas marais à Lajoux. Ces zones sont en cours de colonisation par la strate arbustive (saules, bouleaux...) et les touradons de Molinie se développent au dépend d'espèces herbacées de taille inférieure, qui nécessitent un milieu ouvert pour se développer. Par ailleurs, l'entretien des zones humides se fait parfois par écobuage à la fin de l'hiver, c'est notamment le cas annuellement à Laspialade, et de façon ponctuelle à la Morthe et dans la zone humide de l'Arbre. Cette pratique impacte fortement le développement de la flore inféodée aux milieux humides par minéralisation des horizons superficiels (relargage de calcium, magnésium, phosphore...) du sol et favorise le développement de la Molinie, qui est pyrophile.
- **Les secteurs gérés en estive** : sur le site de l'Artense, cette pratique correspond à un pâturage extensif des pelouses de type nardaies par des animaux extérieurs au territoire (Sud du Cantal, Aveyron...), de mi-mai à mi-octobre, sans fertilisation. La tourbière de Montbert et les prairies au Sud du lac Chauvet ainsi que le Nord Est de la montagne de Ginnes et le Sud de Crespy-Greloux sont gérées de cette façon. Les agriculteurs dont l'exploitation est proche des entités qui adoptent ce mode de gestion sont peu nombreux. Cependant des pratiques similaires sont retrouvées au Nord de la montagne de Ginnes, au Sud Est de la Pignole, à l'Est de la zone humide de l'Arbre et au Sud de la Morthe. Ce mode de gestion permet de conserver les espèces végétales emblématiques des pâtures (Grande gentiane jaune, Arnica des montagnes...) et également les micro-habitats humides comme les bas marais, les hauts marais où le pâturage permet de conserver une strate herbacée basse. A ces estives, s'ajoutent les nardaies faiblement fertilisées et pâturées de façon extensive, où les mêmes espèces végétales sont présentes. C'est notamment le cas au Sud de Lajoux, au Nord du lac Chauvet et au Sud de la Pignole. Généralement les surfaces en estive sont importantes, cependant elles représentent un faible pourcentage de la surface agricole utile.
- **Les secteurs gérés dans une logique de production intensive** : il s'agit de la majorité des parcelles agricoles. Différents degrés d'intensité des pratiques sont constatés, en termes de fertilisation, de pression de pâturage, de précocité des fauches et d'aménagement des zones humides parfois. Le drainage des zones humides s'est beaucoup développé dans les années 80 et 90 (il a même été subventionné). Ainsi, la majorité des tourbières présente au moins un fossé ou un drain enterré, plus ou moins fonctionnel actuellement. A la Cousteix, les fossés ont permis le drainage d'un haut marais actif au Sud de l'entité, il abritait de nombreuses espèces caractéristiques des tourbières. Maintenant l'ensemble est pâturé et une partie est fauchée. En ce qui concerne le bassin versant des tourbières, les prairies de fauche sont en moyenne plus fertilisées que les pâtures. Celles au Nord du lac Chauvet, au Nord de la Morthe, en bordure Est de la zone humide de l'Arbre et au sud du lac de la Landie sont gérées avec des pratiques qui permettent à la végétation caractéristique des prairies de fauche diversifiées de se développer. A l'échelle du territoire du PNR des Volcans d'Auvergne, les prairies riches en espèces floristiques (prairies fleuries) sont de moins en moins

nombreuses. Ainsi, même si la désignation de ce site au titre de Natura 2000 a pour vocation prioritaire la conservation des habitats et des espèces des zones humides, elle doit également permettre le maintien de ce type de prairie diversifiée. En effet, la majorité des prairies de fauche sont trop fertilisées ou fauchées trop précocement (afin d'augmenter le nombre de coupes, 2 à 3 par an) pour que l'ensemble du panel des fleurs de prairie de fauche apparaisse. De plus, l'épandage de lisier modifie profondément la nature des espèces végétales et tend à faire disparaître les dichotylédones (*Phyteuma spicatum*, *Geranium sylvaticum*, *Trollius europaeus*, *Knautia cf arvensis*...) à l'origine des couleurs variées des prairies fleuries. C'est le cas à l'Esclauze, à la Cousteix, à Jouvion et à Lajoux, où les parcelles sont proches des exploitations. En ce qui concerne les pâtures, la fertilisation varie entre un taux moyen à un taux très important, avec un chargement animal qui engendre souvent un phénomène de surpâturage responsable de la dégradation des nardaies et donc leur déclassement des habitats d'intérêt communautaires. Les pâtures concernées sont situées au Nord de Jouvion, à Lacoste, au Sud Est de Ginnes, au Nord de Laspialade, au Nord des lacs de la Landie et Laspialade, au Nord et à l'Est du lac de l'Esclauze à l'Ouest de la Morthe.

L'augmentation du taux de fertilisation dans le bassin versant est à l'origine de l'apport de minéraux (notamment d'azote) par ruissellement dans la zone humide. Cela entraîne la disparition des végétaux caractéristiques des tourbières, adaptés à des milieux pauvres en nutriments, au profit d'une végétation banale. Par ailleurs, les lacs tourbeux originellement oligotrophes s'eutrophisent de manière plus rapide à cause de ces apports. Le début d'eutrophisation du lac Chauvet et l'envasement du lac de l'Esclauze pourraient être en partie dus à ce phénomène. La pression de pâturage parfois constatée aux abords des lacs peut entraîner la déstructuration des berges et peut impacter les espèces végétales amphibies qui se développent à proximité des berges (Flûteau nageant). Les berges du Nord du lac Chauvet et celles du Nord et du Sud Est du lac de l'Esclauze sont en partie impactées par le piétinement des bovins. En ce qui concerne les lacs-tourbières, de Lacoste, Laspialade, la Pignole et la Cousteix, ils sont mis en défens vu la dangerosité de leur berge tremblante pour les animaux.

Les activités sylvicoles, des propriétés forestières majoritairement petites et sans gestion

La forêt couvre un quart du site de l'Artense, composée majoritairement de propriétés privées. Les massifs exploités sont de taille variable. Seules la forêt de Gravières, les plantations bordant Sougeat-la-Souze et la forêt bordant le lac de l'Esclauze possèdent un plan de gestion qui précise les essences plantées et les surfaces. La forêt sectionale de Montbert est dotée d'un plan d'aménagement, mis en place par l'ONF. La forêt incluse dans le périmètre Natura 2000 est gérée principalement en régénération.

L'exploitation des plantations en périphérie des tourbières peut entraîner un dysfonctionnement de la tourbière. Tout d'abord, s'il s'agit de plantations de résineux, ces derniers prélèvent une forte quantité d'eau et ils acidifient le sol par leur nature. Ensuite, les coupes à blancs, qui sont à l'origine d'une augmentation du lessivage du sol, entraînent une augmentation massive des matières minérales et organiques dans la zone humide se trouvant en bas de pente. Par ailleurs les graines issues des plantations peuvent se développer et coloniser les tourbières, c'est notamment le cas à la Pignole, au lac de Laspialade et à Sougeat-la-Souze. Enfin, il existe un risque de dommage lors de

l'exploitation des arbres, notamment la création de pistes forestières à travers une tourbière ou entraînant la rupture d'écoulement d'alimentation par le passage d'engins ou le stockage de matériaux.

Les activités de pleine nature, un potentiel pour faire découvrir et préserver les tourbières

Les activités de pleine nature sont principalement liées au tourisme en Artense, avec des activités qui ne sont pas directement axées sur la découverte des milieux humides et de la biodiversité qu'ils abritent. De façon générale, la fréquentation des entités est modérée, voici les différentes activités exercées sur le site :

- **La randonnée** : de nombreux chemins de randonnées pédestre, à VTT et équestre balisés existent à proximité des entités (**voir annexe n°7**). Seul le GR4 (sentier de Grande Randonnée pédestre) traverse le périmètre du Lac Chauvet. Deux panneaux d'information et de sensibilisation du public à l'égard des tourbières ont été installés en bordure de chemins, un à proximité de la tourbière de la Pignole, l'autre proche du lac de Lacoste. La fréquentation actuelle du site est compatible avec la préservation des habitats naturels. Le développement de tels circuits de découverte permet une meilleure sensibilisation du public à la préservation des zones humides. Cependant toutes les entités ne peuvent être ouvertes au public, du fait de la fragilité des milieux et de leur accessibilité. L'ensemble des projets de ce type devront respecter les milieux et les espèces et être cohérents avec les autres démarches (ENS, projets communaux, réseau tourbière SMPNRVA...).

Le site étant situé en moyenne montagne, les randonnées à ski de fond et en raquettes sont pratiquées l'hiver. Une ancienne piste de ski de fond traversant la tourbière de Montbert (Lac Chauvet) est révélée par une buse barrant le ruisseau. Actuellement, aucun itinéraire de randonnée n'est balisé sur les entités, bien que certaines entités soient fréquentées par des groupes isolés. L'office de tourisme d'Egliseneuve d'Entraigues a comme projet d'utiliser à l'avenir cette ancienne piste pour des randonnées hivernales. Les passages de skieurs peu fréquents sur les tourbières enneigées n'impactent pas les milieux naturels, il faut cependant veiller à ce qu'aucun engin de damage ne pénètre dans ces zones.

- **La chasse** : deux types d'activités cynégétiques sont pratiquées sur le site de l'Artense. La chasse au gibier d'eau concerne certaines entités présentant des zones d'eau libre, notamment le lac de l'Esclauze, très peu le lac Chauvet et pas celui de la Landie. L'effectif des chasseurs qui parcourent le site, selon des observations personnelles, est assez faible. Aucun aménagement visant à attirer les oiseaux d'eau, de type canards appelant ou agrainoirs, n'a été observé. La chasse au chevreuil, au cerf, au sanglier et au lièvre est également pratiquée, dans ce cas les zones humides sont parfois traversées. Les risques liés à cette pratique sont liés à la déstructuration des milieux tourbeux sensibles par le surpiétinement des chasseurs ou par leurs aménagements. Actuellement, l'activité de chasse n'a pas d'impact sur les zones humides du secteur. Cependant, une concertation entre les associations de chasse et l'opérateur/animateur du DOCOB devra être engagée si des projets d'aménagement sur les tremblants ou dans les zones tourbeuses sont envisagés dans le périmètre Natura 2000.

- **La pêche** : les cours d'eau proches des entités sont tous classés en 1^{ère} catégorie piscicole, les ruisseaux présents dans le périmètre ne sont pas pêchés. Par contre, les zones d'eau libre à l'exception d'Esparzeloux sont concernées. (voir **annexe n°8**)
Deux lacs possèdent des réglementations propres. Le lac Chauvet est géré de façon privée dans une optique de loisir par 5 actionnaires qui se réservent les droits de pêche. Le lac de la Landie est géré par son propriétaire dans le cadre d'un développement économique et touristique. Il s'agit de la vente de carte de pêche permettant de pêcher à la mouche en barque, de la commercialisation des écrevisses signal et d'un projet d'ouverture de chambres d'hôte avec une activité halieutique. Actuellement, leurs activités restent compatibles avec la préservation des milieux naturels. En effet, les lacs ne sont pas chaulés, leur niveau d'eau n'est pas régulé, les poissons ne sont pas nourris et il n'est pas envisagé d'introduire de nouvelles espèces (notamment des espèces invasives).
La pêche est pratiquée de façon plus aléatoire sur les autres plans d'eau qui bénéficient du statut d'eau libre et qui sont donc soumis à la réglementation qui s'applique sur les cours d'eau de première catégorie piscicole. Un nouveau projet piscicole pourrait être proposé au lac de Laspialade qui était utilisé par une association de pêche dissoute depuis peu (avant 2009). Les risques concernant les milieux tourbeux sont liés au piétinement des habitats sensibles par les pêcheurs, notamment les berges tremblantes. Actuellement, la fréquentation est assez faible et un ponton a été aménagé sur le lac de Laspialade. Cependant, la partie Est des berges de Laspialade ainsi que le Sud du lac de la Cousteix sont trop piétinées au regards des enjeux de conservation. A l'instar des activités cynégétiques, une concertation devrait être envisagée avant la mise en œuvre de nouveaux projets d'aménagement liés à la pêche dans les entités du site.

5.4- DONNEES CONCERNANT LA GEOLOGIE, LE CLIMAT, LA PEDOLOGIE ET L'HYDROGRAPHIE

Voir l'annexe n°9 pour plus de détails.

L'Artense est un vaste plateau granitique qui n'a pas été soumis à l'activité volcanique. Seule l'érosion fluviatile accentue la profondeur des vallées de l'Artense, dont le relief est qualifié de « dos de baleine ». Puis la glaciation de la période Würmienne (80 000 ans à 10 000 ans) a modelé le relief de ce plateau. Les glaciers en se retirant ont façonné les paysages actuels en laissant des blocs erratiques de granite et des alvéoles de surcreusement remplies d'eau très pauvre en éléments organiques, à l'origine des tourbières (notamment celles désignées dans le site Natura 2000).

Le Lac Chauvet, le lac de l'Esclauze, la tourbière de Sougeat-la-Souze et la Morthe sont localisés à la frange Sud des Monts Dore, sur un socle volcanique. Le lac Chauvet est le seul lac de cratère de maar (cratère d'explosion phréato-magmatique) du site de l'Artense et sa formation daterait d'environ 15 000 ans.

De par sa situation géographique, l'Artense est soumis à deux influences climatiques :

- un climat continental froid et rude en hiver favorisé par une moyenne altitudinale d'environ 1000 m (**voir annexe n°10**)
- un climat atlantique avec des précipitations importantes (la moyenne annuelle est de 1448 mm, avec 44 jours de neige par an)

Ce type de climat froid et humide favorise le développement des tourbières.

La pédologie de ce territoire est peu connue, les tourbières possèdent un sol tourbeux avec des propriétés physiques et des épaisseurs variables (au moins 50 cm). Le sol a pu être modifié par les extractions de tourbe, des fosses de tourbage apparaissent dans de nombreuses tourbières. La tourbe séchée à l'air libre était utilisée comme combustible jusque dans les années 70 par les ayants droits des tourbières, cette pratique est actuellement abandonnée et les anciennes fosses sont en cours de comblement.

L'ensemble du site de l'Artense appartient au bassin hydrographique Adour-Garonne, il est plus précisément situé en tête de bassin versant de la Dordogne. A une échelle plus fine, 7 zones hydrographiques se découpent, les exutoires des tourbières sont des petits affluents de la Tialle, la Tarentaine et la Rhue (**voir figure n°4**).

Certains lacs comme l'Esclauze, la Landie, et le lac Chauvet sont partiellement alimentés par des cours d'eau (**voir tableau n°3**). La majorité des tourbières sont alimentées par ruissellement des précipitations et par des sources souterraines qui sont difficiles à localiser. Les entités sont parfois des dépressions situées sur des buttes, c'est pourquoi certaines sont coupées par les limites des BV des cours d'eau, qui ne sont pas tracées de manière très fine sur la carte présentée ci-dessous. En ce qui concerne les exutoires des tourbières, il s'agit principalement de petits ruisseaux, parfois recalibrés. La présence de fossés et de drains enterrés, au moins un par tourbière permet à l'eau de s'évacuer plus rapidement des prairies. Leur entretien n'est pas systématique, parfois ils sont abandonnés, d'autres sont récents. Les rases creusées servent à évacuer l'eau qui s'accumule en surface quand elles ne sont pas trop profonde, alors que les drains enterrés

et les fossés profonds assèchent la tourbière en évacuant l'eau de la nappe phréatique. L'entretien et la création de fossés et drains sont règlementés par la loi sur l'Eau.

Le lac Chauvet est la seule zone d'eau libre analysée dans le cadre de la DCE. L'étude du phytoplancton met en évidence un taux de Cyanophycées anormalement élevé en 2007. Celui-ci traduirait un début d'eutrophisation du lac. Les causes ne sont pas connues mais la campagne d'analyse se poursuit. Le début d'eutrophisation est vraisemblablement lié aux pratiques agricoles du bassin versant. En effet, la fertilisation importante des prairies et l'épandage de lisier entraînent le ruissellement des minéraux qui vont directement dans l'eau du lac. L'enrichissement des eaux oligotrophes du lac accélère ainsi le processus d'eutrophisation.

Tableau n°3 : Récapitulatif des surfaces des bassins versants immédiats des tourbières en fonction de la surface N2000 et type d'écoulement d'eau (c : cours d'eau naturel, S : source, F : rase fossé, P : précipitations, R : ruissèlement)

Entité Natura 2000	Surface entité (ha)	Surface bassin versant (ha)	% surface BV appartenant à l'entité	Type d'entrée d'eau	Type de sortie d'eau
lac Chauvet tourbière de Montbert	203,6	201,9	100	C, S, P, R	C, R
Sougeat-la-souze	44,0	95,6	46,0	P, S	C
lac de la Landie	60,0	154,5	38,8	C, P	C
la Morthe	26,1	29,7	87,7	S, P	C, F
l'Esclauze	51,7	87,8	58,9	C, F, P	C
l'Arbre	34,5	35,0	98,4	S, P	F, C
Laspialade	22,6	37,5	60,2	C, P, F	C
Lajoux	22,9	21,3	100	S, P	F
Ginnes	61,8	58,7	100	C, S,P	C
Lacoste	11,9	32,2	37,1	C, P	C, F
Jouvion	22,7	58,4	38,9	C, S, F, P	C
Pignole	59,9	102,5	58,4	S, P,R	C
La Cousteix	20,7	28,3	73,1	F, P	C
Crespy-Greloux	26,4	34,6	76,4	F, P	C
lac Noir	23,8	39,5	60,2	C, P	C
Esparzeloux	7,6	10,5	72,2	C, P	C
Total (1 et 2) / Moyenne (3)	700,1	1028,0	70		

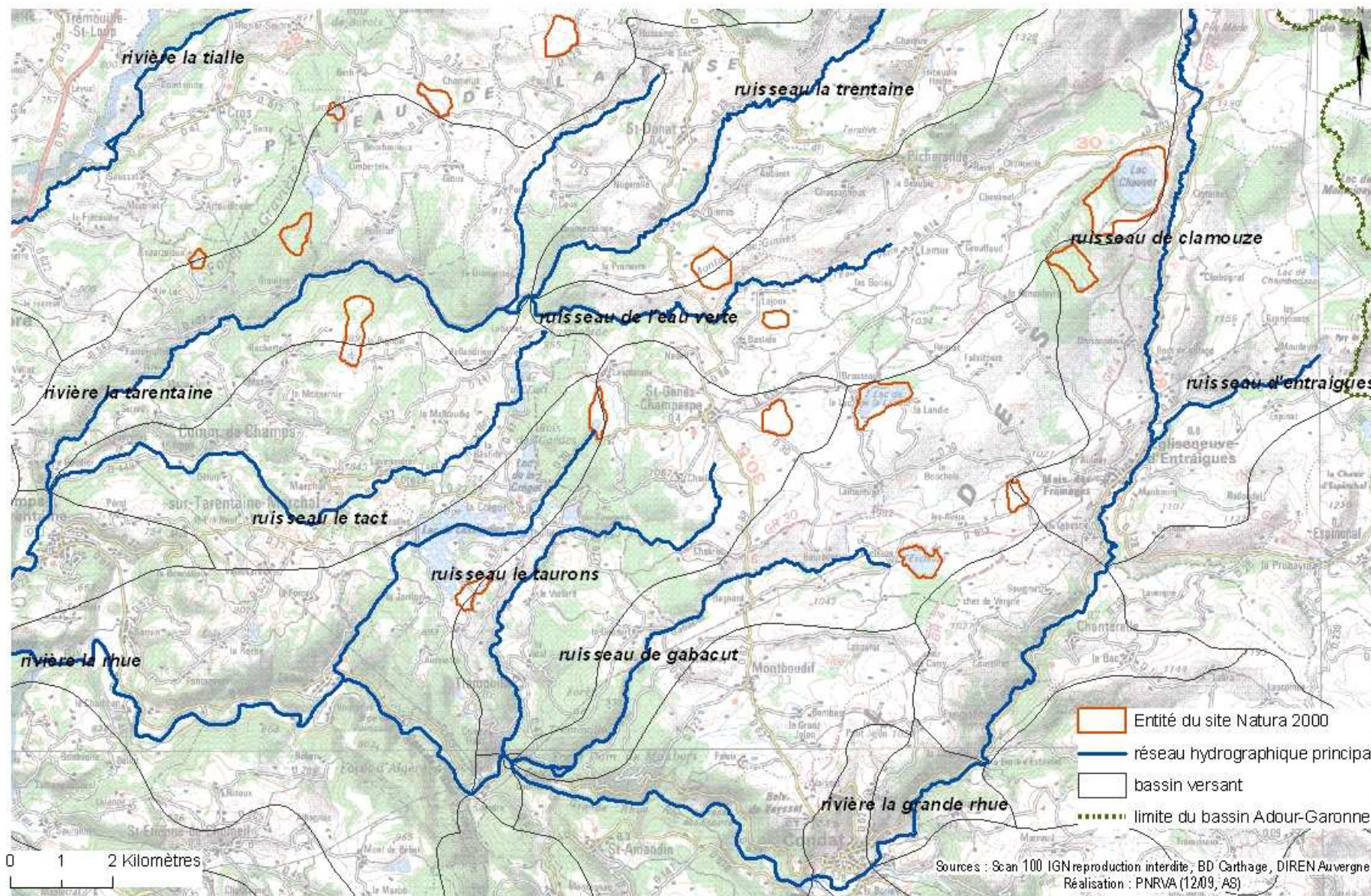


Figure n°4 : Bassins hydrographiques et cours d'eau principaux du site Natura 2000 de l'Artense

5.5- GRANDS MILIEUX ET HABITATS NATURELS

Les grands milieux naturels

Le site de l'Artense est un site éclaté constitué de milieux humides, qui ont motivé le classement de ce site en Natura 2000. Leur bassin versant des zones humides est occupé par des milieux agro-pastoraux et des forêts (**voir tableau n°4**).

Tableau n°4 : Etat de conservation, habitats et espèces d'intérêt communautaire des grands milieux naturels

Grands milieux	Surface de recouvrement du site (ha et % du site)	État sommaire du grand milieu (favorable, moyen, mauvais)	Principaux habitats IC	Principales espèces IC concernées (Annexe n°2)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données cf bibliographie
Aménagements anthropiques	5 ha 0,7%				Chemins présents dans le périmètre Natura 2000	
Eau libre	99 14%	Assez bon état de conservation des gazons de végétation amphibie	3130	<i>Luronium natans</i>	Modification des caractéristiques physico-chimique de l'eau (notamment eutrophisation), variation du niveau hydrique et érosion du substrat (piétinement)	
Forêts	189 ha 27%	Bon état de conservation des hêtraies	9120.3 9120.4	<i>Buxbaumia viridis</i>	Menaces liées aux plantations monospécifiques résineuses : coupes rases, coupes de vieilles forêts, plantation de forêts monospécifiques résineuses et travaux forestiers en zone humide Plan Simple de Gestion prenant en compte la valeur patrimoniale des forêts	BIOME 2005, SMPNRV A, Hugonnot, 2010

Grands milieux	Surface de recouvrement du site (ha et % du site)	État sommaire du grand milieu (favorable, moyen, mauvais)	Principaux habitats IC	Principales espèces IC concernées (Annexe n°2)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données cf bibliographie
Zones humides	182 ha 26%	Milieux tourbeux en fin d'évolution : dégradés (processus naturel pour la majorité des entités) Zones tourbeuses actives et tremblants : généralement en bon état de conservation Prairies humides : généralement dégradées	7120.1 7110.1 6410.6 6410.11 7140.1 7150.1 6430.1	<i>Ligularia sibirica</i> <i>Lycaena helle</i> <i>Euphydrias aurinia</i> <i>Hamataucolis vernicosus</i> <i>Sphagum spp</i>	Nombreuses menaces : remblaiement, drainage, modification du niveau hydrique, lessivage des éléments minéraux et organique à l'origine de l'eutrophisation, écobuage, piétinement par les animaux, abandon des pratiques agricoles Nécessité de la poursuite des activités agricoles extensives (pâturage, fauche tardive)	
Prairies de fauche, pelouses de pâturage et landes	225ha 32%	État de conservation des prairies de fauche moyen, en déclin Bon état de conservation des nardaies (celles non classées sont en mauvais état de conservation) Bon état de conservation des landes	6510.7 6520.1 6230.4 4030.10 4030.13	<i>Gentiana lutea</i> et <i>Arnica montana</i>	Activité agricole compatible et favorable à la conservation des habitats Menaces liées à l'intensification des pratiques : disparition et/ou artificialisation des prairies, surpâturage et apports massifs de fertilisants L'évolution naturelle des landes tend vers les milieux forestiers, reconquête par l'agriculture sur certains secteurs	

Les milieux humides et les eaux libres sont majoritaires dans le site, ils couvrent presque la moitié de sa surface. En ce qui concerne les zones humides seules, environ 80% de leur surface est d'intérêt communautaire.

Les milieux tourbeux (tourbières hautes actives) et para-tourbeux (bas-marais) sont presque exclusivement composés d'habitats d'intérêt communautaire, dont certains sont prioritaires. Il s'agit des milieux les plus riches en espèces patrimoniales, en effet, ils abritent 3 espèces de la Directive Habitats, Faune, Flore, Annexe 2 : la Ligulaire de Sibérie, le Cuivré de la bistorte et le Damier de la succise.

Les zones tourbeuses en fin d'évolution, qui couvrent environ le double de la surface de tourbière active, sont majoritairement en cours d'atterrissement. Leur état de conservation décline plus ou moins rapidement en fonction des activités humaines périphériques.

La majorité des prairies humides pâturées, c'est-à-dire 1/10^{ème} des zones humides, sont dégradées par le surpâturage et le lessivage des intrants répandus dans le bassin versant, elles ne sont donc pas classées d'intérêt européen.

En ce qui concerne les zones d'eau libre, les lacs représentent une proportion importante du site. Ces vastes étendues abritent une faible proportion de végétation amphibie d'intérêt européen, où le Flûteau nageant (Directive Habitats, Faune, Flore, Annexe n°2) est présent.

La tendance concernant les milieux prairiaux du site, à l'instar de celle observée à l'échelle du PNRVA, est une homogénéisation des habitats, soit en pâture uniforme et mécanisable, soit en prairie de fauche. Alors que seul 1/3 des pâtures est d'intérêt communautaire, c'est l'inverse pour les prairies de fauche, dont les 2/3 sont d'intérêt communautaire. Parmi les nombreuses espèces d'intérêt patrimonial présentes dans ces milieux, deux espèces appartiennent à la Directive Habitats, Faune, Flore, Annexe n°5, la grande Gentiane jaune (*Gentiana Lutea*) et l'Arnica des montagnes (*Arnica montana*).

Les habitats forestiers sont majoritairement des hêtraies mélangées qui ne bénéficient pas de plan de gestion et des plantations résineuses. Des massifs de taille importante sont observés. Bien que la moitié des hêtraies ne soient pas d'intérêt communautaire, les boisements abritent une diversité de micro-habitats tels que les bords de ruisseaux, les aulnaies marécageuses, des blocs granitiques qui les rendent particulièrement intéressants en terme de biodiversité.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire

L'intérêt du site de l'Artense réside dans la diversité et la singularité des habitats présents liées aux conditions particulières du territoire. La composition des milieux est parfois peu typique, à l'interface entre les étages collinéen et montagnard, des espèces d'influence atlantique s'observent, telles que le Rhynchospora blanc et la présence de végétation rase sur blocs granitiques est unique en Auvergne. Les surfaces des habitats naturels et leurs proportions sur le site sont résumées en **annexe n°11**, avec le détail des habitats d'intérêt communautaire par entité.

La cartographie des habitats est disponible par entité, ainsi que celle de leur état de conservation (**voir annexe n°12 et n°13**). Le **tableau n°5** décrit chacun des habitats d'intérêt communautaire.

Tableau n°5 : Habitats naturels de l'Annexe n°1 de la Directive 92/43 Habitats, Faune, Flore

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires*	Code européen Natura 2000	Surface (ha et % du site)	Description sommaire	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale	Origine des données cf bibliographie
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130	5,3 ha 0,8%	Gazons à Littorelle et à Isoetes immergés, d'aspect dense à quelques touffes. Il est présent au lac Chauvet et au lac de l'Esclauze sur une surface assez faible. Les espèces à statut présentes sont <i>Littorella uniflora</i> , <i>Isoetes lacustris</i> <i>Luronium natans</i> et également <i>Isoetes echinospora</i> à l'Esclauze. La rareté de cet habitat en Auvergne et les espèces à statut renforcent sa valeur patrimoniale en Artense.	Assez bon mais subit localement une dégradation par le piétinement	Mauvais	Commission des communautés européennes, 2009, SMPNRVA, BIOME 2005 et 2010
Landes sèches	4030.10	13,4 ha 1,9%	Landes à Callune de faible surface, rare sur le site et en cours de colonisation par la strate arbustive. Elles sont bien caractéristiques à la Pignole et à Crespy-greloux. D'autres landes sont présentes mais elles sont trop pauvres en espèces pour être classées d'intérêt communautaire. Elles ne subissent pas de dégradation mais elles évoluent rapidement vers la forêt, notamment à la Pignole.	Moyen	Mauvais	
Landes acidiphiles montagnardes	4030.13		Landes à Genévrier commun d'altitude, de faible surface et fragmentaire car le site de l'Artense est en limite inférieure d'altitude pour cet habitat. Elles sont uniquement présentes au Lac Chauvet. Cet habitat est peu représentatif du site de l'Artense.	Moyen	Mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires*	Code européen Natura 2000	Surface (ha et % du site)	Description sommaire	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale	Origine des données cf bibliographie
Junipérais secondaires planitaires à montagnards à Genévrier commun	5130.2	0,4 ha 0,1%	Cet habitat constitué de landes à Genévrier commun sur roche granitique est peu représenté sur le site. Il n'abrite aucune espèce d'intérêt patrimonial.	Bon		
Nardaie*	6230.4	45,0 ha 6,4%	Ces pelouses rases à Nard raide sont assez typiques au Lac Chauvet, avec une diversité d'espèces importantes. La plupart des nardaies du site ne sont pas typiques car trop basses en altitude et donc appauvries en espèces caractéristiques, telles qu'à Lajoux et à la zone humide de l'Arbre. Par ailleurs, certaines sont déclassées à cause du piétinement et/ou de la fertilisation des prairies.	Bon état de conservation des nardaies d'intérêt communautaire, état de conservation moyen à défavorable des nardaies non classées	Mauvais	
Bas marais subatlantiques montagnards	6410.11	30,5 ha 4,4 %	Ces pelouses hygrophiles basses sont présentes uniquement au dessus de 1000 m d'altitude, ce qui cantonne leur répartition aux entités les plus hautes du site. Leur répartition et leur surface sont limitées, elles sont présentes au lac Chauvet, à Sougeat-la-Souze, à Jouvion, à Lajoux, à la montagne de Ginnes et à la zone humide de l'Arbre. Ces milieux sont très diversifiés, même si aucune espèce de l'annexe 2 n'est présente.	Moyen	Mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires*	Code européen Natura 2000	Surface (ha et % du site)	Description sommaire	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale	Origine des données cf bibliographie
Prés humides et bas marais acidiphiles atlantiques	6410.6		Il s'agit de marais hygrophiles avec une végétation haute, présents uniquement en dessous de 1000m. Sur le site, cet habitat est souvent dominé par <i>Molinia caerulea</i> . Il est très varié et présente différents faciès, avec parfois la présence d'espèces à caractère atlantique. Ce qui en fait l'habitat le plus diversifié du site. Même si aucune espèce de l'annexe 2 n'est présente, un certain nombre d'espèces à statut et rares sont observés. Les entités majoritairement concernées sont Crespy-Greloux, Jouvion et Laspialade.	Moyen	Mauvais	
Mégaphorbiaies mésotrophe collinéenne	6430.1	3,6 ha 0,5%	Ces formations hautes dominées par <i>Filipendula ulmaria</i> sont peu représentées dans le site dont l'altitude est trop élevée pour cet habitat. Il est peu typique du site.	Moyen	Inadéquat	
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430.2		Cet habitat composé d'espèces de grande taille à caractère montagnard est peu répandu sur le site. Il est essentiellement rencontré à Sougeat-la-Souze et au Lac Chauvet. Il ne présente pas un intérêt majeur, aucune espèce patrimoniale n'est présente.	Moyen	Inadéquat	
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	6510.7	32,9 ha 4,7%	Voir en dessous	Moyen	Mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires*	Code européen Natura 2000	Surface (ha et % du site)	Description sommaire	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale	Origine des données cf bibliographie
Prairies de fauche de montagne	6520.1		<p>La composition des prairies de fauche est très variable sur le site, certaines présentent des faciès collinéens alors que d'autres abritent des espèces typiquement montagnardes. Le site comporte peu de prairies de fauche et la majorité n'est pas typique. Cependant, la diversité floristique est assez importante, même si aucune espèce n'est remarquable.</p> <p>Les prairies du lac Chauvet, de la Morthe et certaines du lac de la Landie sont particulièrement bien conservées et sont classées en habitat prioritaire. Certaines prairies ont des faciès hydroclines qui font la transition avec les bas marais, c'est le cas à Crespy-Greloux.</p> <p>La responsabilité du site envers la préservation de cet habitat est forte.</p>	Moyen, en déclin	Sans objet	
Végétation des tourbières hautes actives*	7110.1	26,7 ha 3,8%	<p>Il s'agit d'un ensemble de coussins de sphaignes bombés et de dépressions engorgées où l'activité turfigène est encore présente. Le maintien d'une humidité importante limite l'évolution du milieu en tourbière haute en fin d'évolution.</p> <p>Malgré les faibles surfaces couvertes, cet habitat est l'un des plus riches en espèces patrimoniales et diversifiés. Il est retrouvé dans la majorité des entités, notamment au lac Chauvet où la surface couverte est de 14 ha.</p>	Bon état de conservation	Mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires*	Code européen Natura 2000	Surface (ha et % du site)	Description sommaire	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale	Origine des données cf bibliographie
Tourbière haute en fin d'évolution	7120.1	45,1 ha 6,4%	Cet habitat est le plus représenté à l'échelle du site. Ces milieux sont généralement assez secs et dominés par une espèce ; la Callune, la Molinie... Leur intérêt patrimonial est ainsi faible, bien que la seule station de Ligulaire de Sibérie se situe dans une molinaie à l'intérieur d'un vaste haut marais en fin d'évolution. Il traduit le vieillissement de la tourbière, avec une évolution plus ou moins rapide selon le degré de dégradation de la tourbière. L'assèchement superficiel et parfois profond est du à une association de facteurs ; évolution naturelle, drainage pour faciliter le pâturage ou la fauche, tassement par le passage des animaux et des engins et assèchement du aux prélèvements des résineux plantés à proximité. Les entités principalement concernées sont la Pignole, la montagne de Ginnes, la Cousteix, la Morthe et la zone humide de l'Arbre.	Milieux considérés comme dégradés malgré le fait que cette évolution soit due à un processus naturel pour la majorité des entités, donc l'état de conservation est mauvais	Inadéquat	
Tourbières de transition et tremblants	7140.1	7,1 ha 1,0%	Il s'agit d'une végétation de bas marais engorgée avec de nombreux tapis de sphaignes. Les espèces patrimoniales présentes sont le Rossolis, l'Andromède... Cet habitat est observé sur les bords des lacs de la Cousteix, du lac Noir, la Pignole, la Landie et il forme les îlots du lac de l'Esclauze. Il est également retrouvé dans les anciennes fosses de tourbage des tourbières de la Morthe et de la montagne de Ginnes. Cet habitat est très typique et bien représenté sur le site. Bien que la surface totale reste faible, elle est supérieure à la moyenne régionale.	Plutôt bon	Mauvais	

Habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires*	Code européen Natura 2000	Surface (ha et % du site)	Description sommaire	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique continentale	Origine des données cf bibliographie
Dépansions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150.1	3,6ha 0,5%	Cet habitat très humide est localisé dans les creux des tourbières et les bords des lacs oligotrophes, il couvre de petites surfaces. Il est souvent caractérisé par la présence du Rhyncospore blanc et de nombreuses espèces patrimoniales. Il colonise le bord des lacs de Lacoste et de la Pignole et se retrouve également à Esparzeloux. Ce milieu bien représenté sur le site et particulièrement riche constitue un des 'joyaux' du site.	Très bon sur les bords des lacs	Mauvais	
Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central	8230.2	2,4 ha 0,3%	Cet habitat est constitué de végétation rase sur blocs granitiques. Bien que typique des paysages de l'Artense, il est peu représenté sur le site. Aucune espèce patrimoniale n'est observée, la présence de la Spargoute de Morison, rare en Auvergne, peut être citée.	Sans objet	Etat de conservation favorable	
Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx	9120.3	45,9 ha 6,6%	Il s'agit de forêts clairsemées composées d'espèces acidiphiles avec un recouvrement en bryophyte assez important. Ce sont majoritairement des sapinières dans le site, bien que le hêtre soit également présent.	Bon état de conservation	Inconnu	
Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	9120.4		Ces milieux n'abritent pas d'espèces à statut mais leur surface importante et les micro-habitats qu'ils abritent en font des ensembles écologiques fonctionnels très intéressants.			

L'intérêt patrimonial du site est fort, avec 18 habitats d'intérêt communautaire, dont la moitié est liée aux zones humides. Ils couvrent 38 % du site. Parmi ceux-ci, 2 habitats sont dits prioritaires car ils présentent une forte valeur patrimoniale et à terme, ils sont menacés de disparaître. Il s'agit des tourbières hautes actives et des nardaies, soit 10% de la surface du site. Certaines entités constituent de véritables bijoux écologiques, il s'agit notamment du lac Noir, dont 90% de la surface est d'intérêt communautaire.

Plus généralement, les milieux tourbeux 'jeunes' sont bien représentés, même s'ils ne couvrent qu'une faible surface du site (environ 10ha). Ces radeaux de sphaignes tremblants et engorgés abritent le plus grand nombre d'espèces à statut du site et ils sont en bon état de conservation. Ainsi, il s'agit de la principale richesse du site et la responsabilité pour la conservation de ces habitats est forte. Généralement mises en défens, ces zones ne sont pas menacées par le piétinement des animaux, notamment aux lacs de Lacoste, Laspialade et la Pignole. Cependant, la fréquentation par les pêcheurs pourrait être dommageable si elle s'intensifie à Laspialade et à la Cousteix.

Les tourbières 'mâtures' sont des hauts marais également riches en espèces à statut, celles du lac Chauvet (tourbière de Montbert de 13 ha) et de la Pignole (4,4 ha) sont les plus beaux ensembles. Cependant, leur proportion reste faible sur le site (4%), la majorité des zones tourbeuses a atteint un stade final caractérisé par un assèchement plus ou moins profond. Ces hauts marais en fin d'évolution constituent l'habitat le plus représenté du site. Les entités de Crespy-Greloux, la Morthe, la zone humide de l'Arbre, Jouvion, la montagne de Ginnes et Lajoux présentent les surfaces de tourbières en fin d'évolution les plus importantes. Elles commencent à être colonisées par la lande et la strate arbustive (bouleaux, saules, aulnes...), cependant les anciennes fosses de tourbage créent des micro-habitats de régénération. En termes de gestion, les zones tourbeuses sont rarement pâturées, sauf au lac Chauvet, à Laspialade, à Lacoste et à la Cousteix. Un surpâturage est constaté à la Cousteix et à Laspialade, qui est à l'origine d'une déstructuration du milieu tourbeux. Un pâturage extensif sur les hauts marais en fin d'évolution permettrait de limiter le développement de la Molinie bleue et la progression des ligneux, notamment sur certaines parcelles de la Morthe, la montagne de Ginnes, la Pignole, Laspialade et la zone humide de l'Arbre. Cependant les touradons sont parfois difficilement praticables.

Les bas marais, milieux para-tourbeux, sont utilisés comme des pâtures à la Morthe, l'Esclauze, Lajoux, la zone humide de l'Arbre et fauchés à Laspialade et à la Cousteix. Ce sont des zones généralement en périphérie de tourbière où sont creusés des fossés et/ou des rases.

Ainsi, toutes les entités présentent des mosaïques de zones humides où l'atterrissement est plus ou moins avancé. Les mesures de gestion proposées dans ce document visent à stabiliser leur évolution, voir régénérer les micro-habitats les plus humides (gouilles...) afin de préserver la diversité des habitats tourbeux du site.

Le bassin versant des zones humides est constitué majoritairement de prairies, dont certaines sont particulièrement riches (3 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire).

Les prairies de fauche de montagne représentent 24% des prairies de fauche. Liées à une gestion extensive, ces prairies sont actuellement menacées sur le site alors que ce sont les plus riches et les plus diversifiées. L'augmentation de la fertilisation appauvrit et transforme cet habitat en prairie de fauche eutrophe, également d'intérêt communautaire bien que moins

diversifiée. Sur le site, 29% des prairies de fauche sont concernées, leur présence traduit une intensification des pratiques, bien que leur composition végétale soit encore diversifiée et colorée. La moitié des prairies de fauche ne sont pas d'intérêt communautaire car elles sont gérées de façon trop intensive, leur diversité floristique est moindre. La préservation des prairies de fauche de montagne est indispensable au maintien de la biodiversité du site et également à une échelle plus vaste du fait des menaces qui pèsent sur cet habitat qui ne bénéficie d'aucun programme de conservation spécifique.

Les pâtures sont rarement classées, seules les zones gérées en estives qui correspondent aux nardaies constituent un habitat d'intérêt communautaire, dit prioritaire. Les pratiques de fertilisation, de surpâturage sont à l'origine de la faible surface classée et ont des répercussions certaines sur les zones humides.

Les MAET proposées dans les mesures de gestion visent ainsi à conserver les prairies classées et à augmenter leur surface, de façon à conserver les habitats et à réduire les impacts négatifs de l'intensification des pratiques agricoles sur les zones humides.

Enfin, les forêts d'intérêt communautaire sont des hêtraies-sapinières de grande surface gérée de façon extensive, elles couvrent 26% de la forêt du site. Ces massifs riches en espèces de bryophytes abritent des micro-habitats humides où le Cuivré de la bistorte est notamment observé. Actuellement, elles ne semblent pas menacées, cependant, les coupes rases, les coupes des vieux arbres, les nouvelles plantations monospécifiques résineuses, les travaux forestiers en zone humide peuvent impacter la biodiversité des forêts et les tourbières. Les mesures de gestion proposées dans ce document visent à garantir leur bon état de conservation.

Les mesures de gestion adoptées pour préserver les habitats d'intérêt communautaire seront appliquées aux habitats non communautaires afin d'obtenir une cohésion dans la gestion du site. Cela permettra également de réhabiliter certains habitats actuellement dégradés.

5.6- ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Les espèces patrimoniales hors annexe II de la directive 92/43 Habitats, Faune, Flore

De nombreuses espèces rares et/ou à statut sont présentes sur le site de l'Artense. Elles sont majoritairement liées aux zones humides.

La richesse floristique est particulièrement importante, avec 28 plantes vasculaires patrimoniales, dont 9 appartiennent à l'annexe n°5 de la Directive Habitats, Faune, Flore (**voir annexe n°14**). La diversité des bryophytes est également remarquable, en particulier grâce à une bonne représentation des différents stades tourbeux du site, avec 22 espèces de sphaignes appartenant à l'annexe n°5 de la Directive Habitats, Faune, Flore. La responsabilité du site est d'autant plus forte pour certaines espèces lacustres (Isoète des lacs) ou des tourbières (Scheuchzérie des marais) que leur répartition régionale est limitée à quelques stations dont celles du site de l'Artense.

Les oiseaux mentionnés ne sont majoritairement pas nicheurs, la plupart sont de passage sur le site. La liste est importante car le site recoupe de nombreux milieux, notamment des grands ensembles forestiers.

En ce qui concerne les insectes, l'Azuré des mouillères est bien représenté sur le site, la tourbière de Jouvion est une des stations les plus importantes du département pour cette espèce. Sa tendance évolutive dans le Puy-de-Dôme est stable.

La présence de mammifères tels que la loutre et le chat forestier traduit des habitats encore préservés du dérangement lié aux activités humaines.

Les espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive 92/43 Habitats, Faune, Flore)

Les espèces de l'Annexe n°2 de la Directive Habitats Faune et Flore sont majoritairement liées aux zones humides. Le **tableau n°6** décrit l'habitat des espèces.

Tableau n°6 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 Habitats, Faune, Flore

Espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Estimation de la population	Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données cf bibliographie
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	1386	Moins d'1 m ² Lac Noir	Cette espèce forestière est inféodée à l'étage montagnard, elle se développe sur les bois résineux en état de décomposition avancée. Sa présence sur le site est limitée à la forêt de Gravières, où elle colonise deux stations humides et fraîches. Il s'agit d'une aulnaie et d'une sapinière où l'espèce est retrouvée sur des sapins blancs en décomposition.	Défavorable	Favorable	Commission européenne, 2009 Hugonnot 2010
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	1065	10 individus observés sur 3 entités différentes (Sougeat-la-Souze, Montagne de Ginnes et Lajoux) en 2009	L'espèce se rencontre dans les milieux humides où se développe sa plante hôte, la Succise des prés. Sur le site elle est présente dans les tourbières en fin d'évolution, les bas marais et les prairies humides, dans des endroits où la strate arbustive forme une mosaïque d'habitats avec les milieux humides. A chaque fois, peu d'individus sont observés, les populations sont ainsi fragmentées. L'espèce est également mentionnée au lac Chauvet et à Laspialade, où elle n'a pas été observée en 2009.		Etat de conservation inadéquat	SMPNRVA 2009, BACHELARD P., 2004.

Espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Estimation de la population	Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données cf bibliographie
<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	<i>Hypne brillante</i>	1393	Environ 10 m ² La Pignole, Laspialade, Sougeat-la-Souze	Cette espèce se développe dans un panel de milieux humides : bas marais acidocline, tremblants oligotrophes et hauts marais. Elle est souvent associée aux endroits pâturés, ce qui limite la hauteur de la couverture vasculaire. Elle est présente sur 3 entités du site, à la Pignole, où le bas marais est soumis au pâturage, à Laspialade et à Sougeat-la-Souze dans des tremblants.	Défavorable inadéquat	Mauvais état de conservation	
<i>Ligularia sibirica</i>	<i>Ligulaire de Sibérie</i>	1758	Une population d'une surface d'environ 5-10 m ² à 50 m ² avec quelques centaines de pieds (Sougeat-la-Souze)	Unique population du site de l'Artense à Sougeat-la-Souze, elle est située dans une moliniaie au sein du haut marais en fin d'évolution. La présence de cette espèce enrichit fortement cette entité. Cette espèce est mentionnée comme présente au lac Chauvet dans la bibliographie mais elle n'a pas été observée en 2005.		Etat de conservation inadéquat	BIOME, 2005, Commission européenne 2009,
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083		Sa présence est signalée dans la bibliographie mais il n'a pas été observé en 2009.		Etat de conservation favorable	FSD Natura 2000,

Espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Estimation de la population	Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données cf bibliographie
<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	1831	Différentes populations bordant le lac de l'Esclauze, au total il s'agit de milliers de pieds qui couvrent plusieurs centaines de m ²	De petites populations fragmentaires colonisent les rives du lac bordant les prairies ainsi qu'une cariçaie. Cette espèce semble se développer dans des eaux plutôt mésotrophes. Cette espèce est mentionnée comme présente au lac Chauvet, au lac de Laspialade et au lac de la Landie mais elle n'y a pas été observée en 2005.		Etat de conservation mauvais	BIOME, 2005
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355		Les zones humides et les lacs sont des zones d'alimentation, indices de présence rencontrés à Esparzeloux.		Favorable	SMPNRVA
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4038	80 individus observés sur le site, concernant les entités de Sougeat-la-Souze et du lac Chauvet en 2009	Une population importante est présente à Sougeat-la-Souze, celle du lac Chauvet est plus petite des échanges entre ces 2 foyers sont probables, elles fonctionnent certainement en métapopulation. La présence de cette espèce est liée à sa plante hôte, la Renouée bistorte. Elle nécessite des milieux en mosaïque avec des milieux humides (mégaphorbiaies, prairies humides...) et des bosquets, ces papillons peuvent également suivre des structures linéaires comme les berges d'un ruisseau, du moment qu'elle leur fournit des situations d'abri.	Bon état de conservation	Etat de conservation mauvais	SMPNRVA 2009, BACHELARD P., 2004

En ce qui concerne les bryophytes, parmi les nombreuses espèces à statut du site, 2 appartiennent à l'annexe 2. *Buxbaumia viridis* est bien représentée dans les massifs montagneux d'Auvergne, sa localisation dans le site de l'Artense est réduite du fait de la faible représentation de son habitat (forêt résineuse avec des arbres en décomposition). La préservation de l'espèce dans la forêt de Gravières est d'autant plus importante. *Hamataucolis vernicosus* est une espèce en raréfaction en Europe, sa présence en Auvergne est également rare. Les populations du site de l'Artense sont faibles malgré une forte représentation de ses habitats sur le site. Les mesures de gestion favorables à sa conservation rejoignent celles qui visent à préserver les tremblants et les bas-marais. A Sougeat-la-Souze, une gestion visant à maintenir voir restaurer des milieux tourbeux pionniers tels que les gouilles permettrait le maintien de cette espèce.

La Ligulaire de Sibérie est une relictte glaciaire rare en France. Essentiellement rencontrée dans le Puy-de-Dôme, la responsabilité du site de l'Artense envers cette espèce est forte. Une seule population de Ligulaire de Sibérie est observée sur le site en 2005, alors que l'espèce est mentionnée sur d'autres entités dans la bibliographie (Chauvet et l'Esclauze). Sa répartition étant liée aux zones humides froides, il est cohérent qu'elle s'observe uniquement au Nord Est du site, où l'altitude est la plus haute. Cependant, la diminution supposée du nombre des stations observées devrait être confirmée par un inventaire spécifique. La population du site pourrait être la limite de répartition de cette espèce à l'Ouest du Parc des Volcans. A l'Est, elle est proche des stations du Cézallier, où la Ligulaire est présente à Redondel et Chambedaze sur la commune d'Egliseneuve d'Entraigues. Actuellement, la population de Sougeat-la-Souze ne semble pas menacée, 3 nouvelles stations ont été observées en 2010 dans le haut marais en fin d'évolution. Cependant, l'impact des travaux forestiers, voire des travaux concernant le captage d'eau situé en amont, pourraient impacter les stations.

Le Flûteau nageant est une espèce rare en Auvergne alors qu'avant elle était plus courante. Elle est en régression à l'échelle nationale. Cette espèce amphibie est observée au lac de l'Esclauze en 2005, elle colonise les eaux de bordure sur de grandes longueurs ainsi qu'une cariçaie. Elle n'a pas été retrouvée au lac Chauvet bien qu'elle soit citée dans la bibliographie. La population du lac de l'Esclauze pourrait être menacée directement par le piétinement des animaux qui boivent dans le lac et indirectement par la modification des caractéristiques physico-chimiques de l'eau.

Le Damier de la Succise et le Cuivré de la bistorte sont 2 lépidoptères rencontrés dans les mosaïques des milieux tourbeux abrités. Ils sont en danger en France, leurs effectifs ont fortement déclinés. Dans le Puy-de-Dôme, la tendance d'évolution de ces deux espèces est stable. En 2009, elles sont retrouvées sur 3 entités différentes, plutôt à l'Est du site. Malgré le faible nombre d'individus contactés, les densités semblent stables, puisque la bibliographie mentionne également 3 stations damier thierry lajoux. Le Cuivré de la bistorte est uniquement observé au Nord Est du site, où l'altitude est la plus haute. Les entités du lac Chauvet et de Sougeat-la-Souze correspondent vraisemblablement à la limite Ouest de répartition de cette espèce en Auvergne. Des échanges d'individus ont certainement lieu entre ces deux entités. Afin de les pérenniser, la clairière qui sert de 'corridor écologique' entre les

deux tourbières doit être maintenue et pourrait être incluse dans le périmètre Natura 2000. La responsabilité du site envers cette espèce est importante.

Un suivi des populations des deux espèces permettra d'évaluer leur état de conservation. Actuellement, les entités concernées ne présentent pas de menaces mettant en péril les 2 espèces de lépidoptères (surpâturage, fertilisation des prairies, travaux forestiers...).

6- DEFINITION DES ENJEUX DE CONSERVATION ET DES OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

6.1- DEMARCHE ET ENJEU

Le croisement entre l'impact des activités socio-économiques sur les milieux et les espèces et les besoins de ces dernières pour se développer met en évidence les points sur lesquels il est important d'agir. Le **tableau n°7** montre que les activités forestières paraissent être plus impactantes sur les habitats et les espèces que les activités agricoles. Cependant, l'exploitation forestière ne concerne qu'une surface minimale du site (26%) et l'occurrence des activités défavorables à la conservation des habitats est faible, alors que les pratiques agricoles défavorables impactent le milieu en continu. Cette synthèse met également en avant l'importance de la poursuite des activités humaines pour la conservation des habitats et des espèces.

L'enjeu prépondérant est de préserver voire restaurer les habitats et les espèces liés aux tourbières pour lesquels le site a été désigné. Il s'agit dans une moindre mesure de conserver également les habitats agro-pastoraux et forestiers qui sont d'une grande qualité et qui concourent à la forte valeur patrimoniale du site. Pour cela, des objectifs de gestion doivent être définis à partir des impacts ciblés. Leur mise en œuvre reposant sur l'adéquation des acteurs du territoire à la démarche, différentes phases de concertation ont été organisées en 2009 et 2010, sous forme de réunions de travail thématique. Elles ont permis d'élaborer les objectifs de gestion et les mesures qui en découlent de manière concertée et partagée.

Tableau n° 7 : Synthèse de l'impact des pratiques socio-économiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Effets sur les habitats :	Agriculture								Sylviculture					Randonnée, pêche, chasse
	Mise en défens des tremblants des bordures de lac	Pâturage dans la zone humide	Pâturage du BV	Fertilisation des prairies du BV	Abreuvement des animaux dans les lacs	Abandon des pratiques de pâturage	Surcreusement des fossés ou drainage	Feu courant dans les zones humides	Petits massifs non gérés	Travaux d'exploitation	Coupes à blanc	Plantation dans la zone humide	Plantation monospécifique résineuse en périphérie de zone humide dans le BV	
Végétation des tourbières hautes actives*		limite le développement des strates herbacées hautes et arbustives		augmente l'apport azoté par ruissellement à l'origine de la disparition des espèces patrimoniales des tourbières		développement de la strate arbustive, ralentissement de l'activité turfigène et passage au stade de tourbière en fin d'évolution	modification de la fonctionnalité du milieu par assèchement de la tourbière, disparition des espèces emblématiques	minéralisation de la tourbière, assèchement des micro-habitats humides et des pontes d'amphibiens, développement de la callune et de la Molinie, qui sont peu appétantes pour les animaux		impacts potentiels par la création de voies forestières, le détournement des écoulements, le stockage du bois		détruit le milieu tourbeux, assèche les environs	assèche le milieu, modifie les caractéristiques physico-chimiques des eaux de ruissellement	
Tourbière haute en fin d'évolution														sensibilisation : découverte de certains milieux tourbeux n'impactant pas le milieu
Tourbières de transition et tremblants	évite le piétinement des zones sensibles	Risque de surpiétinement												risque de piétinement si la fréquentation devient plus importante
Nardaie*				diversité floristique amoindrie										
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques			fermeture des prairies et pelouses évitée				landification							
Prairies de fauche de montagne				disparition des espèces dichotylédones qui caractérisent les prairies fleuries										
Hêtraies acidiphiles								permet son maintien		destruction de l'habitat				
Damier de la succise/Cuivré de la bistorte		Défavorable si pâturage précoce car les œufs sont accrochés à leur plantes hôtes pâturage tardif entretient le milieu ouvert		disparition des plantes hôtes		landification	destruction de l'habitat	menace les pontes		détruits par le stockage du bois dans des clairières proches des zones humides		destruction de l'habitat		
Fluteau nageant	évite le piétinement				piétinement des berges									
Ligulaire de Sibérie		plante broutée si pâturage précoce		Disparition à cause de l'eutrophisation			destruction de l'habitat	fermeture de la végétation, disparition de la banque de graines				destruction de l'habitat		
Hypne brillante		limite le développement des strates herbacées hautes				landification						destruction de l'habitat		
Buxbaumie verte									nécessite des massifs de bois sénescents pour se développer	destruction des vieux arbres sur lesquels elle se développe	destruction de l'habitat		destruction de l'habitat	

Couleurs : Pratiques favorables Pratiques défavorables Pratiques néfastes

6.2- OBJECTIFS DE GESTION

L'objectif général est de préserver voire restaurer l'intégrité et la fonctionnalité des tourbières et des lacs.

Pour cela, 6 objectifs de développement durable concourent à cet objectif général :

- **Promouvoir une gestion adaptée des zones humides**
- **Mettre en œuvre une gestion agricole respectueuse des enjeux environnementaux sur les espaces ouverts du bassin versant**
- **Favoriser des pratiques sylvicoles compatibles avec l'intérêt patrimonial des habitats et des espèces**
- **Concilier la valorisation du site avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**
- **Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob**
- **Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site en lien avec les plans de gestion existants et ceux qui seront mis en œuvre et évaluer les mesures de gestion**

Ces objectifs sont déclinés en objectifs opérationnels, qui nécessitent la mise en œuvre de mesures précises visant à maintenir les activités présentes sur le site Natura 2000, dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille (**voir tableau n°8**).

Les mesures de gestion envisagées sont classées par thèmes, voir paragraphe 6.3 :

- Gestion des milieux naturels (**G**)
- Suivis et études (**S**)
- Valorisation et sensibilisation (**V**)
- Animation du DOCOB (**A**)

Tableau n°8 : Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils à mobiliser	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés (* : prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Promouvoir une gestion adaptée des zones humides	1- Maintenir le niveau hydrique des plans d'eau et l'alimentation en eau des zones humides	Activités économiques récréatives et de pleine nature Agriculture	Contrat Natura 2000 non productif Mesure 216 du PDRH Charte	Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides (G1, S2, V1-3, A2) Faire signer la Charte N2000 (A1)	3130 6410.6 6430.1/2 7110.1 * 7120.1 7140.1 7150.1	Fluteau nageant, Ligulaire de Sibérie, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte, Hypne brillante, Sphaignes spp.	CATZH du CEPA, Fiche actions tourbières du PNRVA, CR Haute-Dordogne, SAGE et SDAGE
	2- Favoriser le pâturage extensif et/ou la fauche sur certaines parties de zones humides	Agriculture	Contrat Natura 2000 agricole Contrat Natura 2000 non productif Charte Natura 2000	Mettre en place la MAET n°1, zone humide, partie centrale (G4, S2, A3) Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts (G7) Faire signer la Charte N2000 (A1)	6410.6 6430.1/2 7120.1	Ligulaire de Sibérie, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte, Hypne brillante, Sphaignes spp.	

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils à mobiliser	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés (* : prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	3- Préserver les zones les plus fragiles	Agriculture	Contrat Natura 2000 non productif	Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G2, S2, V2)	3130 7110.1* 7140.1 7150	Sphaignes spp.	
	4- Limiter les dégradations du milieu liées aux surpiétinements et aux passages d'engins motorisés	Sylviculture, Agriculture Activités économiques ou récréatives de pleine nature	Contrat N2000 forestier Contrat N2000 agricole Contrat N2000 non productif Charte N2000	Mettre en place la MAET n°1, zone humide, partie centrale (G4, S2, A3) Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G9, S1, S2, V1, V3, A3) Faire signer la Charte N2000 (A1)	3130 6430.1/2 6410.6 7110.1 * 7120.1	Ligulaire de Sibérie, Hypne brillante, Sphaignes spp., Cuivré de la bistorte, Damier de la succise	

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils à mobiliser	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés (* : prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	5- Rajeunir certaines tourbières		Contrat N2000 non productif	Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution (G3, S2)	6430.1/2 7110.1 * 7120.1 7140.1 7150.1	Ligulaire de Sibérie, Hypne brillante, Sphaignes spp.	Plan de gestion de Sougeat-la-Souze, plan de gestion de l'ENS de Jouvion et celui du projet d'ENS de la Pignole
B- Mettre en œuvre une gestion agricole respectueuse	1- Préserver les prairies diversifiées du bassin versant	Agriculture	Contrat N2000 agricole Charte N2000	Mettre en place les MAET n°2, zone tampon et les MAET n°3, 4 et 5 sur le bassin versant (G5, G6, A3) Faire signer la Charte N2000 (A1)	6230.4 6510.7 6520.1 8230.2	Arnica des montagnes, Grande gentiane jaune	Concours des prairies fleuries de la FPNRF, programmes de recherche sur la qualité

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils à mobiliser	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés (* : prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
se des enjeux environnementaux sur les espaces ouverts du bassin versant	2- Reconquérir les espaces agricoles abandonnés	Agriculture	Contrat N2000 non productif	Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts et restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique (G7, G8, V1, V3, A3)	4030.10 4030.13 5130.2 6230.4 8230.2	Arnica des montagnes, Grande gentiane jaune	des prairies, étude du réseau écologique du PNRVA
C. Favoriser les pratiques sylvicoles compatibles avec l'intérêt patrimonial	1- Développer une gestion sylvicole adaptée à la fragilité des zones humides et des espèces d'intérêt patrimonial	Sylviculture	Contrat N2000 forestier Charte N2000	Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G9, S1, S2, V1, V3, A2, A3) Faire signer la Charte N2000 (A1)	4030.10 4030.13 5130.2 6230.4 6510.7 6520.1 8230.2 9120.3 9120.4	Buxbaumie verte principalement concernée, Lucane cerf-volant, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte, Ligulaire de Sibérie, Hypne brillante, Sphaignes spp.	Plan simple de gestion, Plan d'aménagement forestier

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils à mobiliser	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés (* : prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
des habitats et des espèces	2- Favoriser les forêts diversifiées		Contrat N2000 forestier Charte N2000	Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats forestiers (G10, S1, S2, V1, V2, V3, A3) Faire signer la Charte N2000 (A1)		Buxbaumie verte, Lucane cerf-volant	
D. Concilier la valorisation du site avec le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	1- Mettre en place des aménagements respectueux des milieux naturels et de la faune 2- Améliorer la signalétique et les itinéraires de randonnées en lien avec les acteurs locaux	Activités liées au tourisme Activités liées au tourisme	Contrat N2000 non productif Contrat N2000 non productif	Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G2, S2, V2) Réaliser des équipements de sensibilisation et d'interprétation (V2)	6430.1/2 7110.1 * 7120.1 7140.1 7150.1 Tous les milieux	Ligulaire de Sibérie, Hypne brillante, Sphaignes spp., Cuivré de la bistorte, Damier de la succise Toutes les espèces	PDIPR

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils à mobiliser	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés (* : prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
E- Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob	1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats Natura 2000, MAET et de la Charte Natura 2000	Agriculture, sylviculture, activités de loisirs de pleine nature, tourisme, recherche,	Animation N2000	Organiser des visites et des animations sur le site (V3, A3)	Habitats forestiers et en SAU	Toutes les espèces	
	2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public	Agriculteurs, forestiers, propriétaires, touristes	Animation N2000	Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information (V1) Organiser des visites et des animations sur le site (V3, A3)	Tous	Toutes les espèces	
	3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site	Ensemble des usagers et des propriétaires du site	Animation N2000	Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information (V1) Organiser des visites et des animations sur le site (V3, A3)	Tous	Toutes les espèces	

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils à mobiliser	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés (* : prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
F- Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site en lien avec les plans de gestion existants et ceux qui seront mis en œuvre et évaluer les mesures de gestion	1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, sylviculture, activités de loisirs de pleine nature, tourisme, recherche,	Animation N2000	Mettre en place des indicateurs de suivi (S1) Améliorer les connaissances du site (S2)	3130 6430.1/2 6520.1 7110.1 7120.1 7140.1 7150.1	Insectes (Lucane cerf-volant, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte), Végétaux (Ligulaire de Sibérie, Fluteau nageant, Arnica des montagnes, grande Gentiane jaune, Buxbaumie verte, Hypne brillante, Sphaignes spp.), Amphibiens et Reptiles, Oiseaux, Ichtyofaune (Corégone) et les écrevisses (espèces d'écrevisses invasives)	

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Activités humaines concernées	Outils à mobiliser	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés (* : prioritaire)	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire		Animation N2000	Mettre en place des indicateurs de suivi (S1)	Tous	Toutes les espèces	
	3- Mettre en cohérence les différentes actions de gestion des milieux naturels avec d'autres démarches (ENS, APPB...)		Animation N2000	Améliorer les connaissances du site, réaliser des équipements d'information, participer aux réunions des autres projets (S2, V2, A3)	Tous	Toutes les espèces	Plan de gestion ENS, APPB

6.3- MESURES DE GESTION

Les mesures de gestion envisagées abordent différentes thématiques. Afin d'améliorer leur lisibilité et leur intégration dans le DOCOB, les fiches détaillées de chacune sont classées par thèmes :

- Gestion des milieux naturels (**G**)
- Suivis et études (**S**)
- Valorisation et sensibilisation (**V**)
- Animation du DOCOB (**A**)

G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides

PRIORITE

★★★

STRATEGIE

Pratiques et/ou travaux de restauration et d'entretien des zones humides

Objectif : Maintien du niveau d'eau et de l'alimentation des zones humides

➤ **Descriptif de l'action** : faucardage, lutte contre l'envasement, rehaussement et gestion des niveaux d'eau

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action** : Nombre et surface de contrats engagés

➤ **Habitats/espèces visées** : 3130, 6410.6, 6430.1/2, 7110.1 *, 7120.1, 7140.1, 7150.1, Ligulaire de Sibérie, Flûteau nageant, Cuivré de la bistorte, Damier de la succise

▪ **Acteurs de la mise en œuvre** : Propriétaires, structure animatrice

▪ **Cadre politique** : Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables** : Contrat N 2000 (A32311R, A32313P, A32314P, A32314R)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : ▪ Dans le cadre de l'animation du DOCOB (mesure A2) :

- **Identification et hiérarchisation des besoins de chaque tourbière et lac**
- **Animation auprès des propriétaires/gestionnaires pour la mise en œuvre des contrats**, rédaction des cahiers des charges et aide au dossier déclaration/autorisation loi sur l'eau

▪ Selon les degrés d'équipement et de conservation des habitats aquatiques et humides, différentes mesures peuvent être proposées à la contractualisation :

- **Entretien de la végétation des berges autour des zones d'eau libre (A32311R)** : faucardage
- **Lutte contre l'envasement des zones d'eau libre (A32313P)** : enlèvement et évacuation de la vase des zones envasées / pose de systèmes de rétention de sédiments
- **Restauration et gestion des ouvrages de petits hydrauliques (A32314P et A32314R)** : installation et réparation de moine, de digue, comblement de fossés de drainage

La localisation précise des actions ainsi que les méthodes d'intervention seront précisées dans le cahier des charges des contrats, au cas par cas et une étude préalable de faisabilité des travaux pourra également être prévue

Territoire concerné : Site N2000

(carte en **annexe n°15**)

Surface d'application : 99 ha de surfaces en eau et 170 ha de zones humides

Budget prévisionnel global : 40 500 €

(base de calcul : faucardage à l'exutoire d'un lac, comblement manuel de plusieurs fossés de drainage, restauration d'une digue et chantier de lutte contre l'envasement avec exportation de la vase)

Opérations associées : Mettre en place la MAET n°1 (G4), Améliorer les connaissances sur la gestion des habitats (S2), Communiquer sur les actions en diffusant la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information (V1), Réaliser des équipements d'information (V2), Organiser des visites et des animations sur le site (V3), Faire signer la Charte (A1), Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour des aménagements permettant la restauration des zones humides

Objectif : Promouvoir une gestion des zones humides préservant les plus fragiles

► **Descriptif de l'action :** Limiter ou adapter l'accès aux tremblants bordant les lacs et aux micro-habitats de dépression dégradées par le piétinement

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de projets réalisés

► **Habitats/espèces visées :** 3130, 7110.1*, 7140.1, 7150, Sphaignes spp.

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, agriculteurs, collectivités

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N 2000 (A32324P), Mesure 216 du PDRH, Agence de l'Eau, Conseil Général

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Dans le cadre de l'animation du DOCOB (mesure A2) : **Animation auprès des propriétaires/gestionnaires pour la mise en œuvre des contrats**, rédaction des cahiers des charges et aide au dossier déclaration/autorisation loi sur l'eau

- **Accompagnement au montage d'un projet fédéré dans le périmètre du site pour l'amélioration de l'abreuvement et pour le maintien de la qualité des cours d'eau et des lacs en mobilisant la mesure 216 du PDRH**

- **Mise en défens des berges dégradées, des zones humides et des écoulements les plus fragiles (A32324P) :** pose de clôtures

- **Entretien voir création d'aménagements de protection des tremblants où il existe un risque de surpiétinement (A32324P) :** pose de platelage

La localisation précise des actions ainsi que les méthodes d'intervention seront précisées dans le cahier des charges des contrats, au cas par cas et une étude préalable de faisabilité des travaux pourra également être prévue

Territoire concerné : Surface du périmètre N2000
(carte en **annexe n°16**)

Surface d'application : environ 10ha

Budget prévisionnel global : 64 000 €

(base de calcul : mise en défens de plusieurs zones sensibles, projet d'équipement d'abreuvoirs et projet de pose de platelage)

Opérations associées : Améliorer les connaissances du site (S2), Réaliser des équipements d'information (V2)

G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution

PRIORITE



STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration des zones humides

Objectif : Rajeunir certaines tourbières

► **Descriptif de l'action :** Creuser des placettes de 15 à 30 cm de profondeur dans certains hauts marais

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

► **Habitats/espèces visées :** 6430.1/2, 7110.1*, 7120.1, 1740.1, 7150.1, Sphaignes spp., Damier de la succise, Cuivré de la bistorte

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N 2000 (A32307P)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Echanges avec le Conseil Général 63 et le PNRVA afin de bénéficier de leur expérience sur les mares creusées dans la tourbière de Jouvion (ENS)

- Identifier les secteurs concernés et les propriétaires intéressés au cours de l'animation Natura 2000

- Mettre en œuvre les placettes (A32307P) : dessouchage / débroussaillage et fauche avec export des produits / broyage / décapage de 4 surfaces de 16 m² de 15 à 30 cm de profondeur

La localisation précise des actions ainsi que les méthodes d'intervention seront précisées dans le cahier des charges des contrats, au cas par cas

Territoire concerné : Surface du périmètre N2000
(carte en **annexe n°17**)

Surface d'application : environ 1 ha

Budget prévisionnel global : 3600€

(base de calcul : main d'œuvre, matériel et travaux de préparation, de décapage et d'exportation)

Opérations associées : Améliorer les connaissances du site (S2)

G4 : Mettre en place la MAET N°1 « zone humide, partie centrale »

PRIORITE

STRATEGIE

Maintien/restauration de pratiques agricoles adaptées

Objectif : Promouvoir des pratiques agricoles extensives sur les zones humides sans déstructurer les habitats

► **Descriptif de l'action :** voir projet agro-environnemental

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

► **Habitats/espèces visées :** 6410.6,6430.1/2, 7120.1, Ligulaire de Sibérie, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte, Hypne brillante, Sphaignes spp.

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Agriculteurs

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** MAET FEADER (25%Etat + 75% Europe)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Engagements proposés : ▪ Dans le cadre de l'animation du DOCOB (mesure A2), pour l'ensemble des MAET : **animation auprès des agriculteurs pour la mise en œuvre des contrats**, rédaction des cahiers des charges et aide au dossier déclaration/autorisation loi sur l'eau

- **Socle H01 :** Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe ('PHAE')
- **+ Herbe 01 :** Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
- **+ Herbe 03 :** Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- **+ Herbe 04 :** Ajustement de la pression de pâturage (chargement annuel global compris entre 0,25 et 0,4 UGB/ha/an)
- **+ Herbe 05 :** Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables (interdiction de pâturage jusqu'au 1er juillet)

Territoire concerné : Surface agricole du périmètre Natura 2000
(carte en **annexe n°18**)

Surface d'application : 153ha (taux de contractualisation attendu de 60%)

Budget prévisionnel global : 318€/ha/an : 318x91,8x5= **145 962€ (PHAE comprise)**

Opérations associées : Améliorer les connaissances du site (S2), Faire signer la Charte (A1), Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

G5 : Mettre en place la MAET n°2 « zone tampon »

PRIORITE

STRATEGIE

Maintien/restauration de pratiques agricoles adaptées

Objectif : Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la zone humide et de son bassin versant en adaptant les pratiques de façon concentrique

► **Descriptif de l'action :** voir projet agro-environnemental

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

► **Habitats/espèces visées :** 6230.4, 6510.7, 6520.1, 8230.2, grande Gentiane jaune, Arnica des montagnes

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Agriculteurs

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** MAET FEADER (25%Etat + 75% Europe)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Engagements proposés : ▪ **Socle H01 :** Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe ('PHAE')

▪ **+ Herbe 01 :** Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage

▪ **+ Herbe 03 :** Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables

▪ **Dans le cadre de l'animation du DOCOB (mesure A2) :**

✓ **animation auprès des agriculteurs pour la mise en œuvre des contrats**, rédaction des cahiers des charges et aide au dossier déclaration/autorisation loi sur l'eau

✓ **encourager les agriculteurs dont les parcelles sont concernées par une zone humide et une zone tampon à contractualiser les MAET n°1 et 2.**

Territoire concerné : Surface agricole du périmètre Natura 2000
(carte en **annexe n°18**)

Surface d'application : 71ha (taux de contractualisation attendu de 60%)

Budget prévisionnel global : 228€ /ha/an : 228x42,6x5=48 564€ (PHAE comprise)

Opérations associées : Mettre en place les MAET n°1, 3, 4 et 5 (G6), Faire signer la Charte (A1), Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

G6 : Mettre en place les MAET n°3, n°4 et n°5 sur les bassins versant des tourbières

PRIORITE

STRATEGIE

Maintien/restauration de pratiques agricoles adaptées

Objectif : Mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de la zone humide et de son bassin versant en préservant les prairies maigres

➤ **Descriptif de l'action :** Voir projet agro-environnemental

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

➤ **Habitats/espèces visées :** 6230.4, 6510.7, 6520.1, 8230.2, grande Gentiane jaune, Arnica des montagnes

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Agriculteurs

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** MAET FEADER (25%Etat + 75% Europe)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

- Engagements proposés :**
- **MAET n°3 Bassin versant pâturé :**
 - Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe ('PHAE')
 - + Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
 - + Herbe 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (45 unités d'azote/ha/an)
 - **MAET n°4 Bassin versant fauché :**
 - Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe ('PHAE')
 - + Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
 - + Herbe 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (80 unités d'azote/ha/an)
 - **MAET n°5 Bassin versant fauché riche en espèces floristiques :**
 - Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe ('PHAE')
 - + Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage
 - + Herbe 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (80 unités d'azote/ha/an)
 - + Herbe 07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
- **Dans le cadre de l'animation du DOCOB (mesure A2) :**
- ✓ **animation auprès des agriculteurs pour la mise en œuvre des contrats**, rédaction des cahiers des charges et aide au dossier déclaration/autorisation loi sur l'eau
 - ✓ **Encourager les agriculteurs dont les parcelles sont concernées par une zone humide, une zone tampon et un bassin versant à contractualiser les MAET n°1, 2 et 3/4/5**

Territoire concerné : Surface agricole du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 181 ha

(carte en **annexe n°18**)

Budget prévisionnel global : 111 655€ (PHAE comprise)

- MAET n°3 : 187€x94,5ha (135 ha à 70% de contractualisation)x5ans=88 360€ (PHAE comprise)
- MAET n°4 : 132€x16,2ha (27ha à 60% de contractualisation)x5ans=10 695€ (PHAE comprise)
- MAET n°5 : 221€x11,4ha (19ha à 60% de contractualisation)x5ans=12 600€ (PHAE comprise)

Opérations associées : Mettre en place la MAET n°1 et 2 (G4 et G5), Faire signer la Charte (A1), Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

G7 : Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour des travaux de restauration et d'entretien des milieux naturels

Objectif : Favoriser le pâturage extensif et/ou la fauche sur certaines parties de zones humides

► **Descriptif de l'action** : Ouvrir des hauts marais et/ou des landes en cours de fermeture et les entretenir

Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre et surface de contrats engagés

► **Habitats/espèces visées** : 6230.4, 6510.7, 6520.1, 7120.1, 8230.2, Arnica des montagnes, grande Gentiane jaune

▪ **Acteurs de la mise en œuvre** : Collectivités, Propriétaires

▪ **Cadre politique** : Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables** : Contrat N 2000 (A32301P, A32305R)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : ▪ Dans le cadre de l'animation du DOCOB (mesure A2) : **Identifier les zonages concernés et propriétaires et/ou gestionnaires**

▪ **Effectuer des travaux de maîtrise des ligneux** : bucheronnage/ dessouchage/ débardage/ débroussaillage/ fauche avec exportation des produits de coupe hors de la zone humide

▪ **Effectuer des travaux d'arasage des touradons sur des layons (permettant de proposer une alternative à l'écobuage de la Molinie et de remettre en pâturage) avec engins adaptés (pneus basse pression...) et exportation des produits hors de la zone humide**

Territoire concerné : Surface du périmètre Natura 2000
(carte en *annexe n°19*)

Surface d'application : 30 ha

La localisation précise des actions ainsi que les méthodes d'intervention seront précisées dans le cahier des charges des contrats, au cas par cas et une étude préalable de faisabilité des travaux pourra également être prévue

Budget prévisionnel global : 26 000€

(base de calcul : 5 projets d'arasage des touradons couvrant une surface totale d'environ 1 ha à 10 000€/ha=10000€

4 projets de travaux de maîtrise des ligneux à 4000€/projet=16000€)

Opérations associées : Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique (G8), Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information (V1), Organiser des visites et des animations sur le site (V3), Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

G8 : Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour des travaux de restauration et d'entretien des milieux naturels

Objectif : Reconquérir les espaces agricoles abandonnés

➤ **Descriptif de l'action :** Recréer des parcours de pâture dans des zones peu productives

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

➤ **Habitats/espèces visées :** 4030.10, 4030.13, 5130.2, 6230.4, 7120.1, 8230.2, Arnica des montagnes, grande Gentiane jaune

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, collectivités, associations...

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N 2000 (A32303P, A32303R, A32305R)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Dans le cadre de l'animation du DOCOB (mesure A3) :
 - **Identifier le zonage concerné et les propriétaires et/ou gestionnaires**
 - **Echanges avec les gestionnaires d'espaces naturels (CEPA, RNN du rocher de la Jaquette) afin de bénéficier de leur expérience sur l'installation et la conduite de troupeau**
- **Mettre en œuvre un projet de gestion écologique :** préparation du terrain (débroussaillage...), installation d'équipements pastoraux (pose de clôture, abreuvoirs...) / entretien du troupeau

Territoire concerné : Surface du périmètre Natura 2000

1 projet expérimental

La localisation précise de cette action ainsi que les méthodes d'intervention seront précisées dans le cahier des charges du contrat et une étude préalable de faisabilité des travaux sera également prévue

Budget prévisionnel global : 15 000€

Opérations associées : Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts (G7), Mettre en place des indicateurs de suivi (S1), Améliorer les connaissances sur la gestion des habitats (S2), Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information (V1), Organiser des visites et des animations sur le site (V3), Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

G9 : Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique

PRIORITE

★★★

STRATEGIE

Pratiques et/ou aménagements permettant d'éviter la dégradation des milieux naturels

Objectif de l'action : Développer une gestion sylvicole adaptée à la fragilité des zones humides et des espèces d'intérêt patrimonial

► **Descriptif de l'action :** Mise en place de pratiques de gestion forestière n'ayant pas d'impact sur la biodiversité et la ressource en eau

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

► **Habitats/espèces visées :** Buxbaumie verte, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte, Ligulaire de Sibérie, 9120, 3130, 6410, 7120, 7110, 7140, 7150

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Propriétaires, collectivités et associations

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat forestier N 2000 (F22708, F22709, F22714)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : *à partir des 13 mesures régionales, seules celles qui s'adaptent à cet objectif et au contexte du site ont été retenues :*

▪ **Réalisation de dégagements ou débroussaillments manuels à la place de dégagements ou débroussaillments chimiques ou mécaniques (F22708) :** débardage par câbles, par traction animale...

Le nombre maximal de dégagements engagés sur une même parcelle sur la durée d'un contrat ne pourra excéder 5 passages en dégagement en 5 ans. Estimation prévisionnelle de 30ha.

▪ **Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709) :** ouvrages de franchissement / détournement de pistes...

▪ **Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714)**

Territoire concerné : Principalement les entités Lac noir, Esparzeloux, Sougeat la Souze, Lac Chauvet et Montbert, la Pignole, Laspialade, Jouvion, La Landie, la Morthe, La Cousteix, l'Esclauze et zone humide de l'Arbre
(carte en **annexe n°20**)

Surface d'application : environ 150 ha

Budget prévisionnel global : 100 000€

Opérations associées : Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats forestiers ou intra-forestiers (G10), Mettre en place des indicateurs de suivi (S1), Améliorer les connaissances du site (S2), Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information (V1), Organiser des visites et des animations sur le site (V3), Signer la Charte N2000 (A1), Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

G10 : Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats forestiers ou intra-forestiers

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Pratiques et/ou aménagements permettant d'éviter la dégradation des milieux naturels

Objectif de l'action : Favoriser les forêts diversifiées

► **Descriptif de l'action :** création de landes, régénération dirigée, élimination d'épicéas, favoriser le bois sénescant, information des usagers

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre et surface de contrats engagés

► **Habitats/espèces visées :** Buxbaumie verte, Hypne brillante, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte, Ligulaire de Sibérie, 9120, 6410, 7120, 7110, 7140, 7150

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :**

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat forestier N 2000 (F22701, F22703, F22705, F22711, F22712, F22714)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : *à partir des 13 mesures régionales, seules celles qui s'adaptent à cet objectif et au contexte du site ont été retenues :*

- **Création ou rétablissement de clairières ou de landes (F22701) :** de 500 à 1500 m² par clairières
- **Mise en œuvre de régénération dirigée (F22703) :** pour les habitats 9120-3 et 9120-4 l'objectif à atteindre à l'échéance du contrat est de 10% de couverture en semis d'espèces de hêtres et d'essence d'accompagnement (sureau, bouleau, sorbier, saule...)
- **Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable (notamment Epicéa) (F22711) :** nombre de passages à effectuer sur une même surface pendant la durée du contrat = dans le cas de suppression de l'épicéa 1 seul passage si coupe rase et également si éclaircie (sur 5 ans, 1 seule coupe possible)
Protocole de suivi : sera défini et intégré dans les contrats engagés
- **Dispositif favorisant le développement de bois sénescant (F22712)**
- **Investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714) :** déjà pris en compte dans l'action G9
- **Travaux de marquage, abattage, taille des arbres en vue de la gestion des zones humides forestières (F22705) (Hypne brillante)**

Territoire concerné : Principalement les entités Lac noir, Esparzeloux, Sougeat la Souze, Lac Chauvet et Montbert, Jouvion, la Pignole, Laspiade, La Landie, la Morthe, la Cousteix, l'Esclauze, Zone humide de l'Arbre
Surface d'application : environ 150 ha (*carte en annexe n°21*)

Budget prévisionnel global : estimation à 345 000€

Opérations associées : Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G9), Mettre en place des indicateurs de suivi (S1), Améliorer les connaissances du site (S2), Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information (V1), Réaliser des équipements d'information (V2), Organiser des visites et des animations sur le site (V3), Signer la Charte N2000 (A1), Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

PRIORITE

★★★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

► **Descriptif de l'action :** Contrôler l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** remplissage des indicateurs de suivi

► **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Animateur du DOCOB

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : ▪ **Suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire :**

✓ habitats (8 jours à 450€/jour = 3600€),

✓ lépidoptères (2 passages de 8 jours : 3600x2=7200 €),

✓ flore :

▪ 1 jour de prospection sur les entités de présence historique du Flûteau nageant=450€

▪ Suivi de la Ligulaire de Sibérie et du Fluteau nageant sur les entités de présence avérée = 1 passage de 2 jour/2ans = 450x2x3=2700€

▪ **Suivi du processus de la reconquête par la végétation des placettes** de décapage

2 passages : 2X 0,5 jour à 450 euros/jour = 450 euros

▪ **Suivi de l'impact de la restauration du pâturage sur les tourbières**

2 passages : 2 jours à 450 euros/jour = 900 euros

Territoire concerné : Surface du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 701 ha

Budget prévisionnel global : estimation à 15 300€

Opérations associées : toutes

S2 : Améliorer les connaissances du site

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action : Meilleure connaissance de la gestion des zones humides du site

► **Descriptif de l'action :** Compléter les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** nombre d'études complémentaires réalisées

► **Habitats/espèces visées :** tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Animateur du DOCOB, associations, scientifiques

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Animation N2000

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- **Mutualiser les études réalisées entre les gestionnaires d'espaces naturels et les scientifiques sur les entités du site**

- **Actualiser les connaissances et la cartographie des habitats :**

- ✓ ré-évaluer l'état d'évolution des hauts marais (mature/en fin d'évolution)

- ✓ ré-évaluer l'état de conservation des milieux aquatiques et humides

- ✓ re-localiser les prairies de fauche riches en espèces floristiques

- **Actualiser les connaissances sur le fonctionnement hydraulique des zones humides et lacs :** typologie et localisation des sources d'alimentation / recensement des exutoires

- **Acquérir des connaissances sur les espèces :** confirmer la présence du Lucane-cerf-volant et localiser les bosquets de présence / inventorier les amphibiens et l'ichtyofaune (recherche notamment de l'Ecrevisse à pieds blancs)

Territoire concerné : Surface du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 701 ha

Budget prévisionnel global : 50 000€

(base de calcul : 5 études à 10 000 euros)

Opérations associées : Toutes

V1 : Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'information

PRIORITE

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les acteurs locaux, les habitants du territoire

► **Descriptif de l'action :** diffuser le DOCOB, rédiger et diffuser les bulletins d'information

► **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de DOCOB synthétique distribués et nombre de bulletins parus

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Animateur du DOCOB, collectivités, associations...

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Animation du site

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- **Diffuser régulièrement de l'information auprès des habitants et en recueillir :** lettre d'information papier annuelle / lien vers le site internet de l'animateur

- **Rédaction, illustration et conception graphique :** A3 recto/verso couleur

- **Impression du bulletin :** sur papier labellisé PEFC ou FSC

- **Diffusion du bulletin :** via les mairies, si possible avec les bulletins municipaux

- **Diffusion du DOCOB en version papier aux mairies et en version informatique aux membres du COPIL**

Territoire concerné : Ensemble des communes du périmètre Natura 2000 pour le bulletin **Surface d'application :** 35 880 ha pour le bulletin

Budget prévisionnel global : 12 500€

(base de calcul : rédaction, réalisation et diffusion d'un bulletin d'information/an pendant 5 ans : 2200€x5=11000€, 1500 euros pour la diffusion du DOCOB)

Opérations associées : toutes

V2 : Réaliser des équipements d'information

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer les acteurs locaux, les habitants du territoire et les touristes

➤ **Descriptif de l'action :** Veiller à informer les gens de leur impact sur les milieux

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre d'aménagements réalisés

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Animateur du DOCOB, collectivités, Conseils Généraux...

▪ **Cadre politique :** Natura 2000, ENS, collectivités

▪ **Types de financements mobilisables :** Contrat N 2000 (A32326P, F22714), Conseils Généraux, collectivités

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- **Mutualiser les études d'implantation, de conception et la réalisation des panneaux entre les gestionnaires d'espaces naturels et les collectivités concernés par les entités du site**

- **Intégrer la présentation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et leur vulnérabilité (information des usagers visant à limiter leur impact) dans le texte des panneaux, spécifiques à certaines entités**

- **Effectuer les travaux d'entretien et de signalisation :** balisage / pose des panneaux/suivi et entretien courant

Territoire concerné : Surface du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 701 ha

Budget prévisionnel global : 18 000€

(base de calcul : rédaction /conception : 3500 euros/panneau

Confection de panneau et pose: 2000 euros/panneau

Entretien/suivi : 1 jr/an à partir de la pose/3 panneaux (450 euros)

3 panneaux)

Opérations associées : Mesures V et A

V3 : Organiser des visites et des animations sur le site

PRIORITE



STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action : Informer et créer une dynamique permettant de valoriser l'engagement des acteurs locaux

➤ **Descriptif de l'action :** échange et formation au sein des offices de tourisme et des collectivités territoriales

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :** Nombre de visites et manifestations sur le site

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Animateur du DOCOB, collectivités, associations...

▪ **Cadre politique :** Natura 2000, ENS

▪ **Types de financements mobilisables :** Animation du site, collectivités, Conseils Généraux

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : ▪ **Conventionner avec les offices de tourisme et les collectivités territoriales concernés par le site qui seraient intéressées pour organiser des animations ou des randonnées proche ou dans le site, formation et échange avec les animateurs et guides:** sensibilisation des locaux et des touristes à la valeur du patrimoine naturel, à la fragilité des habitats et à la responsabilité de chacun, promouvoir les opérations de gestion mises en place sur le site...

▪ **Aide à la réalisation de supports de communication** (livrets, affiches...) : en mutualisant avec d'autres structures (CEPA, Conseils généraux, collectivités territoriales...)

Territoire concerné : Surface du périmètre Natura 2000 et autres sites proches

Surface d'application : + de 701 ha

Budget prévisionnel global : 4000€

(base de calcul : 1000€/an année n+1 à n+4)

Opérations **associées** : Mesures V et A

A1 : Faire signer la Charte N2000

PRIORITE

★★★

STRATEGIE

Pratiques et/ou aménagements permettant d'éviter la dégradation des milieux naturels

Objectif de l'action : Maintenir voir améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces

➤ **Descriptif de l'action** : Faire signer la Charte

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action** : Nombre et surface des chartes signées

➤ **Habitats/espèces visées** : Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre** : Animateur du DOCOB

▪ **Cadre politique** : Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables** : Animation du site

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés : ▪ **Informers tous les propriétaires** de parcelle dans le site Natura 2000 sur l'existence de la Charte N2000 et les modalités de signature

▪ **Accompagner les propriétaires** pour les formalités administratives liées à leur adhésion : demande de matrice cadastrale, pré-remplissage des formulaires...

*Charte consultable en **annexe n22***

Territoire concerné : Surface du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 701 ha

Budget prévisionnel global : *inclus dans l'animation du DOCOB*

Opérations associées : Animer la mise en œuvre du DOCOB (A2)

A2 : Animer la mise en œuvre du DOCOB

PRIORITE

★★★

STRATEGIE

Mise en œuvre du projet

Objectif de l'action : Veiller au bon déroulement de l'application des mesures

➤ **Descriptif de l'action :**

➤ **Indicateurs d'évaluation de l'action :**

➤ **Habitats/espèces visées :** Tous

▪ **Acteurs de la mise en œuvre :** Animateur du DOCOB

▪ **Cadre politique :** Natura 2000

▪ **Types de financements mobilisables :** Animation du site

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

- Moyens proposés :**
- **Gestion technique et financière** de la programmation annuelle pour le compte de la structure porteuse en lien avec l'Etat
 - **Suivi des procédures administratives et des outils** liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs, formations, MAET, Contrats...)
 - **Information et participation au COPIL, accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation :** réalisation des diaporamas / comptes rendus...
 - **Rôle de conseiller technique à l'amont des projets** (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets...) **et en appui aux études d'évaluation des incidences Natura 2000**
 - **Animation du projet agro-environnemental, accompagnement au montage de contrats Natura 2000** (contrats forestiers, contrats non productifs...) **et à la signature de la Charte Natura 2000**
 - **Conseil auprès des usagers locaux** (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs...)
 - **Organiser des réunions de mise en cohérence des actions avec les gestionnaires des milieux naturels concernés par le site et participer aux réunions des autres démarches / échanger avec les partenaires**
 - **Utilisation d'outils informatiques adaptés** (SIG...)

Territoire concerné : Périmètre Natura 2000

Surface d'application : 701 ha

Budget prévisionnel global : 69 200€

Année n= 45 jours à 400 euros =18000€ Année n+1= 35 jours à 400 euros =16000€ Année n+2 =25 jours à 400 euros =10000€

Année n+3 = 20 jours à 400 euros =8000€ Année n+4 = 15 jours à 400 euros = 6000€ Année n+5 =20 jours à 400 euros =8000€

Projet agro-environnemental : 9 jours à 400€/jr année n + 4 jours à 400€/jr année n+1 =5200€

Opérations associées : Faire signer la Charte N2000 (A1)

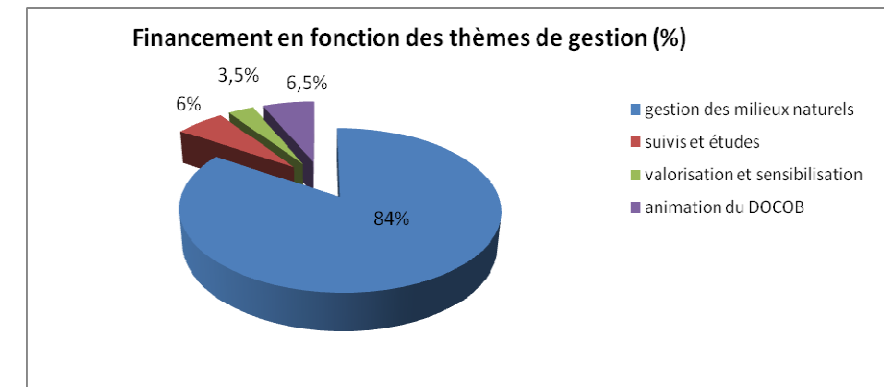
6.4- TABLEAU DE BORD DU SUIVI DES MESURES ET DE LEUR FINANCEMENT

Tableau n°9 : Echancier des mesures et de leur financement

	2011					2012					2013					2014					2015					2016					TOTAL
	financements					financements					financements					financements					financements					financements					
	Contrat	Crédits FEADER	Collec+ Struct	Autre		Contrat	Crédits FEADER	Collec+ Struct	autre		Contrat	Crédits FEADER	Collec+ Struct	Autre		Contrat	Crédits FEADER	Collec+ Struct	Autre		Contrat	Crédits FEADER	Collec+ Struct	Autre		Contrat	Crédits FEADER	Collec+ Struct	Autre		
GESTION (Restauration et entretien)	216 762 €	4 000 €		1 000 €	221 762 €	298 636 €	4 000 €		1 000 €	303 636 €	191 036 €	4 000 €		1 000 €	196 036 €	81 136 €	4 000 €		1 000 €	86 136 €	48 905 €	4 000 €		1 000 €	66 236 €	26 475 €				26 475 €	900 282 €
G1	10 000 €				10 000 €	10 500 €				10 500 €	10 000 €				10 000 €	10 000 €				10 000 €											40 500 €
G2	12 000 €	4 000 €		1 000 €	17 000 €	12 000 €	4 000 €		1 000 €	17 000 €	10 000 €	4 000 €		1 000 €	15 000 €	5 000 €	4 000 €		1 000 €	10 000 €		4 000 €		1 000 €	5 000 €					64 000 €	
G3						900 €				900 €	1 800 €				1 800 €	900 €				900 €										3 600 €	
G4	21 894 €				21 894 €	29 193 €				29 193 €	29 193 €				29 193 €	29 193 €				29 193 €	29 193 €				29 193 €	7 298 €			7 298 €	963 €	
G5	7 285 €				7 285 €	9 713 €				9 713 €	9 713 €				9 713 €	9 713 €				9 713 €	9 713 €				9 713 €	2 428 €			2 428 €	48 564 €	
G6	5 583 €				5 583 €	22 331 €				22 331 €	22 331 €				22 331 €	22 331 €				22 331 €	22 331 €				22 331 €	16 748 €			16 748 €	111 655 €	
G7	10 000 €				10 000 €	4 000 €				4 000 €	8 000 €				8 000 €	4 000 €				4 000 €										26 000 €	
G8						15 000 €				15 000 €																				15 000 €	
G9	50 000 €				50 000 €	50 000 €				50 000 €																				100 000 €	
G10	100 000 €				100 000 €	145 000 €				145 000 €	100 000 €				100 000 €															345 000 €	
SUIVIS ET ETUDES		17 350 €		4 000 €	21 350 €		12 050 €		2 000 €	14 050 €		8 900 €		2 000 €	10 900 €		8 225 €		2 000 €	10 225 €		8 325 €			8 325 €	450 €			450 €	65 300 €	
S1		1 350 €			1 350 €		4 050 €			4 050 €		900 €			900 €		225 €			225 €		8 325 €			8 325 €	450 €			450 €	15 300 €	
S2		16 000 €		4 000 €	20 000 €		8 000 €		2 000 €	10 000 €		8 000 €		2 000 €	10 000 €		8 000 €		2 000 €	10 000 €										50 000 €	
VALORISATION ET SENSIBILISATION		3 700 €	500 €	500 €	4 700 €		2 200 €			2 200 €	3 000 €	2 200 €	2 500 €	1 500 €	9 200 €	3 000 €	2 200 €	2 500 €	1 500 €	9 200 €	3 000 €	2 200 €	2 500 €	1 500 €	9 200 €					34 500 €	
V1		3 700 €			3 700 €		2 200 €			2 200 €		2 200 €			2 200 €		2 200 €			2 200 €		2 200 €			2 200 €					12 500 €	
V2											3 000 €		2 000 €	1 000 €	6 000 €	3 000 €		2 000 €	1 000 €	6 000 €	3 000 €		2 000 €	1 000 €	6 000 €					18 000 €	
V3			500 €	500 €	1 000 €							500 €	500 €	1 000 €			500 €	500 €	1 000 €			500 €	500 €	1 000 €					4 000 €		
ANIMATION DU DOCOB		21 600 €			21 600 €		15 600 €			15 600 €		10 000 €			10 000 €		8 000 €			8 000 €		6 000 €			6 000 €		8 000 €		8 000 €	69 200 €	
A1					cf A3					cf A3					cf A3					cf A3											
A2		21 600 €			21 600 €		15 600 €			15 600 €		10 000 €			10 000 €		8 000 €			8 000 €		6 000 €			6 000 €		8 000 €		8 000 €	69 200 €	
	216 762 €	46 650 €	500 €	500 €	269 412 €	298 636 €	33 850 €		3 000 €	335 486 €	194 036 €	25 100 €	2 500 €	4 500 €	226 136 €	84 136 €	22 425 €	2 500 €	4 500 €	113 561 €	51 905 €	20 525 €	2 500 €	2 500 €	89 761 €	26 925 €	8 000 €		34 925 €	1 069 282 €	

- Contrat : contrat N2000 ou MAET (co-financement Feader+Etat)
- Crédits FEADER+Etat : crédit de fonctionnement pour la mise en œuvre du docob, sous réserve des engagements financiers annuels disponibles (dont mesure 216 du PDRH)
- Collec +Struct : crédits des collectivités (communautés de communes, CG15, CG63, CR Auvergne...)
- et/ou de la structure porteuse
- Autres (Agence de l'Eau Adour Garonne, maître d'ouvrage ...)

G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides, **G2** : Mettre en défens, aménager les accès, dispositifs d'abreuvement, **G3** : Réaliser des placettes de décapage, **G4** : Mettre en place la MAET n°1
G5 : Mettre en place la MAET n°2, **G6** : Mettre en place les MAET n°3, 4 et 5, **G7** : Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts, **G8** : Projet de gestion écologique,
G9 : Limiter l'impact des travaux forestiers, **G10** : Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats forestiers et intra-forestiers, **S1** : Mettre en place des indicateurs de suivi,
S2 : Améliorer les connaissances du site, **V1** : Diffuser le Docob et les bulletins d'information, **V2** : Réaliser des équipements d'information, **V3** : Organiser des visites et animations, **A1** : Faire signer la Charte N2000, **A2** : Animer la mise en œuvre du DOCOB



BIBLIOGRAPHIE

Agence de l'Eau Adour Garonne, 2008, Etude du Lac Chauvet dans le cadre de la DCE, Agence de l'Eau Adour Garonne, 12p.

BACHELARD P., 2004, *Lycaena helle* (Lepidoptera Lycaenidae) en région Auvergne, Espèce nouvellement inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », SHNAO, p.

BACHELARD P. *et al.*, 2008, Synthèse des connaissances entomologiques et herpétologiques sur un réseau de 17 tourbières du PNRVA, SHNAO, 61p.

Bensettiti F. *et al.*, 2001, « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.

Bensettiti F. *et al.*, 2002, « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

Bensettiti F. *et al.*, 2005, « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p.

CEPA, 2001, Plan de gestion forêt de Sougeat-la-Souze 2001-2003, CEPA, 39p.

CEPA, 2006, Rendu technique 2006 tourbière de Sougeat-la-Souze , CEPA, 7p.

CHRISTOPHE H., 2005, Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 de l'Artense, BIOME, 56p.

CHRISTOPHE H., 2010, Complément de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 de l'Artense, BIOME, p.

Commission européenne, 1997, Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne version EUR 15, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 57 p.

Commission européenne, 2000, Gérer les sites Natura 2000 – Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE), Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.

Commission des communautés européennes, 2009, Synthèse de l'évaluation de l'état de conservation des habitats, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 17 p.

HUGONNOT V., 2010, Inventaire des bryophytes du site Natura 2000 de l'Artense, CBN MC, 24p.

MONTEILHET S. *et al.*, 1998, Plan de gestion de la tourbière de Sougeat-la-Souze 1998-2002, CEPA, 31p.

RESCHE S., 2005, Etude environnementale et forestière de Sougeat-la-Souze, UNISYLVA, 11p.

SEYTRE L., 2010, Soutien aux opérateurs Natura 2000 dans le cadre des DOCOB, fiches d'analyse de la typologie et de la cartographie des habitats de type nardaie (6230.4) et prairie de fauche (6520.1), CBN MC, 2p.

SOULIER A., 2009, Inventaire du Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle*) et du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) sur le site Natura 2000 Artense, SMPNRVA, 24p.

TERRAZ L. *et al.*, 2008, Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000, ATEN, 71 p.

TEXIER J.A., 2009, Amélioration des connaissances sur les zones humides d'une partie de l'Artense, CEPA, 22p.

VALENTIN-SMITH G. *et al.*, 1998., Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétingny, 144 p.



Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Maison du Parc – Montlosier – 63970 AYDAT
Tel : 04 73 65 64 00 / Fax : 04 73 65 66 78
Mail : accueil@parcnaturel-volcansauvergne.com





DOCUMENT D'OBJECTIFS



ANNEXES



SITE NATURA 2000 ARTENSE « FR8301039 »



SOMMAIRE

Annexe n°1 : Arrêté portant création et composition du COPIL du site Natura 2000 de l'Artense	1
Annexe n°2 : Cartes représentant les modifications de périmètre	2
Annexe n°3 : Synthèse des données administratives	11
Annexe n°4 : Synthèse des zonages environnementaux et fiches ZNIEFF	13
Annexe n°5 : Le foncier dans le site	27
Annexe n°6 : Détails des activités économiques et de l'occupation du sol	29
Annexe n°7 : Carte des randonnées balisées	35
Annexe n°8 : Carte des lacs et de leur statut	36
Annexe n°9 : Détails des données géologiques, climatiques, pédologiques et hydrographiques	37
Annexe n°10 : Carte altitudinale	39
Annexe n°11 : Tableaux de synthèse des habitats naturels	40
Annexe n°12 : Cartes de répartition des habitats naturels de l'annexe 2 de la Directive 92/43 Habitats, Faune, Flore	42
Annexe n°13 : Cartes de l'état de conservation des habitats naturels de l'annexe 2 de la Directive 92/43 Habitats, Faune, Flore	50
Annexe n°14 : Détails des espèces patrimoniales présentes dans le site	58
Annexe n°15 : cartes de pré-localisation de la mesure G1	64
Annexe n°16 : cartes de pré-localisation de la mesure G2	73
Annexe n°17 : cartes de pré-localisation de la mesure G3	81
Annexe n°18 : cartes de pré-localisation des mesures G4, G5 et G6	87
Annexe n°19 : cartes de pré-localisation des mesures G7 et G8	94
Annexe n°20 : cartes de pré-localisation de la mesure G9	101
Annexe n°21 : cartes de pré-localisation de la mesure G10	107
Annexe n°22 : Charte Natura 2000	113
Annexe n°23 : Projet agro-environnemental	120

Annexe n°1 : Arrêté portant création et composition du COPIL du site Natura 2000 de l'Artense



PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

ARRETE

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000 FR 8301039
ARTENSE

Préfecture du Puy-de-Dôme
Arrêté N° 08/03289

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la Directive 92/43 (CEE) du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

VU la décision de la Commission Européenne en date du 13 novembre 2007, d'arrêter la liste des sites d'importance communautaire ;

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L 414-2, R 414-8, R 414-8-1 ;

VU les propositions du Directeur Régional de l'Environnement, du Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme et du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Cantal ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 24 avril 2008 désignant le Préfet du Puy-de-Dôme, Préfet coordonnateur pour le site de l'Artense ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est créé un Comité de Pilotage pour le site NATURA 2000 FR 8301039 : Artense.

ARTICLE 2 : Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Issoire,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mauriac,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
Le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme,
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Cantal,
Le Directeur Départemental de l'Équipement du Puy-de-Dôme,
Le Directeur Départemental de l'Équipement du Cantal,
Le Directeur de l'Agence du Puy-de-Dôme de l'Office National des Forêts,
Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,

Ou leurs représentants

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
Le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme,
Le Président du Conseil Général du Cantal,
Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
Le Président de la communauté de communes : Massif du Sancy,
Le Président de la communauté de communes : Sancy Artense,
Le Président de la communauté de communes : Bort-les-Orgues Lanobre et Beaulieu,
Le Président de la communauté de communes : Sumène Artense,

Le Maire de la commune de BAGNOLS,
Le Maire de la commune de CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL,
Le Maire de la commune de CROS,
Le Maire de la commune de EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES
Le Maire de la commune de L'ANOBRE,
Le Maire de la commune de PICHERANDE,
Le Maire de la commune de SAINT-DONAT,
Le Maire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE,
Le Maire de la commune de TREMOUILLE,

Ou leurs représentants

Représentants des propriétaires, exploitants et usagers :

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme,
Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal,
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme,
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal,
Le Président de la Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme,
Le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Cantal,
Le Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Puy-de-Dôme,
Le Président du Syndicat de la Propriété Agricole du Cantal,
Le Président de la FDSEA Confédération Paysane du Puy-de-Dôme,
Le Président de la Confédération Paysane du Cantal,
Le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme,
Le Président de la FDSEA du Cantal,
Le Président des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme,
Le Président des Jeunes Agriculteurs du Cantal,
Le Président de l'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme,
Le Président de l'Agence Départementale de Développement Touristique du Cantal,

Ou leurs représentants

Personnes qualifiées pour la protection de la nature :

Le Directeur du Conservatoire National Botanique du Massif Central,
Le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme,
Le Président de Puy-de-Dôme Nature Environnement,
Le Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,
Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
Le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en Haute Auvergne,

Ou leurs représentants

-3-

ARTICLE 3 : La présidence du Comité de Pilotage Local est assurée par le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Issoire, mais pourra, en application de l'article L 414-2-III du code de l'environnement, être transférée au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

ARTICLE 4 : Le secrétariat est assuré par la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme, mais pourra être transféré au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

ARTICLE 5 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Puy-de-Dôme et du Cantal, les Sous-Préfets des arrondissements d'ISSOIRE et de MAURIAC, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Cantal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures du Puy-de-Dôme et du Cantal et dont une copie sera adressée à chaque membre du comité de pilotage.






Fait à CLERMONT-FERRAND,
le 23 SEPTEMBRE 2008

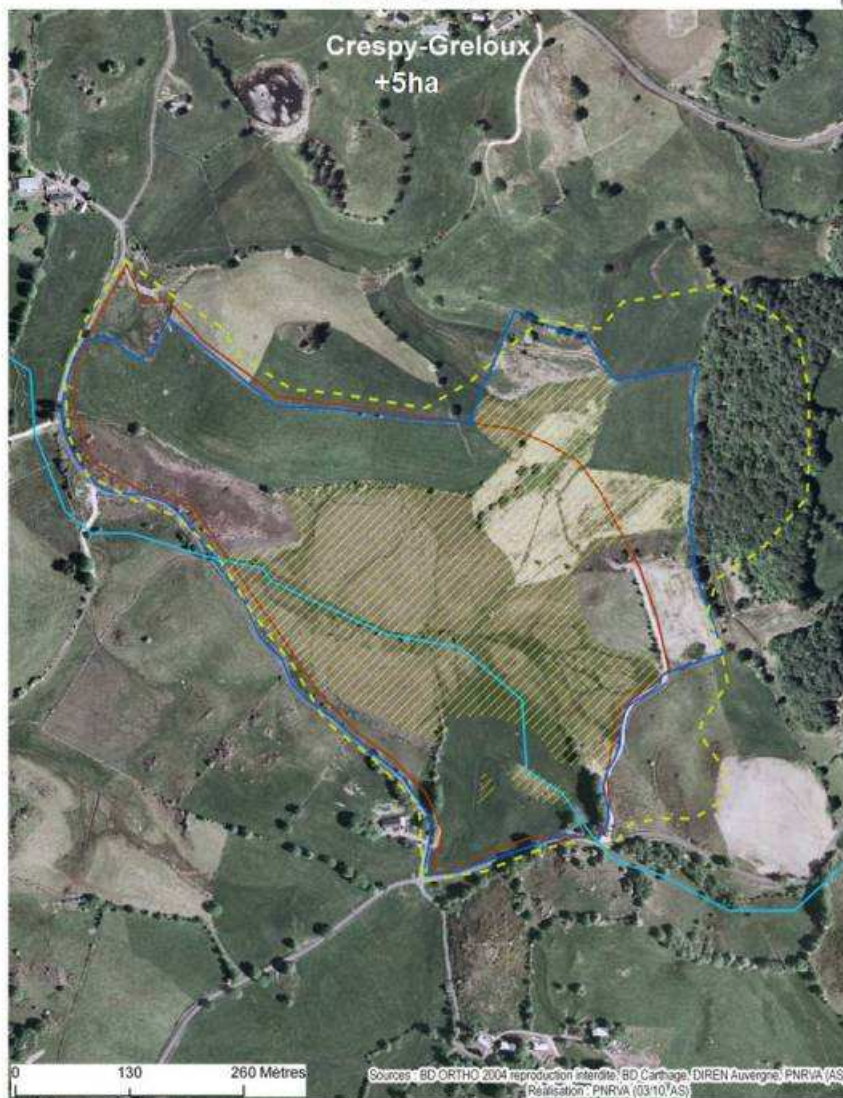
LE PREFET,

Signé Dominique SCHMITT.

Annexe n°2 : Cartes représentant les modifications de périmètre

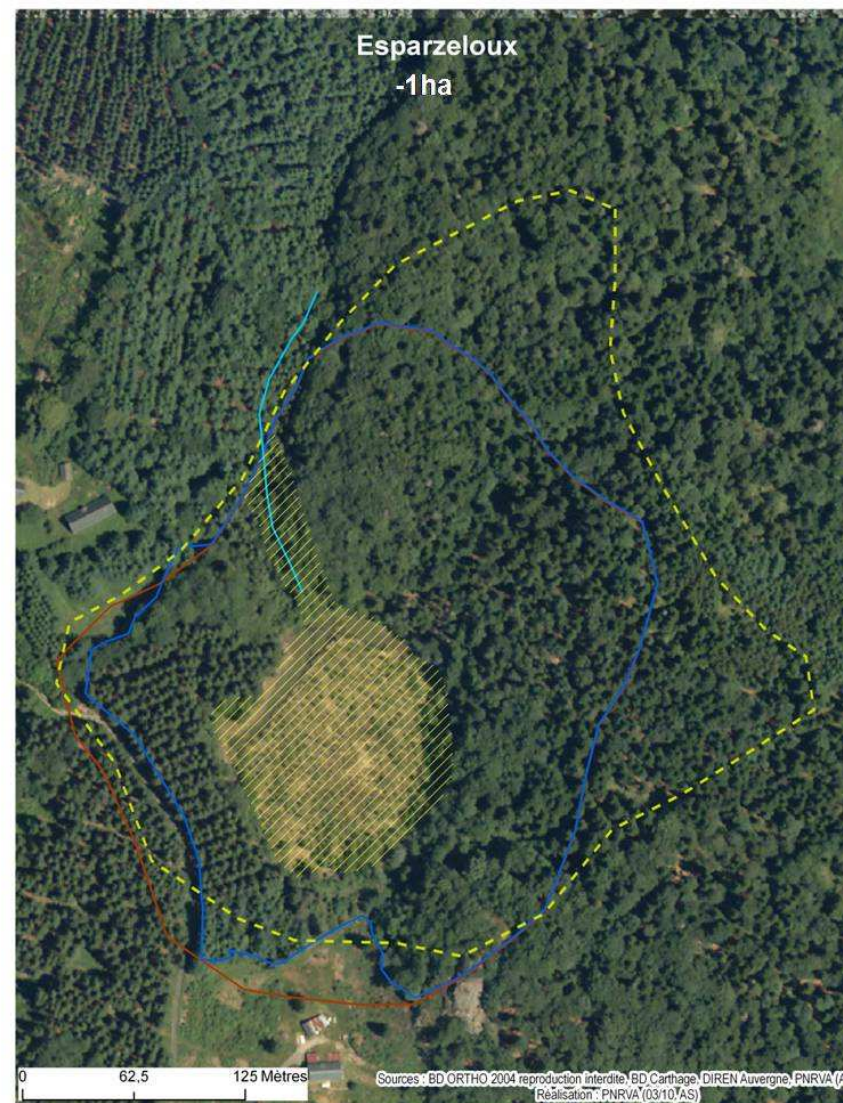
Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense

-  périmètre Natura 2000 initial
-  périmètre Natura 2000 proposé
-  bassin versant
-  zone humide et eau libre
-  réseau hydrographique








Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense

-  périmètre Natura 2000 initial
-  périmètre Natura 2000 proposé
-  bassin versant
-  zone humide et eau libre
-  réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



-  périmètre Natura 2000 initial
-  périmètre Natura 2000 proposé
-  bassin versant
-  zone humide et eau libre
-  réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



-  périmètre Natura 2000 initial
-  périmètre Natura 2000 proposé
-  bassin versant
-  zone humide et eau libre
-  réseau hydrographique







Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense

-  périmètre Natura 2000 initial
-  périmètre Natura 2000 proposé
-  bassin versant
-  zone humide et eau libre
-  réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



-  périmètre Natura 2000 initial
-  périmètre Natura 2000 proposé
-  bassin versant
-  zone humide et eau libre
-  réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense

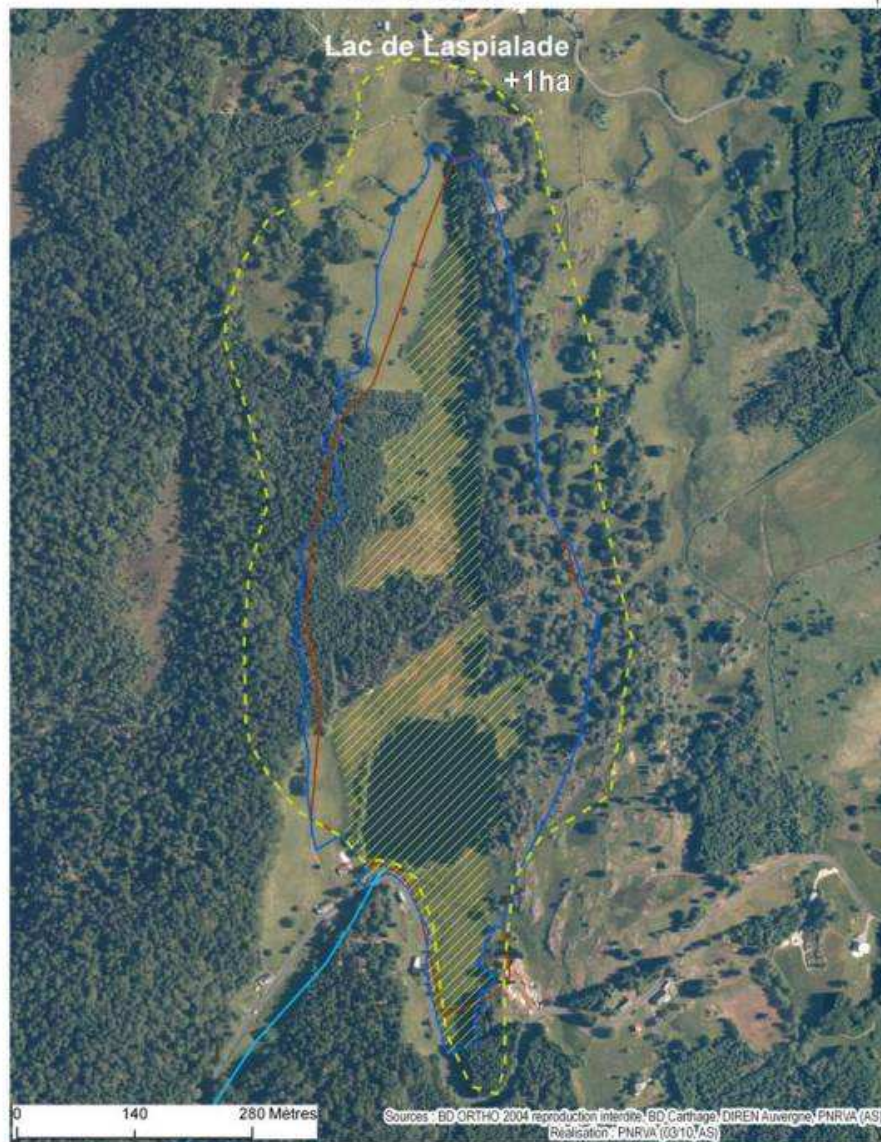


- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense

- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



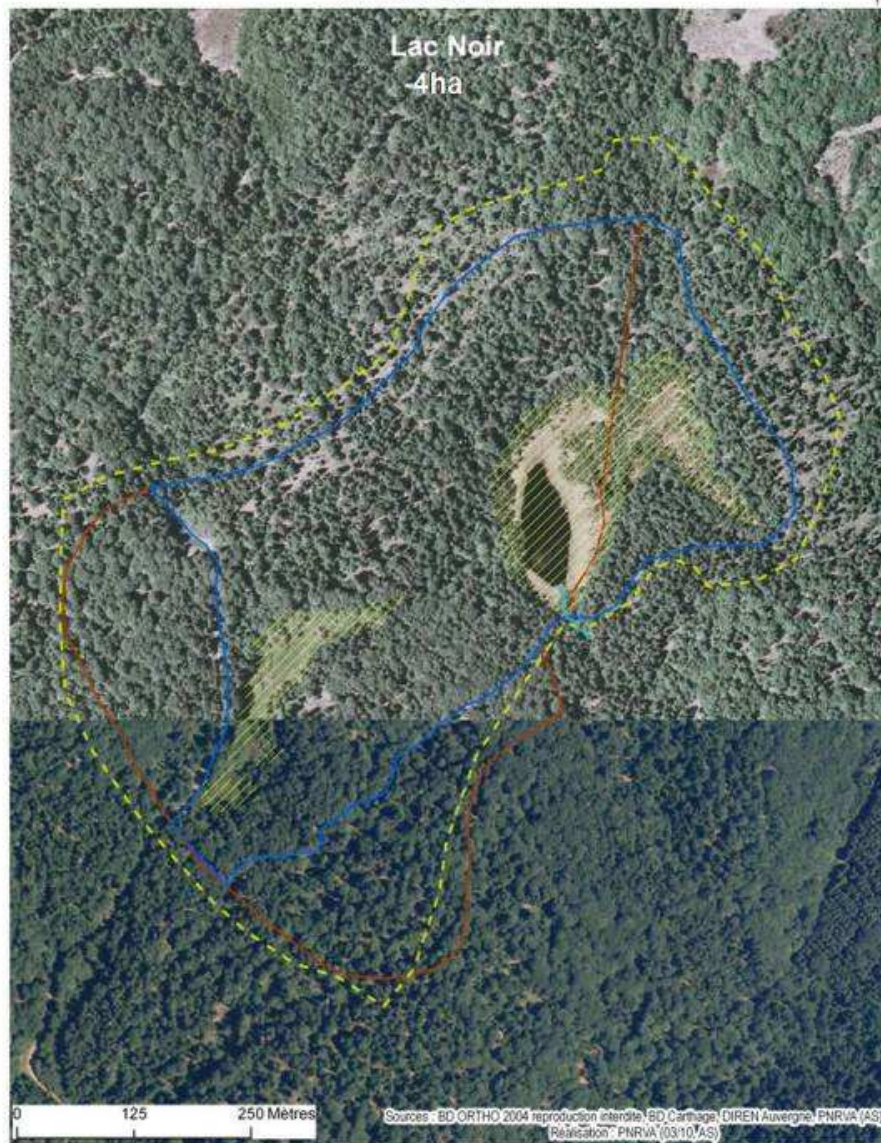
- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



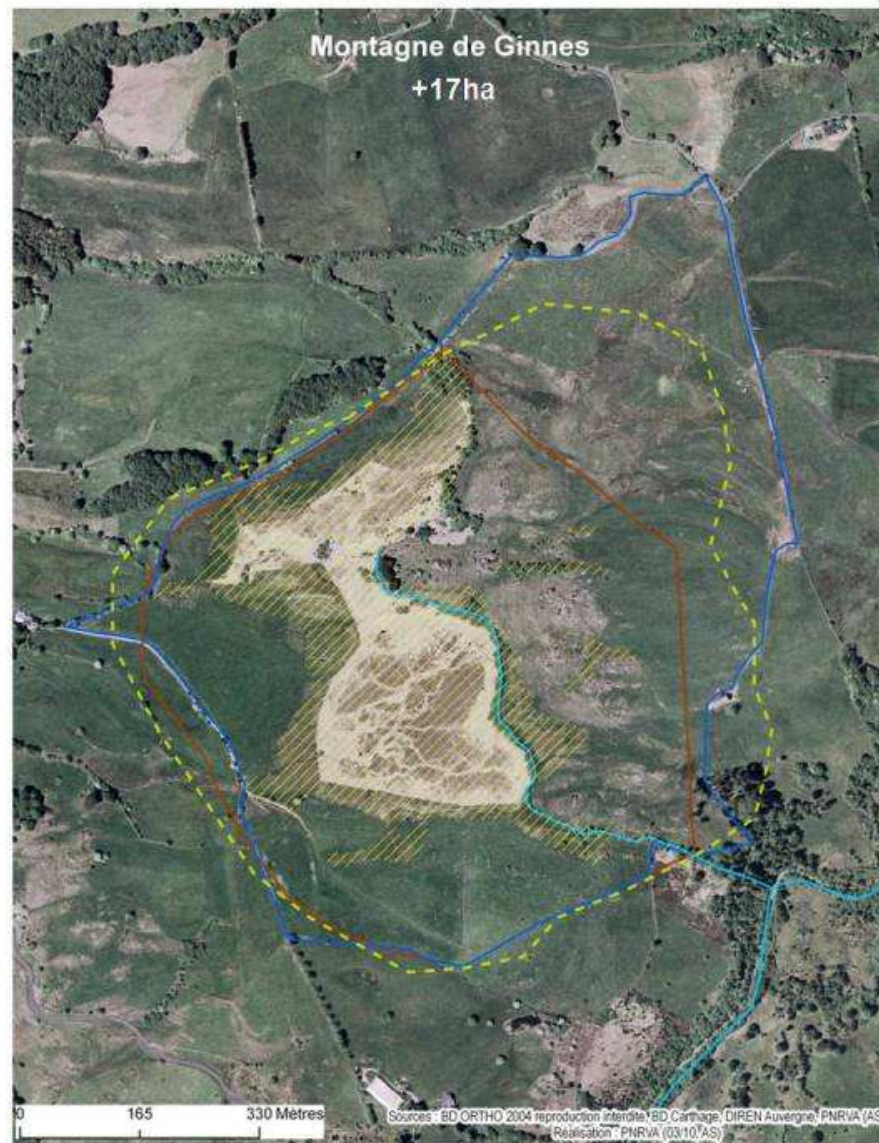
- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



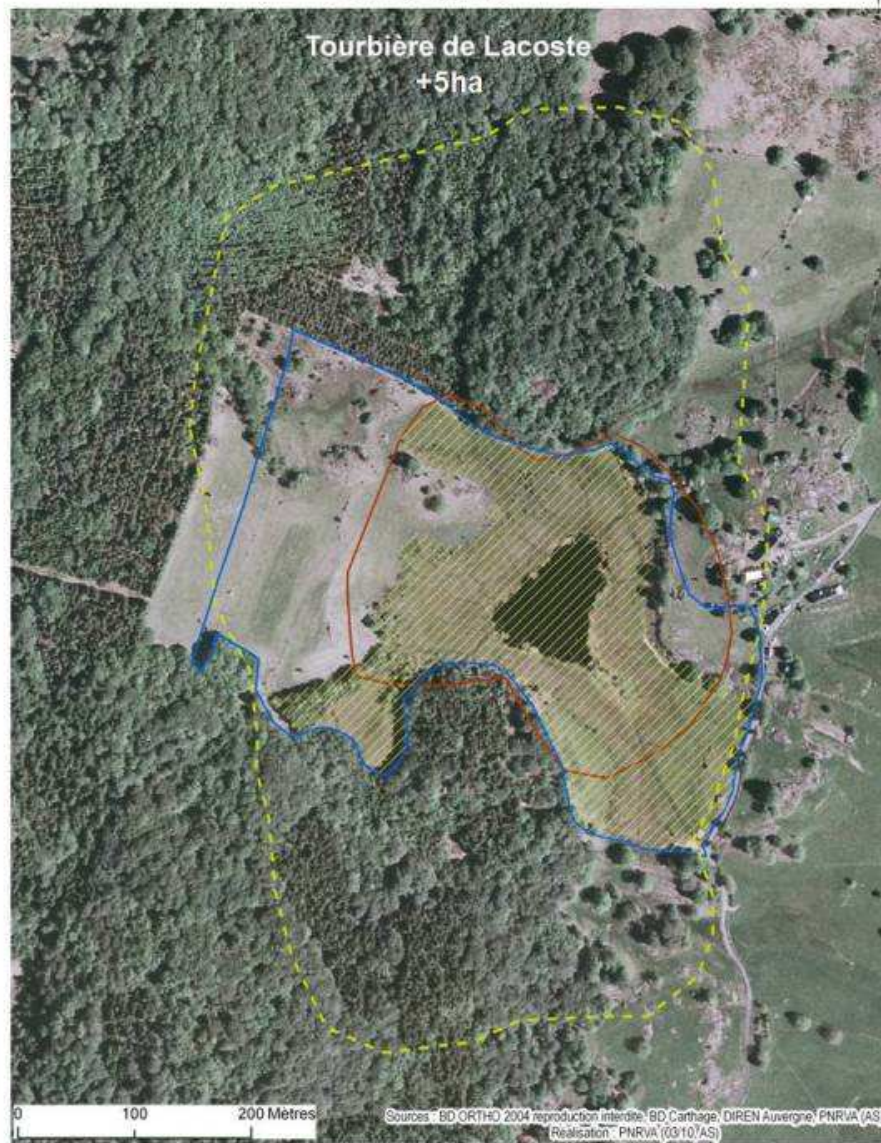
- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



-  périmètre Natura 2000 initial
-  périmètre Natura 2000 proposé
-  bassin versant
-  zone humide et eau libre
-  réseau hydrographique





Modification du périmètre du site Natura 2000 de l'Artense suite à la consultation des EPCI en juillet 2010



Seul le périmètre de l'entité de la tourbière de Lajoux est modifié



-  périmètre Natura 2000 révisé suite à la consultation des EPCI en juillet 2010
-  périmètre Natura 2000 initial

Sources : BD-Ortho IGN reproduction interdite, DREAL Auvergne, PNRVA (AS)
Réalisation : SMPNRVA (07/10, AS)

Proposition d'ajustement du périmètre Natura 2000 de l'Artense



- périmètre Natura 2000 initial
- périmètre Natura 2000 proposé
- bassin versant
- zone humide et eau libre
- réseau hydrographique



Annexe n°3 : Synthèse des données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Auvergne	Politique de Réserves Naturelles Régionales (RNR) en cours d'élaboration	SIG SMPNRVA
Départements	2	Cantal Puy-de-Dôme	Politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), dans ce cadre le Cg 63 est propriétaire d'une partie de la tourbière de Jouvion. Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR 63 et 15) : aménagements adéquats des sentiers, possibilité de valorisation pédagogique	
Communes	3 Cantons : 4 Communautés de communes, communes :	Besse et Saint-Anastaise, la Tour d'Auvergne, Champs-sur-Tarentaine-Marchal <u>CC Massif du Sancy (63)</u> : Picherande, Egliseneuve d'Entraigues <u>CC Sancy-Artense (63)</u> : Bagnol, Cros, Saint-Donat, Saint-Genès-Champespe, <u>CC Sumène-Artense (15)</u> : Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Tremouille	50% du site Natura 2000 de l'Artense Egliseneuve-d'Entraigues est également concernée par le site N2000 du Cézallier Nord et du Cézallier Sud, Picherande par le site N2000 des Monts Dore et du Cézallier Nord 32% du site Natura 2000 de l'Artense 12% du site Natura 2000 de l'Artense Tremouille et Champs-sur-Tarentaine sont également concernées par le site N2000 des Gorges de la Rhue et Lanobre par la ZPS des gorges de la Dordogne	

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		<u>CC Bort Lanobre et Beaulieu (15) :</u> Lanobre	5% du site Natura 2000 de l'Artense	
Nombre d'habitants dans l'ensemble des communes concernées par le site	513 198 1062 512 1468 397 254 242 196	Bagnols Cros Champs-sur- Tarentaine Egliseneuve d'Entraigues Lanobre Picherande Saint-Donat Saint-Genès- Champespe Tremouille	2 habitations à l'intérieur du périmètre Natura 2000 au lac Chauvet, des habitations et/ou bâtiments agricoles en périphérie de la tourbière de la Morthe, du lac de l'Esclauze, du lac de la Landie, de la zone humide de l'Arbre, du lac de Laspialade, du lac de Lacoste et du lac de la Cousteix	Recensements INSEE 2004-2005-2006-2007

Annexe n°4 : Synthèse des zonages environnementaux et fiches ZNIEFF

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Parcs naturels régionaux	1	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	Zones humides emblématiques du Parc Fiche actions tourbières : projets d'amélioration des connaissances et de préservation des tourbières du Parc Co-proprétaire et co-gestionnaire de la tourbière de Sougeat-la-Souze avec le Conservatoire des Espaces et Paysage d'Auvergne (CEPA) Co-gestionnaire de l'ENS de Jouvion avec le CG 63	SIG
ENS	1 ENS 1 projet d'ENS	Jouvion La Pignole	11,3 ha acquis par le CG 63 et la commune de Saint-Donat en 2004. SMPNRVA : rédaction du plan de gestion en lien avec le CG 63. Il prévoit plusieurs études des milieux naturels, un plan de pâturage et des travaux d'aménagements pour l'accueil du public. Retenue en 2005 pour intégrer une démarche opérationnelle de gestion et de valorisation, et bénéficier de l'accompagnement du Conseil Général 15. Actuellement le site n'a pas encore été classé ENS. CEPA : rédaction en 2007 d'un schéma directeur de gestion et de valorisation.	Départements 15 et 63
APPB	3	Sougeat-la-Souze La Morthe	Arrêté du 10 janvier 1996 Arrêté du 10 janvier 1996	DREAL Auvergne

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		L'Esclauze	Arrêté du 10 janvier 1996 Règlementation de la circulation (interdiction de création de piste...), interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, de boiser, de rejeter des eaux usées, les travaux sont soumis à autorisation préfectorale	
ZNIEFF (voir fiches ci-dessous)	16 ZNIEFF de type 1 1 ZNIEFF de type 2	Toutes les entités sont concernées par une ZNIEFF de type 1 et sont comprises dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 Artense	Les espèces végétales et animales motivant la désignation des ZNIEFF sont majoritairement liées aux zones humides, avec notamment: <i>Aeshna juncea</i> , <i>Andromeda polifolia</i> , <i>Calopteryx virgo meridionalis</i> , <i>Carex limosa</i> , <i>Ceriagrion tenellum</i> , <i>Coenagrion pulchellum</i> , <i>Drosera intermedia</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Coenagrion hastulatum</i> , <i>Eleogiton fluitans</i> , <i>Eriophorum gracile</i> , <i>Isoetes lacustris</i> , <i>Isoetes echinospora</i> , <i>Leucorrhinia dubia</i> , <i>Ligularia sibirica</i> , <i>Littorella uniflora</i> , <i>Luronium natans</i> , <i>Lutra lutra</i> , <i>Lycaena helle</i> , <i>Lycopodiella inundata</i> , <i>Platycnemis acutipennis</i> , <i>Rhynchospora fusca</i> , <i>Scheuchzeria palustris</i> , <i>Somatochlora arctica</i> , <i>Somatochlora flavomaculata</i> , <i>Sympetrum danae</i> , <i>Rallus aquaticus</i> , <i>Utricularia minor</i> , <i>Utricularia vulgaris</i> , <i>Vaccinium oxycoccos</i> ...	DREAL Auvergne, ZNIEFF de deuxième génération, 2009
Cellule d'assistance technique aux zones humides		Les zones humides de l'Artense en dehors des entités Natura 2000	Conseils et assistance technique en dehors du périmètre Natura 2000, qui permet de poursuivre la sensibilisation des acteurs locaux à la préservation des zones humides et de leur apporter une aide technique, sans financement	CEPA

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
			direct (financements pouvant être mobilisés en fonction des actions menées). Cette démarche est complémentaire à la procédure Natura 2000.	
Réserves de chasse	Aucune	Pas de réserve de chasse départementale		Fédérations de chasse 15 et 63
SDAGE	1	Bassin Adour-Garonne	Un nouveau projet de SDAGE est actuellement en préparation, il sera effectif à partir de 2010. Un volet concernera notamment la préservation et la valorisation des zones humides.	
Contrat de rivière	1	Contrat de rivière Haute Dordogne	Depuis 2003, il vise à préserver le patrimoine naturel qui constitue la tête de bassin versant de la Haute Dordogne, notamment pour faire face à la pollution liée aux activités agricoles. 3 axes majeurs orientent les actions : la qualité de l'eau, l'étude de la dynamique fluviale et celle des espèces et des milieux. Il a été prolongé jusqu'en juin 2011 et se transformera éventuellement en SAGE.	SMPNRVA, EPIDOR
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....		Etude éolienne sur les 6 communes du Puy-de-Dôme, une carrière est localisée proche du lac de l'Esclauze	Pas de projets concernant directement le périmètre Natura 2000.	DREAL Auvergne



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAC CHAUVET

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170002

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES

63 PICHERANDE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
<i>Chorthippus montanus</i>		2000 - 2005	BOITIER E.	0	- 0
<i>Cicuta virosa</i>		- 2002	DUCERF G.	0	- 0
<i>Circaea alpina</i>		- 1997	BILLY F.	0	- 0
<i>Coralorrhiza trifida</i>		- 2001	CORDONNIER S.		- 0
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>		- 2004	LE DÙ J., ANONYME	0	- 0
<i>Dactylorhiza incarnata</i>		- 2004	LE DÙ J., ANONYME	0	- 0
<i>Baldellia ranunculoides repens</i>		- 2005	BRUGEL E.	0	- 0
<i>Huperzia selago</i>		- 2002	DUCERF G.	0	- 0
<i>Isoetes echinospora</i>		- 1993	BOUDRIE M.		- 0
<i>Isoetes lacustris</i>		- 2005	CHRISTOPHE H.		- 0
<i>Ligularia sibirica</i>		- 1998	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central	0	- 0
<i>Lilium martagon</i>		- 2002	DUCERF G.	0	- 0
<i>Littorella uniflora</i>		- 2005	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Luronium natans</i>		- 2002	DUCERF G.	0	- 0

Date d'édition : mardi 8 septembre 2009

Page 1063 sur 1296



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAC CHAUVET

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170002

<i>Lutra lutra</i>		1996 - 1997	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	0	- 0
<i>Lycnaea bella</i>		- 2004	BACHELARD P.	0	- 0
<i>Mecynopsis cambrica</i>		- 2001	CORDONNIER S.	0	- 0
<i>Samicola rubetra</i>	R.	- 2006	LPO Auvergne	0	- 0
<i>Sympetrum danae</i>		- 2003	BRONNEC F.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BOUCHARDY C., BOULADE Y., 1997- Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats".	Direction Régionale de l'Environnement Auvergne, Catiche Productions : rapport d'étude Natura 2000.	B
Chauve-Sousis Auvergne		I
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
DESMOLLES F., Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique		I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		I
Société Française d'Odonatologie		I

Date d'édition : mardi 8 septembre 2009

Page 1064 sur 1296



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LA COUSTEIX ET LE LAC

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170003

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15 TREMOUILLE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Andromeda polifolia</i>		- 1995	LASSAGNE H.	-	0
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>		- 1999	LEROY T.	0	- 0
<i>Carex limosa</i>		- 1995	LASSAGNE H.	-	0
<i>Ceriatrum tenellum</i>		1997 - 1999	LEROY T.	0	- 0
<i>Coenagrion pulchellum</i>		- 1999	LEROY T.	0	- 0
<i>Drosera intermedia</i>		- 1995	LASSAGNE H.	-	0
<i>Drosera rotundifolia</i>		- 1995	LASSAGNE H.	-	0
<i>Platycnemis acutipennis</i>		1997 - 1998	LEROY T.	0	- 0
<i>Rhynchospora fusca</i>		- 1995	LASSAGNE H.	-	0
<i>Scheuchzeria palustris</i>		- 1995	LASSAGNE H.	-	0
<i>Somatichlora flavomaculata</i>		1998 - 1998	LEROY T.	0	- 0
<i>Sympetrum danae</i>		1997 - 1998	LEROY T.	0	- 0
<i>Vaccinium oxycoccos</i>		- 1995	LASSAGNE H.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central

Date d'édition : mardi 15 septembre 2009

Page 1 sur 2



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LA COUSTEIX ET LE LAC

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170003

Société Française d'Odonatologie

I

Date d'édition : mardi 15 septembre 2009

Page 2 sur 2



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LA PIGNOLE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170005

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15 CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Andromeda polifolia</i>		- 2002	GRAVELAT B.	-	0
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>		1998 - 2000	LEGRAND R.	0	0
<i>Carex limosa</i>		- 2002	GRAVELAT B.	0	0
<i>Ceriatrum tenellum</i>		1996 - 1999	LEROY T.	0	0
<i>Coenagrion hastulatum</i>		1996 - 1999	LEROY T.	0	0
<i>Drosera intermedia</i>		- 2002	GRAVELAT B.	-	0
<i>Drosera rotundifolia</i>		- 2002	GRAVELAT B.	-	0
<i>Lestes virens</i>		1996 - 1999	LEROY T.	0	0
<i>Lycopodiella inundata</i>		- 1994	LASSAGNE H.	0	0
<i>Platynemis acutipennis</i>		1996 - 1999	LEROY T.	0	0
<i>Rhynchospora fusca</i>		- 2002	GRAVELAT B.	-	0
<i>Scheuchzeria palustris</i>		- 2002	GRAVELAT B.	-	0
<i>Somatoclora arctica</i>		1996 - 1999	LEROY T.	0	0
<i>Somatoclora flavomaculata</i>		1996 - 1999	LEROY T.	0	0
<i>Sympetrum danae</i>		- 1998	GILARD B.	0	0

Date d'édition : mardi 15 septembre 2009

Page 1 sur 2



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LA PIGNOLE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170005

<i>Thyselinum palustre</i>	- 2002	GRAVELAT B.	0 - 0
<i>Vaccinium microcarpum</i>	- 2002	GRAVELAT B.	0 - 0
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	- 2002	GRAVELAT B.	0 - 0

Confirmer identité

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne & CPIE de Haute Auvergne, 2005 - TOURBIERE DE LA PIGNOLE. Espaces Naturels Sensibles du Cantal. Rendu final phase 2. p87-104.	B
Société Française d'Odonatologie	I

Date d'édition : mardi 15 septembre 2009

Page 2 sur 2



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAC DE LAS PIALADES

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170007

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 SAINT-GENES-CHAMPESPE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aeshna juncea</i>		- 1998	LEROY T.	0	- 0
<i>Andromeda polifolia</i>		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	-	0
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>		1997 - 1999	LEROY T.	0	- 0
<i>Ceriaton tenellum</i>		1996 - 1999	LEROY T.	-	0
<i>Chorthippus montanus</i>		2000 - 2006	BOITIER E.	0	- 0
<i>Drosera rotundifolia</i>		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	-	0
<i>Leucorhnia dubia</i>		- 1998	LEROY T.	0	- 0
<i>Nuphar pumila</i>		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0
<i>Platycnemis acutipennis</i>		1998 - 1998	LEROY T.	0	- 0
<i>Somatochlora arctica</i>		1996 - 1998	LEROY T.	-	0
<i>Somatochlora flavomaculata</i>		1996 - 1999	LEROY T.	-	0
<i>Sympetrum danae</i>		1998 - 1999	LEROY T.	0	- 0
<i>Vaccinium oxycoccos</i>		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAC DE LAS PIALADES

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170007

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

I

Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny

I

Société Française d'Odonatologie

I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAC D'ESCLAUZE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170008

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
<i>Aeshna juncea</i>		2001 - 2002	LEROY T.	0	- 0
<i>Andromeda polifolia</i>		- 1998	PETETIN A.	-	0
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>		- 2004	LEROY T.	0	- 0
<i>Calopteryx xanthostoma</i>		- 2002	LEROY T.	0	- 0
<i>Carex limosa</i>		- 1998	PETETIN A.	-	0
<i>Coenagrion hastulatum</i>		2001 - 2004	LEROY T.	0	- 0
<i>Drosera intermedia</i>		- 1998	PETETIN A.	0	- 0
<i>Drosera rotundifolia</i>		- 1998	PETETIN A.	0	- 0
<i>Eleogiton fluitans</i>		- 2004	KESSLER F.	0	- 0
<i>Eriophorum gracile</i>		- 1998	PETETIN A.	-	0
<i>Leucorhinia dubia</i>		- 2004	LEROY T.	0	- 0
<i>Littorella uniflora</i>		- 2005	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Luronium natans</i>		- 2005	CHRISTOPHE H.	0	- 0
<i>Lycopodiella inundata</i>		- 1998	PETETIN A.	0	- 0
<i>Myrmeleotetix maculatus</i>		2000 - 2006	BOITIER E.	0	- 0



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAC D'ESCLAUZE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170008

<i>Platycnemis acutipennis</i>		2002 - 2004	LEROY T.	0	- 0
<i>Polysarcus denticauda</i>		2000 - 2006	BOITIER E.	0	- 0
<i>Rallus aquaticus</i>	R	- 2004	LPO Auvergne	-	
<i>Rhynchospora fusca</i>		- 1998	PETETIN A.	0	- 0
<i>Scheuchzeria palustris</i>		- 1998	PETETIN A.	-	0
<i>Somatoclhora flavomaculata</i>		2001 - 2004	LEROY T.	0	- 0
<i>Sympetrum danae</i>		1996 - 2004	LEROY T.	-	0
<i>Thysellimum palustre</i>		- 2004	KESSLER F.	0	- 0
<i>Utricularia minor</i>		- 2004	KESSLER F.	-	0
<i>Utricularia vulgaris</i>		- 1998	PETETIN A.	0	- 0
<i>Vaccinium oxycoccos</i>		- 1998	PETETIN A.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	I
Société Française d'Odonatologie	I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAC DE LA LANDIE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170009

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 63 EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES
- 63 SAINT-GENES-CHAMPESPE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
Drosera rotundifolia		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	-	0
Lullula arborea	R	- 2004	LPO Auvergne	0	- 0
Nuphar pumila		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informatéur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAJOUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170014

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 63 SAINT-GENES-CHAMPESPE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
Drosera rotundifolia		- 2002	GRAVELAT B.	-	0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informatéur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
----------------------------------------------------	---



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LAC DE LA COSTE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170010

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 CROS

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
Andromeda polifolia		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	-	0
Drosera intermedia		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	-	0
Drosera rotundifolia		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	-	0
Thysseilinum palustre		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0
Utricularia minor		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	-	0
Vaccinium microcarpum		- 2005	ANTONETTI P., LE GUEN M.	0	- 0
Vaccinium oxycoccos		- 2005	CHRISTOPHE H.	0	- 0 A confirmer

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

TOURBIERE D'ESPARZELOUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170011

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

15 LANOBRE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
Anas crecca	R	- 1995	LPO Auvergne	0	- 0
Drosera rotundifolia		- 2003	KESSLER F.	-	0
Eleogiton fluitans		- 1994	LASSAGNE H.	0	- 0
Scheuchzeria palustris		- 2003	KESSLER F.	-	0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

GRELOUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170019

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 BAGNOLS

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Dactylorhiza incarnata		- 2005	CHRISTOPHE H.	0	- 0
Drosera rotundifolia		- 2000	GRAVELAT B.	-	0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

L'ARBRE DE ST GENES

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170015

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 SAINT-GENES-CHAMPESPE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Leucorhina dubia		1996 - 1997	LEROY T.	-	0
Sympetrum danae		1996 - 1997	LEROY T.	-	0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I
Société Française d'Odonatologie	I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LA MONTAGNE DE GINNES

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170016

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 SAINT-DONAT

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
Chorthippus montanus		2000 - 2005	BOITIER E.	0	- 0
Metrioptera brachyptera		2000 - 2005	BOITIER E.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

JOUVION NORD

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170021

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 SAINT-DONAT

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
Glaucoopsyche alcon		- 2005	LEROY T.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LA MORTHE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170020

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

63 EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
<i>Aeshna juncea</i>		- 1997	PARAISOT S.	0	- 0
<i>Andromeda polifolia</i>		- 2004	KESSLER F.	-	0
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>		- 1997	FRAT J.	0	- 0
<i>Chorthippus montanus</i>		2000 - 2005	BOITIER E.	0	- 0
<i>Coenagion hastulatum</i>		- 1999	FRAT J., GILARD B., BRONNEC F.	-	
<i>Drosera intermedia</i>		- 2004	KESSLER F.	-	0
<i>Drosera rotundifolia</i>		- 2004	KESSLER F.	-	0
<i>Leucorhinia dubia</i>		1997 - 1999	FRAT J., GILARD B., BRONNEC F.	-	0
<i>Metrioptera brachyptera</i>		2000 - 2005	BOITIER E.	0	- 0
<i>Scheuchzeria palustris</i>		- 2004	KESSLER F.	-	0
<i>Sympetrum danae</i>		1997 - 1999	FRAT J., GILARD B., BRONNEC F.	0	- 0
<i>Utricularia vulgaris</i>		- 1996	STEUNOU M.	0	- 0

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire Botanique National du Massif Central

I

FRAT J., 1999. Bilan des prospections d'odonates sur les tourbières d'Auvergne, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, 9 p.

B



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

LA MORTHE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170020

Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny

I

Société Française d'Odonatologie

I



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

TOURBIERE DE SOUGEAT LA SOUZE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170022

AVERTISSEMENT : L'inventaire ZNIEFF est en cours de modernisation en Auvergne. Les informations ne concernant pas les espèces ou milieux déterminants, ainsi que les sources utilisées, ne sont pas présentées sur cette fiche. De même, une phase de vérification de terrain va permettre d'ajuster à la marge certains périmètres courant 2009.

COMMUNES

- 63 EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES
- 63 PICHERANDE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance Code	Intervalle
Calopteryx virgo meridionalis		1997 - 2003	BRONNEC F.	0	- 0
Leucorhinia dubia		1997 - 2003	BRONNEC F.	-	0
Ligularia sibirica		- 2005	CHRISTOPHE H.	-	0
Glaucopsyche alcon		- 2003	BACHELARD P.	0	- 0
Salix bicolor		- 2005	CHRISTOPHE H.	0	- 0
Somatichlora flavomaculata		1997 - 2000	TOUZET F., BUROT G.	0	- 0
Vaccinium oxycoccos		- 1996	STEUNOU M.	0	- 0

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
35.1	Pelouses atlantiques à nard et communautés proches	0	01/01/2001
37.31	Prairies à molinie sur calcaire et argile	0	01/01/2001
37.7	Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes	0	01/01/2001

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=informateur)

CEPA. PNRVA. 2001. Plan de gestion. Forêt de Souge à la Souze, commune d'Eglise-neuve-d'Entraigues (63). Diren Auvergne, AELB, PNRVA. 39 pages.

B



ZNIEFF AUVERGNE

Nom de la ZNIEFF :

TOURBIERE DE SOUGEAT LA SOUZE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00170022

Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I
FRAT J., 1999, Bilan des prospections d'odonates sur les tourbières d'Auvergne, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, 9 p.	B
MONTEILHET S., MOREAU D., 1998 - Plan de gestion - Tourbière de Souge à la Souze - Commune d'Eglise-neuve-d'Entraigues (63) 1998-2002.	B
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne - Life-Nature - Programme de protection des tourbières de France - Région Auvergne, 31p.	B
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny	I
Société Française d'Odonatologie	I

Annexe n°5 : Le foncier dans le site

Données administratives	Nombre de propriétés	Qualification	Surface approximative (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Propriétés des communes et EPCI	1 1 en cours 1 1	PNRVA/CEPA CEPA Département du Puy-de-Dôme Communal	40 ha 13 ha 7 ha 3,3 ha	La tourbière de Sougeat-la-Souze bénéficie d'un plan de gestion et d'un plan de gestion forestier Début 2010, le CEPA est en cours d'acquisition d'une partie de la tourbière de Crespy-Greloux Le département 63 a acquis des parcelles de tourbière afin de mettre en place l'ENS de Jouvion Saint-Donat est propriétaire d'une parcelle de la tourbière de Jouvion, en lien avec l'ENS	SMPNRVA, CEPA
Biens sectionaux	9	Sectionaux	65 ha	Il s'agit de parcelles de zones humides présentes sur les entités du lac de la Landie, de la zone humide de l'Arbre, de Crespy-greloux, de la tourbière de Lacoste, du lac de Laspialade, du lac Chauvet et de la Pignole	
Grandes propriétés privées	4	Grand massif forestier partiellement exploité Lac de la Landie	36 ha 40 ha	Il s'agit de la forêt privée de Gravières, commune de Lanobre, qui abrite de nombreuses zones humides dont les entités du lac Noir et de la tourbière d'Esparzeloux Lac privé, activité économique lié à la pêche	Cadastre consulté en mairie, communications personnelles, données SIG SMPNRVA, plan de gestion forestier privé

		Lac de l'Esclauze	11 ha	Lac privé, utilisation privée pour la pêche de loisir et la chasse	
		Lac Chauvet	100 ha	Lac privé avec une activité de pêche de loisir réglementée, une partie de la surface agricole au Sud-Ouest du lac appartient également au même propriétaire.	
Petites propriétés privées	68	Particuliers	301 ha	Les petites propriétés privées représentent environ 50% du site, elles sont majoritairement concernées par l'agriculture	Cadastre consulté en mairie, données SIG PNRVA

Annexe n°6 : Détails des activités économiques et de l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD et des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Urbanisation	403, 421	3 communes soumises à la RNU 2 Plans d'occupation du sol en révision 4 Plans Local d'Urbanisme	Bagnols, Saint-Donat et Saint-Genès-Champespe Lanobre, Egliseneuve d'Entraigues Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Tremouille, Cros et Pich (PLU en élaboration)erande	Communes
Carrière	301	1 a proximité	Une carrière d'extraction de roche de type granitique entre le lac de l'Esclauze et la tourbière de la Morthe	SMPNRVA
Projets		Projet de recaptage d'une source en limite de la tourbière de Sougeat-la-Souze		
Agriculture	102, 120, 140, 141, 170, 180 et 810	34 exploitants agricoles Pratiques associées Communes en AOP (appellation d'origine protégée)	Elevages de vaches laitières et/ou vaches allaitantes Fauche et pâturage, sur les zones humides parfois et dans le bassin versant immédiat Quelques zones de déprise agricole Saint-Nectaire : toutes Cantal : 7, sauf Bagnols et Cros Salers : Egliseneuve d'Entraigues, Picherande, Saint-Donat, et Saint-Genès-Champespe	SMPNRVA
Activité sylvicole	160, 161,	1 groupement forestier	Forêt de Gravières, gérée par un expert forestier	SMPNRVA, CEPA, CRPF

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD et des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
	162, 163 et 164	2 plans simples de gestion Autre	Les forêts bordant la tourbière de Sougeat-la-Souze et le lac de l'Esclauze La majorité des boisements sont des petites propriétés privées ne bénéficiant pas de plan de gestion. Il s'agit de plantations monospécifiques résineuses, de forêts mixtes et de forêts de feuillus (hêtraie, aulnaie, boulaie...) plus ou moins entretenues	
Tourisme de nature, randonnées pédestre, équestre et ski de fond non encadré :		5 offices de tourisme : Chemins balisés : Randonnée pédestre :	Massif du Sancy (Picherande, Egliseneuve d'Entraigues), Sancy-Artense (la Tour d'Auvergne), Champs-sur-Tarentaine-Marchal et Lanobre <ul style="list-style-type: none"> - <u>2 GR</u>, le 30 qui bordent les entités, le 4 qui traverse la hêtraie du lac Chauvet ; - <u>7 PR</u>, le lac Chauvet, Auger (tourbière de la Morthe), le bois de Rochemave (lac de Lacoste), le lac de la Crégut (lac de Laspialade), Ponchet (tourbière de Crespy-Greloux), la Pignole (tourbière de la Pignole), Bertinet (tourbière de Jouvion) - <u>1 itinéraire weekend</u> qui suit le GR 4 (lac Chauvet), - <u>1 tour de Pays Sumène Artense</u> (tourbière de la 	CG 15 et 63, PDIPR

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD et des activités	Quantification	Qualification
		<p>Randonnée VTT :</p> <p>Randonnée équestre :</p> <p>2 centres de ski de fond :</p> <p>Randonnée à ski de fond :</p>	<p>Pignole)</p> <p>PR lac Chauvet, Ponchet, lac de la Crégut, et un itinéraire spécifique dans le Cantal (tourbière de la Pignole)</p> <p>2 pistes équestres, une au Nord qui passe entre l'entité du lac Chauvet et celle de Sougeat-la-Souze, une au Sud qui passe à proximité de la Cousteix</p> <p>Une troisième piste équestre est en projet, elle traverserait l'Artense</p> <p>Egliseneuve d'Entraigues et Picherande</p> <p>Egliseneuve d'Entraigues souhaite développer un projet de randonnées en raquette qui concernerait la tourbière de Montbert</p>
Activité cynégétique	230	<p>9 associations communales de chasse agréée, 2 sociétés de chasse privée (Bagnols et Esparzeloux)</p> <p>Gibiers d'eau</p> <p>Autres espèces chassées</p>	<p>Bécassine des marais, Bécassine sourde plus rarement, quelques Canards colverts et des Sarcelles dont l'effectif est en forte diminution</p> <p>Chevreuil, Cerf, Sanglier et Lièvre, nombre de bracelets limité pour le gros gibier</p>

Origine des données Structures ressources
Fédérations de chasse 63 et 15

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD et des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
		Aucune réserve de chasse fédérale approuvée ministériellement, ni ordinaire		
Pêche	200, 220	<p>5 km de cours d'eau à l'intérieur des périmètres</p> <p>9 lacs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 lacs privés de 1^{ère} catégorie piscicole bénéficiant du statut d'eau libre : Lac Noir (0,5 ha), Esparzeloux (0,2 ha), la Cousteix (0,6 ha), la Pignole (11,9 ha), Laspialade (2,5 ha), L'Esclauze (26,3 ha), Lacoste (0,7 ha) - 1 lac privé de première catégorie piscicole, fondé en titre, bénéficiant d'une gestion type «réservoir» : Lac Chauvet (52 ha) 	<p>Densité importante du petit chevelu hydrographique, la plupart sont des ruisseaux temporaires qui sortent des tourbières, bien que certains les alimentent ainsi que les lacs. Cours d'eau non pêchables.</p> <p>Petits lacs privés où l'activité de pêche est faible voir nulle, qui ne bénéficient pas d'une gestion piscicole</p> <p>Le lac de Laspialade a été géré pendant quelques années en réservoir, avec introduction de truites. Accès au lac de l'Esclauze réglementé.</p> <p>Lac Chauvet géré par 5 actionnaires et bénéficie d'une réglementation propre.</p> <p>Espèces pêchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - truite fario* - truite arc-en-ciel* - saumon de fontaine* 	Fédération de pêche 15 et 63, Exploitation des résultats obtenus sur le lac Chauvet en 2007, Agence de l'Eau Adour Garonne, 2008

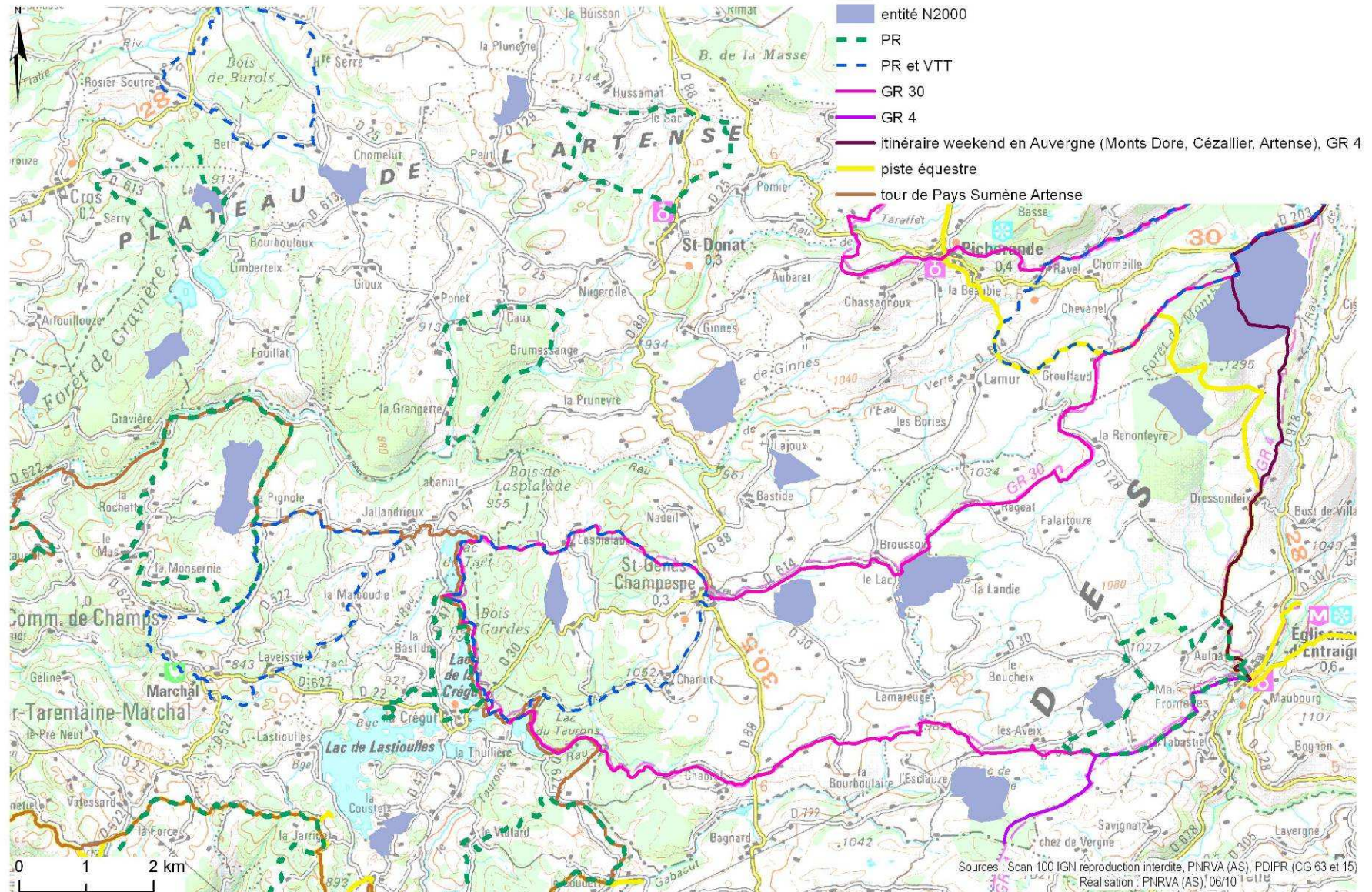
Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD et des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
		<ul style="list-style-type: none"> - 1 lac privé de première catégorie piscicole, fondé par la pêche de loisir et la commercialisation des écrevisses : La Landie (26,9 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> - omble chevalier - perche - tanche - rotengle - goujon - vairon - (corégone) - (carpes) <p>L'empoissonnement est réparti dans la saison afin d'éviter la prédation des cormorans, il concerne 3 espèces (*). L'introduction de nouvelles espèces n'est pas envisagée. L'écrevisse signal est présente dans le lac, ainsi que dans les ruisseaux en aval et en amont.</p> <p>La pêche en barque est rarement pratiquée, il s'agit surtout de pêche le long des berges, surtout la pêche à la mouche.</p> <p>Les poissons ne sont pas nourris, les bords du lac ne sont pas chaulés.</p> <p>Le niveau d'eau du lac se régule naturellement, le trop plein se déverse dans un ruisseau.</p> <p>Le lac de la Landie est une propriété privée où l'activité de pêche est réglementée par la vente de cartes de pêche (environ 50). La pêche à la mouche est pratiquée en barque.</p> <p>La commercialisation des écrevisses signal présentes dans le lac est également une activité économique développée auprès des restaurants, mais elles n'ont pas été introduites et ne sont pas élevées, elles sont juste prélevées.</p>	

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD et des activités	Quantification	Qualification
			<p>Les espèces présentes sont similaires à celles du lac Chauvet avec en plus la présence présumée d'esturgeon. Actuellement, le lac n'est pas empoisonné et le niveau d'eau n'est pas contrôlé. Un projet d'aménagement de chambres d'hôte est en cours de réalisation.</p>

<p>Origine des données Structures ressources</p>

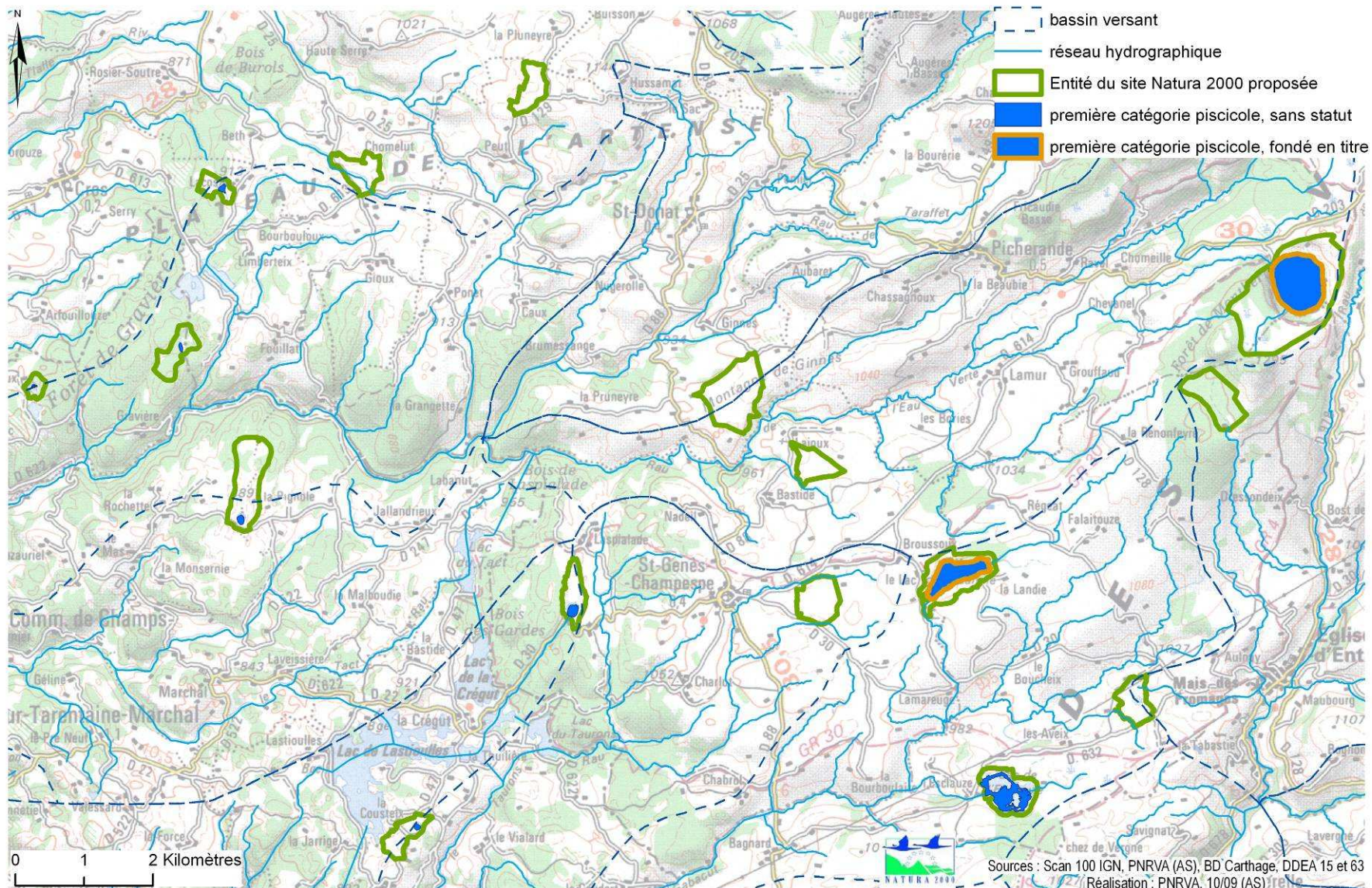


Annexe n°7 : Carte des randonnées balisées Itinéraires de randonnée à proximité du site Natura 2000 de l'Artense (moins de 2 km)



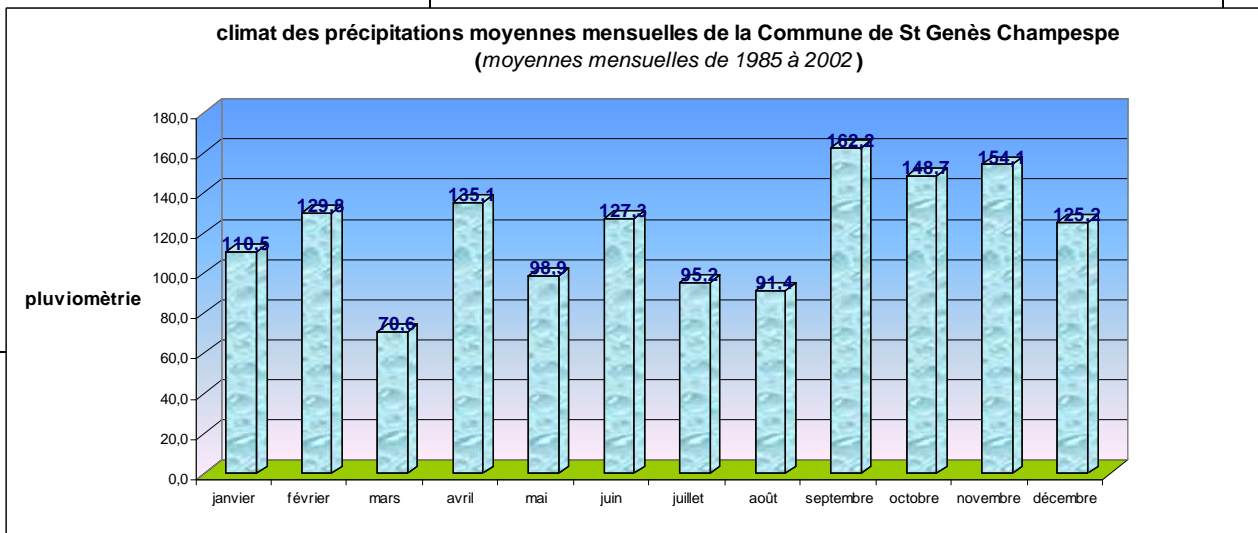
Annexe n°8 : Carte des lacs et de leur statut

Réseau hydrographique et lacs du site Natura 2000 de l'Artense



Annexe n°9 : Détails des données géologiques, climatiques, pédologiques et hydrographiques

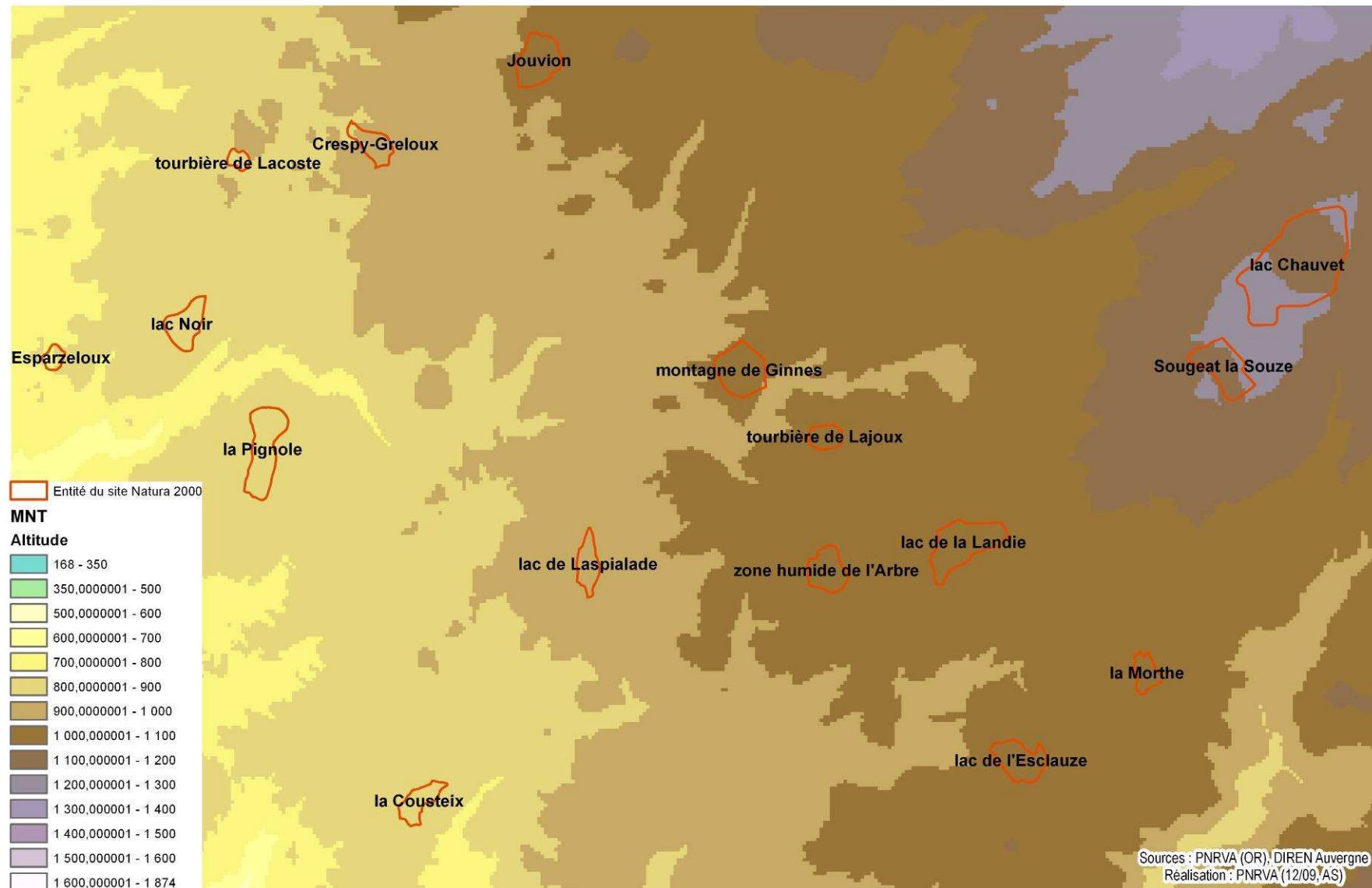
Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
Géologie	60% à l'Ouest 40% à l'Est	Du site est localisé en terrain métamorphique (granitique) Du site est localisé en terrain volcanique	carte géologique 1/1000000 ^{ème} du BRGM, 1998
Topographie	Altitude minimale 800 m (Esparzeloux) Altitude maximale 1235 m (Lac Chauvet) Altitude moyenne 1000 à 1100 m	Relief de moyenne montagne, avec une augmentation progressive de l'altitude de l'ouest au Nord Est du site Voir annexe n°10.	SIG SMPNRVA
Climat	2 influences climatiques Diagramme des précipitations	Continental et océanique Moyenne entre 1985 et 2005 : 1448,8 mm/an, 36,8 jours neige/an	Plan de gestion de Jouvion



Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Pédologie	Substrat tourbeux	La majorité des tourbières possèdent un sol tourbeux, parfois modifié par l'extraction de la tourbe. Une étude sur la composition des sols du Massif central est en cours de réalisation.	Plan de gestion de Jouvion
Hydrographie	1 bassin hydrographique 7 zones hydrographiques 1 lac inscrit au réseau de contrôle et de surveillance de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	Adour-Garonne, tête de bassin versant de la Dordogne, Situé dans les bassins versants de la Tialle, la Tarentaine et la Rhue (entités nommées d'amont en aval) : <ul style="list-style-type: none"> - Bassin versant de la Tialle : Jouvion, Crespy-Greloux, Esparzeloux - Bassin versant de la Tarentaine : Lacoste, Lac Noir, La Pignole - Bassin versant de l'Eau verte (affluent de la Tarentaine) : Lac Chauvet, Lajoux, Ginnes - Bassin versant d'un affluent de la Rhue : Laspialade, la moitié de la Cousteix - Bassin versant de la Clamouze (affluent de la Rhue) : Sougeat-la-Souze - Bassin versant du Gabacut (affluent de la Rhue) : la Morthe, la Landie, L'Esclauze - Bassin versant du Tauron (affluent de la Rhue) : zone humide de l'Arbre, la moitié de la Cousteix Le lac Chauvet est inscrit au programme de surveillance des eaux douces de surface dans le cadre de la DCE, il est considéré en bon état chimique mais mauvais état écologique	SIG SMPNRVA, BD-Carthage 2006, Exploitation des résultats obtenus sur le lac Chauvet en 2007, Agence de l'Eau Adour-Garonne, 2008

Annexe n°10 : Carte altitudinale

Altitude sur le site Natura 2000 de l'Artense



Annexe n°11 : Tableaux de synthèse des habitats naturels

<i>Intitulé des habitats et statut</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>% du site</i>
Haut marais jeune à mûre, PR	26,7	3,8
Nardaie, PR	45,0	6,4
Total PR	71,7	10,3
Bas marais, IC	30,5	4,4
Dalles rocheuses, IC	2,4	0,3
Dépressions de tourbières, IC	3,6	0,5
Eau stagnante à végétation vivace, IC	5,3	0,8
Haut marais en fin d'évolution, IC	45,1	6,4
Hêtraie acidiphile, IC	45,9	6,6
Juniperaie à genévrier commun, IC	0,4	0,1
Landes sèches, IC	13,4	1,9
Mégaphorbiaie mésotrophe, IC	3,6	0,5
Prairie de fauche, IC	32,9	4,7
Tourbière de transition et tremblant, IC	7,1	1,0
Végétation amphibie oligotrophe, IC	0,7	0,1
Total IC	190,9	27,3
Aménagements anthropiques, NC	5,0	0,7
Aulnaie oligotrophe, NC	19,7	2,8
Bas marais, NC	2,3	0,3
Bosquet, NC	7,4	1,1
Buttes à Polytric, NC	0,1	0,0
Cariçaie, NC	0,8	0,1
Chênaie acidiphile à houx, NC	0,2	0,0
Clairières forestières, NC	0,8	0,1
Coryllaie à humus doux, NC	1,2	0,2
Dalles rocheuses, NC	1,0	0,1
Eau libre, NC	92,9	13,3
Formation montagnarde à Cytisus purgans, NC	0,4	0,1
Friche, NC	0,1	0,0
Fructicées, NC	2,9	0,4

<i>Intitulé des habitats et statut</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>% du site</i>
Groupement oligotrophe à Potamots, NC	0,9	0,1
Haie, NC	1,1	0,2
Haut marais en fin d'évolution, NC	15,0	2,2
Herbiers aquatiques, NC	0,5	0,1
Hêtraie acidiphile, NC	5,1	0,7
Hêtraie méso-neutrophile à mésophile, NC	39,0	5,6
Jonçaie piétinée, NC	0,2	0,0
Landes à fougères, NC	7,6	1,1
Landes hautes, NC	1,4	0,2
Landes sèches, NC	0,5	0,1
Magnocariçaie, NC	1,2	0,2
Mégaphorbiaie mésotrophe, NC	1,9	0,3
Molinaie, NC	0,5	0,1
Mosaïque de magnocariçaie	0,3	0,0
Nardaie, NC	59,2	8,5
Pelouse acidiphile de recolonisation, NC	2,9	0,4
Phragmitaie, NC	0,8	0,1
Plantation résineuse, NC	50,9	7,3
Prairie de fauche, NC	18,5	2,6
Prairie hygrophile dégradée, NC	1,2	0,2
Prairie hygrophile sur sol profond, NC	5,5	0,8
Prairie pâturée, NC	69,1	9,9
Roselière haute à phragmite, NC	1,1	0,2
Saulaie pionnière, NC	9,4	1,3
Saussaie montagnarde, NC	5,2	0,7
Tremblant, NC	1,2	0,2
Vases exondées, NC	0,9	0,1
Végétation amphibie oligotrophe, NC	0,5	0,1
Total NC	436,5	62,4
Total habitats	699,1	100

	<i>Crespy Greloux</i>	<i>Esclauze</i>	<i>Esparzeloux</i>	<i>Ginnes</i>	<i>Jouvion</i>	<i>La Cousteix</i>	<i>lac Chauvet</i>	<i>lac Noir</i>	<i>Lacoste</i>	<i>Lajoux</i>	<i>lac de la Landie</i>	<i>Laspialade</i>
Surface entité (ha)	26,5	51,7	7,6	62,0	22,7	20,7	203,8	24,0	12,0	20,6	60,0	23,0
Intitulé des habitats et statut												
Bas marais, IC	4,5	1,3		2,0	5,8	2,3	0,5	0,4	0,3	3,9	0,4	3,7
Dalles rocheuses, IC				2,0		0,3						
Dépressions de tourbières, IC			0,1	0,5		0,1	0,5	0,0	0,2			0,1
Eau stagnante à végétation vivace, IC							5,3					
Haut marais en fin d'évolution, IC	6,4		0,7		3,8	0,7	7,3	0,9	0,2	1,2	1,1	1,0
Hêtraie acidiphile, IC			4,3				12,4	18,2				
Juniperaie à genévrier commun, IC										0,4		
Landes sèches, IC	1,8					0,3	2,3		0,7	0,1		
Mégaphorbiaie mésotrophe, IC		0,1				0,0	0,6				0,2	
Prairie de fauche, IC	2,4			0,9	0,1	0,6	4,6			3,1	2,7	
Tourbière de transition et tremblant, IC		5,3			0,1	0,1		0,1	0,2		0,4	0,1
Végétation amphibie oligotrophe, IC		0,6				0,1						
Total IC	15,0	7,2	5,1	5,5	9,7	4,7	33,6	19,6	1,5	8,8	4,7	5,0
Haut marais jeune à mûre, PR		1,1	0,2		0,9	0,7	13,1	0,2	0,2			0,9
Nardaie, PR					0,2		36,5			6,0		1,8
Total PR		1,1	0,2		1,1	0,7	49,5	0,2	0,2	6,0		2,6
Total surface	15,0	8,3	5,3	5,5	10,9	5,4	83,2	19,8	1,7	14,8	4,7	7,6
% d'habitats IC et PR de l'entité	56,7	16,1	69,8	8,8	47,9	26,2	40,8	82,6	14,1	71,9	7,9	33,1
% d'habitats IC et PR du site	5,7	3,2	2,0	2,1	4,1	2,1	31,7	7,5	0,6	5,6	1,8	2,9

	<i>La Morthe</i>	<i>Sougeat la souze</i>	<i>Zone humide de l'Arbre</i>	<i>La Pignole</i>	<i>Total</i>
Surface entité (ha)	26,1	44,0	34,5	60,0	699,1
Intitulé des habitats et statut					
Bas marais, IC	1,3	0,5	3,2	0,5	30,5
Dalles rocheuses, IC					2,4
Dépressions de tourbières, IC	1,8			0,3	3,6
Eau stagnante à végétation vivace, IC					5,3
Haut marais en fin d'évolution, IC	8,4	0,7	3,9	8,9	45,1
Hêtraie acidiphile, IC				10,9	45,9
Juniperaie à genévrier commun, IC					0,4
Landes sèches, IC				8,2	13,4
Mégaphorbiaie mésotrophe, IC	0,2	2,1	0,3		3,6
Prairie de fauche, IC	7,4		11,1		32,9
Tourbière de transition et tremblant, IC	0,3	0,1		0,5	7,1
Végétation amphibie oligotrophe, IC					0,7
Total IC	19,3	3,4	18,5	29,2	190,9
Haut marais jeune à mûre, PR		0,8	4,3	4,4	26,7
Nardaie, PR			0,5		45,0
Total PR		0,8	4,7	4,4	71,7
Total surface	19,3	4,2	23,2	33,7	262,7
% d'habitats IC et PR de l'entité	74,2	9,6	67,4	56,1	37,6
% d'habitats IC et PR du site	7,4	1,6	8,8	12,8	100

Annexe n°12 : Cartes de répartition des habitats naturels de l'annexe 2 de la Directive 92/43 Habitats, Faune, Flore

Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

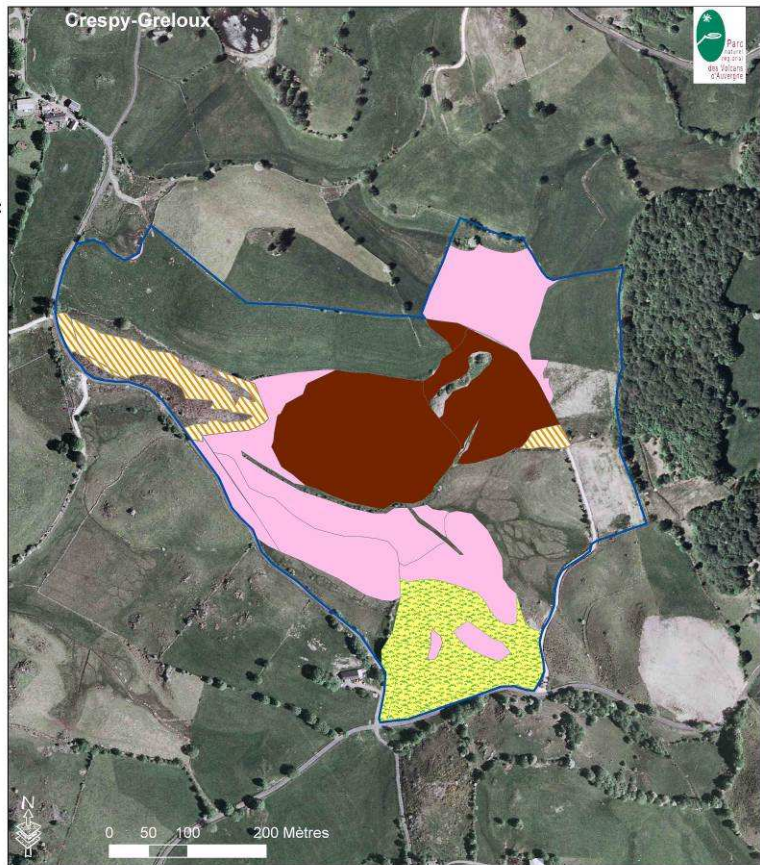


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

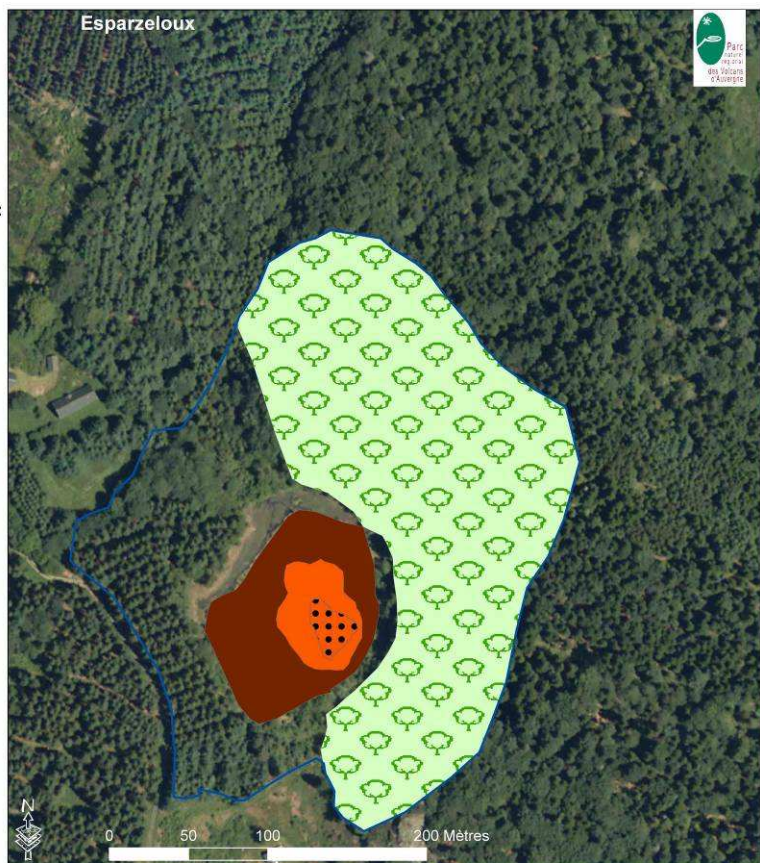


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

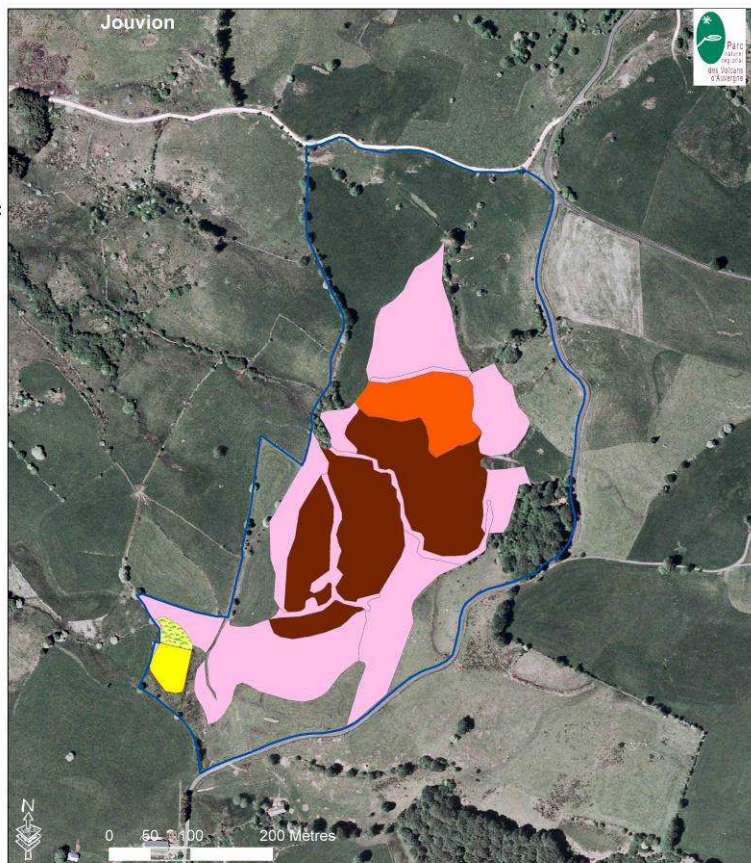


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039



périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

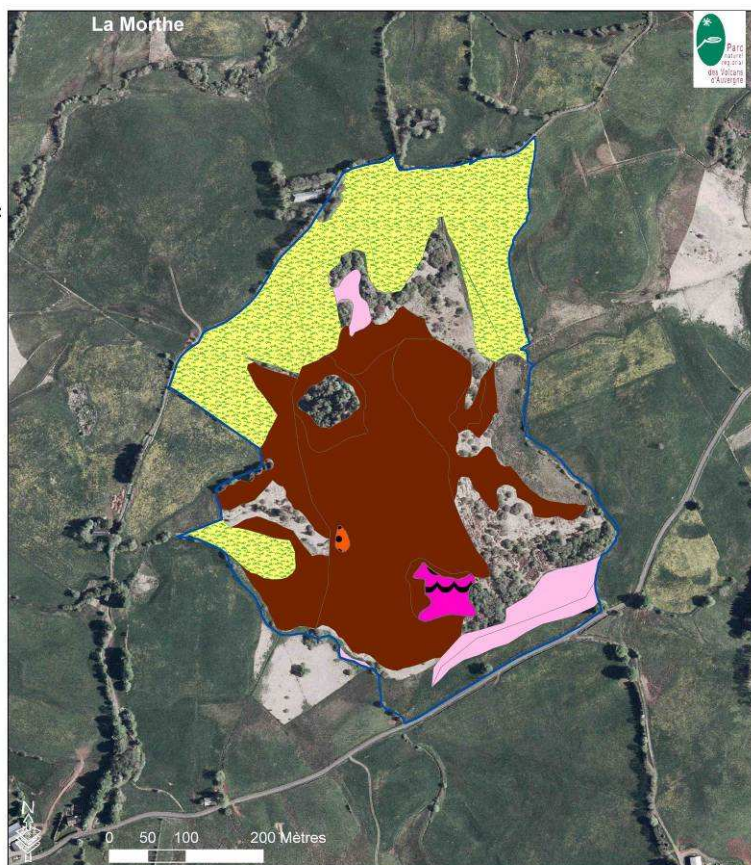


□ périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

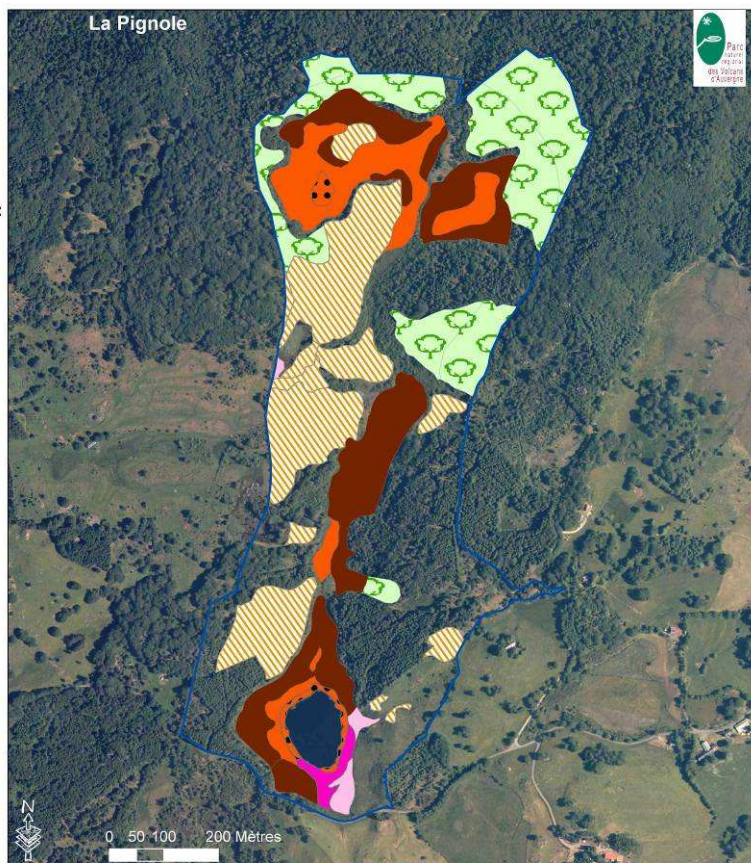


□ périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

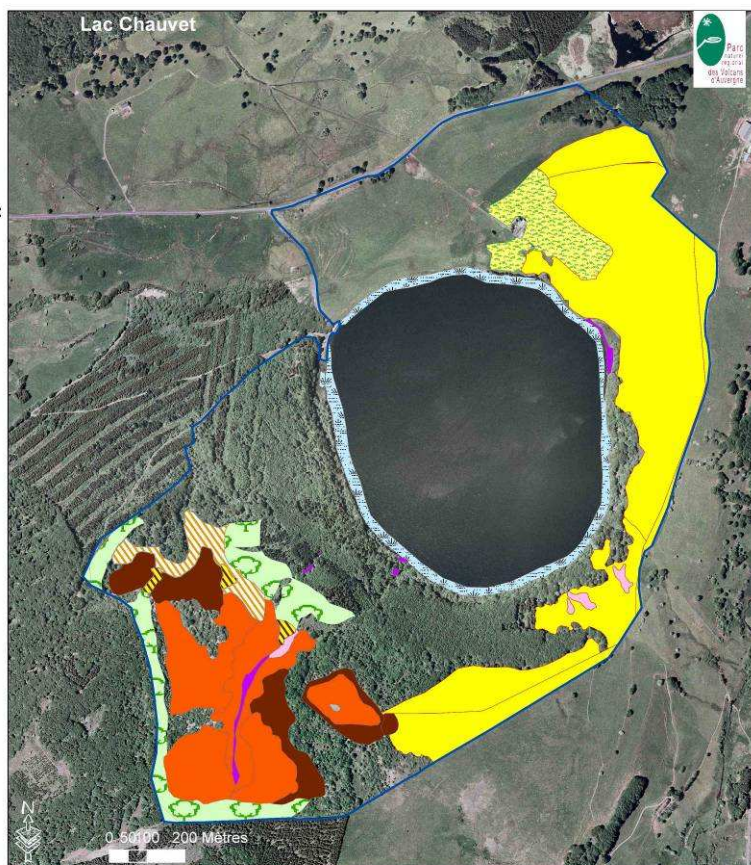


□ périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

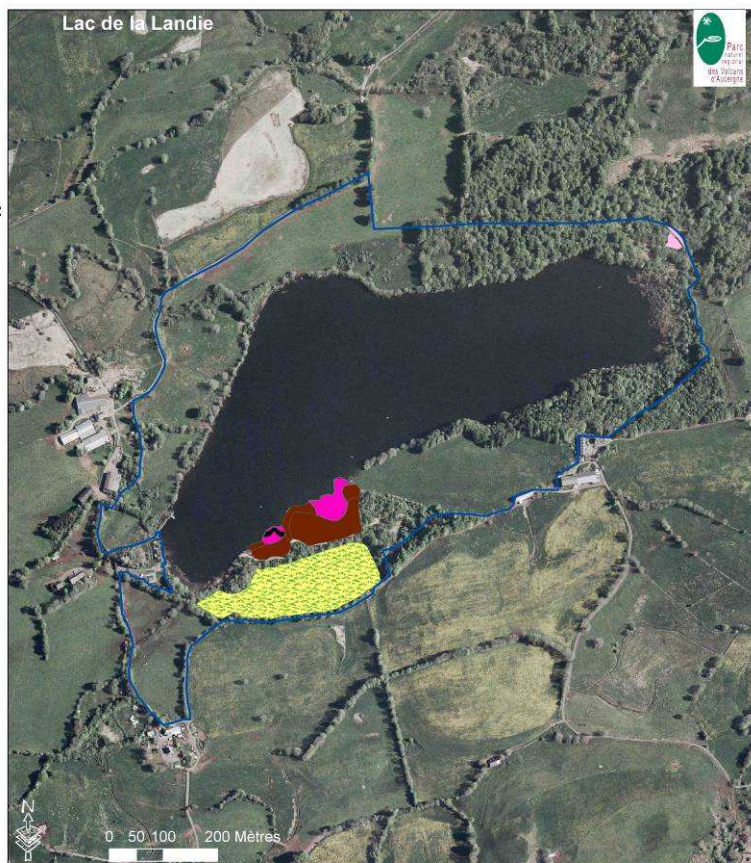


□ périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

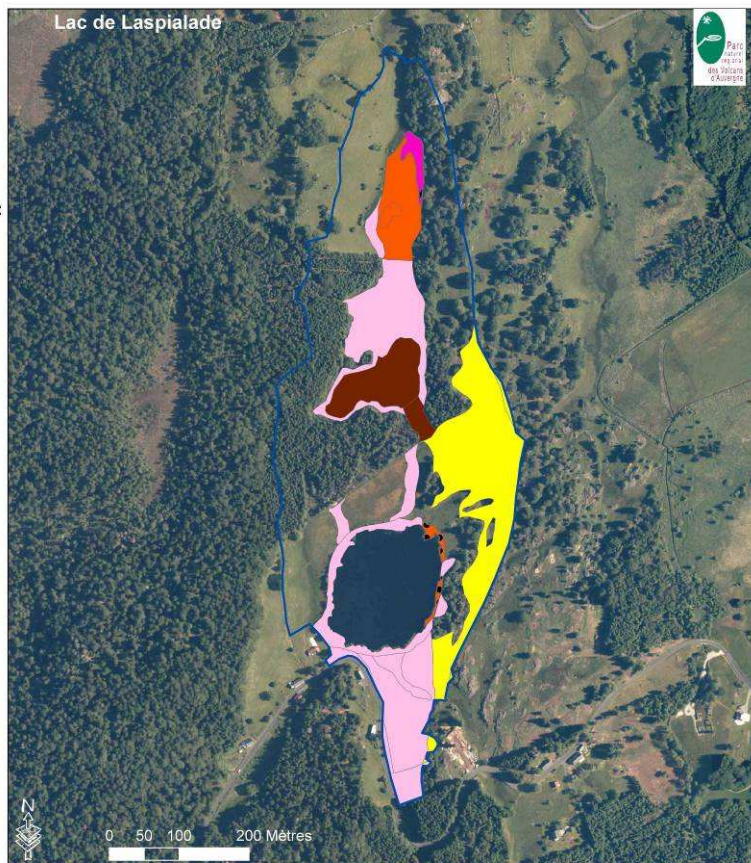


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

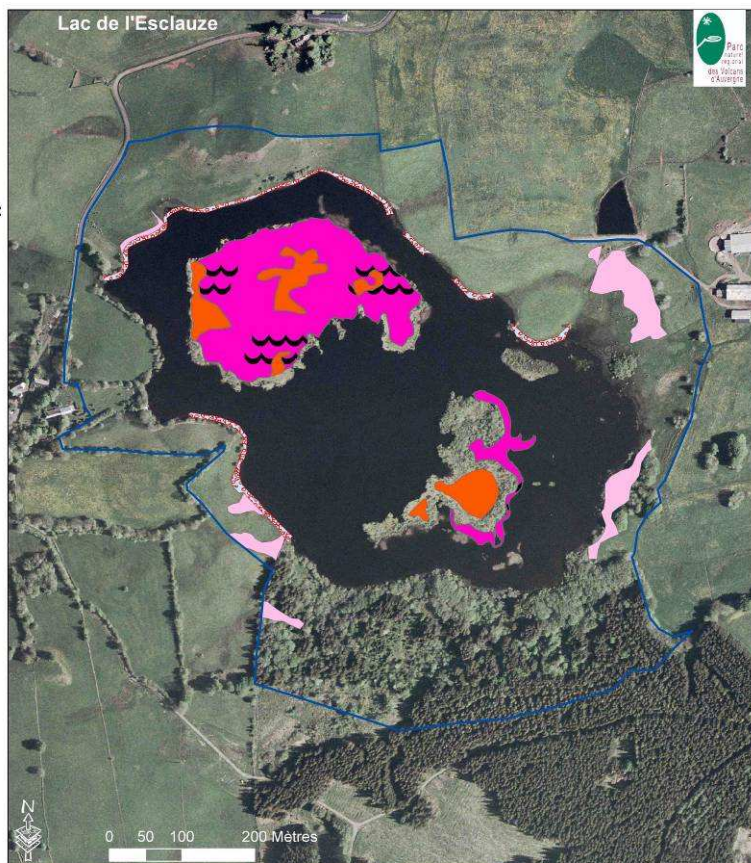


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

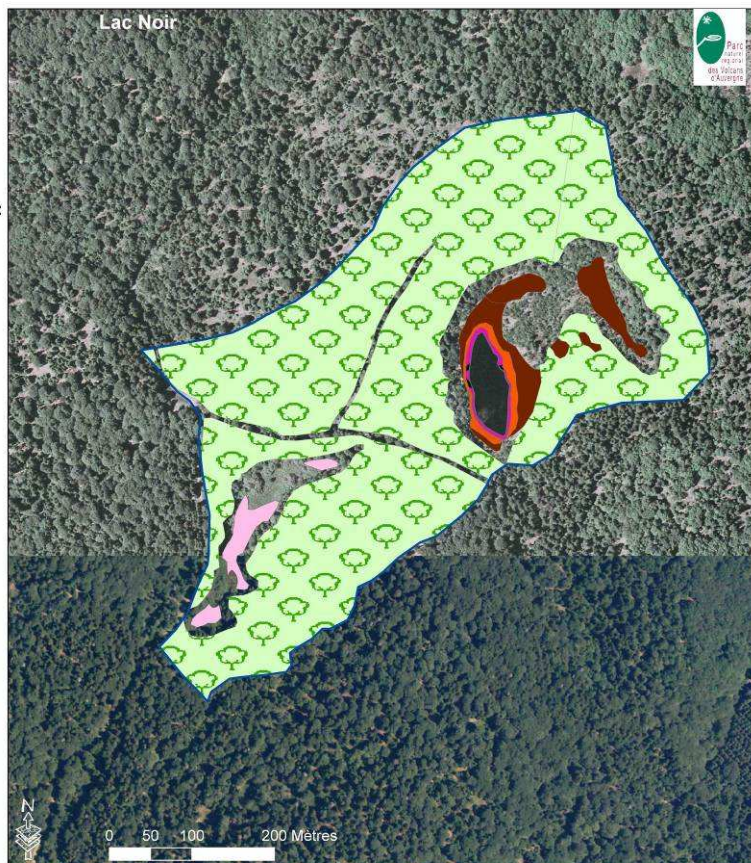


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

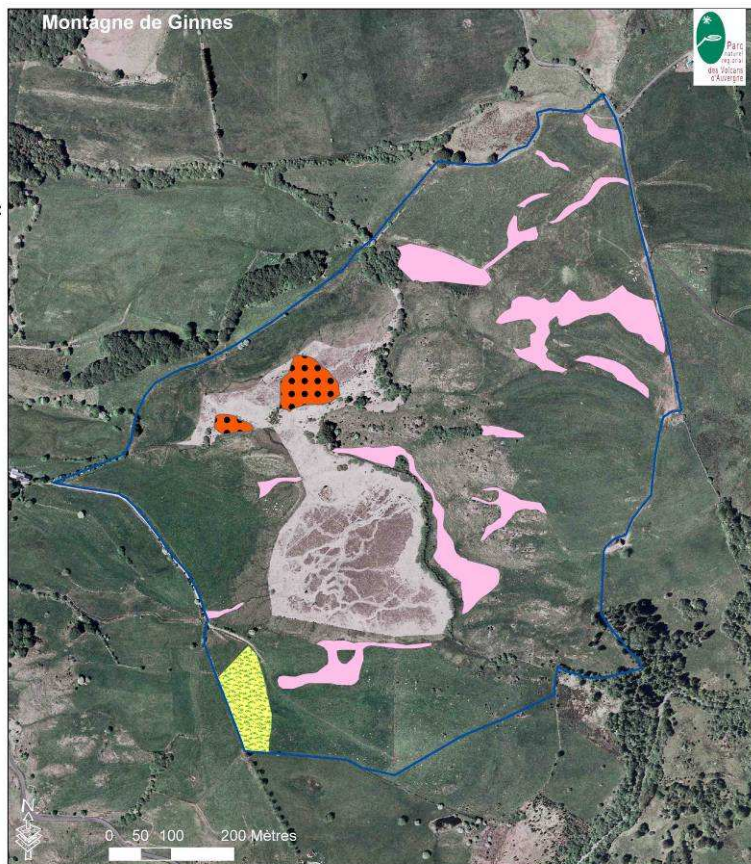


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

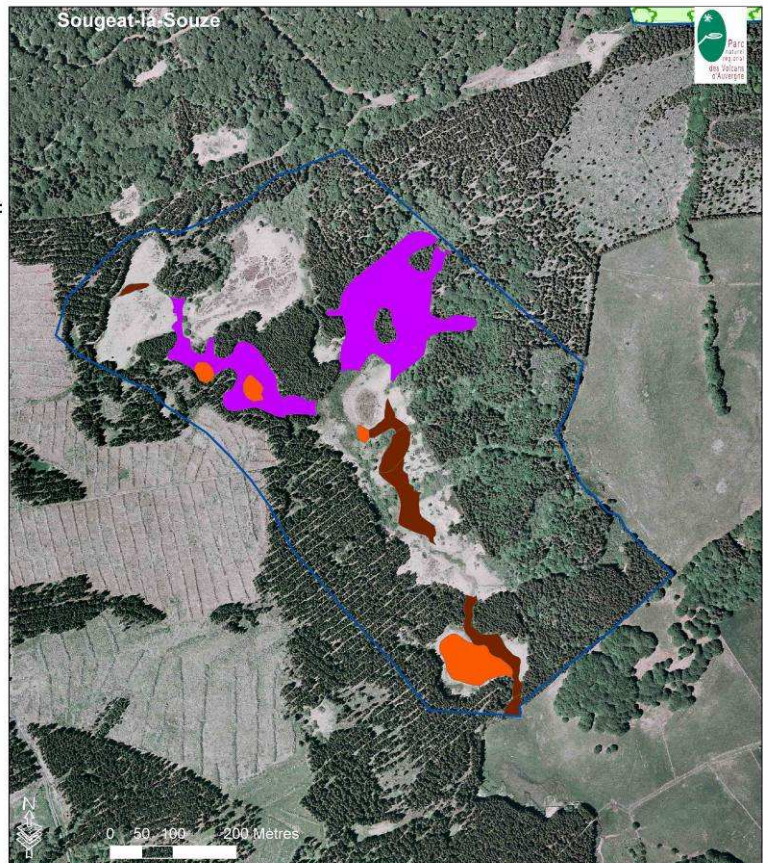


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

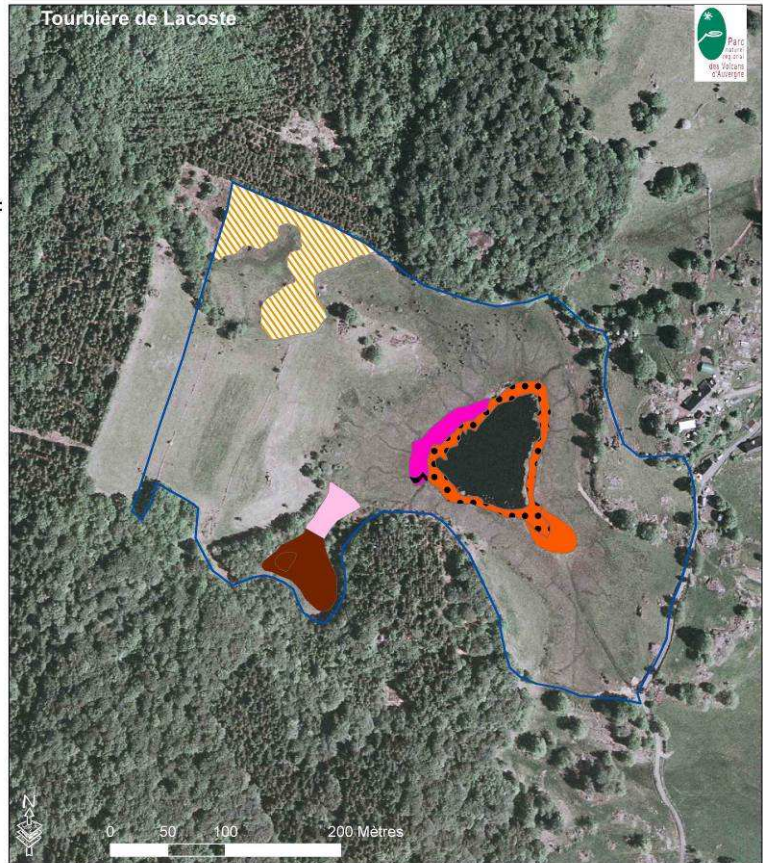


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039



périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010



Les habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

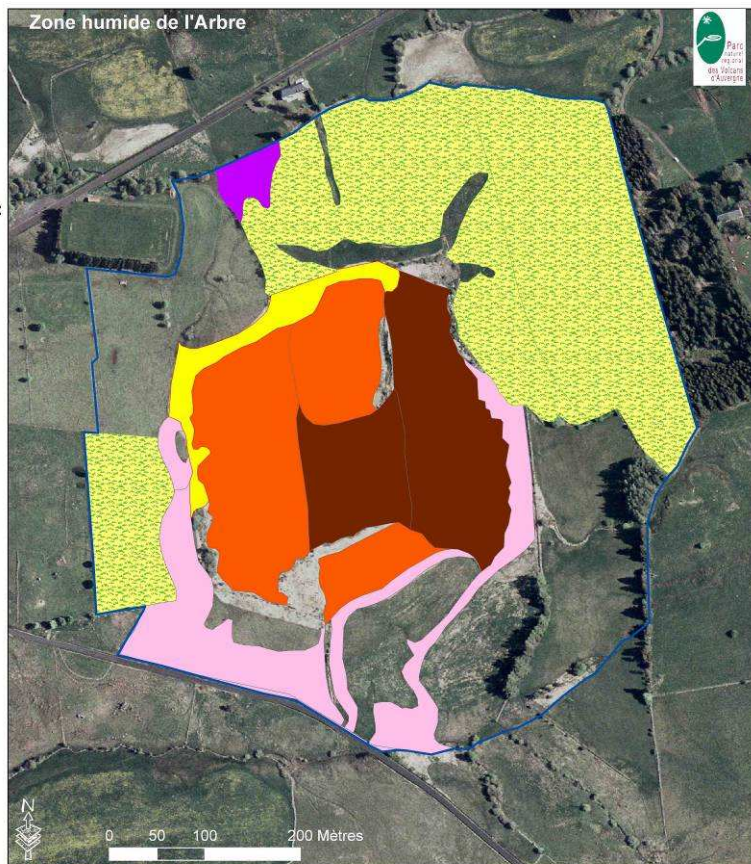


périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

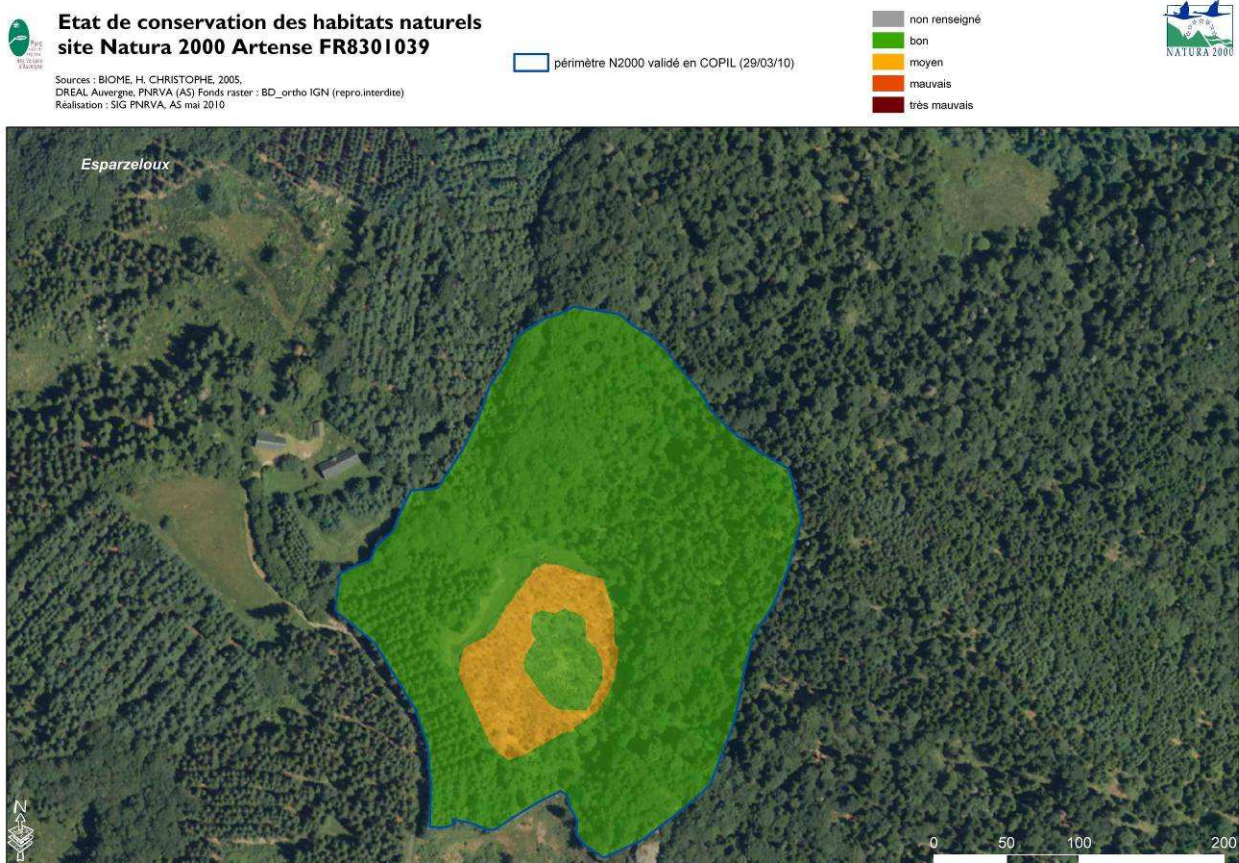
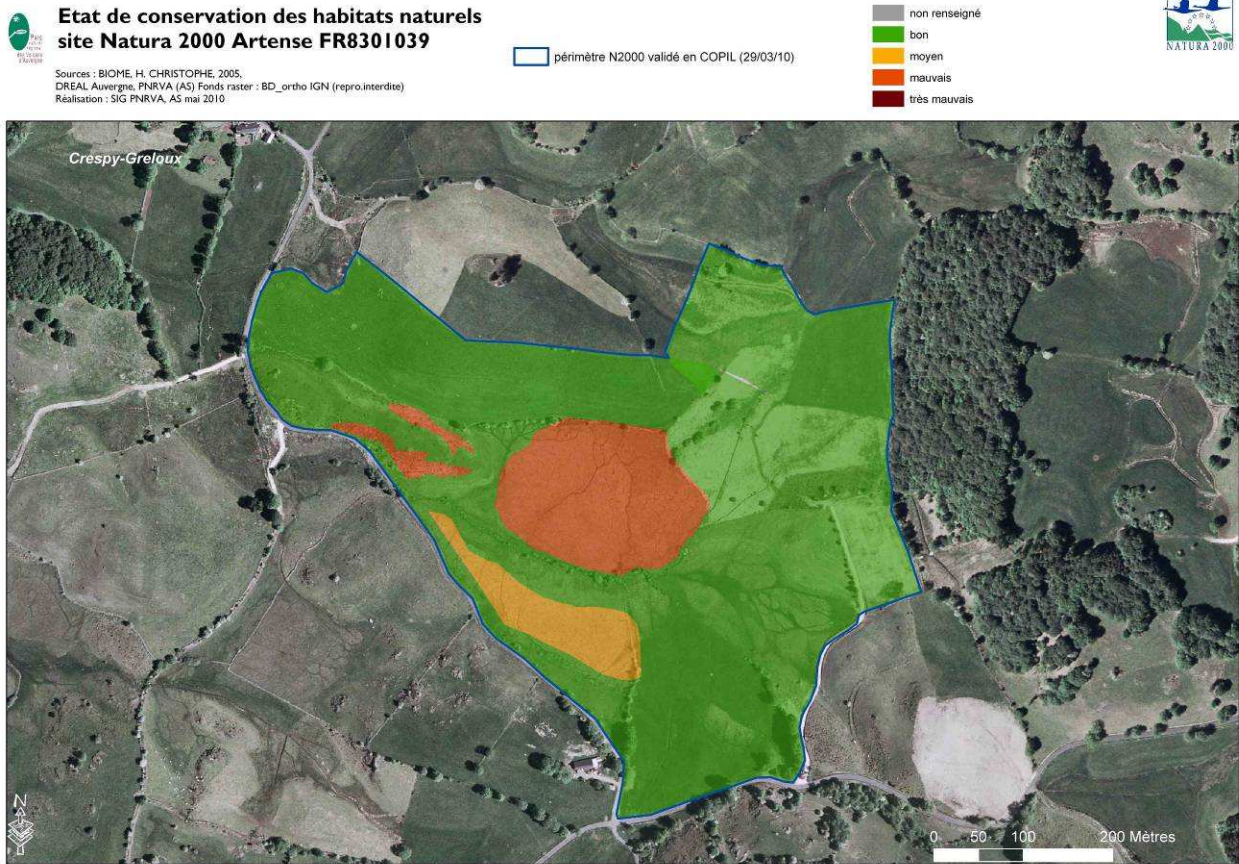
Intitulé et statut des habitats naturels d'intérêt européen :

- Bas marais, IC
- Dalles rocheuses, IC
- Dépressions de tourbières, IC
- Eaux stagnantes à végétation vivace, IC
- Haut marais en fin d'évolution, IC
- Haut marais jeune à mature, PR
- Hêtraie acidiphile, IC
- Juniperaie à genévrier commun, IC
- Lande acidiphile montagnarde, IC
- Landes sèches, IC
- Mégaphorbiaie mésotrophe, IC
- Nardaie, IC
- Nardaie, PR
- Prairie de fauche, IC
- Prairie de fauche, PR
- Tremblant, IC
- Végétation amphibie oligotrophe, IC
- Végétation vivace oligotrophe à Litorell, IC

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005 et 2010
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN 2004 2005 (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS 2010




Annexe n°13 : Cartes de l'état de conservation des habitats naturels de l'annexe 2 de la Directive 92/43 Habitats, Faune, Flore



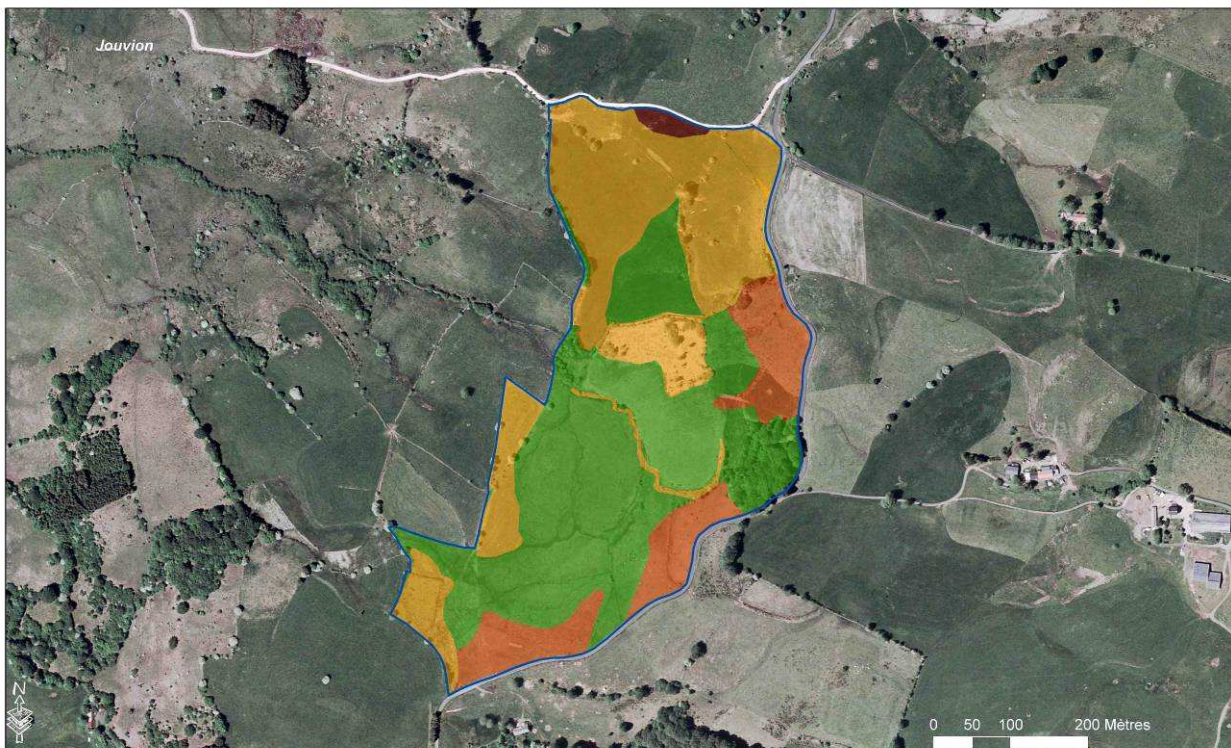


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_orho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010


 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais

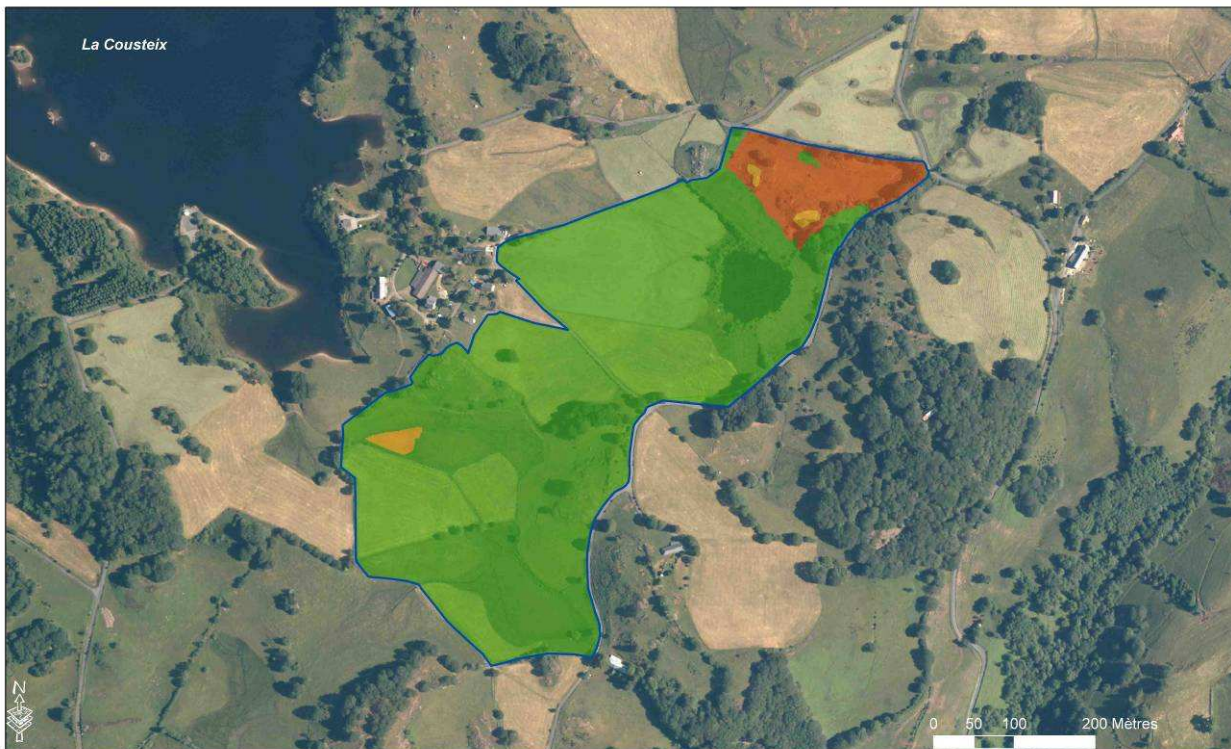


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_orho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010

 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)


-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais



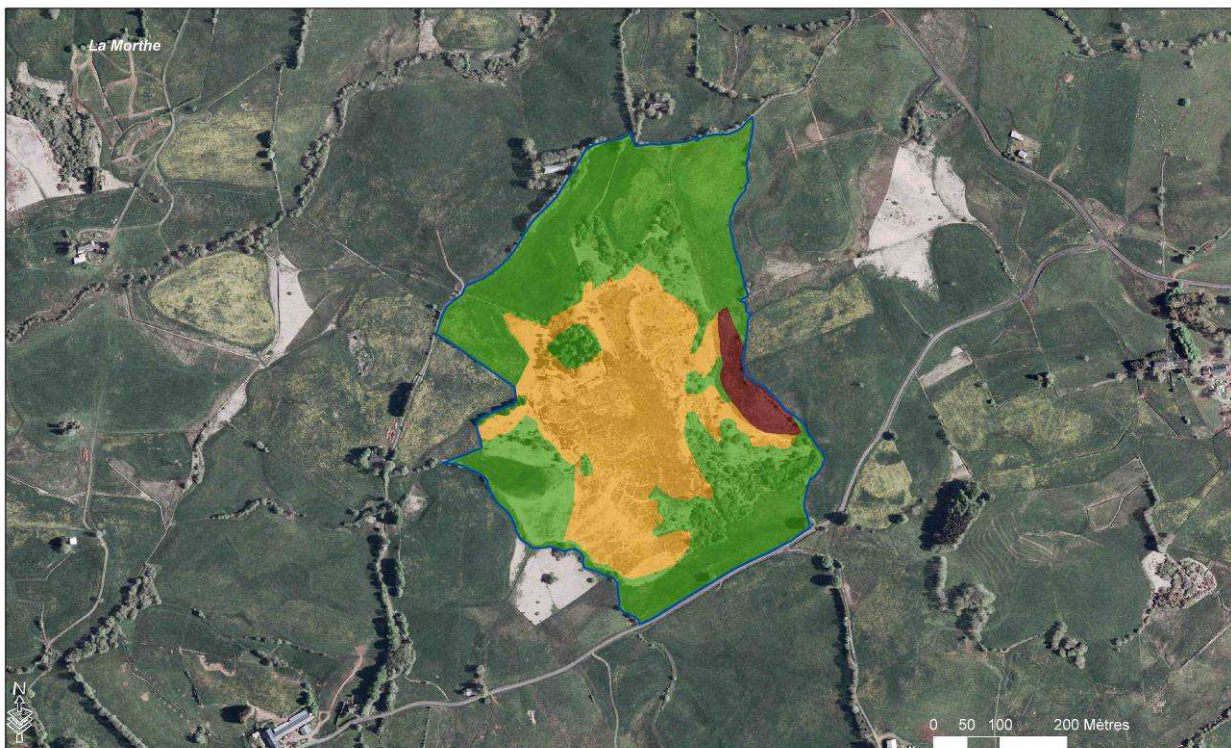


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_orho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010


 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais

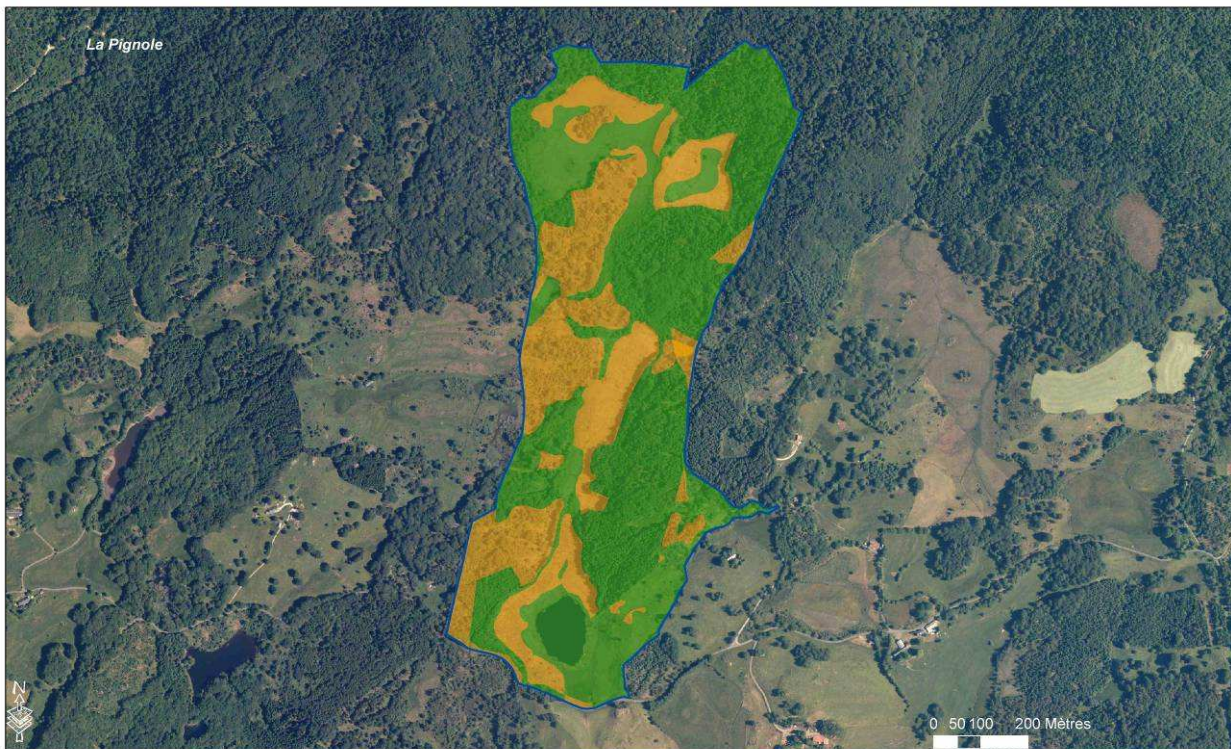


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_orho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010

 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais



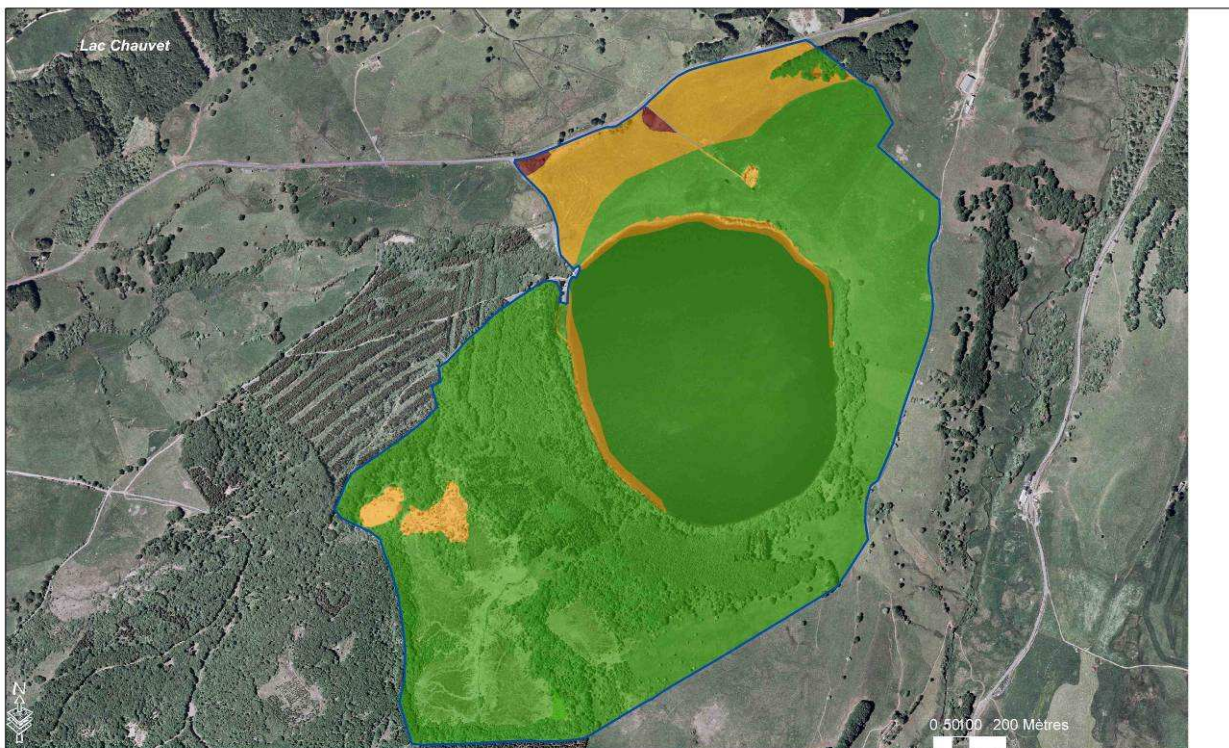


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010

□ périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

- non renseigné
- bon
- moyen
- mauvais
- très mauvais

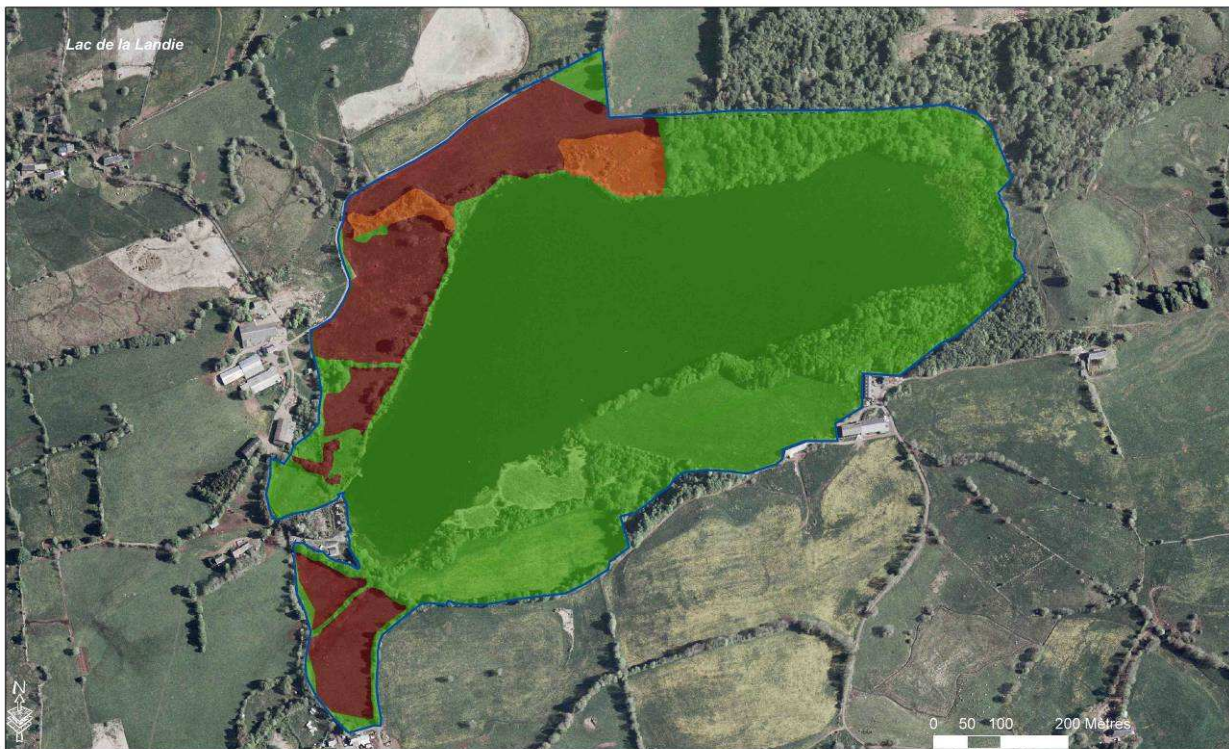


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010

□ périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)


- non renseigné
- bon
- moyen
- mauvais
- très mauvais



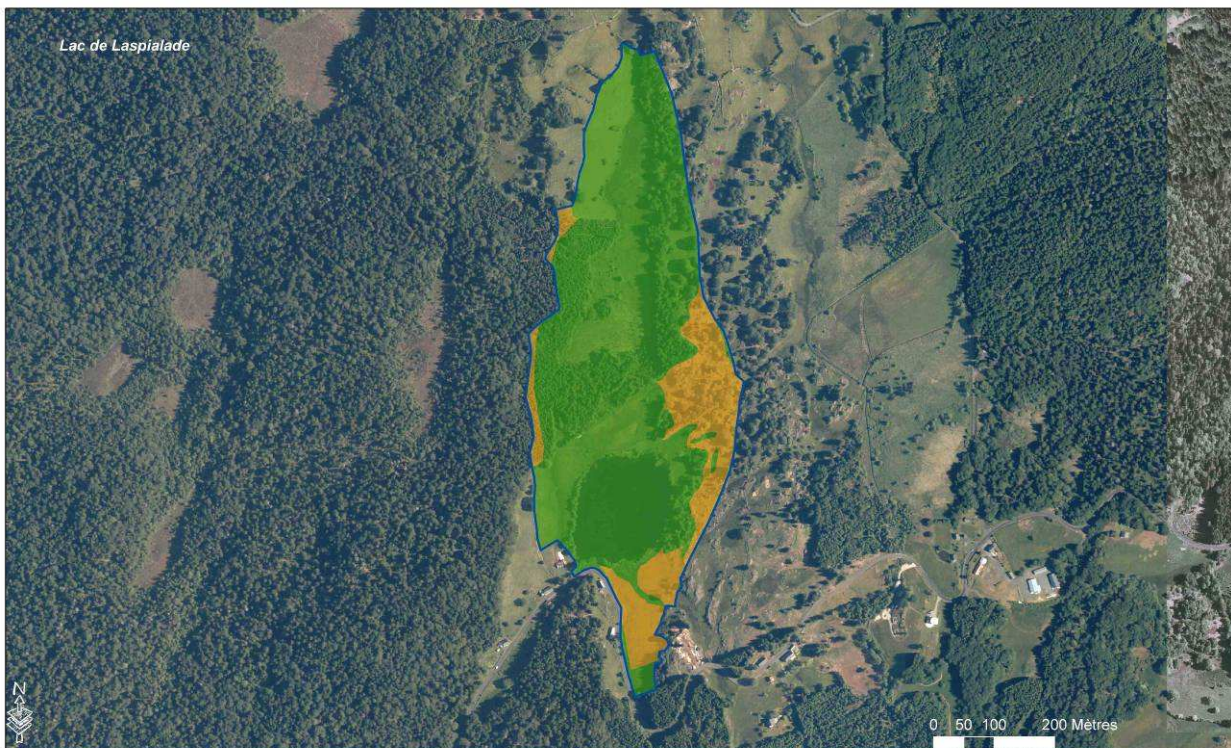


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010


 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais

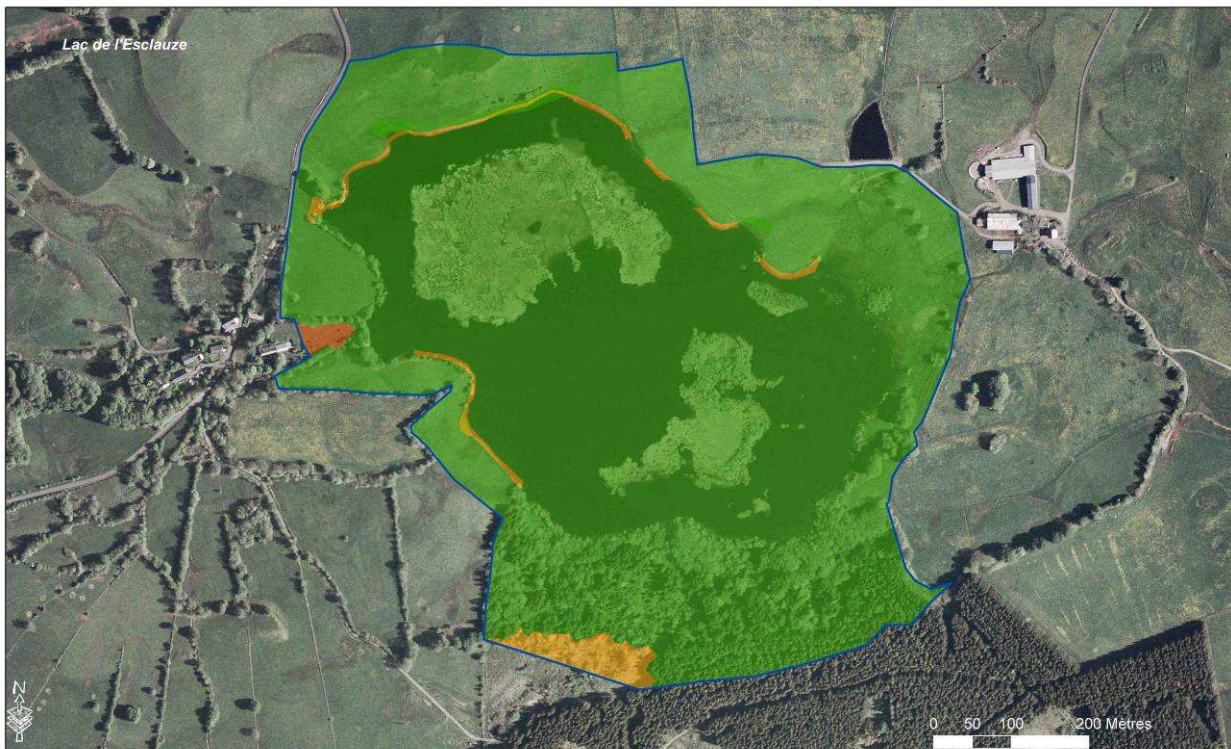


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010

 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)


-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais



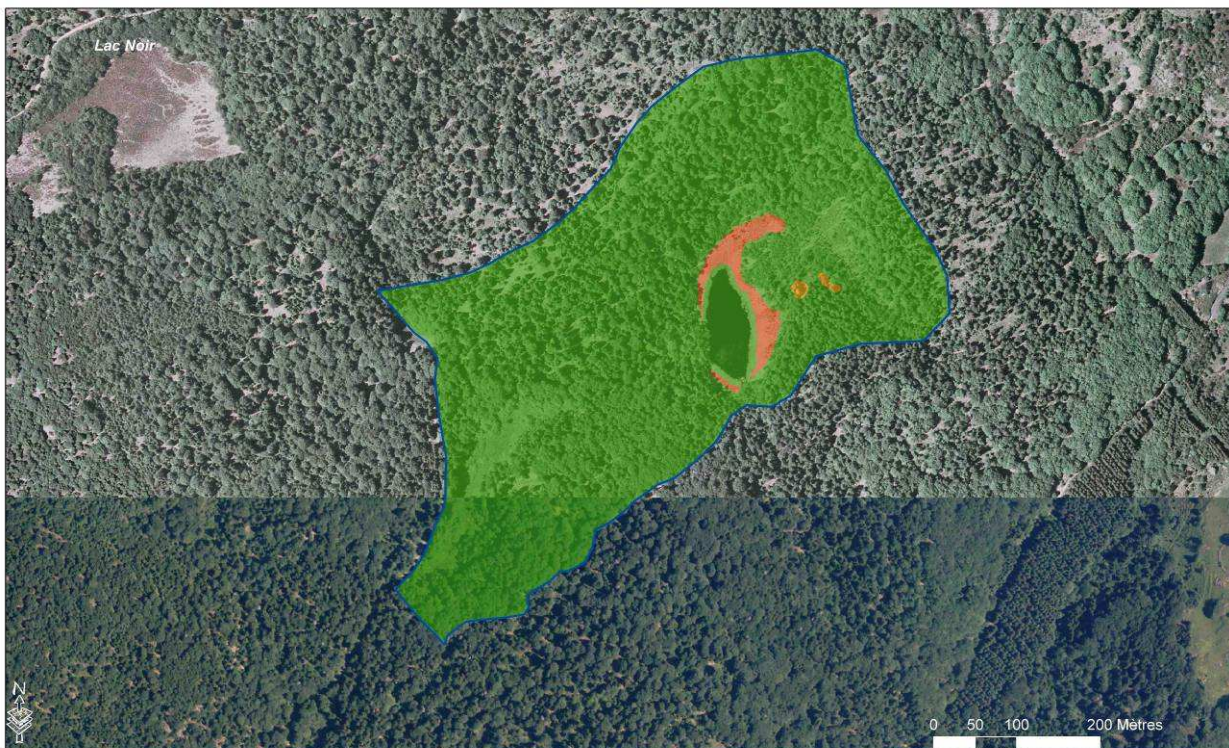


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_orho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010


 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais

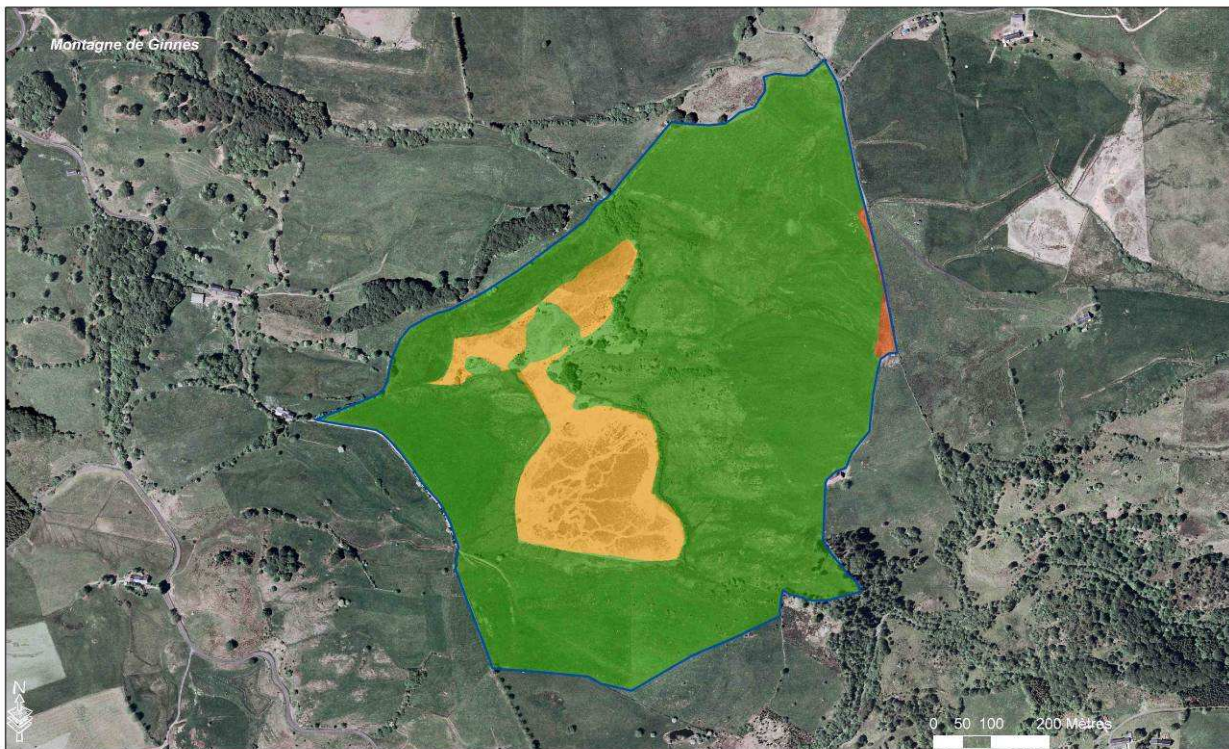


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_orho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010

 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)


-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais



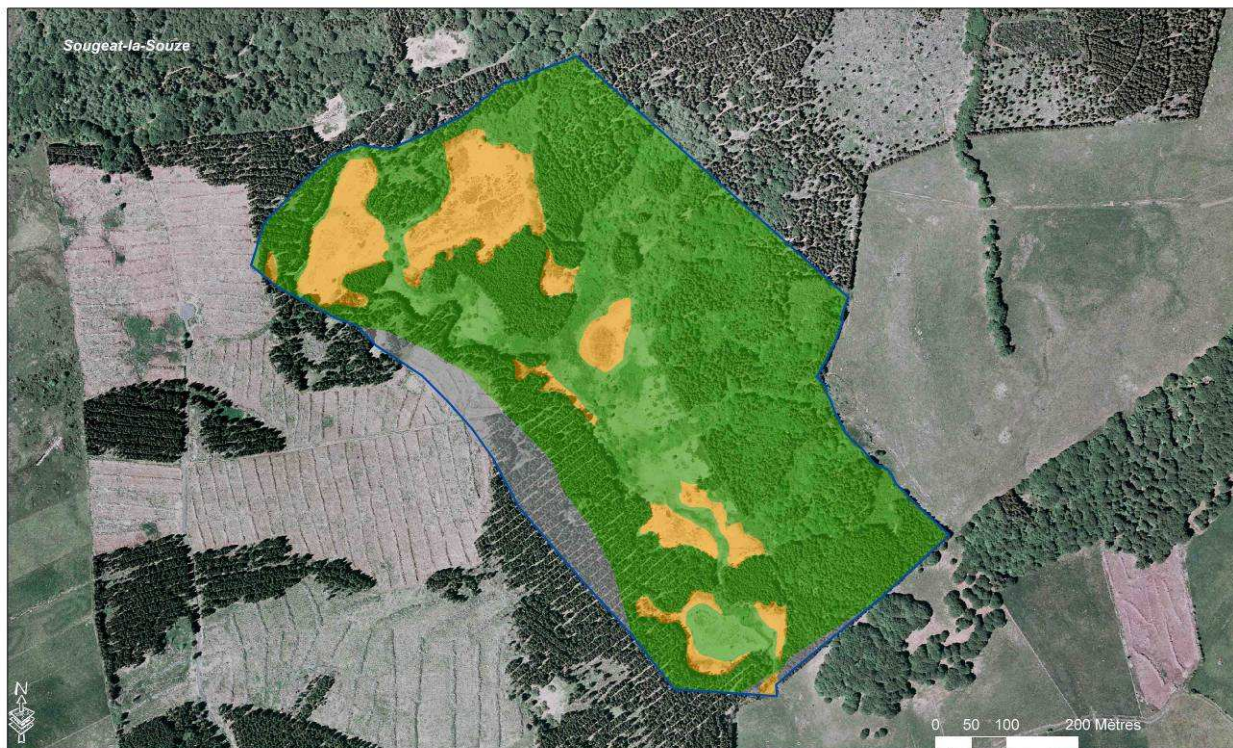


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010


 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais

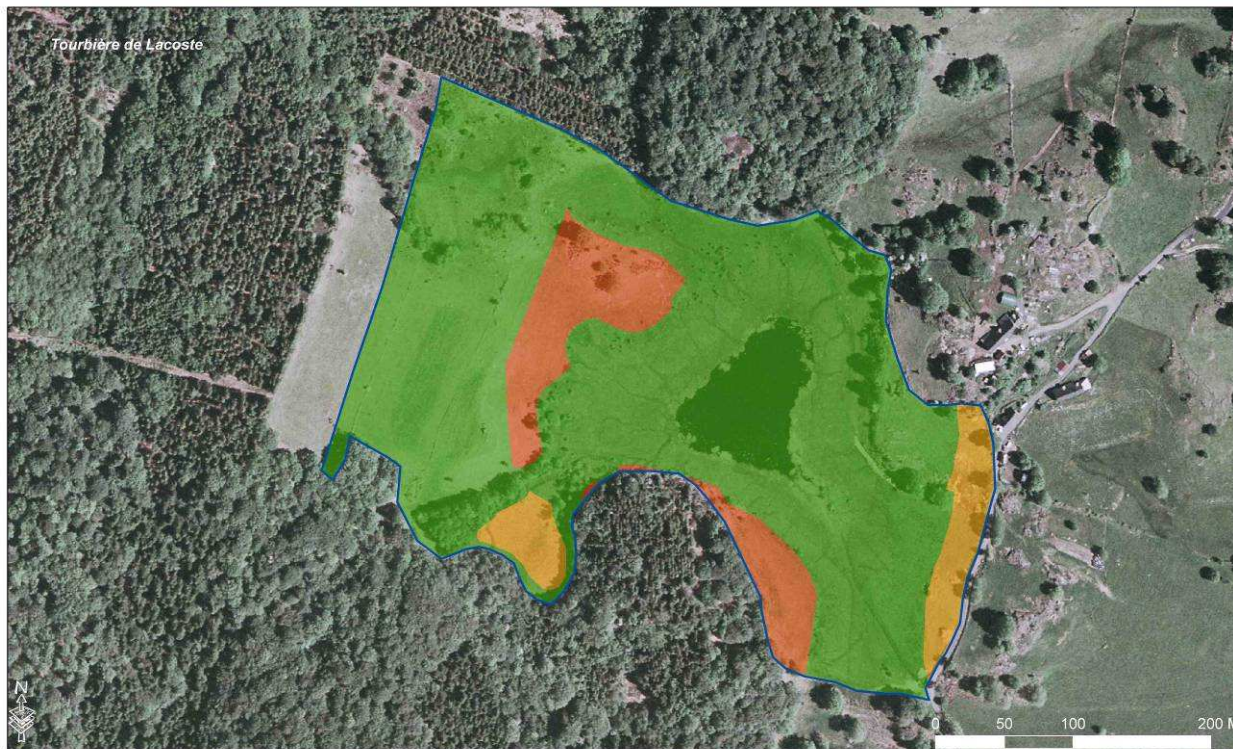


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010

 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)


-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais



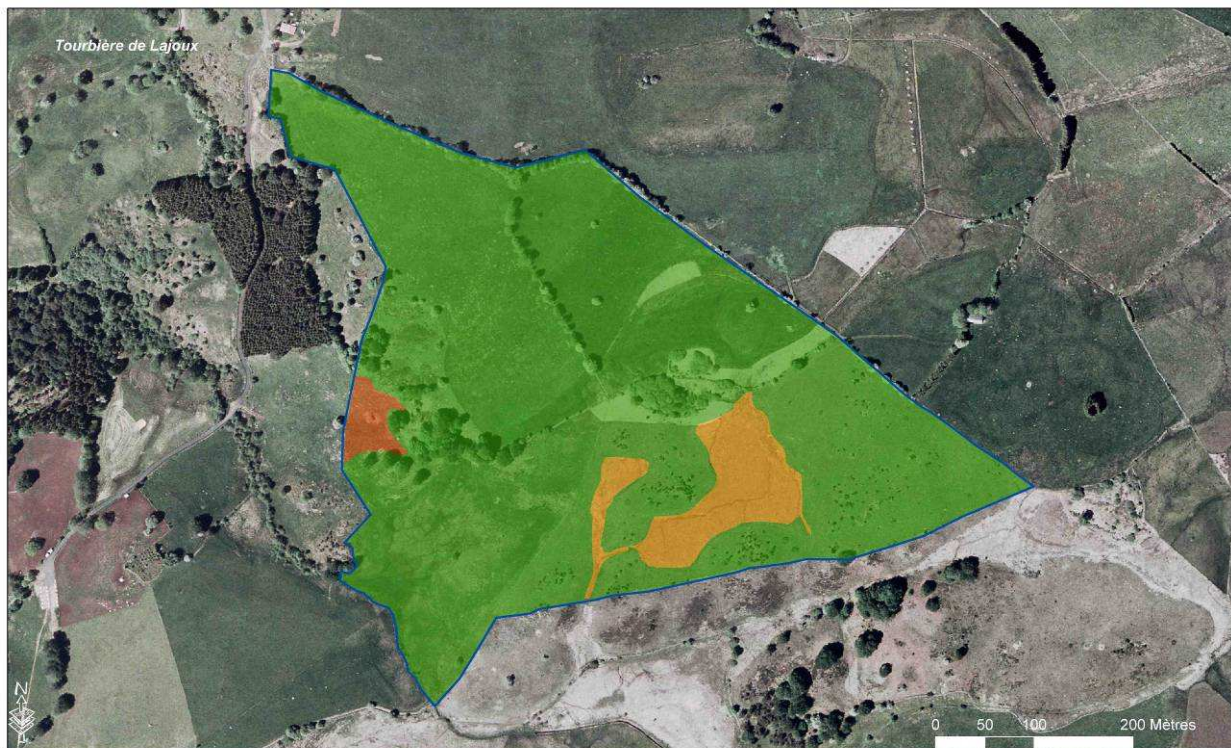


Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010


 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais



Etat de conservation des habitats naturels site Natura 2000 Artense FR8301039

Sources : BIOME, H. CHRISTOPHE, 2005,
DREAL Auvergne, PNRVA (AS) Fonds raster : BD_ortho IGN (repro.interdite)
Réalisation : SIG PNRVA, AS mai 2010

 périmètre N2000 validé en COPIL (29/03/10)

-  non renseigné
-  bon
-  moyen
-  mauvais
-  très mauvais



Annexe n°14 : Détails des espèces patrimoniales présentes dans le site

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZSC	30 espèces	Les oiseaux recensés sont ceux de passage, ils ne sont pas tous nicheurs (nicheurs probables en gras) Aigle botté Hieraetus pennatus Aigle royal Aquila chrysaetos Aigrette garzette Egretta garzetta Alouette lulu Lullula arborea Balbuzard pêcheur Pandion haliaetus Bihoreau gris Nycticorax nycticorax Bondrée apivore Pernis apivorus Busard cendré Circus pygargus Busard des roseaux Circus aeruginosus Busard Saint Martin Circus cyaneus Chevalier sylvain Tringa glareola Cigogne blanche Ciconia ciconia Cigogne noire Ciconia nigra Circaète Jean le blanc Circaetus gallicus Engoulevent d'Europe Caprimulgus europaeus Faucon émerillon Falco columbarius Faucon pèlerin Falco peregrinus Gorgebleue à miroir Luscinia svecica Grande Aigrette Egretta alba Grue cendrée Grus grus Guifette moustac Chlidonias hybridus Héron pourpre Ardea purpurea Hibou des marais Asio flammeus Martin pêcheur d'Europe Alcedo atthis Milan noir Milvus migrans Milan royal Milvus milvus Pic noir Dryocopus martius	<i>Directive européenne « Oiseaux », annexe n°1</i> SMPNRVA

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données
		Pie grièche écorcheur Lanius collurio Rôle des genêts Crex crex Vautour fauve Gyps fulvus	
Espèces de l'annexe II et IV et espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	9 espèces	Les angiospermes : - Ligulaire de Sibérie (<i>Ligularia sibirica</i>) , - Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>) , Les reptiles et amphibiens : - Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>), - Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>), - Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>), Les mammifères : - Chat forestier (<i>Felis silvestris</i>), - Loutre (<i>Lutra lutra</i>) , Les insectes : - Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>) .	Directive européenne « Habitats, faune et flore », annexe n°4, PNRVA, inventaires ZNIEFF1
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	32 espèces	Les ptéridophytes : - Lycopode inondé (<i>Lycopodiella inundata</i>), - Lycopode sélagine (<i>Huperzia selago</i>) Les bryophytes : - <i>Sphagnum angustifolium</i> - <i>Sphagnum auriculatum</i> - <i>Sphagnum capillifolium</i> - <i>Sphagnum compactum</i> - <i>Sphagnum contortum</i> - <i>Sphagnum cuspidatum</i> - <i>Sphagnum fallax</i> - <i>Sphagnum fimbriatum</i> - <i>Sphagnum flexuosum</i>	Directive européenne « Habitats, faune et flore », annexe n°5, SMPNRVA, inventaire ZNIEFF1, CBNMC

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données
		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Sphagnum girgensohnii</i> - <i>Sphagnum inundatum</i> - <i>Sphagnum magellanicum</i> - <i>Sphagnum majus</i> subsp. <i>Norvegicum</i> - <i>Sphagnum palustre</i> - <i>Sphagnum papillosum</i> - <i>Sphagnum platyphyllum</i> - <i>Sphagnum rubellum</i> - <i>Sphagnum subnitens</i> - <i>Sphagnum subsecundum</i> - <i>Sphagnum tenellum</i> - <i>Sphagnum teres</i> - <i>Sphagnum warnstorffii</i> <p>Les angiospermes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arnica des montagnes (<i>Arnica montana</i>), - grande Gentiane jaune (<i>Gentiana lutea</i>), <p>Les amphibiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grenouille verte (<i>Pelophylax kl. esculenta</i>), - Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), <p>Les poissons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corégone (<i>Coregonus lavaretus</i>) <p>Les mammifères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Genette (<i>Genetta genetta</i>), - Martre (<i>Martes martes</i>), 	

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données
Autres espèces végétales	9	Protection nationale : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Andromeda polifolia</i> - <i>Carex limosa</i> - <i>Drosera intermedia</i> - <i>Drosera rotundifolia</i> - <i>Eriophorum gracile</i> - <i>Isoetes echinospora</i> - <i>Isoetes lacustris</i> - <i>Littorella uniflora</i> - <i>Scheuchzeria palustris</i> 	BIOME 2005
Autres espèces animales	4	Protection nationale : <ul style="list-style-type: none"> - Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon</i>) Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i> Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i> Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i> Bécasseau maubèche <i>Calidris canutus</i> Bécasseau minute <i>Calidris minuta</i> Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i> Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i> Bécassine sourde <i>Lymnocyptes minimus</i> Bernache cravant <i>Branta bernicla</i> Bruant des roseaux <i>Emberiza schoeniclus</i> Buse variable <i>Buteo buteo</i> Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i> Canard chipeau <i>Anas strepera</i> Canard pilet <i>Anas acuta</i> Canard siffleur <i>Anas penelope</i> Canard souchet <i>Anas clypeata</i> Chevalier aboyeur <i>Tringa nebularia</i> Chevalier arlequin <i>Tringa erythropus</i> Chevalier culblanc <i>Tringa ochropus</i>	SMPNRVA

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données
		<p>Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i> Chevalier guignette <i>Actitis hypoleucos</i> Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i> Chouette hulotte <i>Strix aluco</i> Cincle plongeur <i>Cinclus cinclus</i> Coucou geai <i>Clamator glandarius</i> Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i> Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i> Foulque macroule <i>Fulica atra</i> Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i> Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i> Gallinule poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i> Goéland argenté <i>Larus argentatus</i> Goéland cendré <i>Larus canus</i> Goéland leucophée <i>Larus cachinnans</i> Grand Corbeau <i>Corvus corax</i> Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i> Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i> Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i> Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i> Grive litorne <i>Turdus pilaris</i> Grive mauvis <i>Turdus iliacus</i> Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i> Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> Héron garde boeufs <i>Bubulcus ibis</i> Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i> Nette rousse <i>Netta rufina</i> Oie cendrée <i>Anser anser</i> Oie rieuse <i>Anser albifrons</i> Panure à moustaches <i>Panurus biarmicus</i> Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i></p>	

Espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données
		<p> Pie grièche grise <i>Lanius excubitor</i> Pigeon colombin <i>Columba oenas</i> Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i> Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i> Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i> Rousserolle effarvatte <i>Acrocephalus scirpaceus</i> Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i> Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i> Tarier des prés <i>Saxicola rubetra</i> Tarier pâtre <i>Saxicola torquata</i> Tarin des aulnes <i>Carduelis spinus</i> Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i> Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i> Traquet moiteux <i>Oenanthe oenanthe</i> Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> </p> <p>Convention de Berne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>) - Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) - Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>) - Blaireau (<i>Meles meles</i>) 	

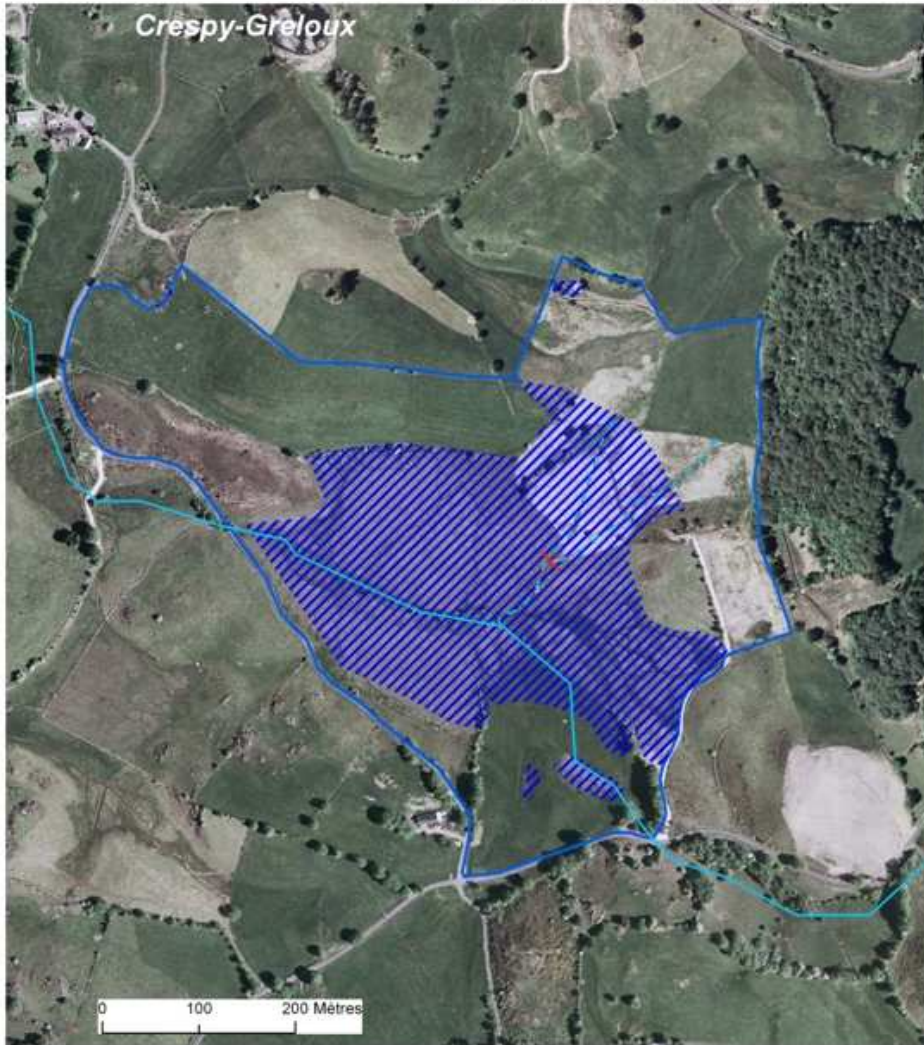
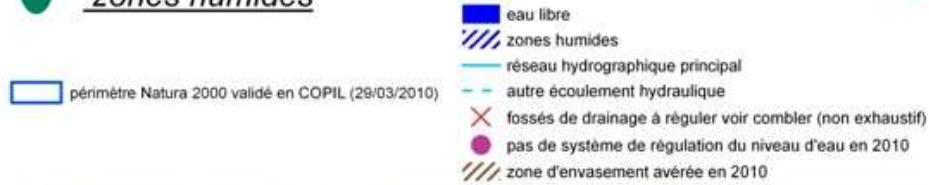
Annexe n°15 : cartes de pré-localisation de la mesure G1



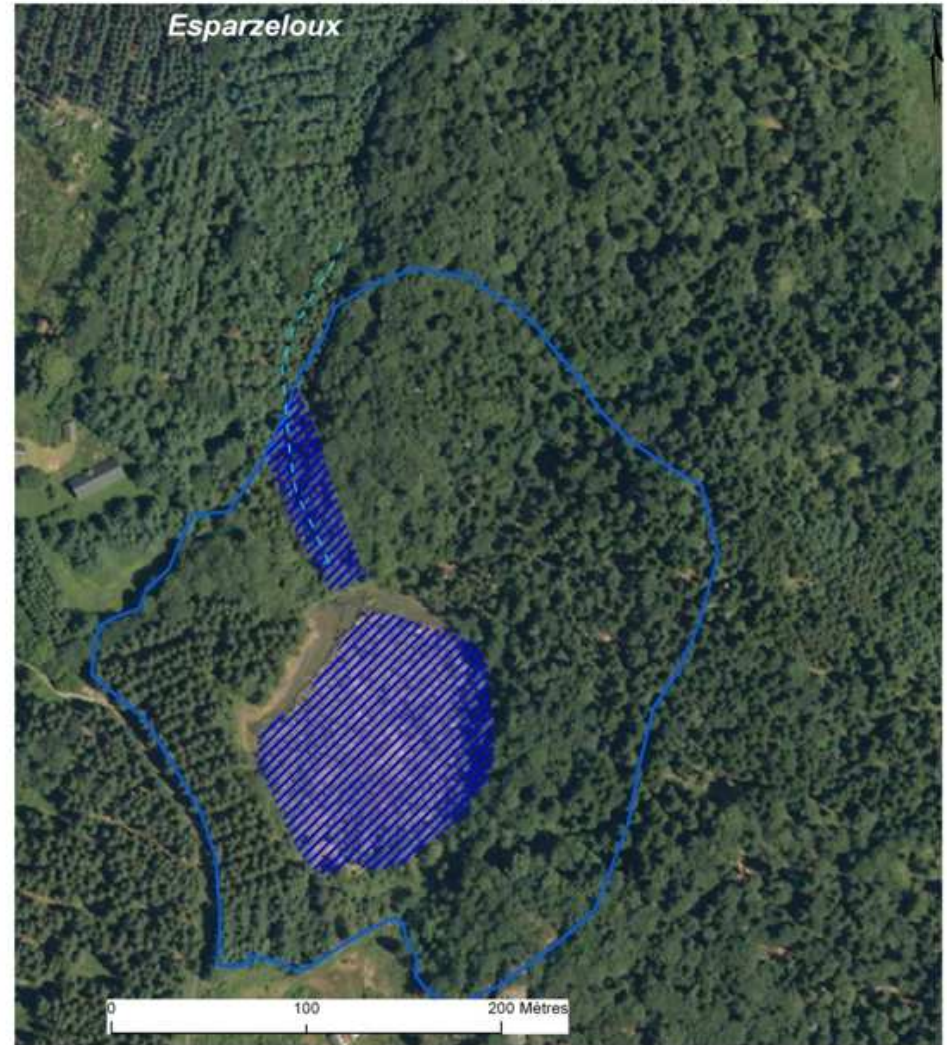
G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



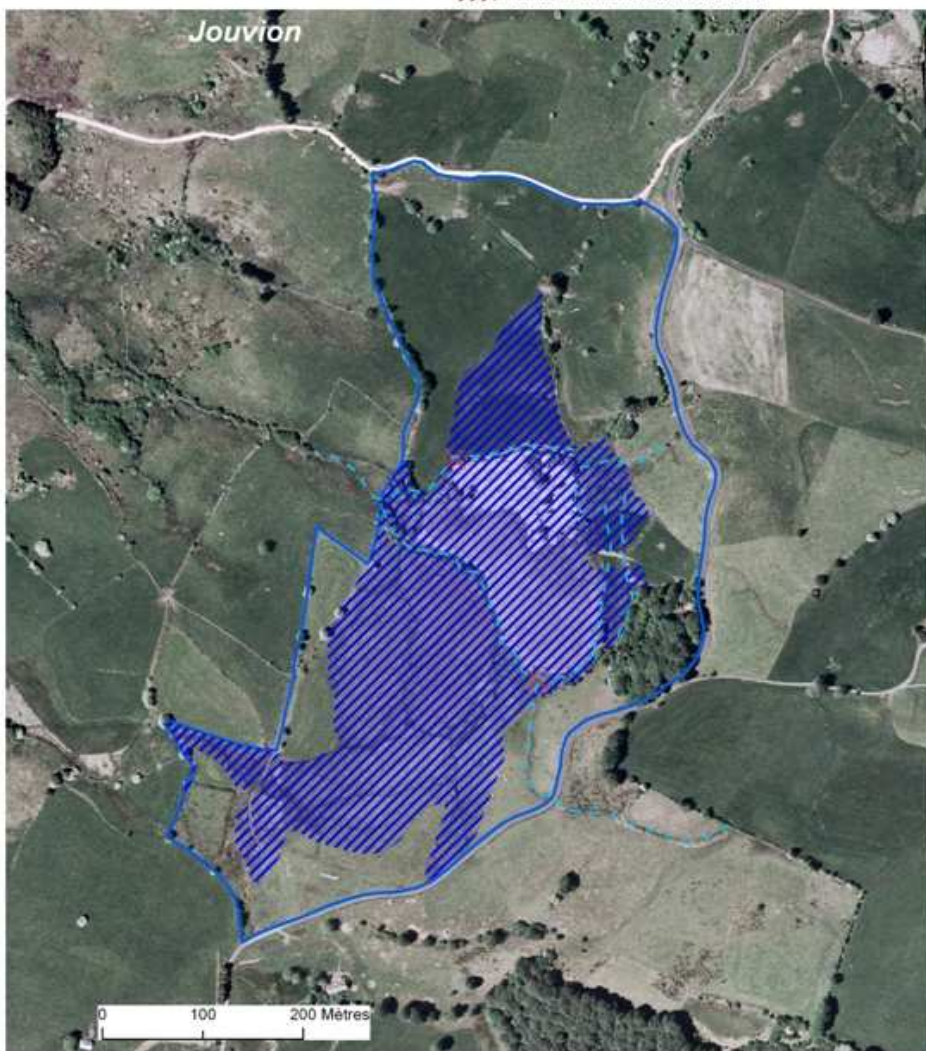
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



- eau libre
 - zones humides
 - réseau hydrographique principal
 - autre écoulement hydraulique
 - fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
 - pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
 - zone d'envasement avérée en 2010
- périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



- eau libre
 - zones humides
 - réseau hydrographique principal
 - autre écoulement hydraulique
 - fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
 - pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
 - zone d'envasement avérée en 2010
- périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

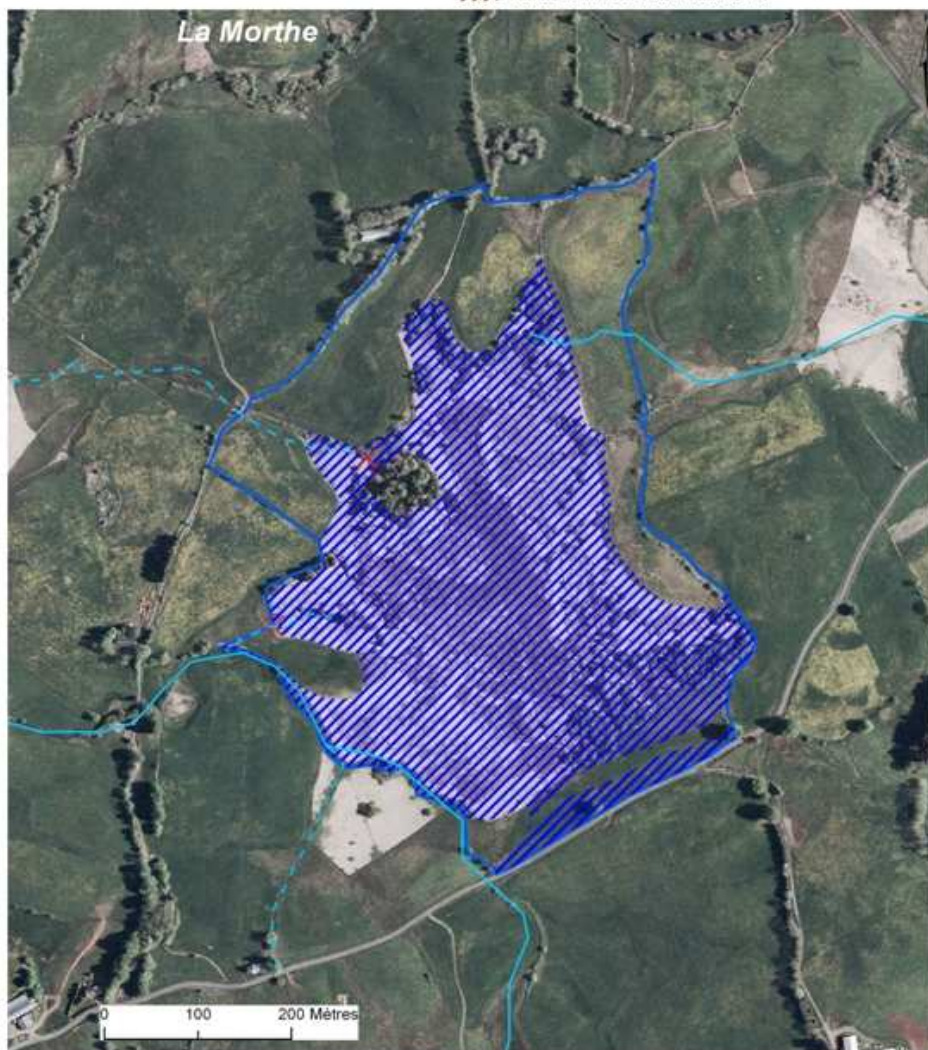


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

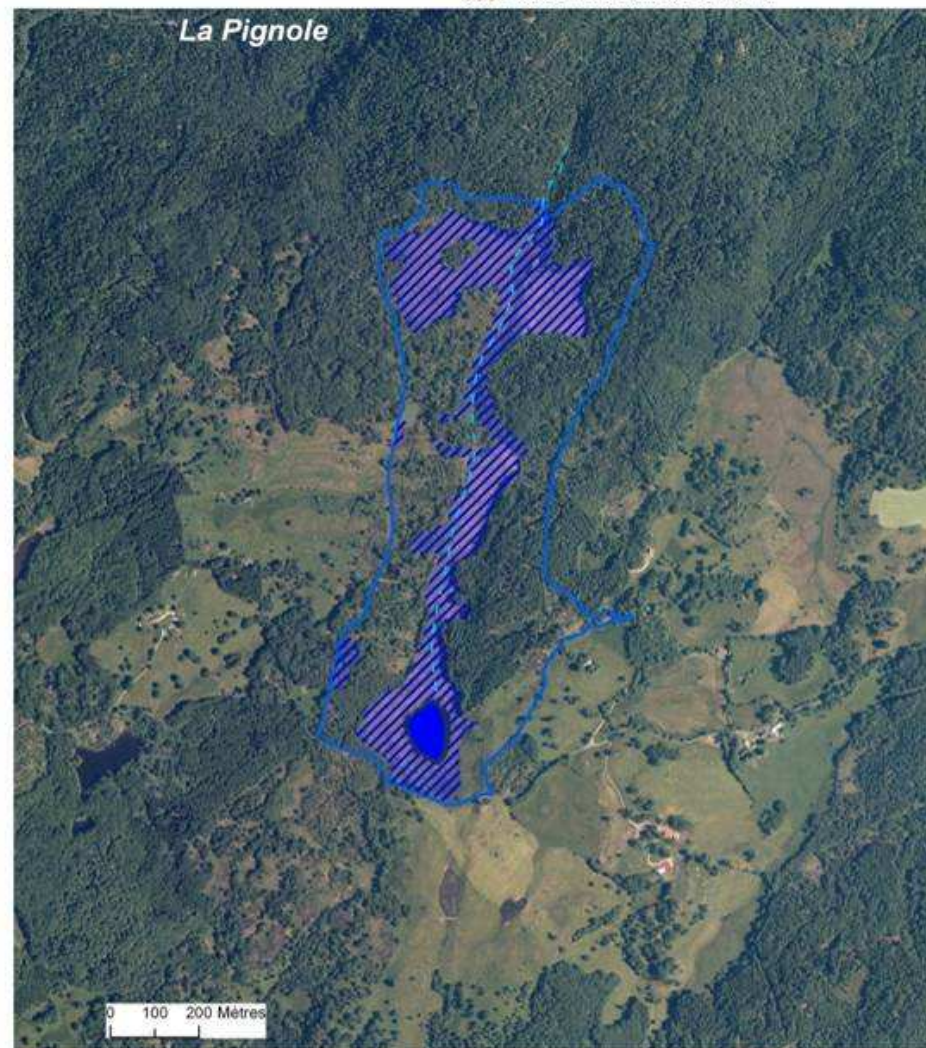


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

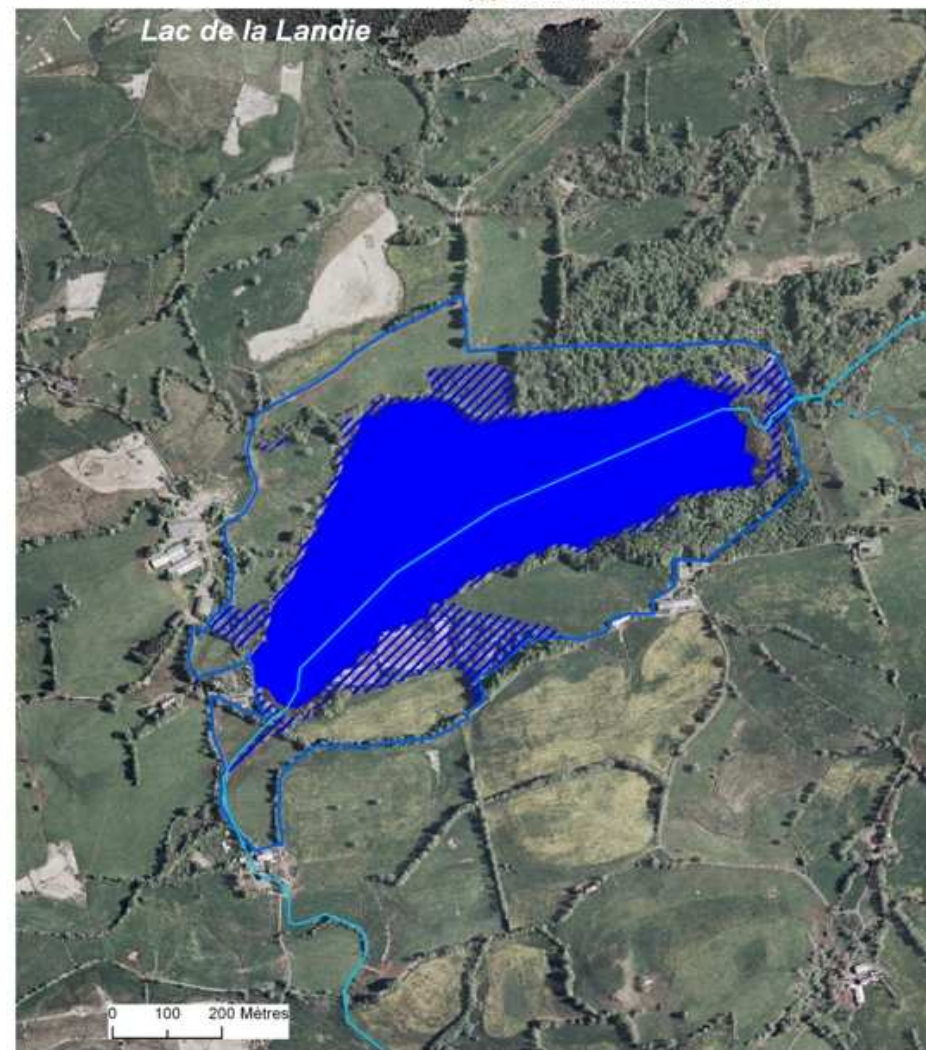


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

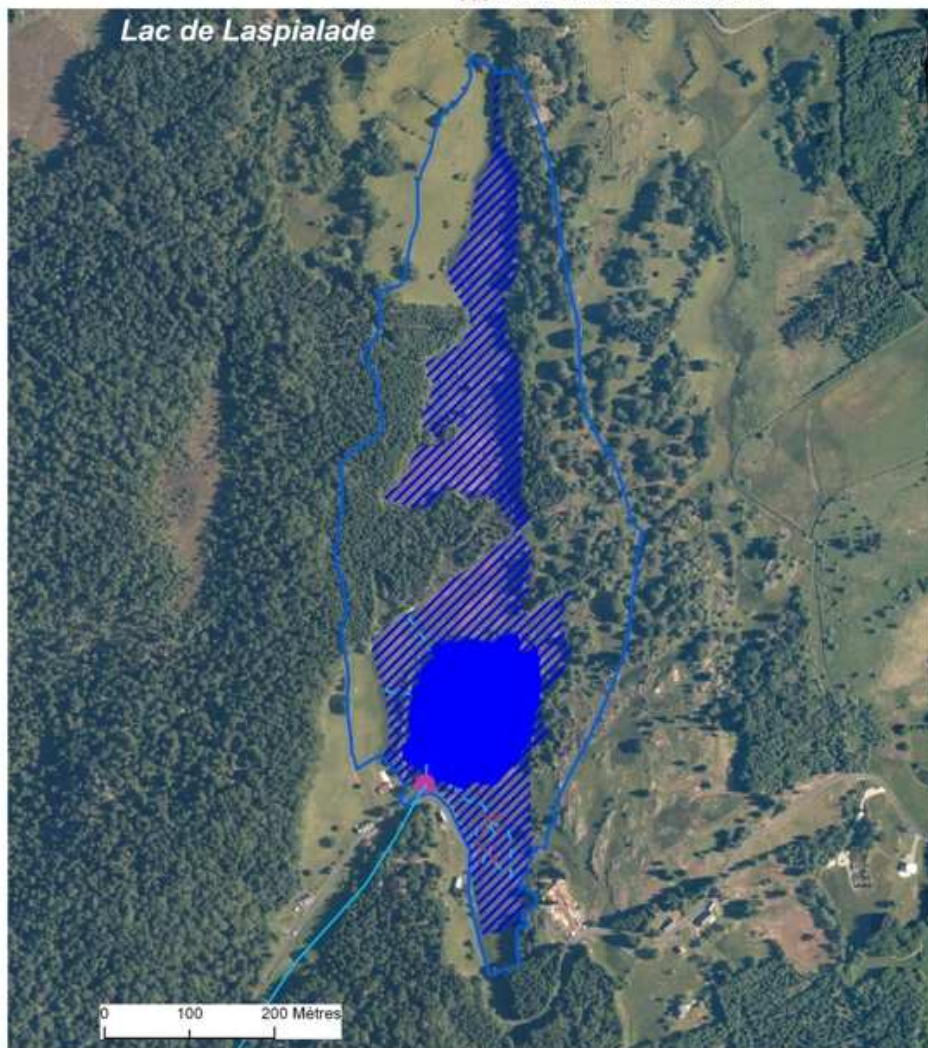


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



□ périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS). Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

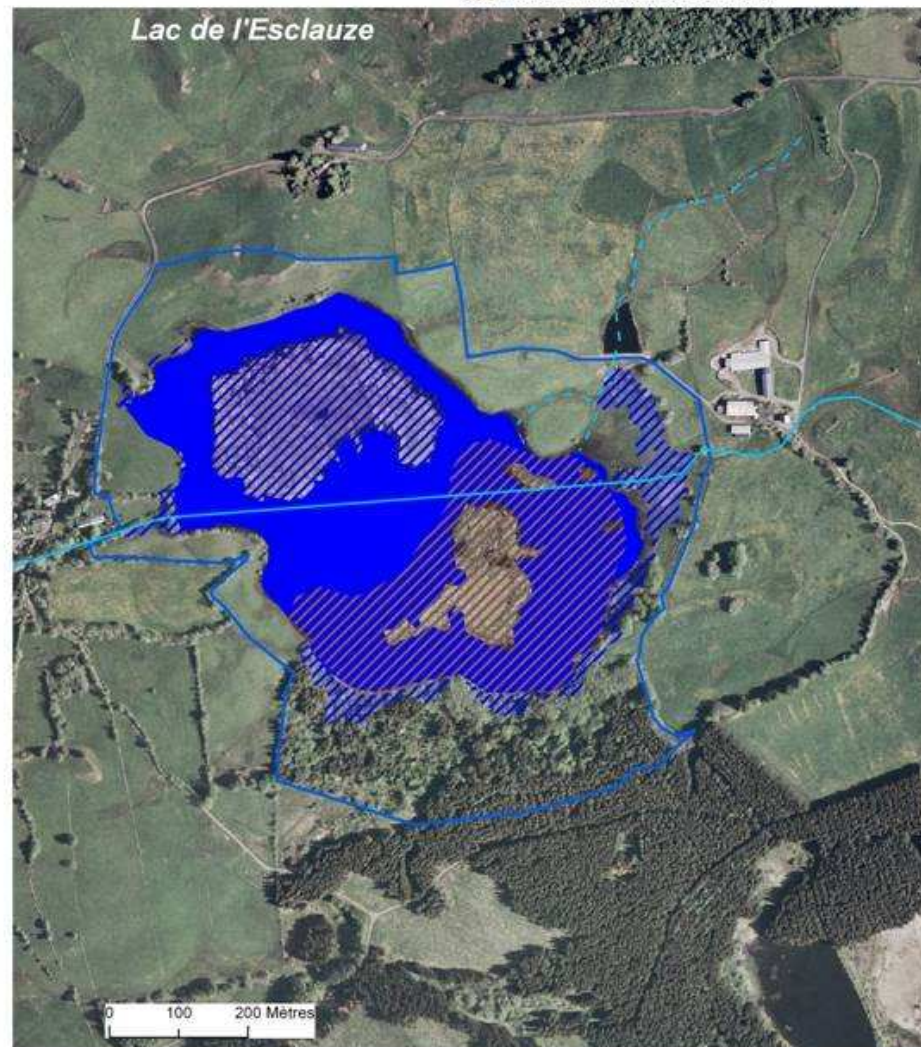


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



□ périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS). Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

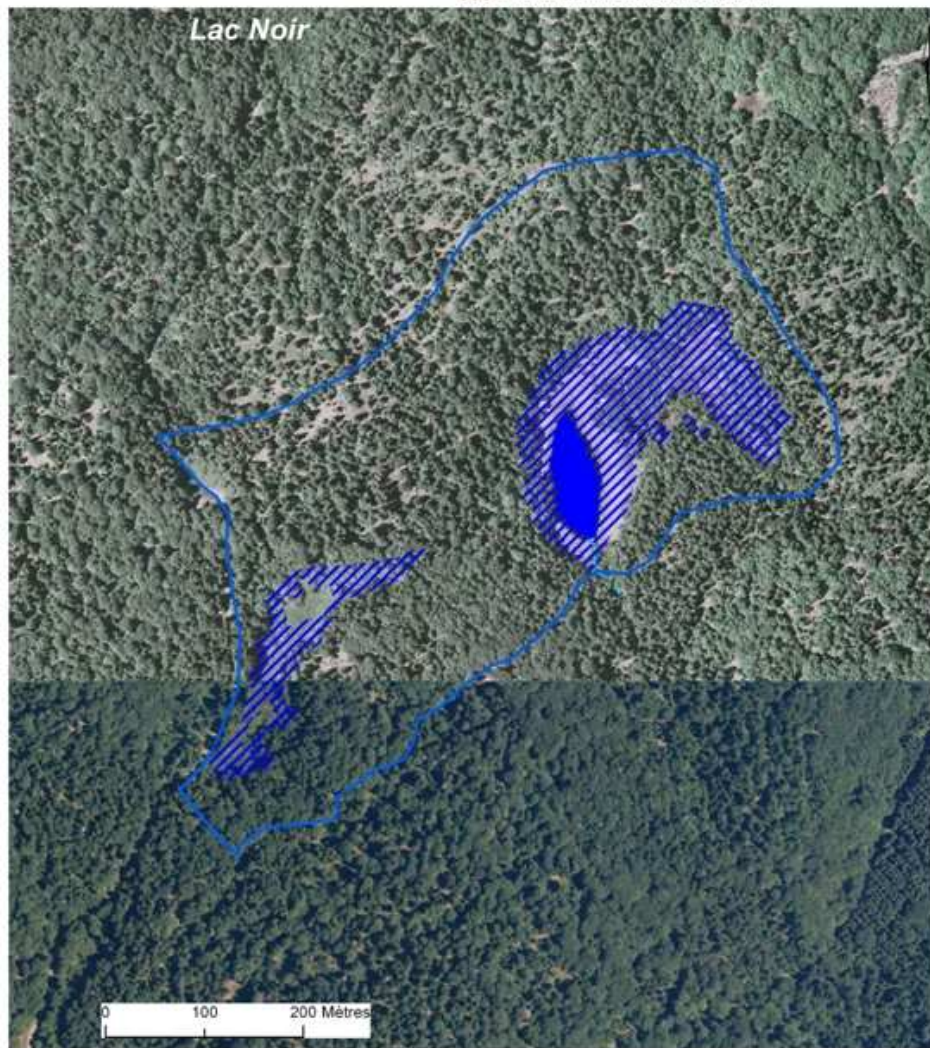


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

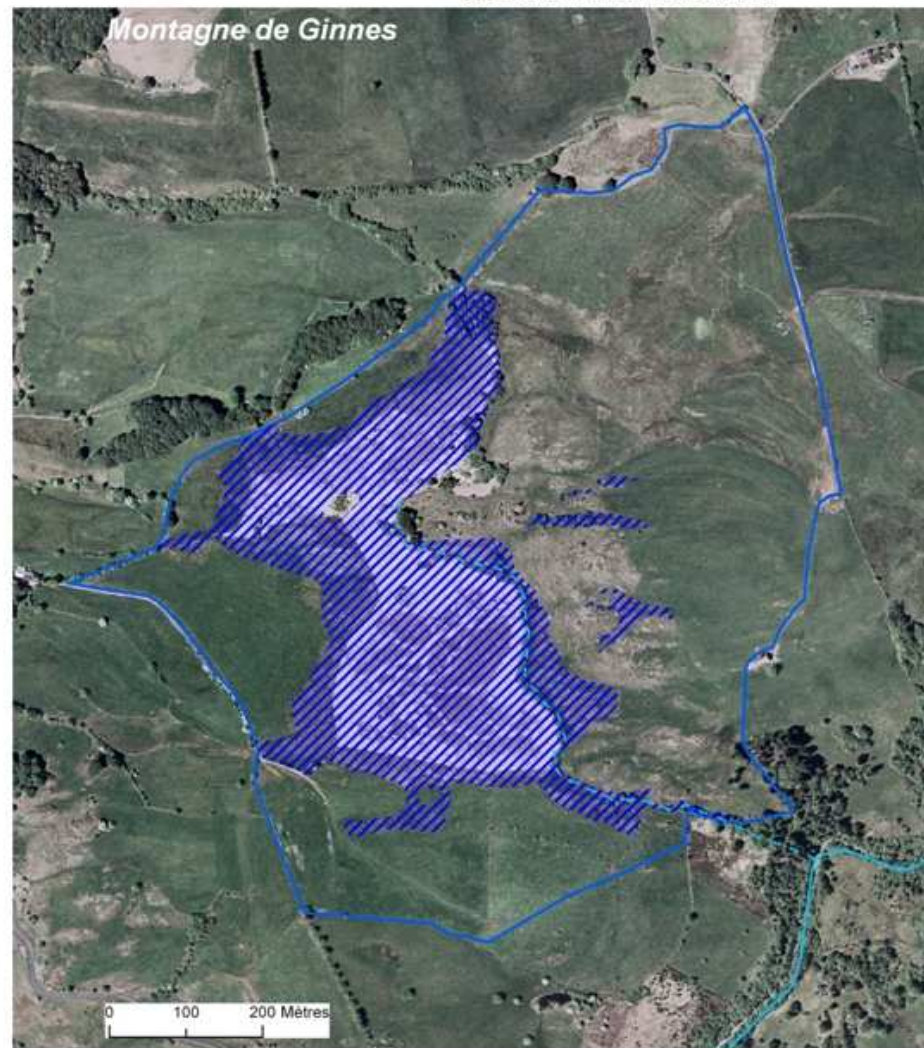


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

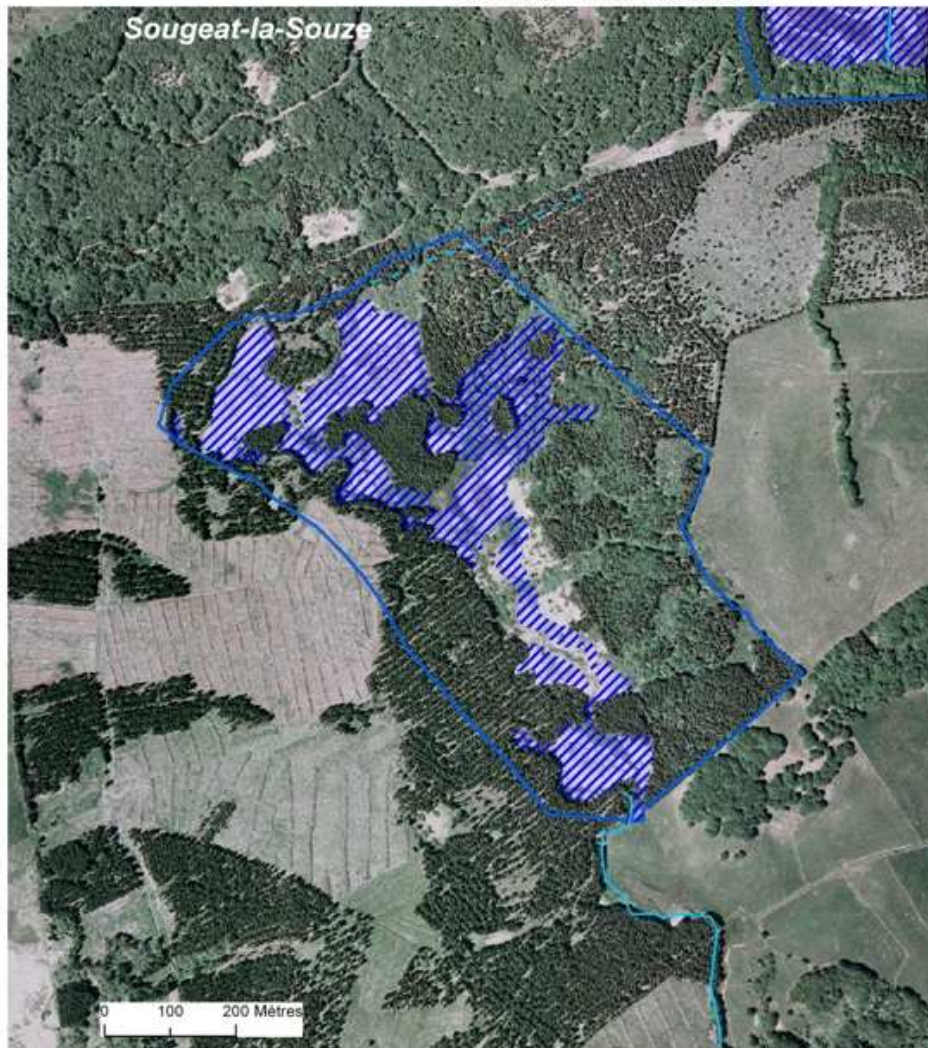


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

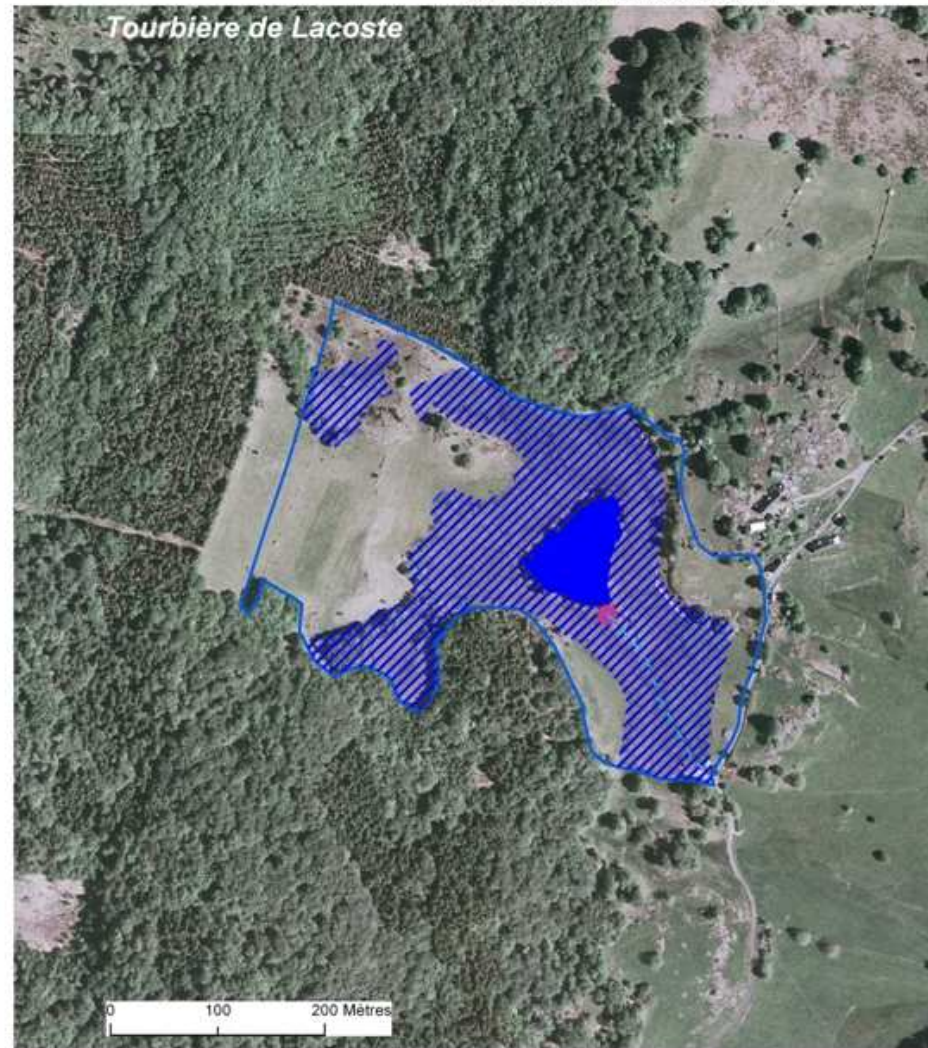


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides



- eau libre
- zones humides
- réseau hydrographique principal
- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)








- autre écoulement hydraulique
- fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
- pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
- zone d'envasement avérée en 2010

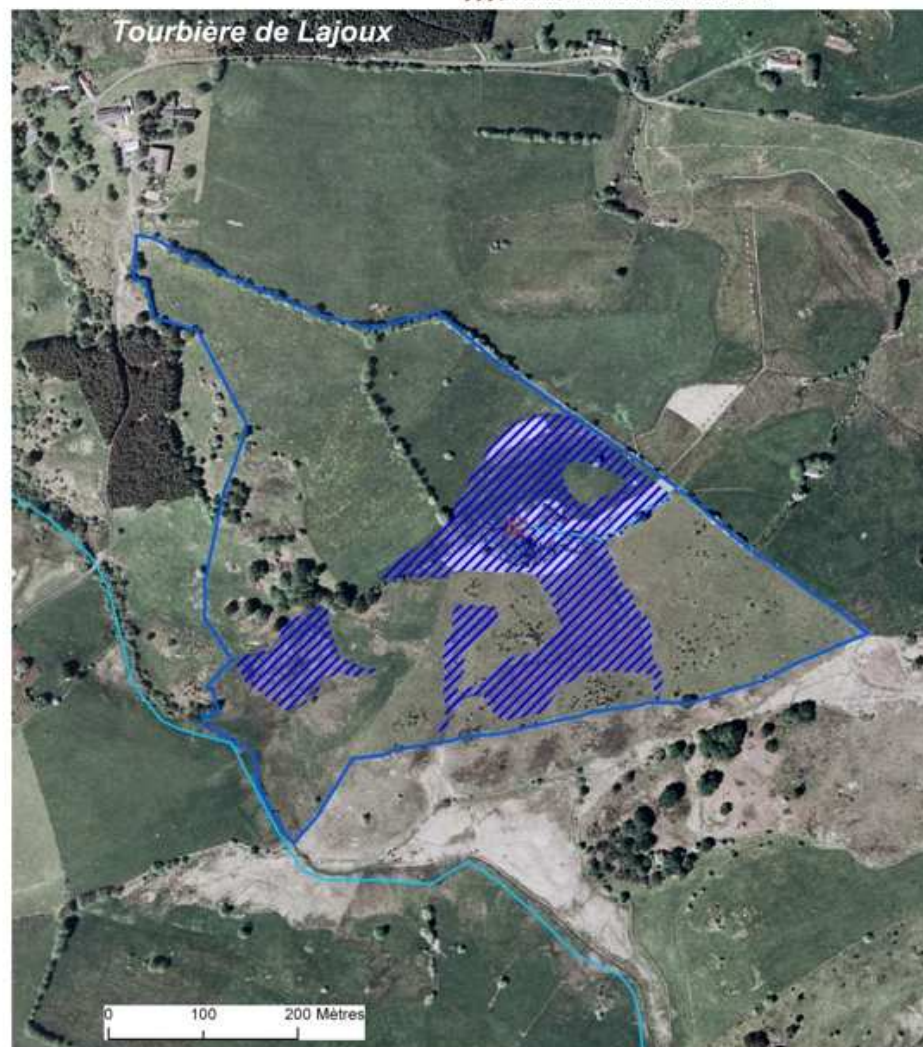


G1 : Stabiliser les niveaux d'eau des lacs et des zones humides





 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  zones humides
-  réseau hydrographique principal
-  autre écoulement hydraulique
-  fossés de drainage à réguler voir combler (non exhaustif)
-  pas de système de régulation du niveau d'eau en 2010
-  zone d'envasement avérée en 2010








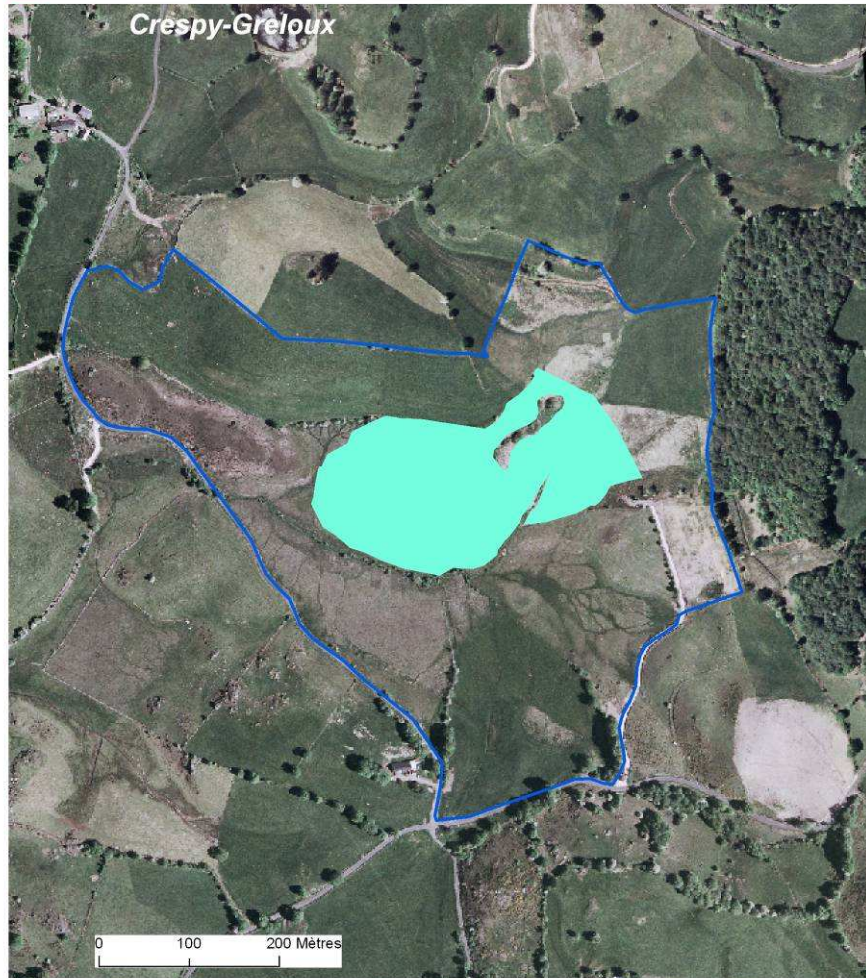
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

Annexe n°16 : cartes de pré-localisation de la mesure G2

 **G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides** 



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible








0 100 200 Mètres

Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

 **G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides** 

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible



0 100 200 Mètres






Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

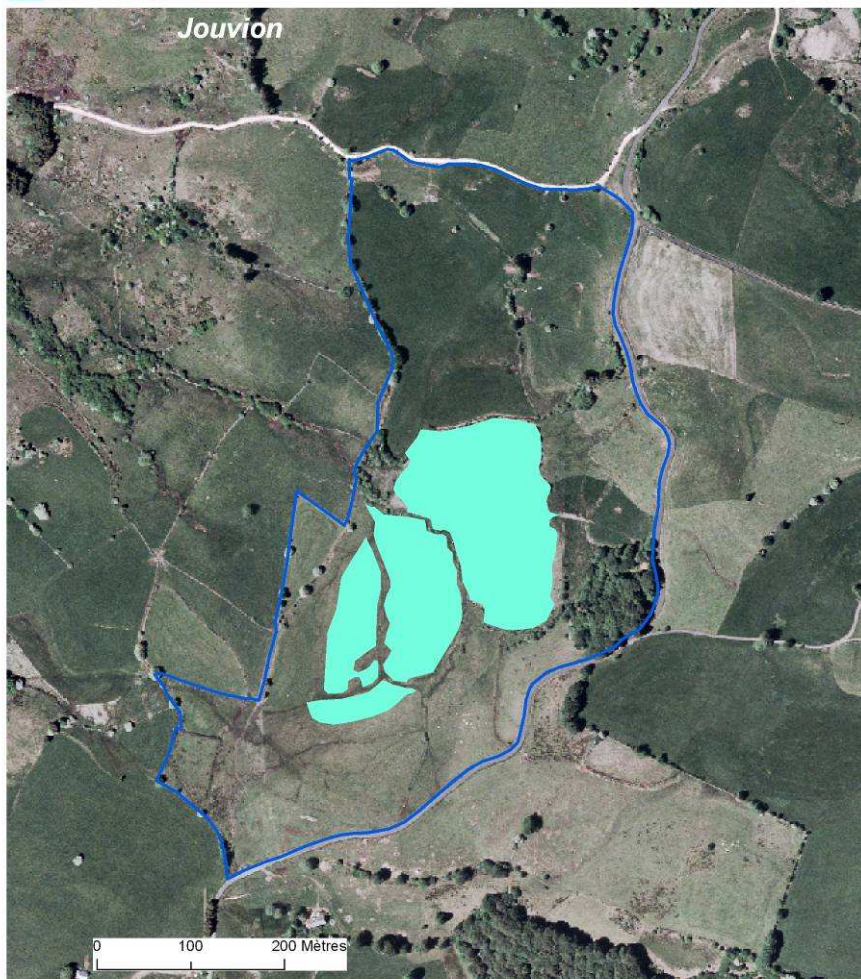


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible








Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

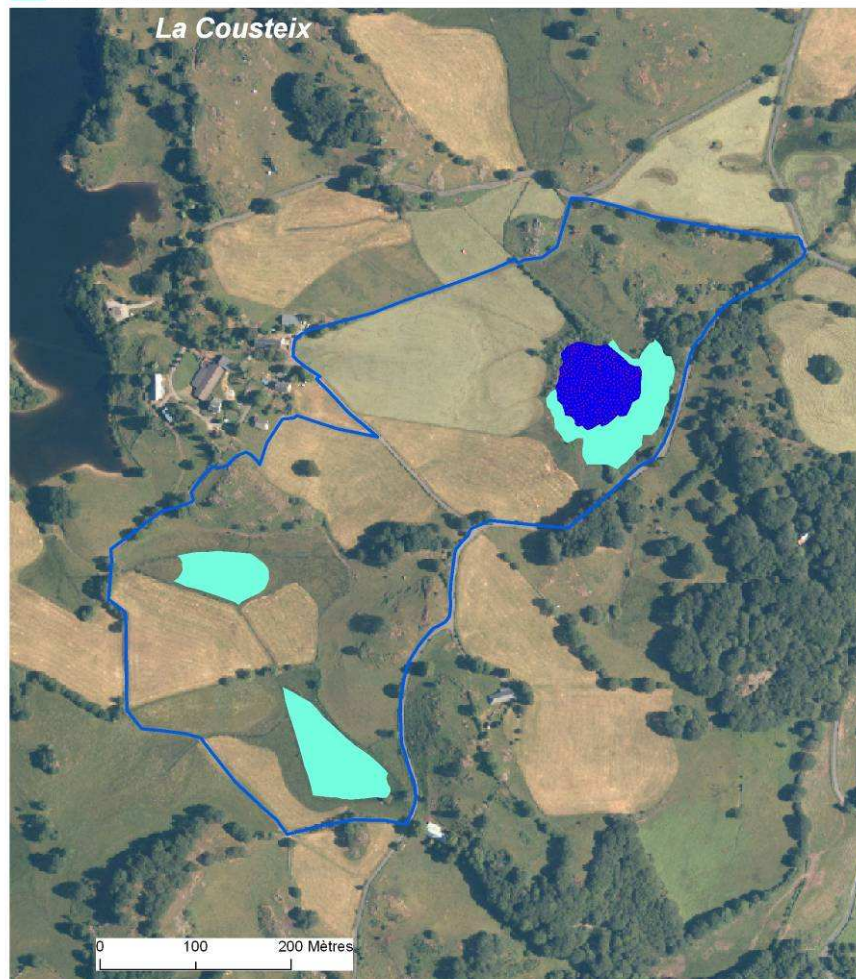


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible








Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible






Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

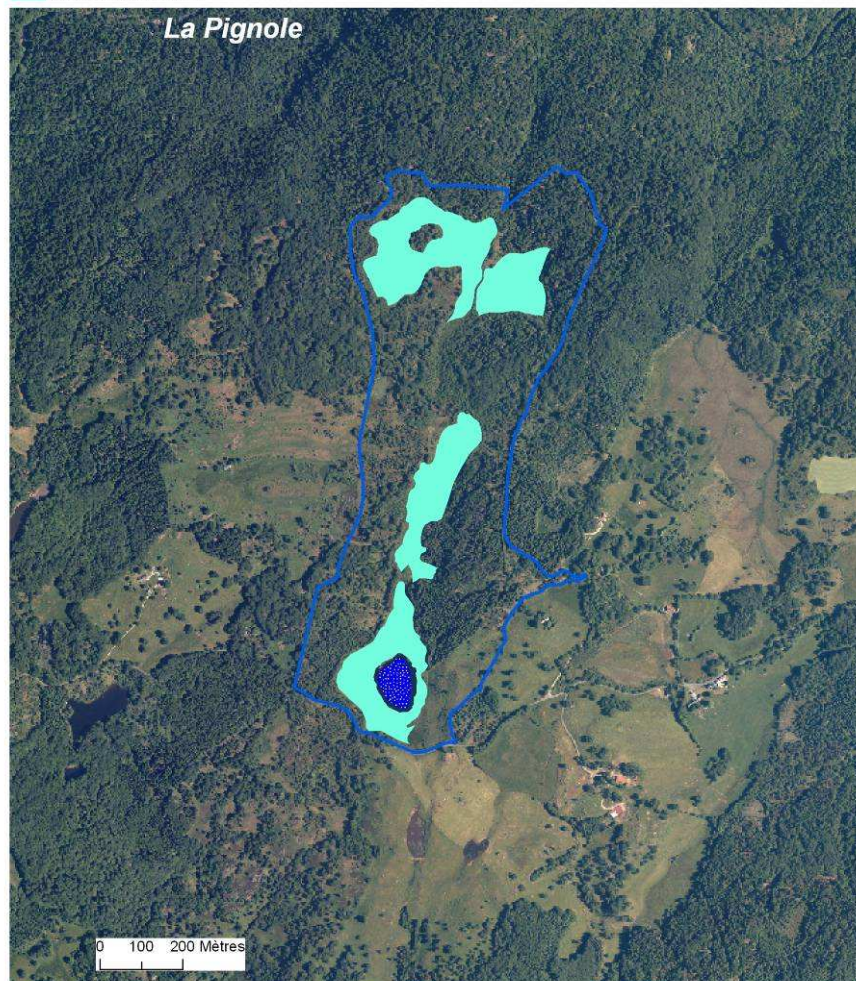


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

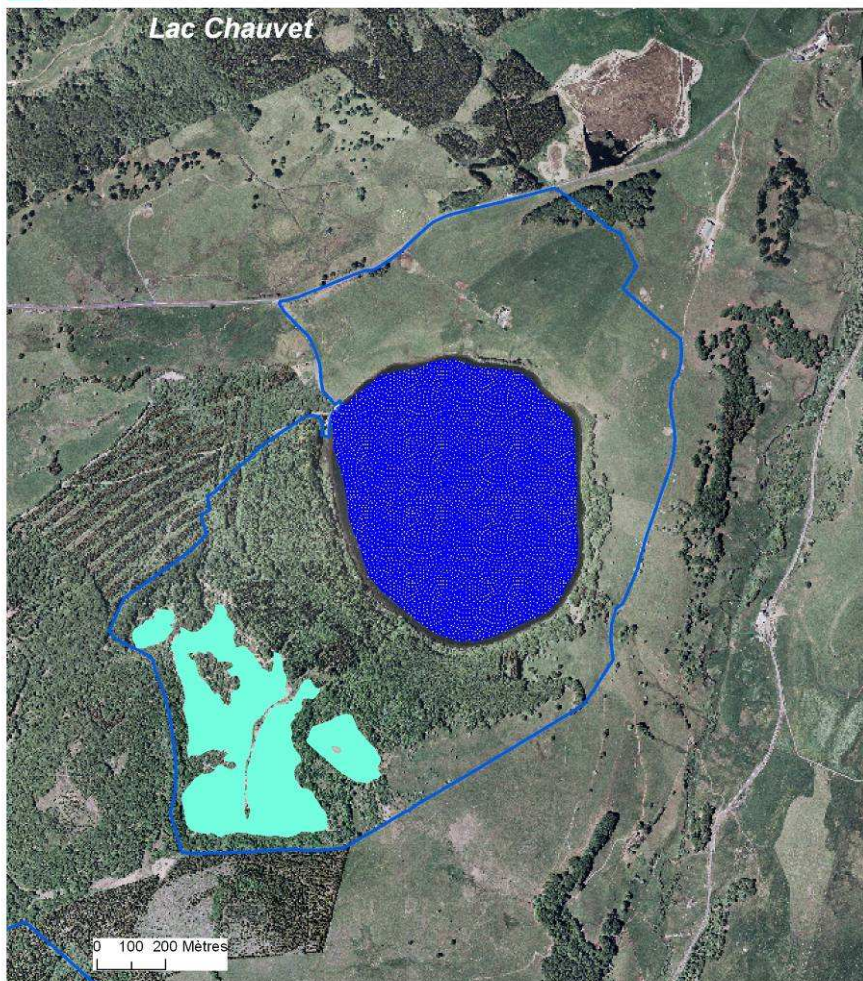


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
- zone humide sensible



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

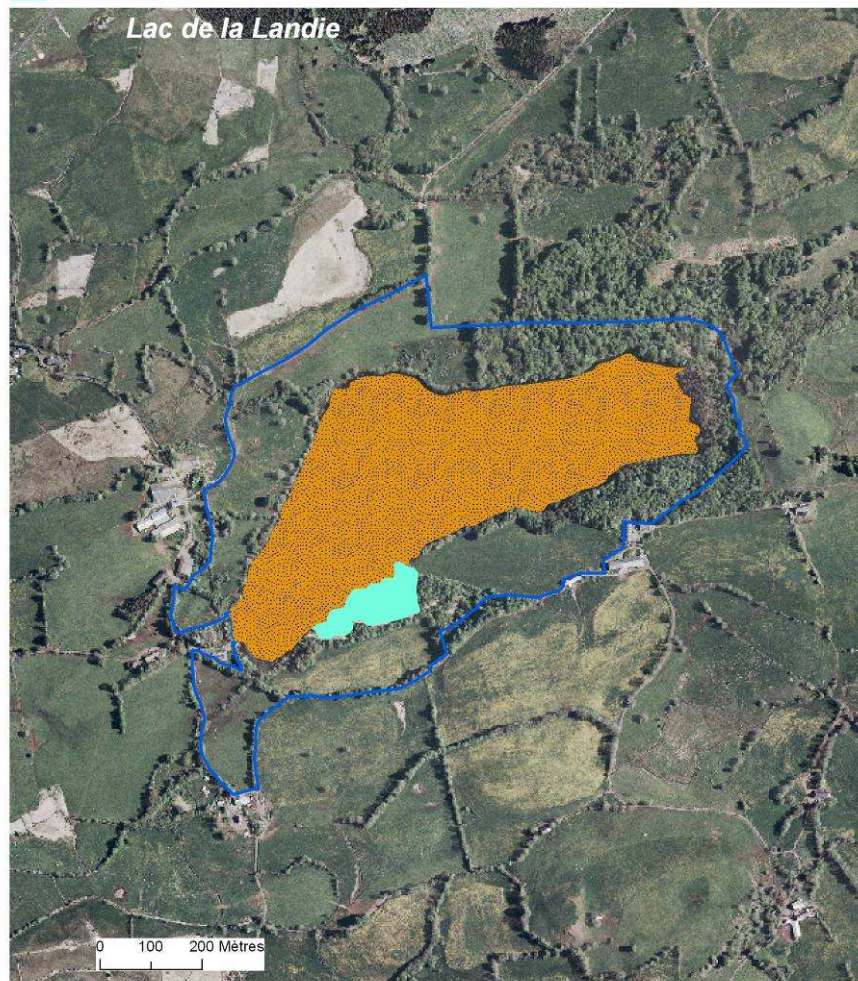


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
- zone humide sensible



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

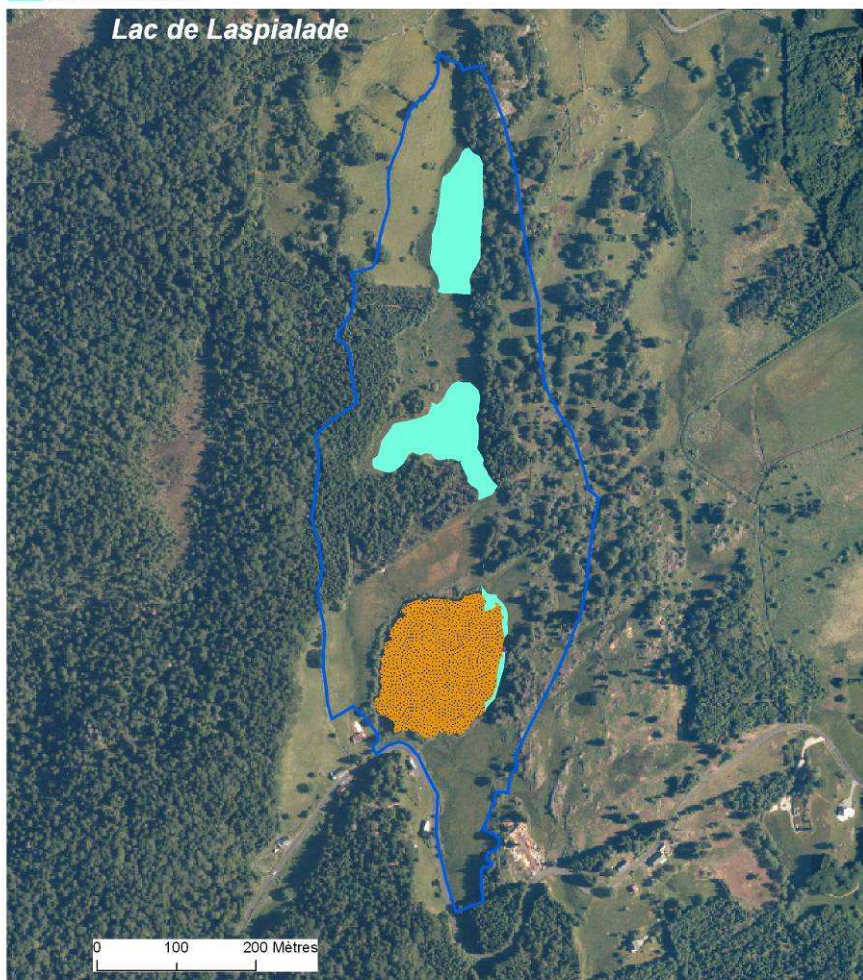


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
- zone humide sensible



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

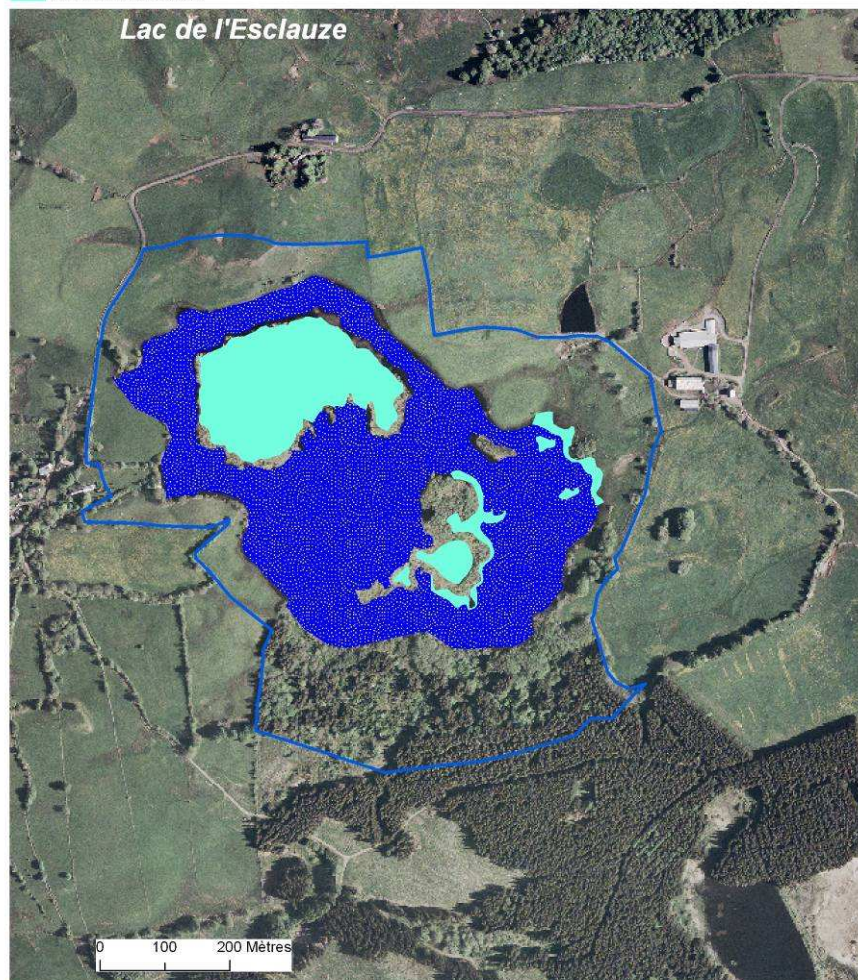


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
- zone humide sensible








Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

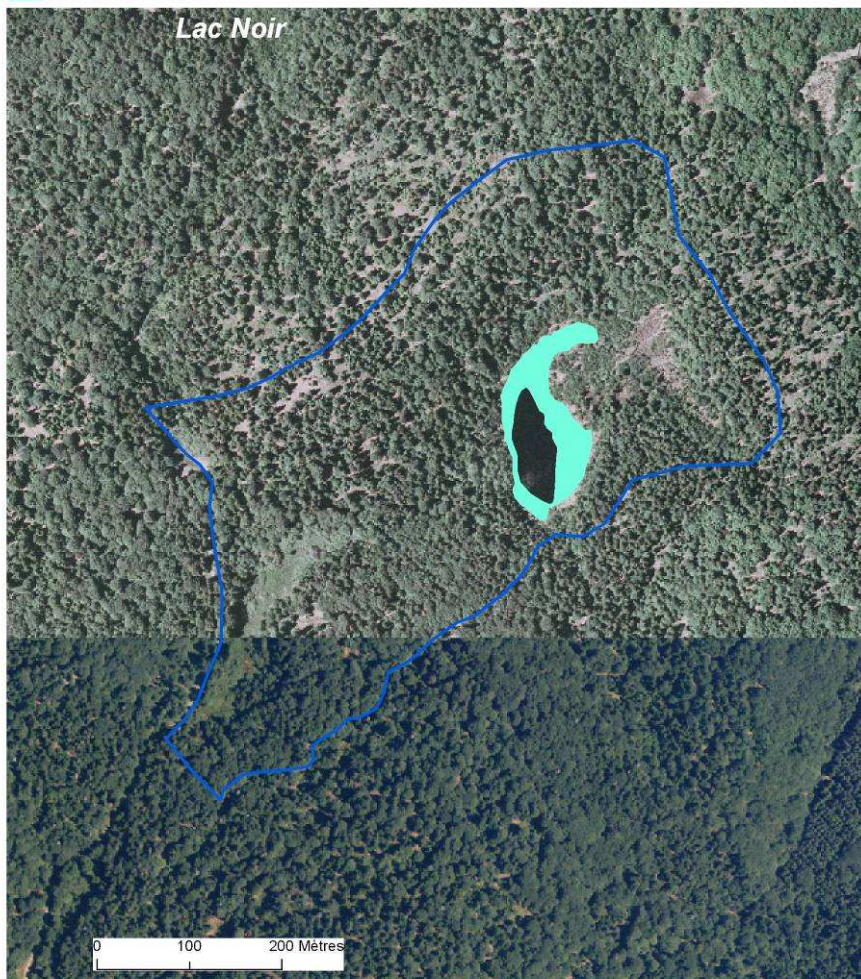


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible







Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

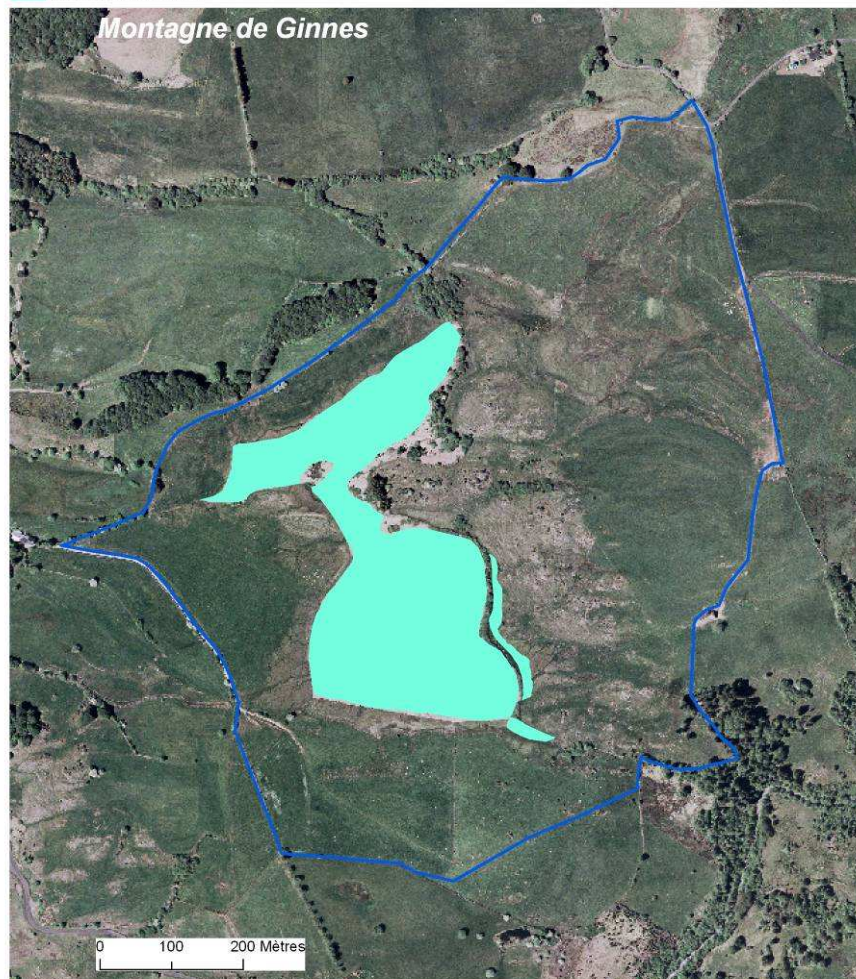


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible









Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

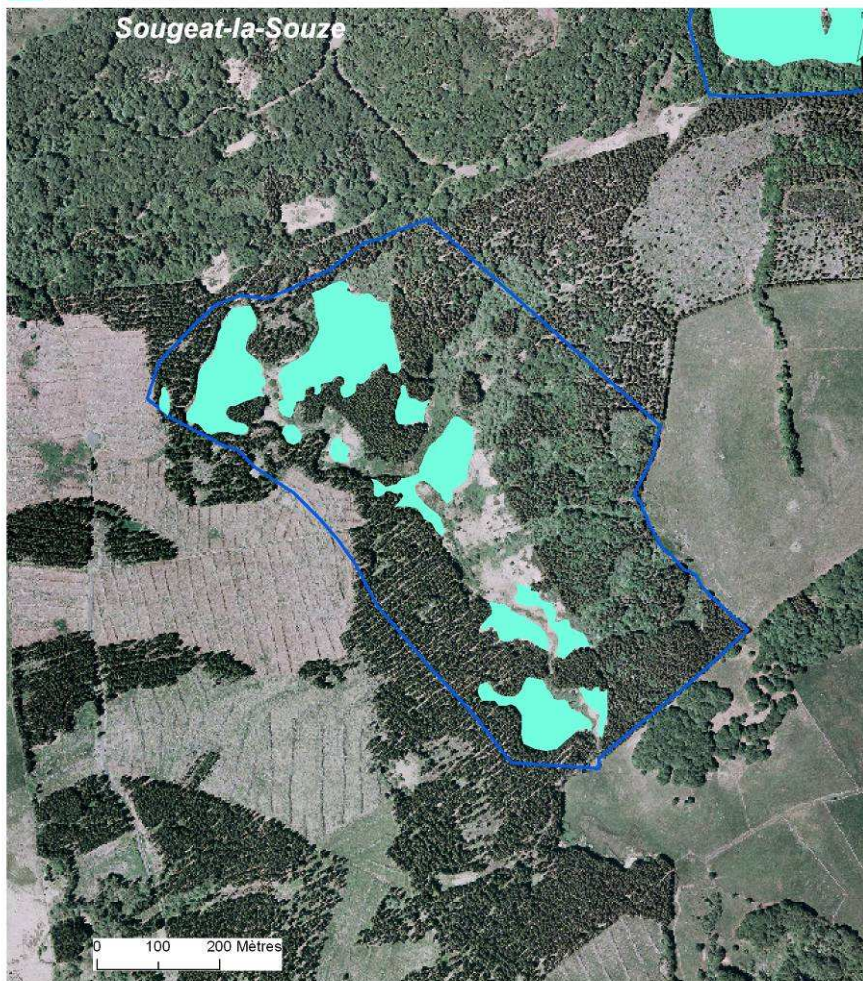


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible



0 100 200 Mètres



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

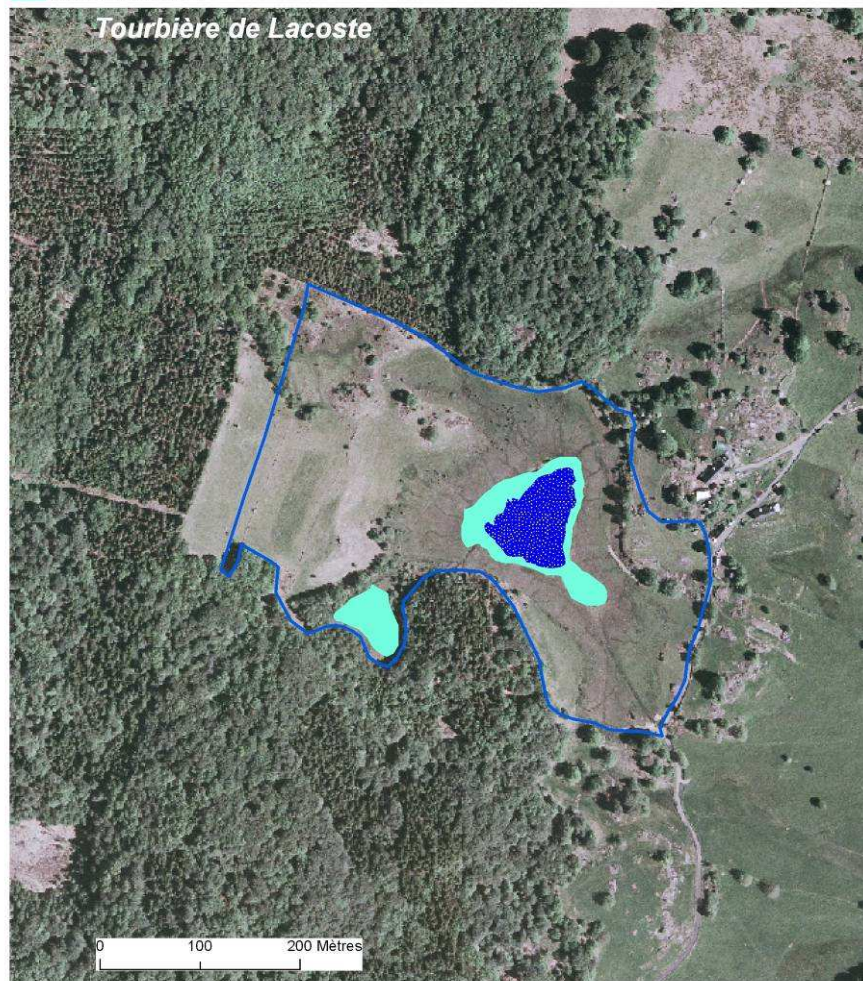


G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  eau libre
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
-  eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
-  zone humide sensible



0 100 200 Mètres

Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
- zone humide sensible



0 100 200 Mètres

Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G2 : Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- eau libre
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les randonneurs, pêcheurs, chasseurs...
- eau libre avec des berges présentant un risque éventuel de surpiétinement par les animaux et les visiteurs
- zone humide sensible



0 100 200 Mètres

Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)


Annexe n°17 : cartes de pré-localisation de la mesure G3

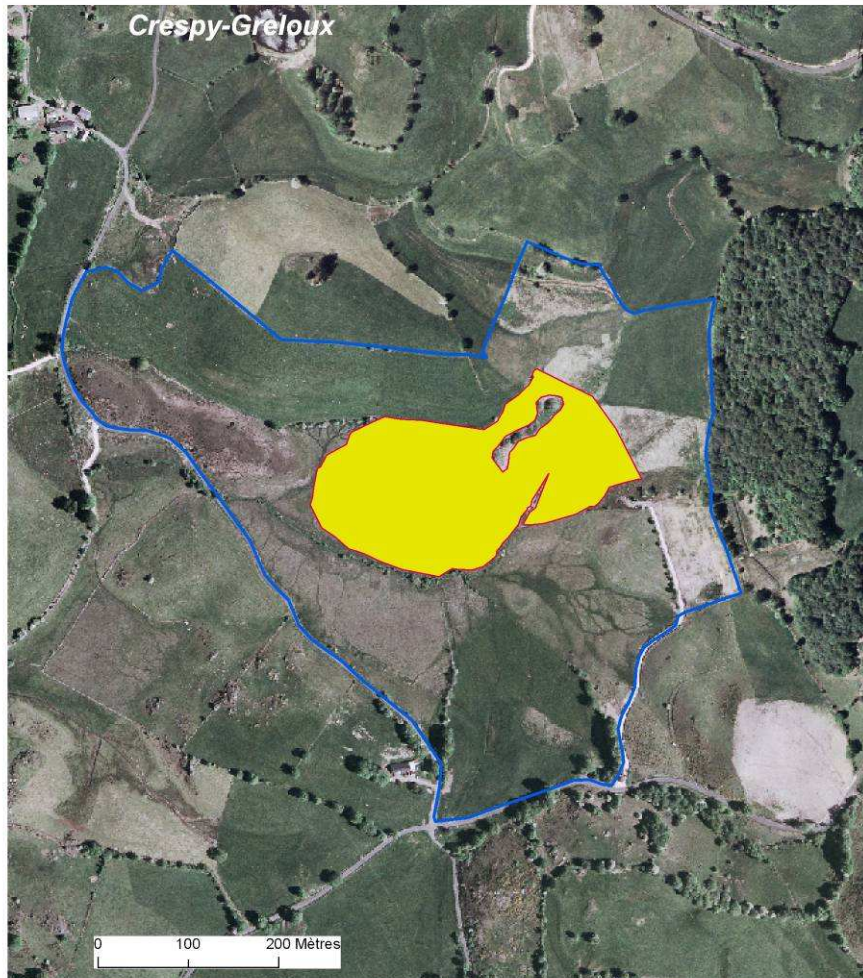


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager





Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

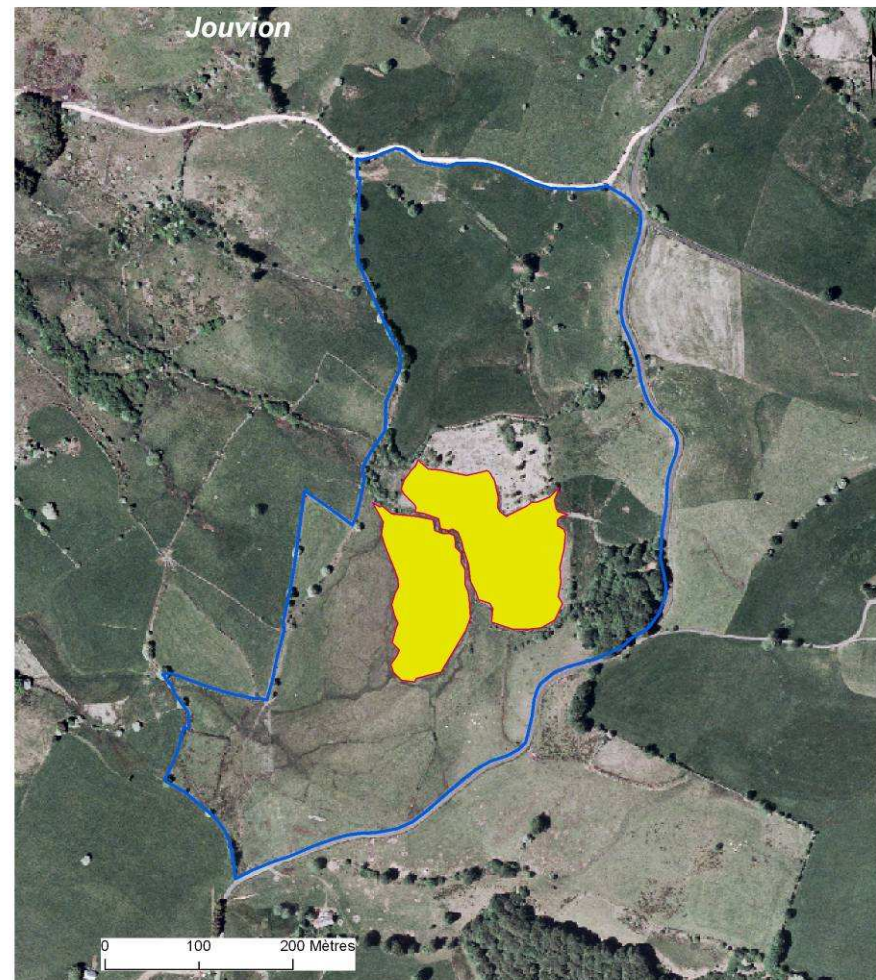


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager





Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

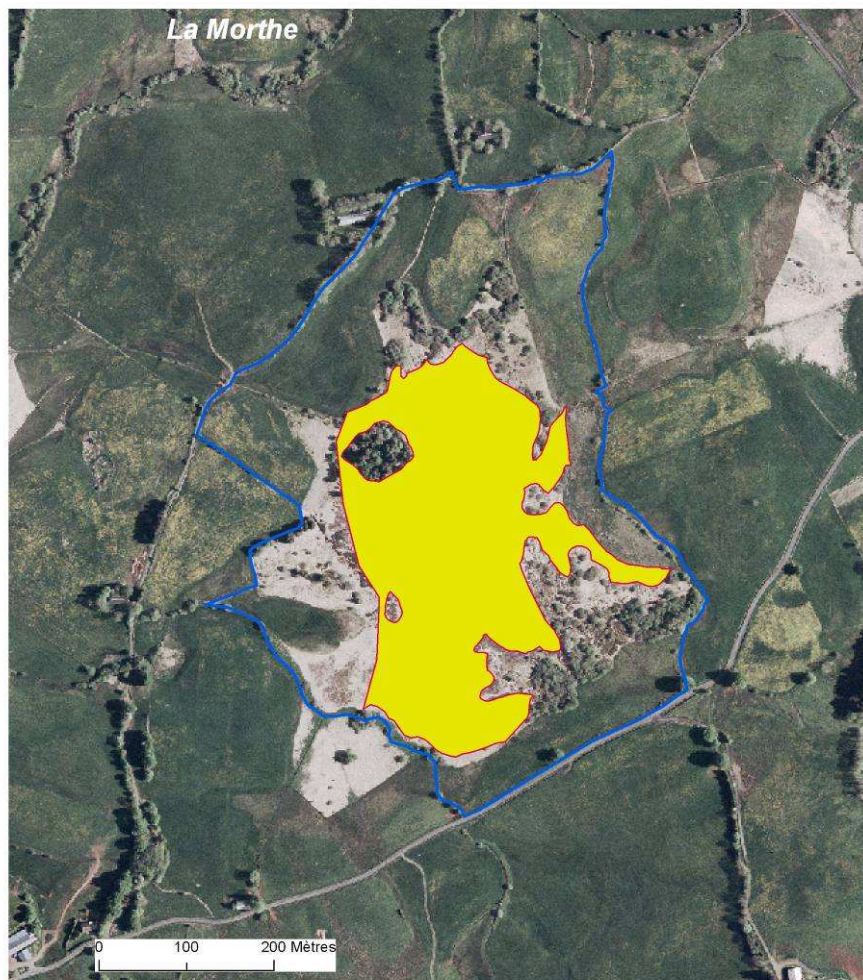


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager




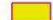
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

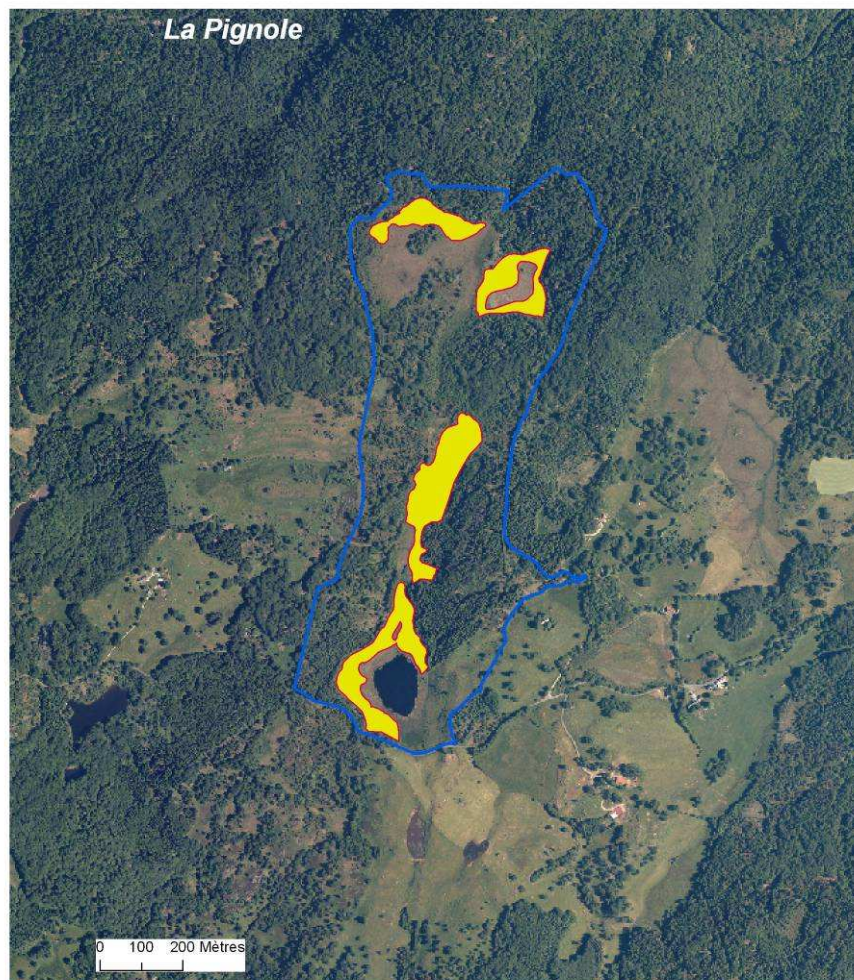


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager




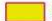
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

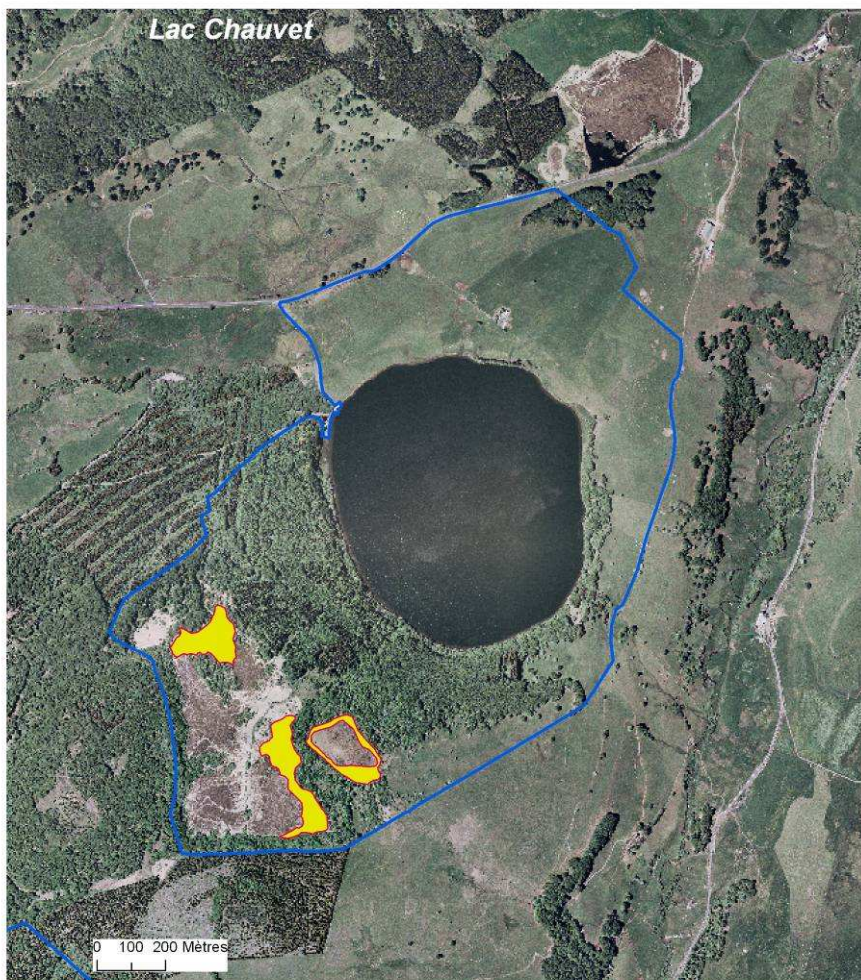


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager




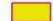
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

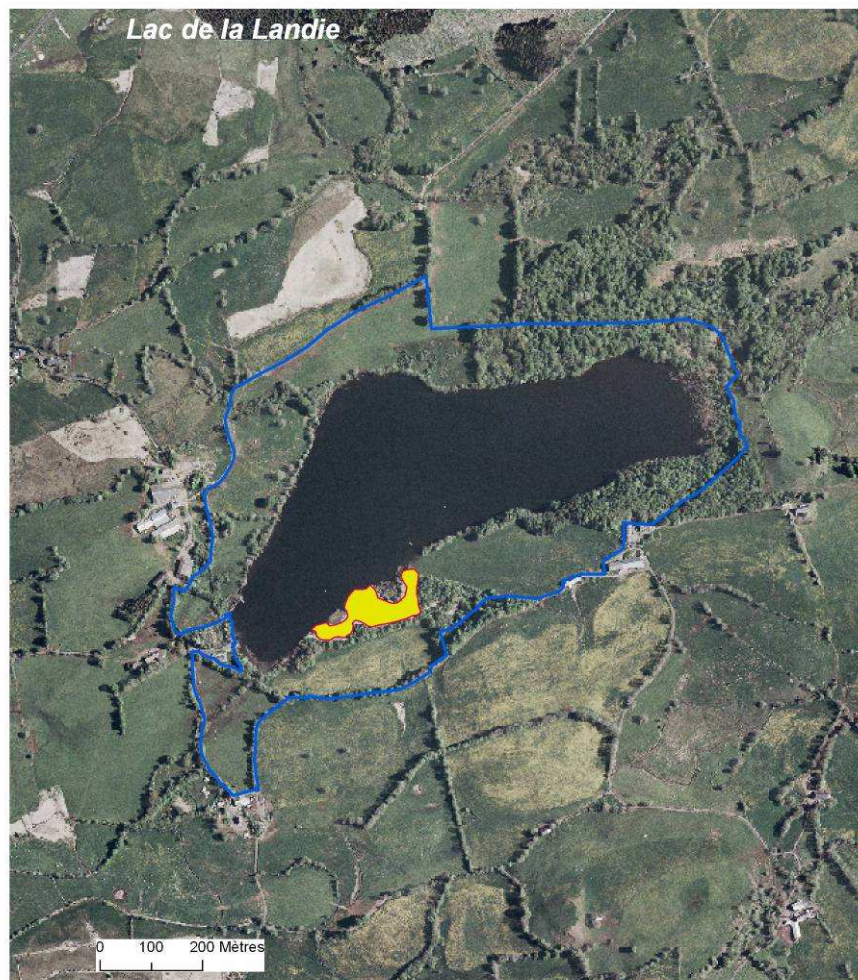


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager




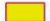
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

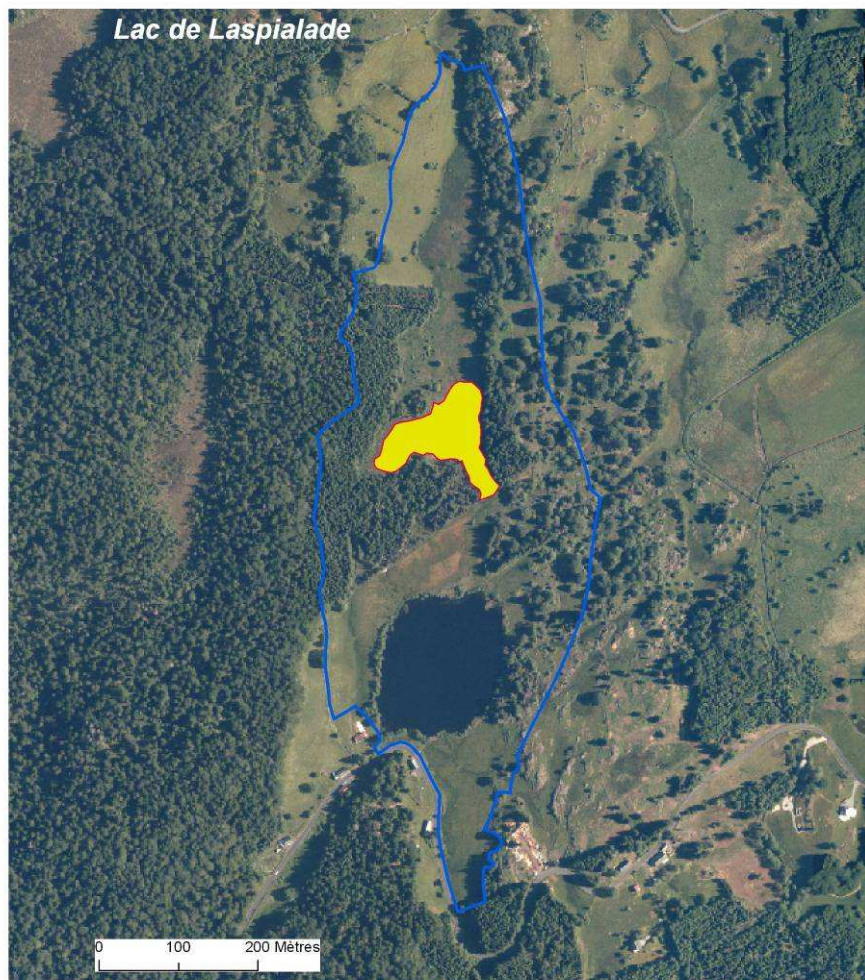


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager




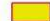
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

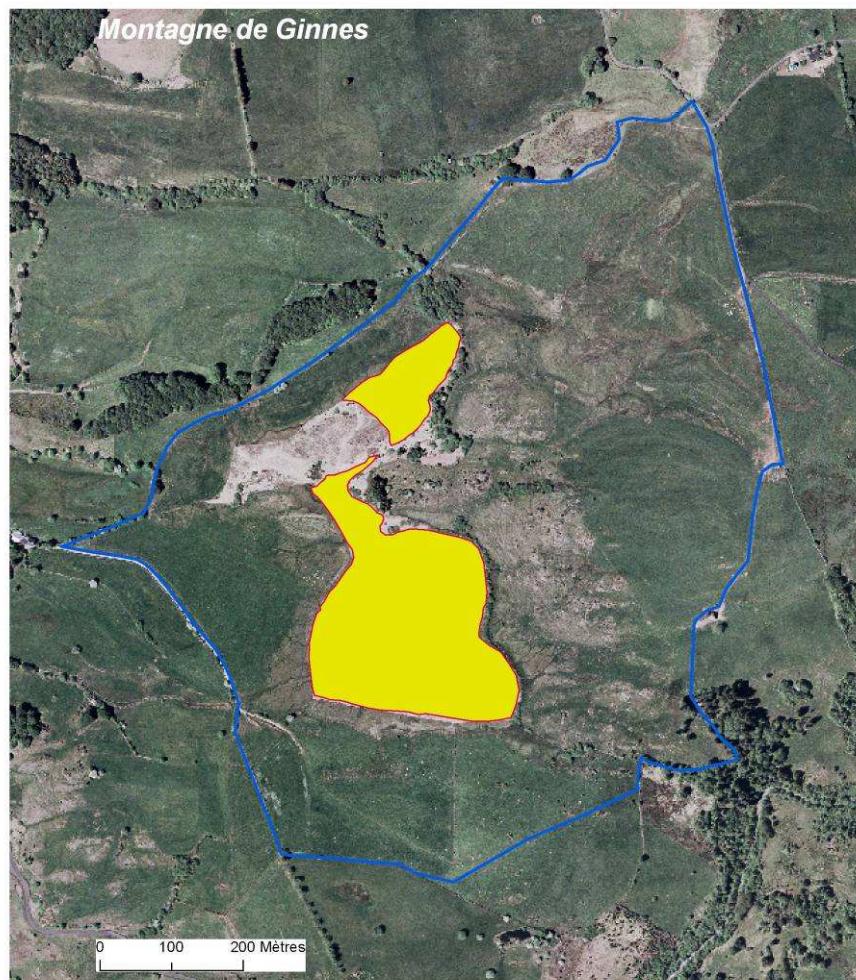


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager




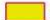
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

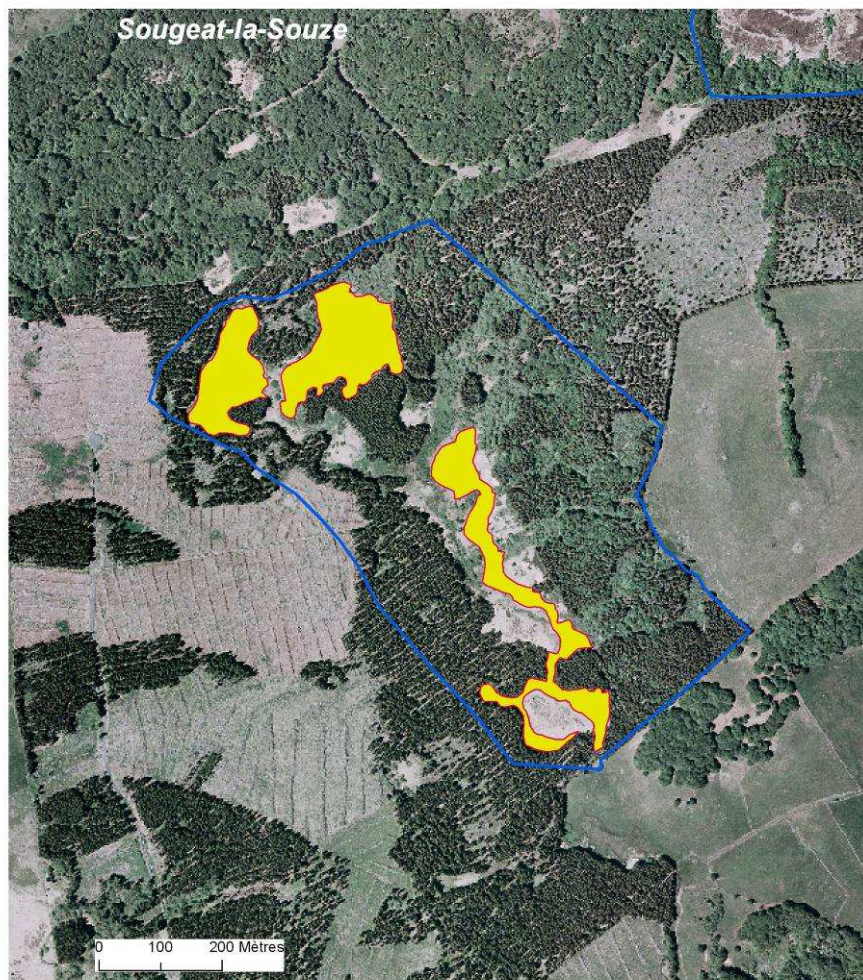


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager





Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

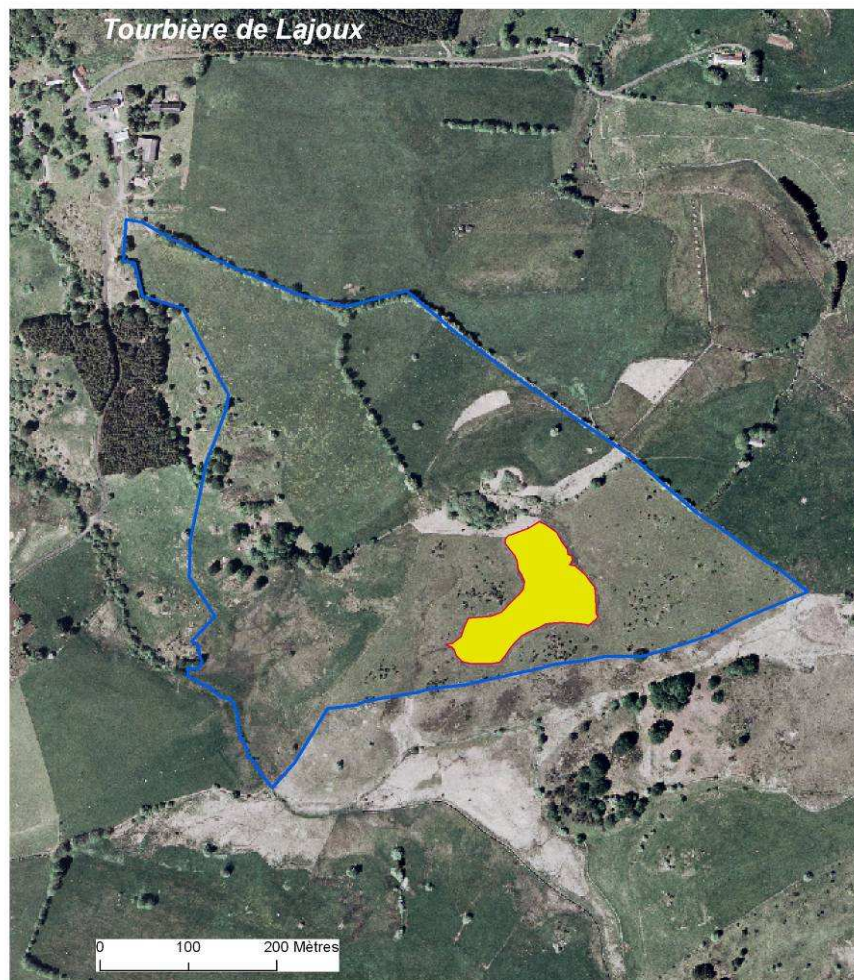


G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)


 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G3: Réaliser des placettes de décapage dans les zones tourbeuses en fin d'évolution

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 haut marais en fin d'évolution dans lequel une placette de décapage pourrait être envisager



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

Annexe n°18 : cartes de pré-localisation des mesures G4, G5 et G6






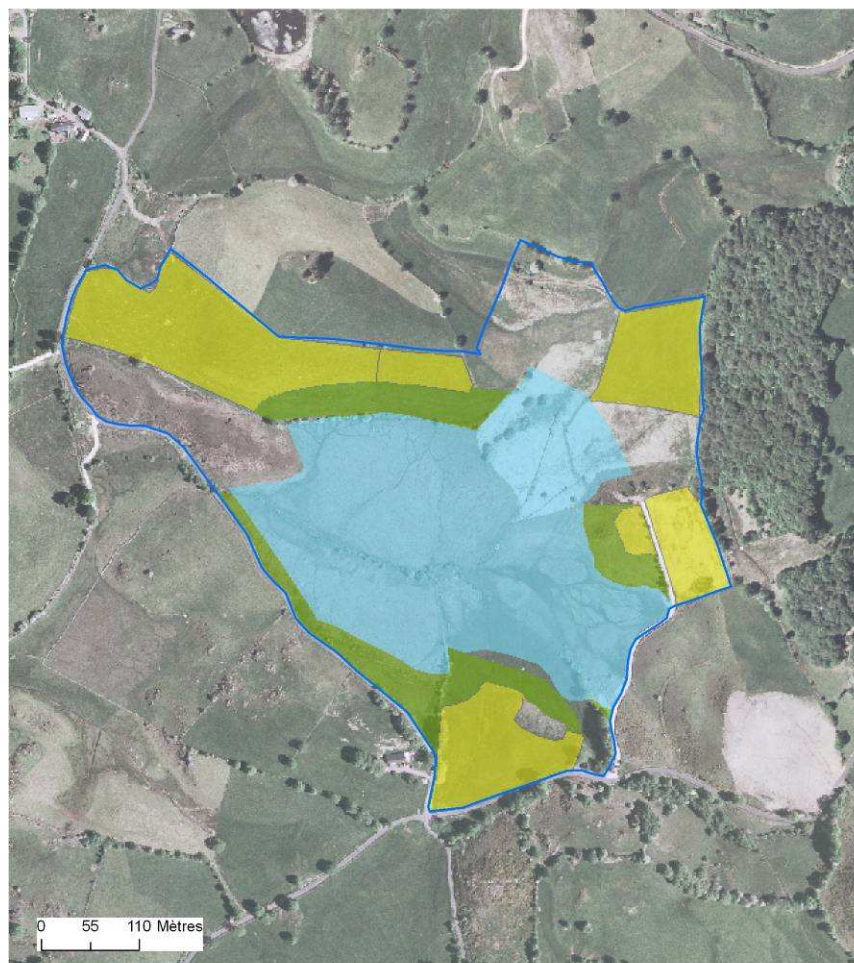
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






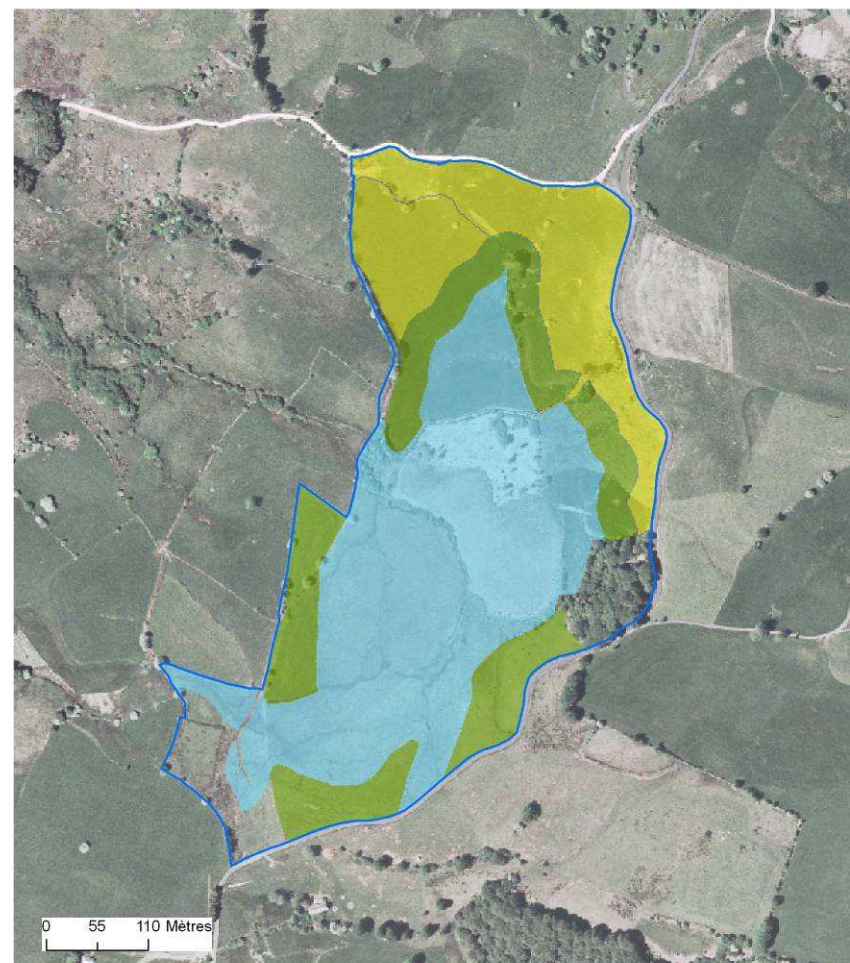
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






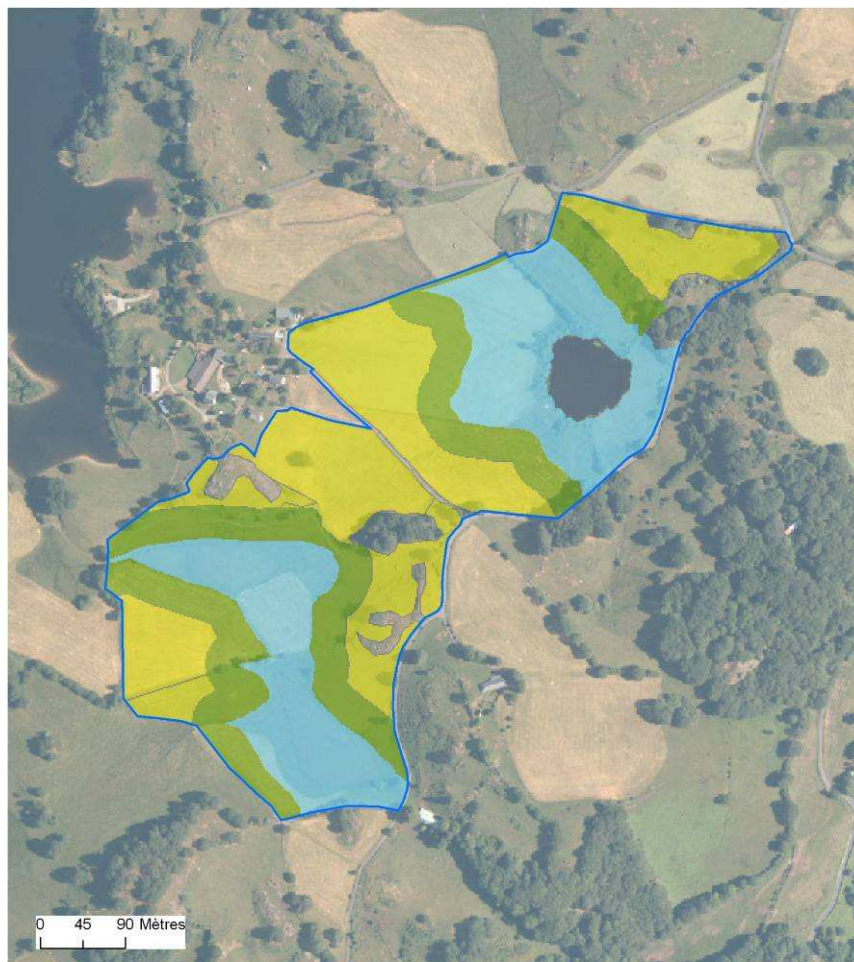
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






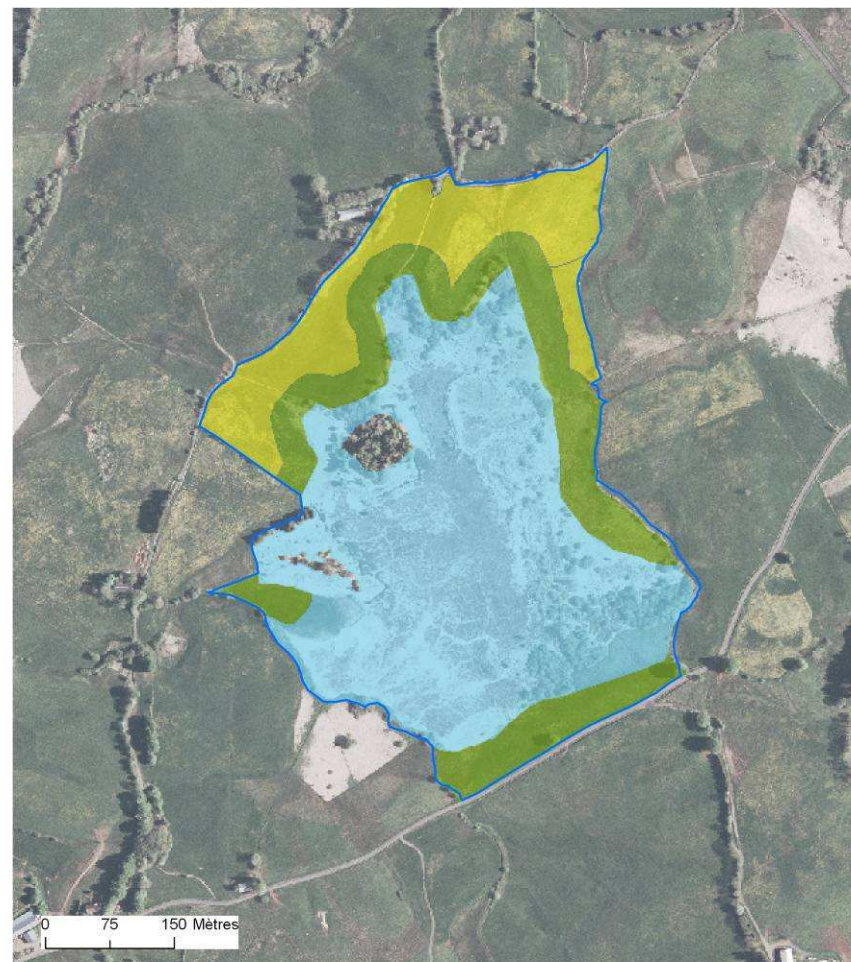
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






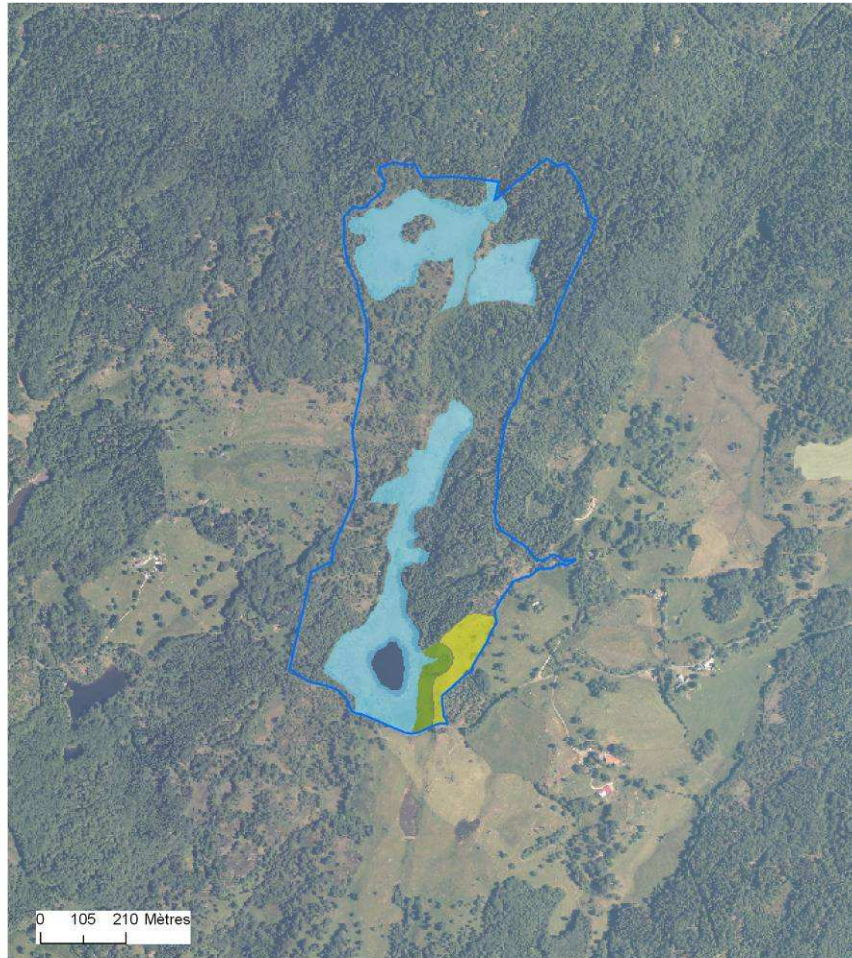
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






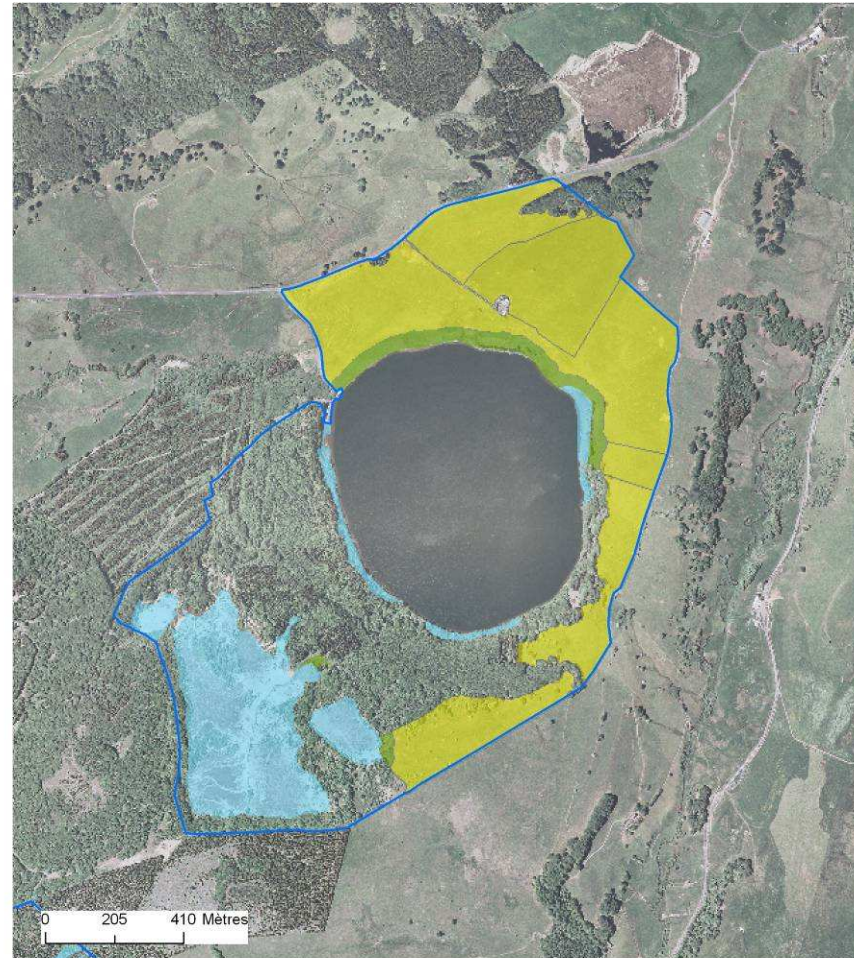
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






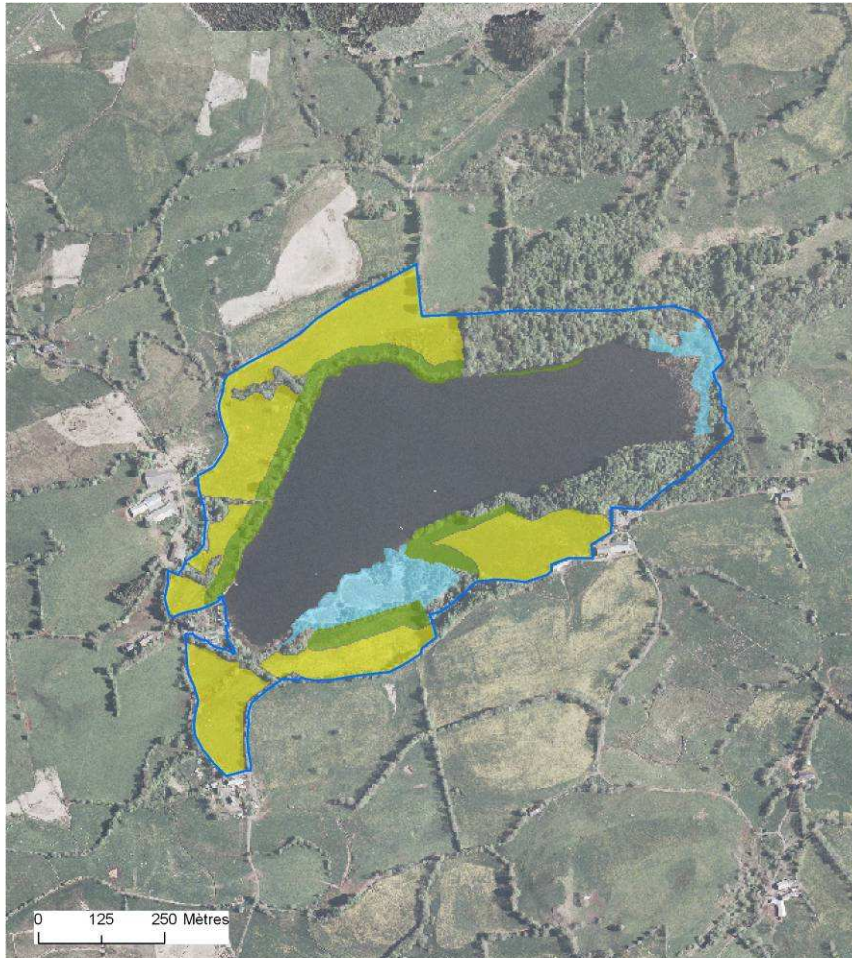
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






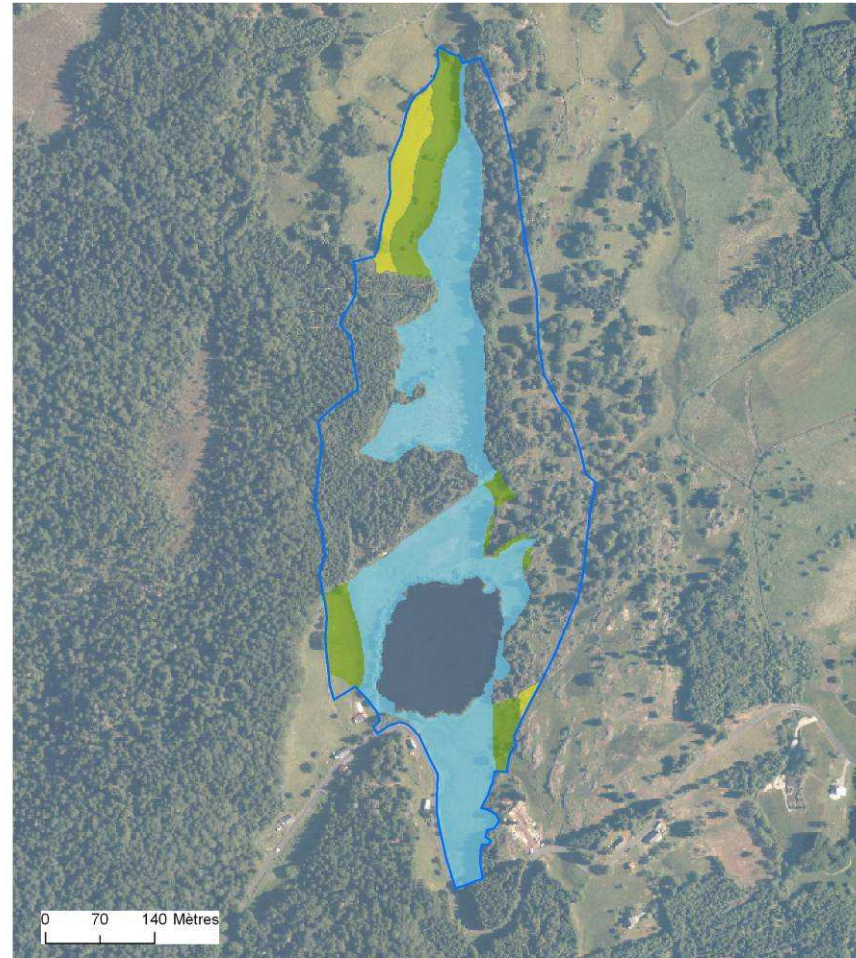
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






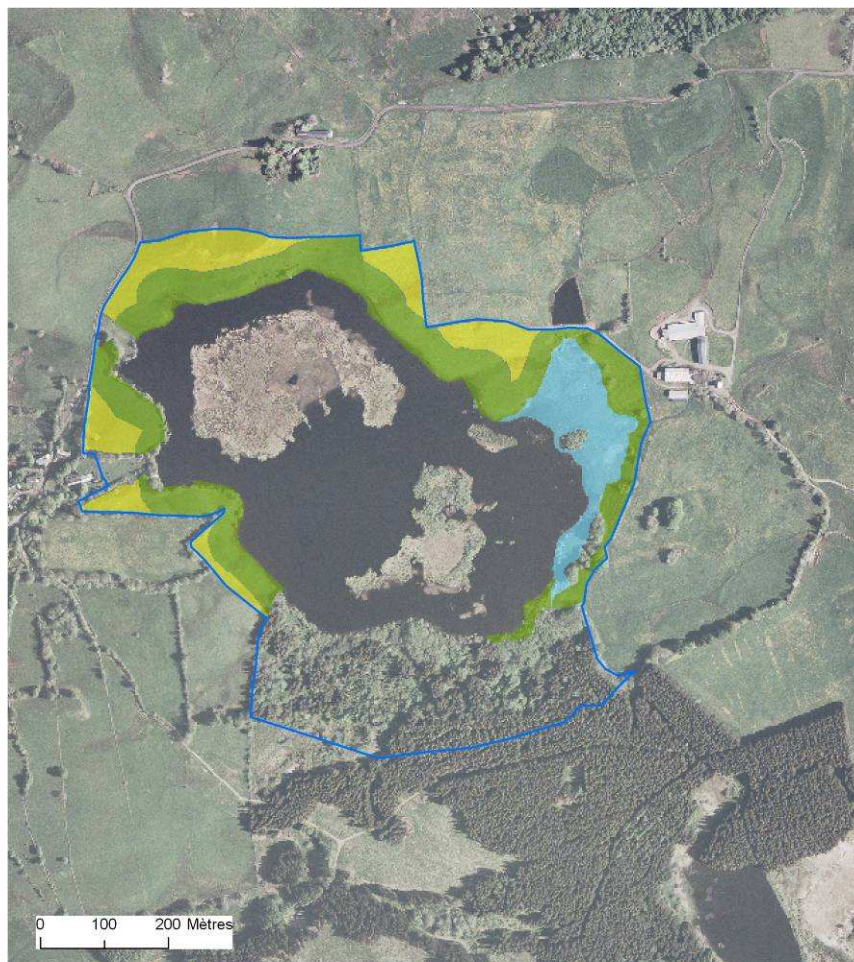
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






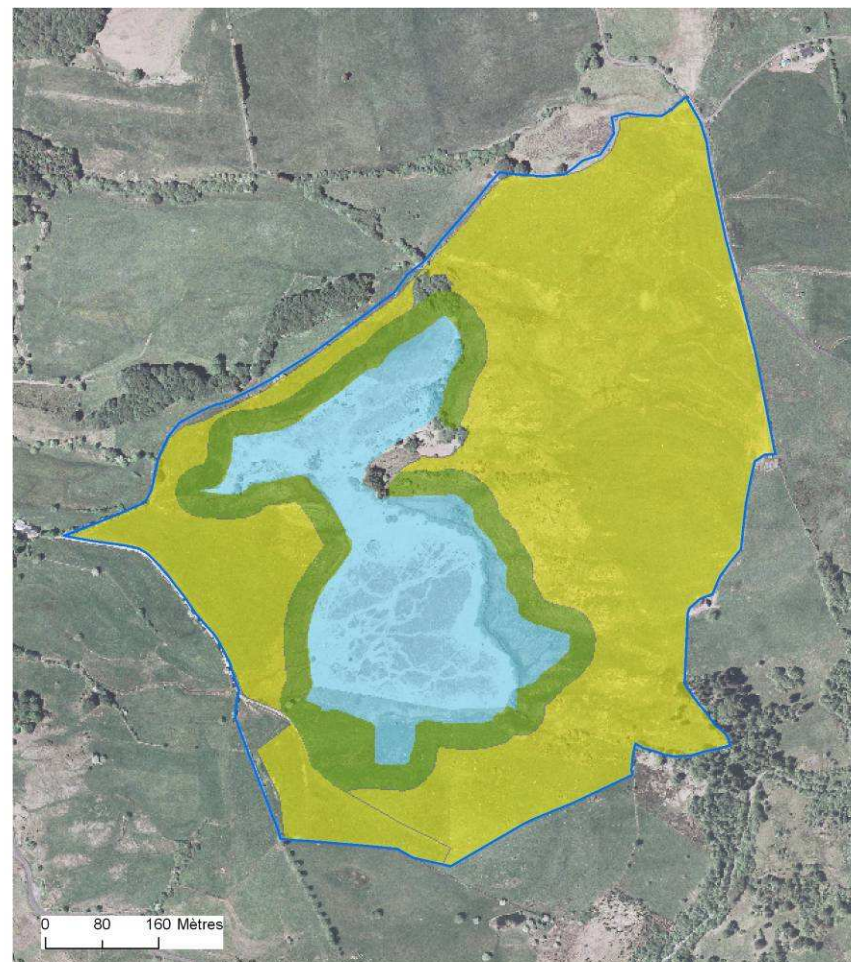
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






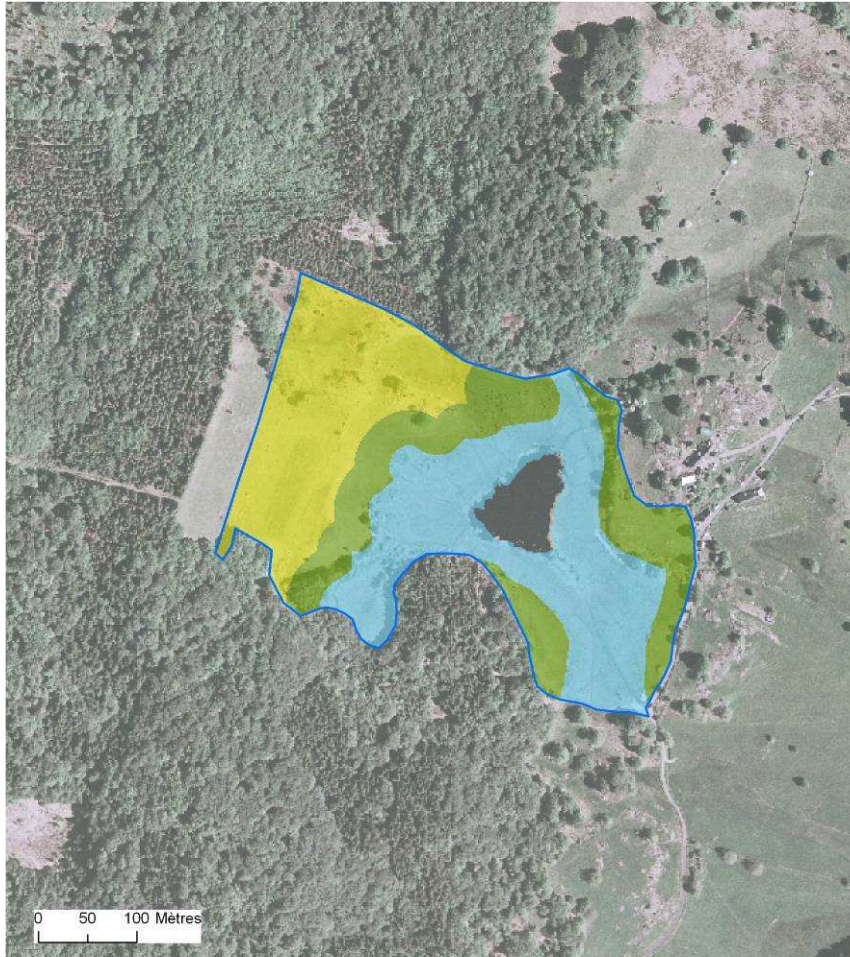
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






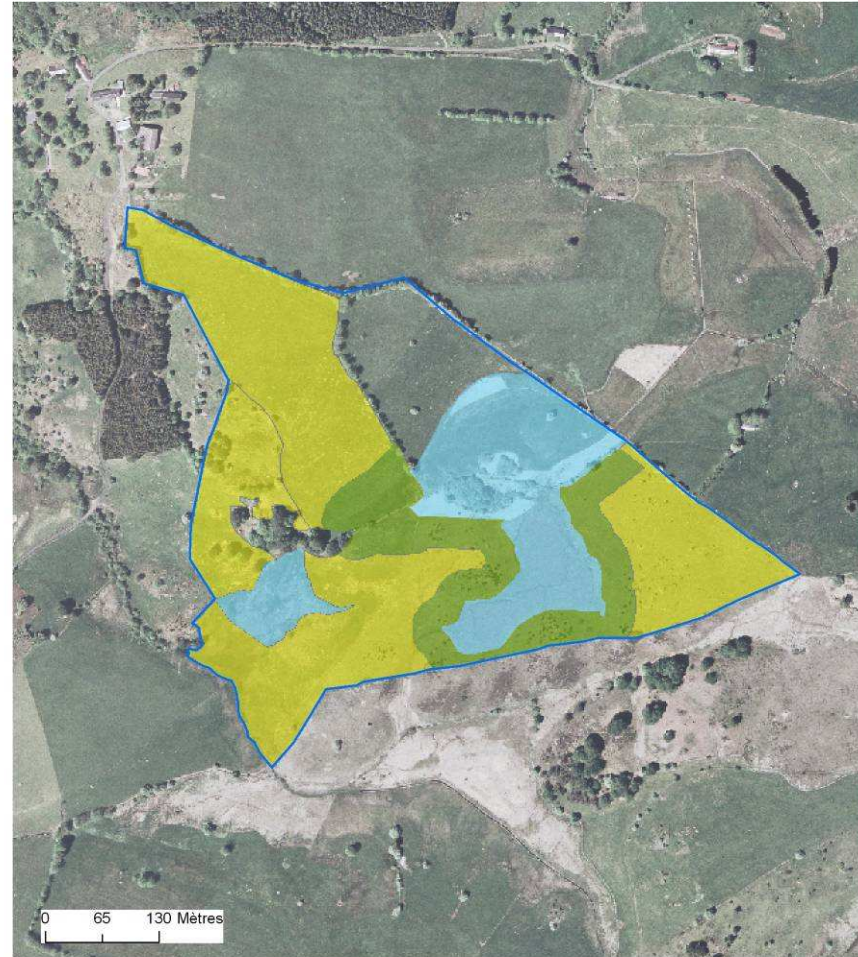
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)






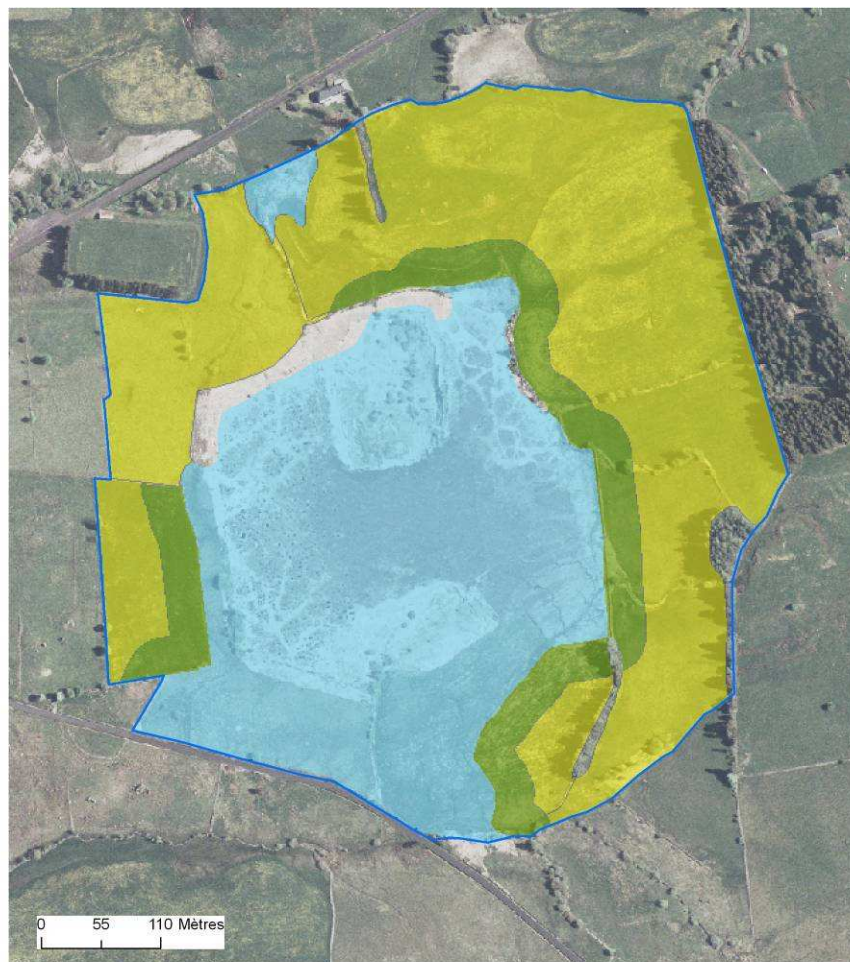
G4, G5, G6 : Mettre en place les MAET n°1, 2, 3, 4 et 5



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

localisation des mesures suivant les pratiques agricoles identifiées en 2009

-  surface d'application potentielle de G4 (MAET n°1)
-  surface d'application potentielle de G5 (MAET n°2)
-  surface d'application potentielle de G6 (MAET n°3, n°4 ou n°5)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)


Annexe n°19 : cartes de pré-localisation des mesures G7 et G8





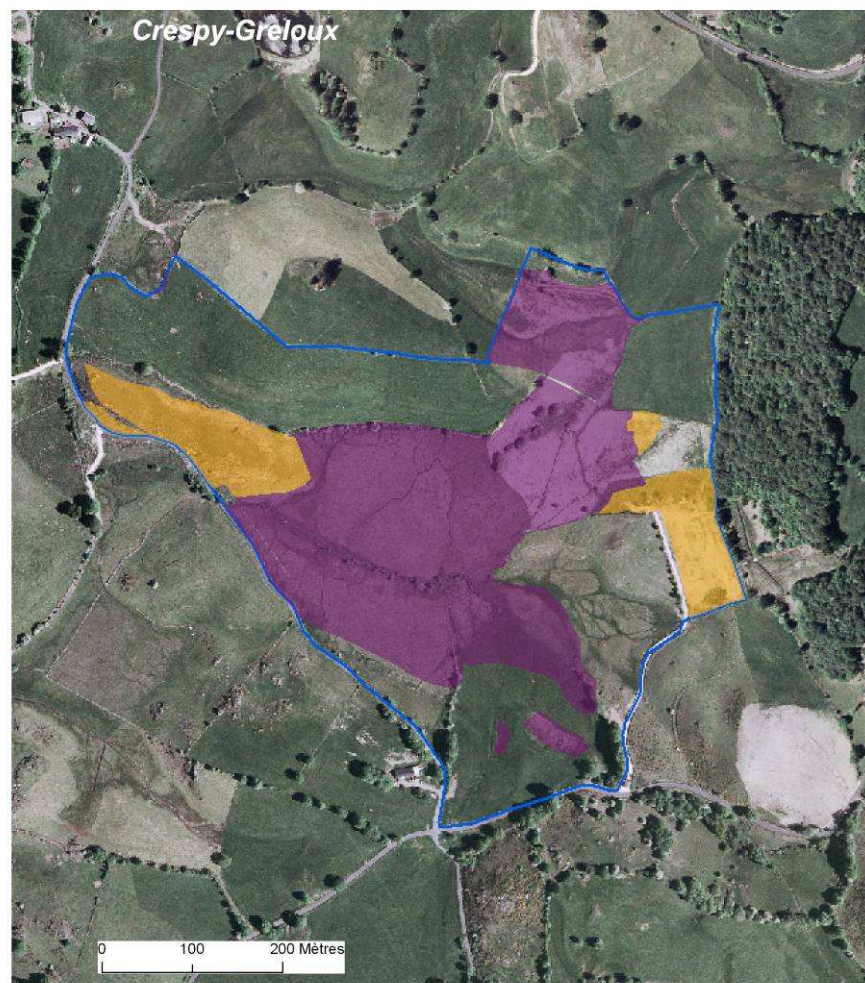
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
 milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





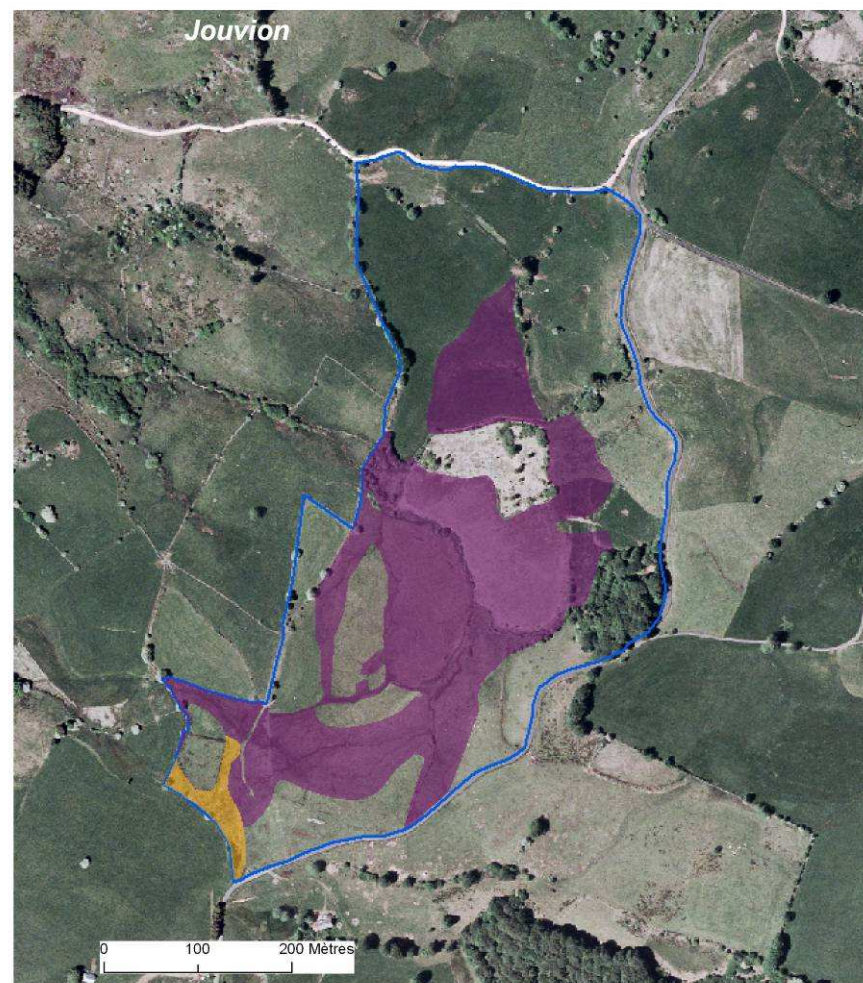
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

 habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
 milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





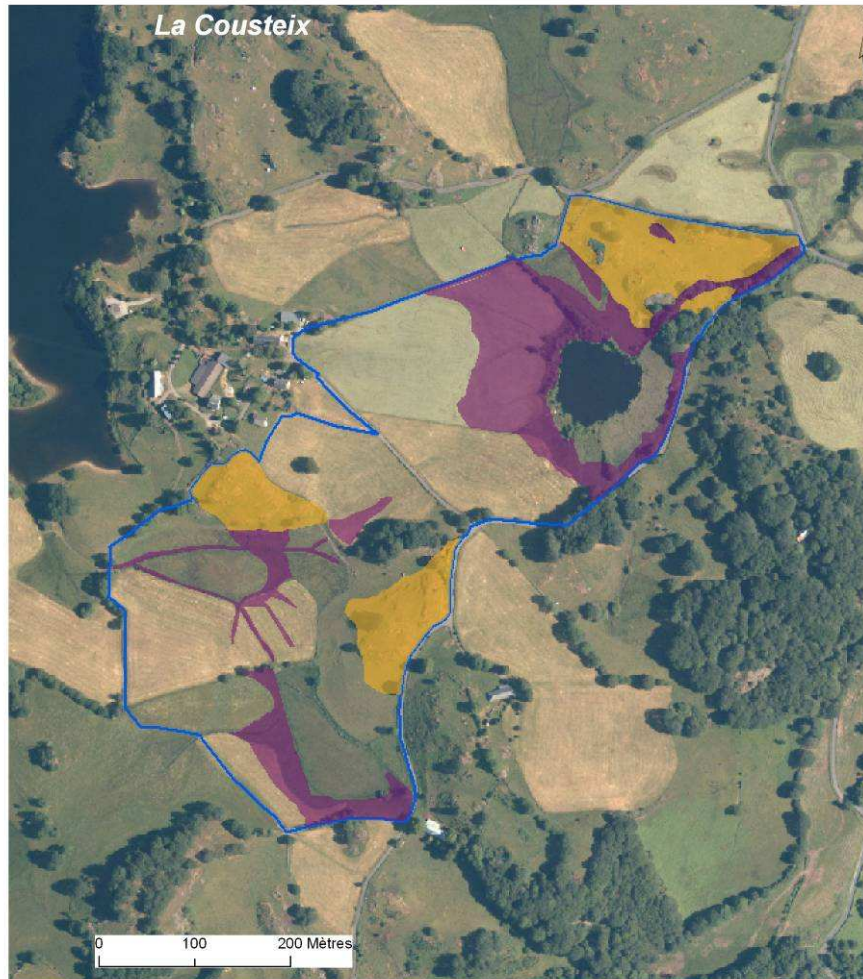
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





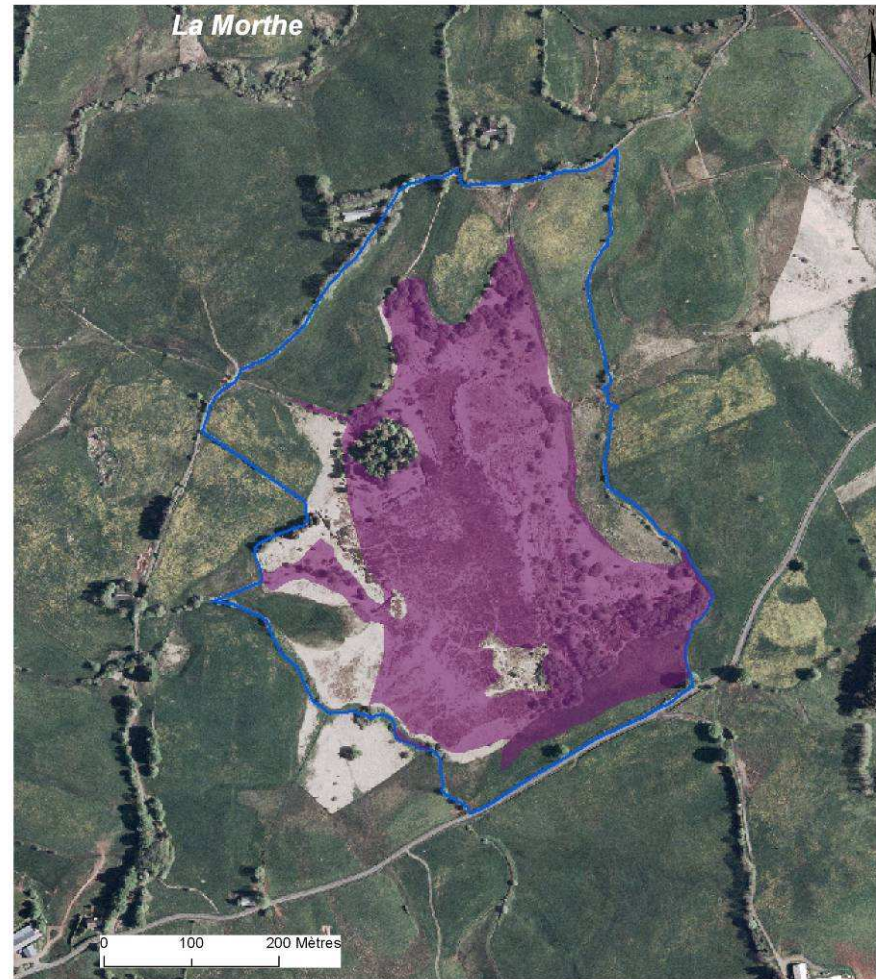
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





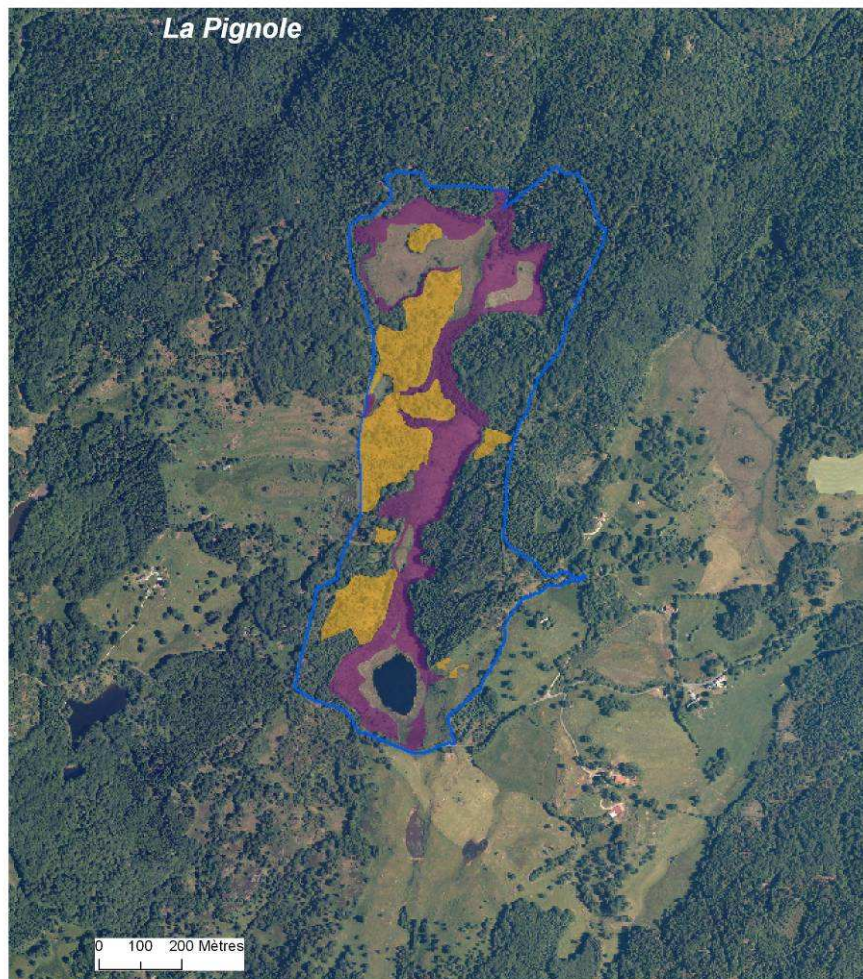
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





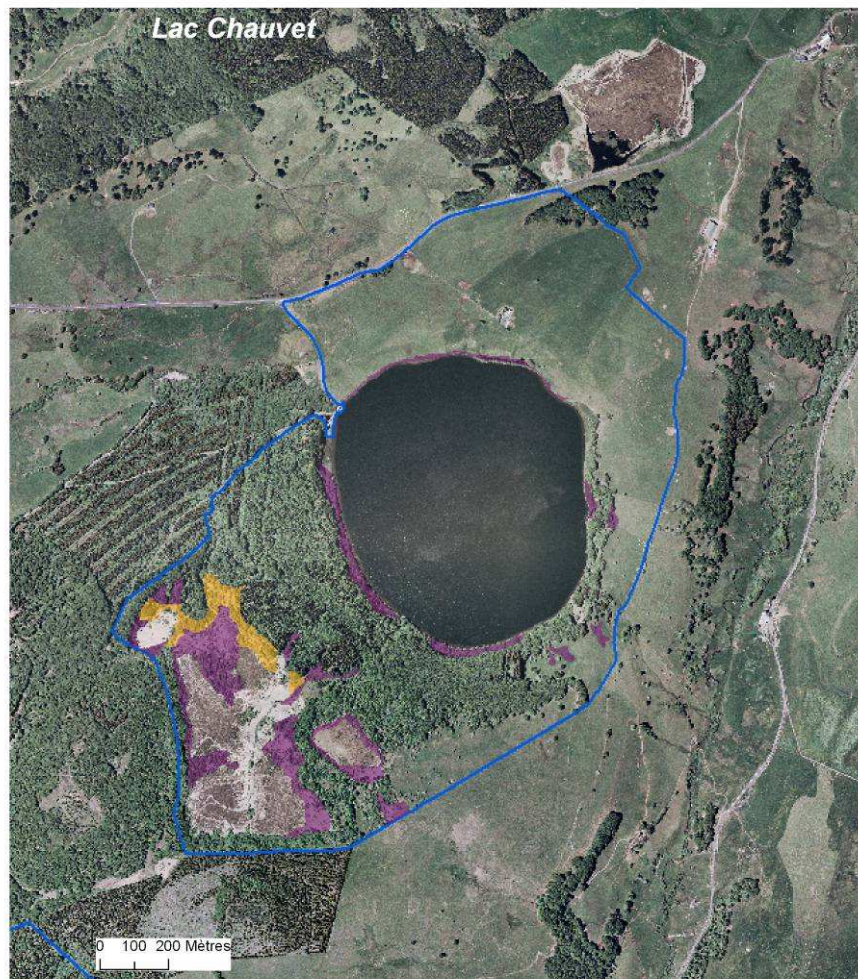
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





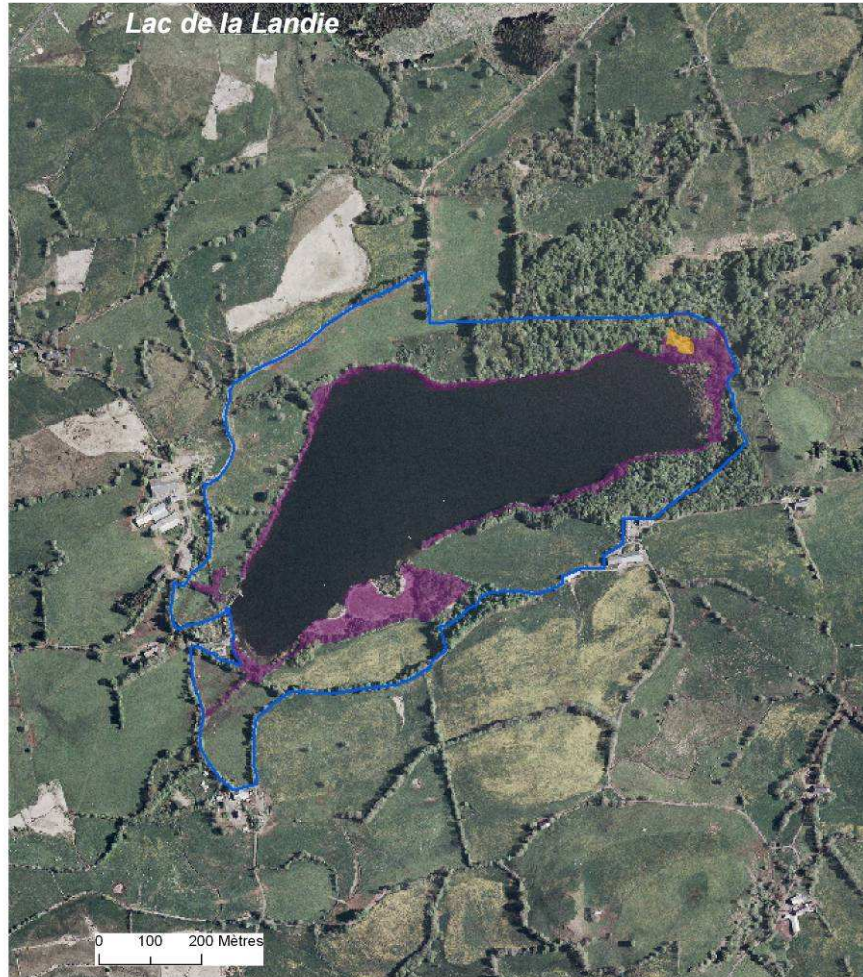
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





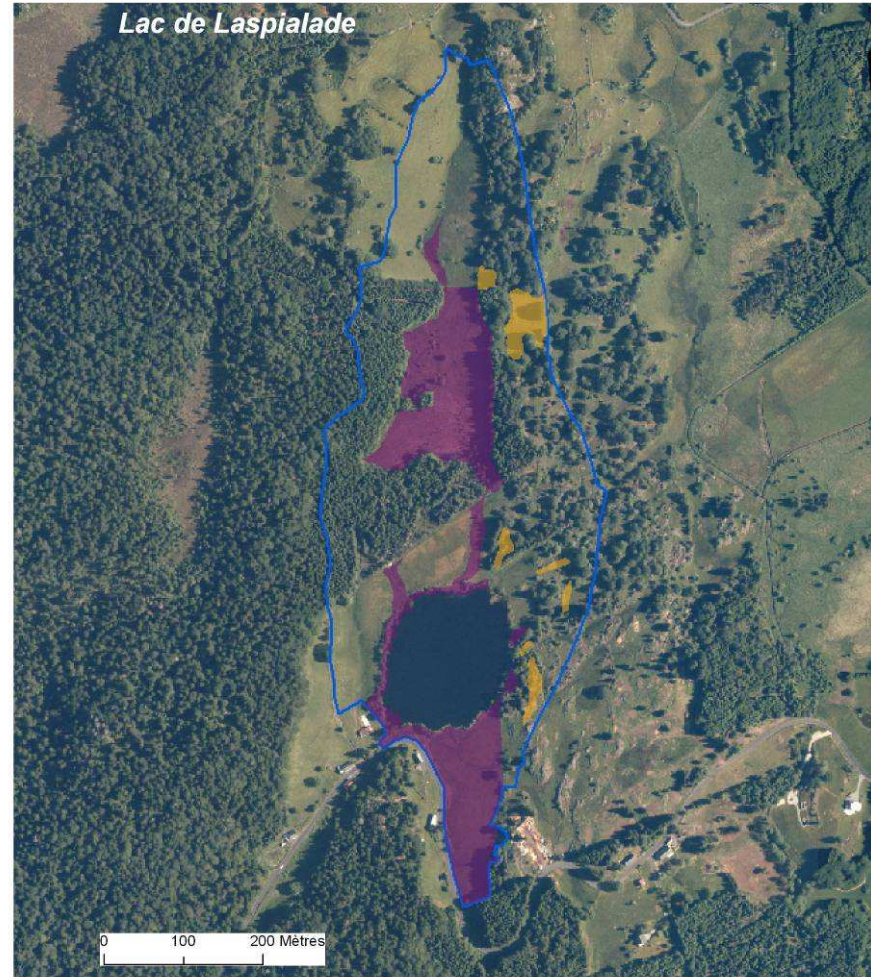
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





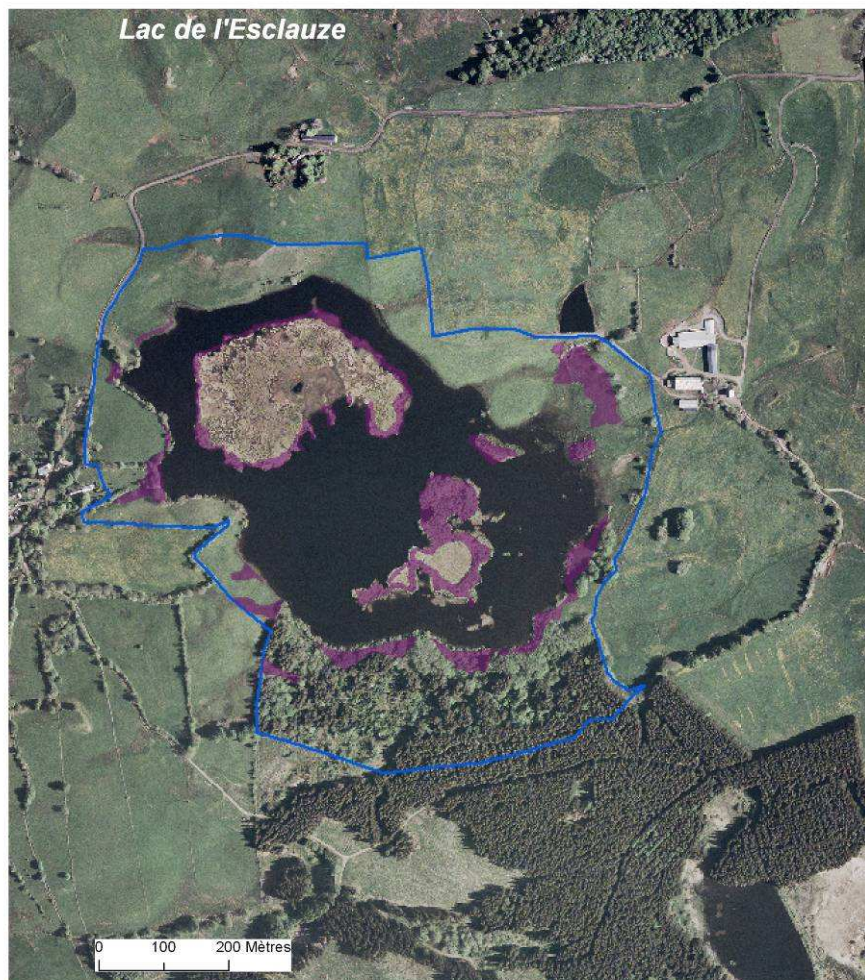
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





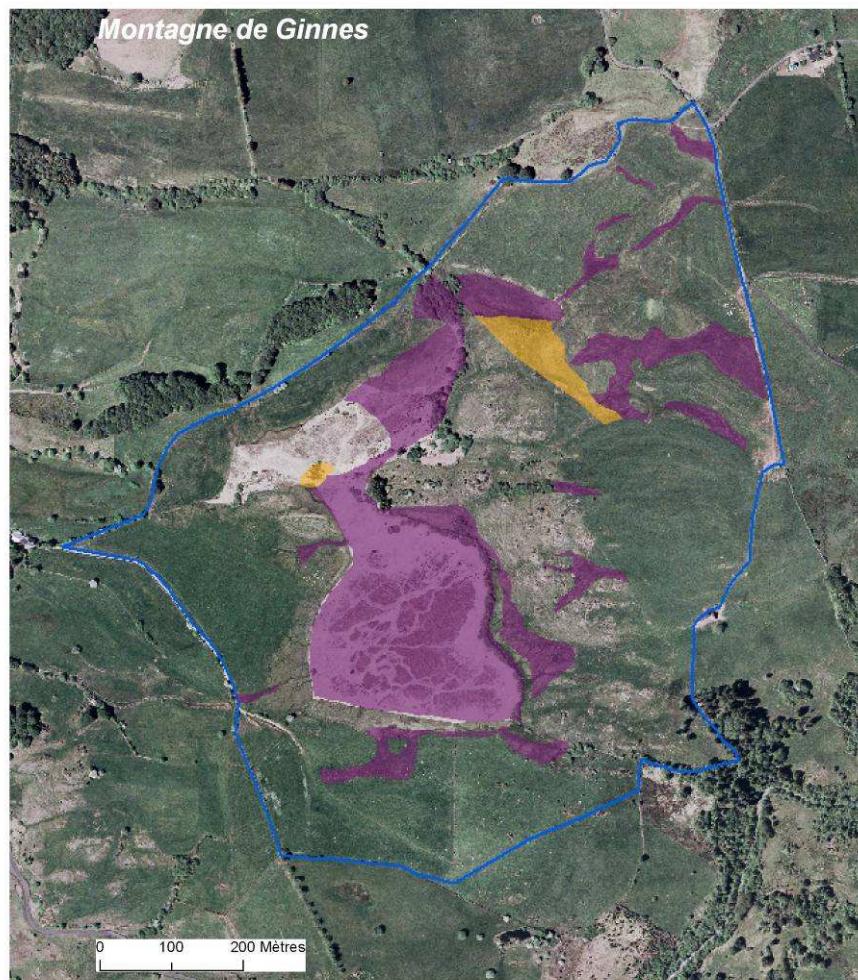
G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable




Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)





G7: Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts



G8: Restaurer un pâturage extensif dans le cadre d'un projet de gestion écologique

 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  habitat humide en cours de colonisation par les ligneux et/ou les touradons de Molinie et potentiellement restaurable
-  milieu ouvert en cours de landification et potentiellement restaurable










Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)


Annexe n°20 : cartes de pré-localisation de la mesure G9

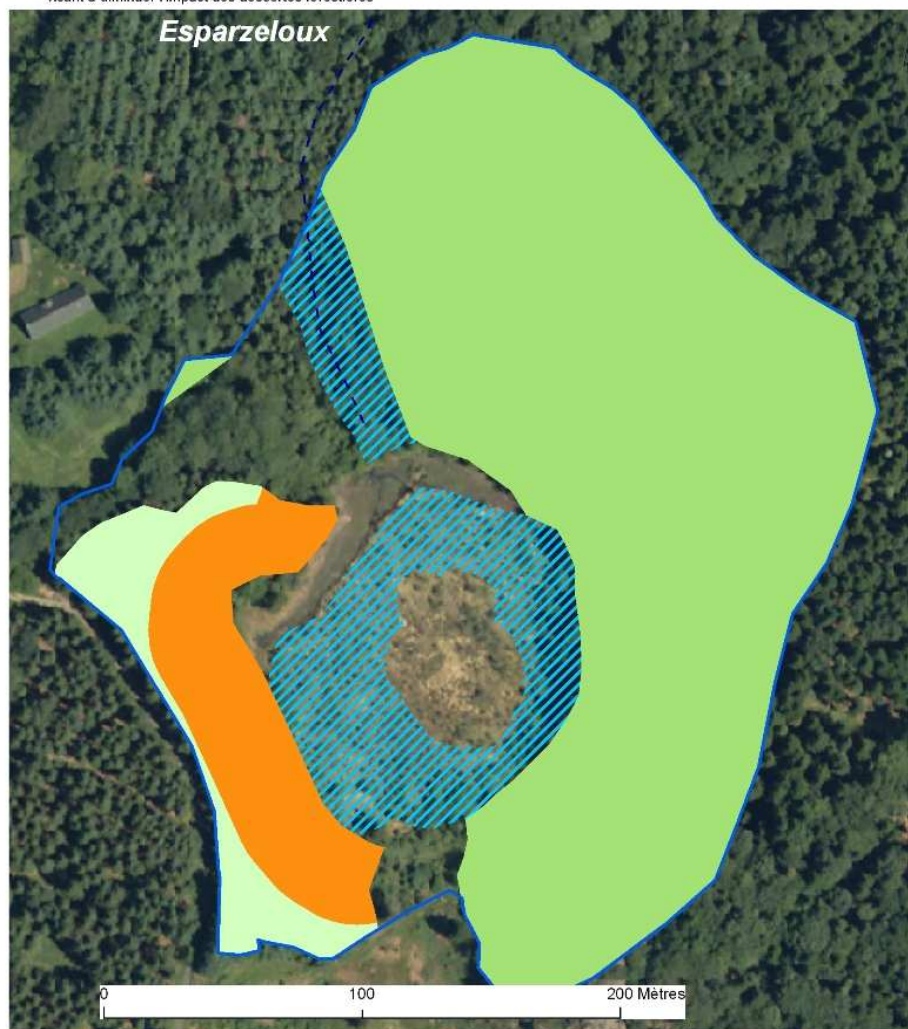


G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



-  eau libre
-  zone humide en bordure de forêt
-  réseau hydrographique
-  autre écoulement
-  boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
-  plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
-  autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

 périmètre Natura 2000 validé en COFIL (29/03/2010)











Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005. BIOME 2010. SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



-  eau libre
-  zone humide en bordure de forêt
-  réseau hydrographique
-  autre écoulement
-  boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
-  plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
-  autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

 périmètre Natura 2000 validé en COFIL (29/03/2010)



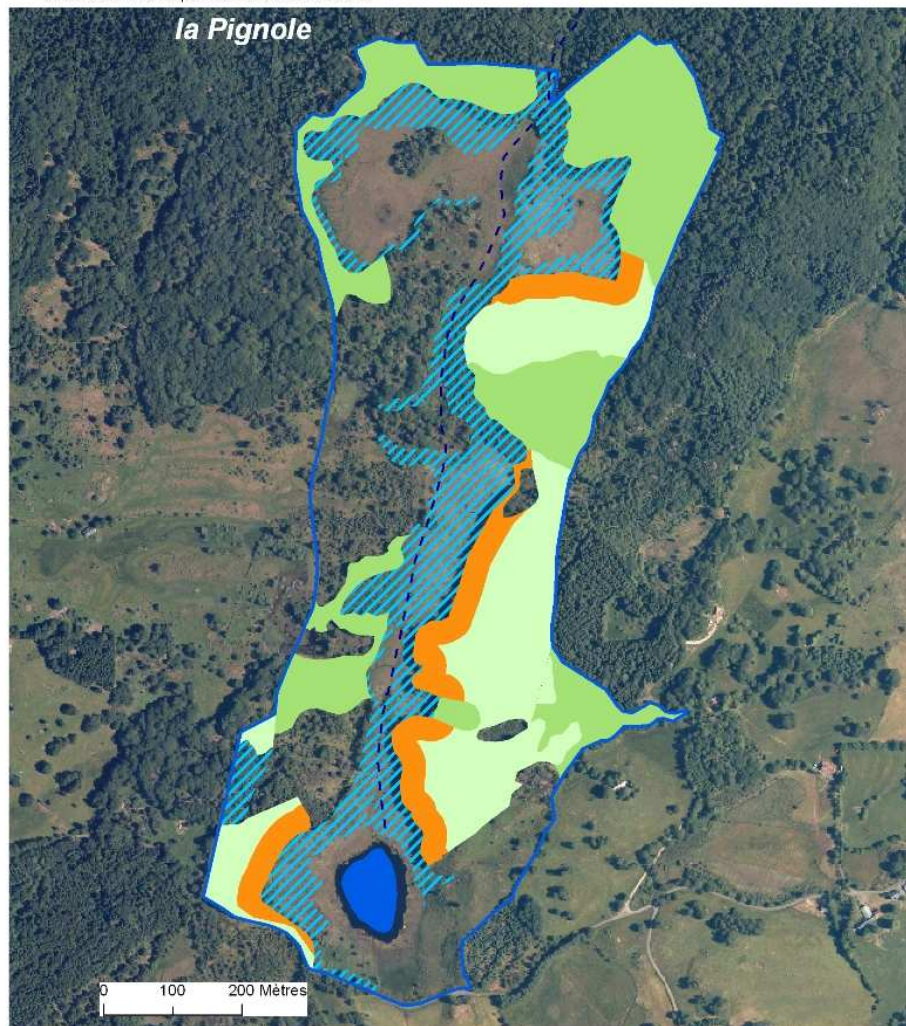
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005. BIOME 2010. SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières
- périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



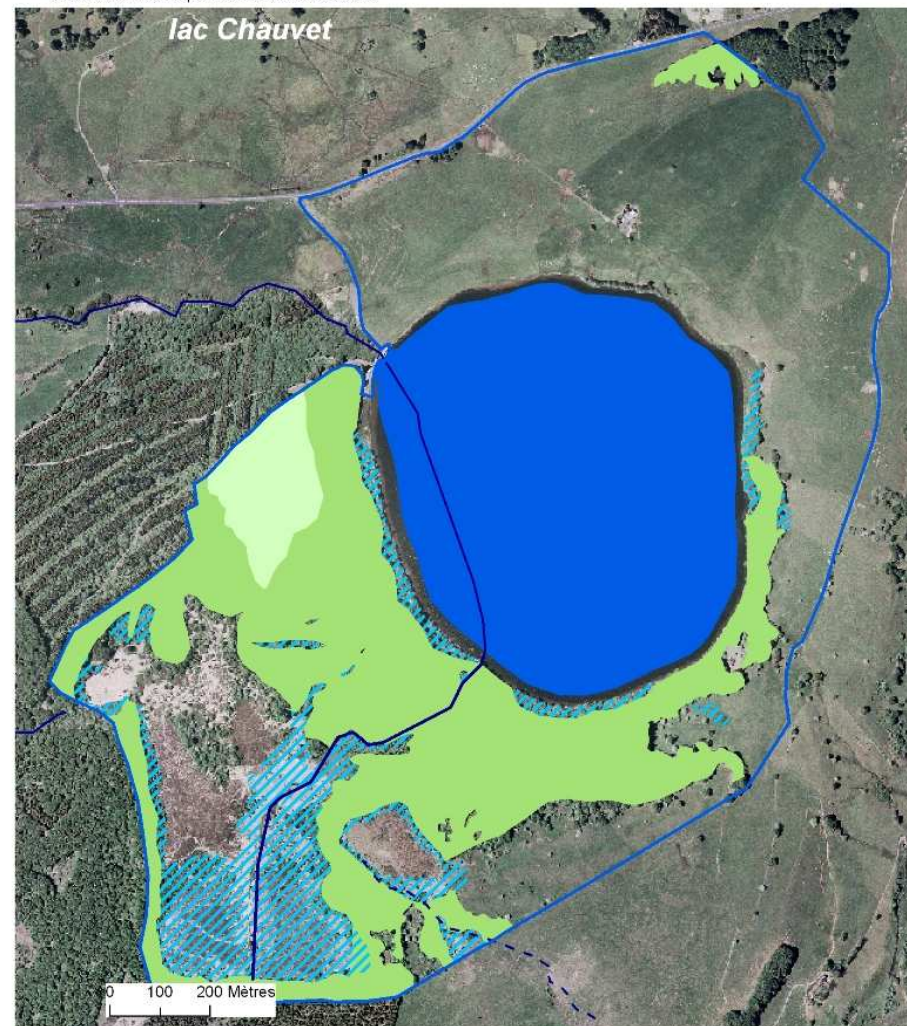
Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières
- périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

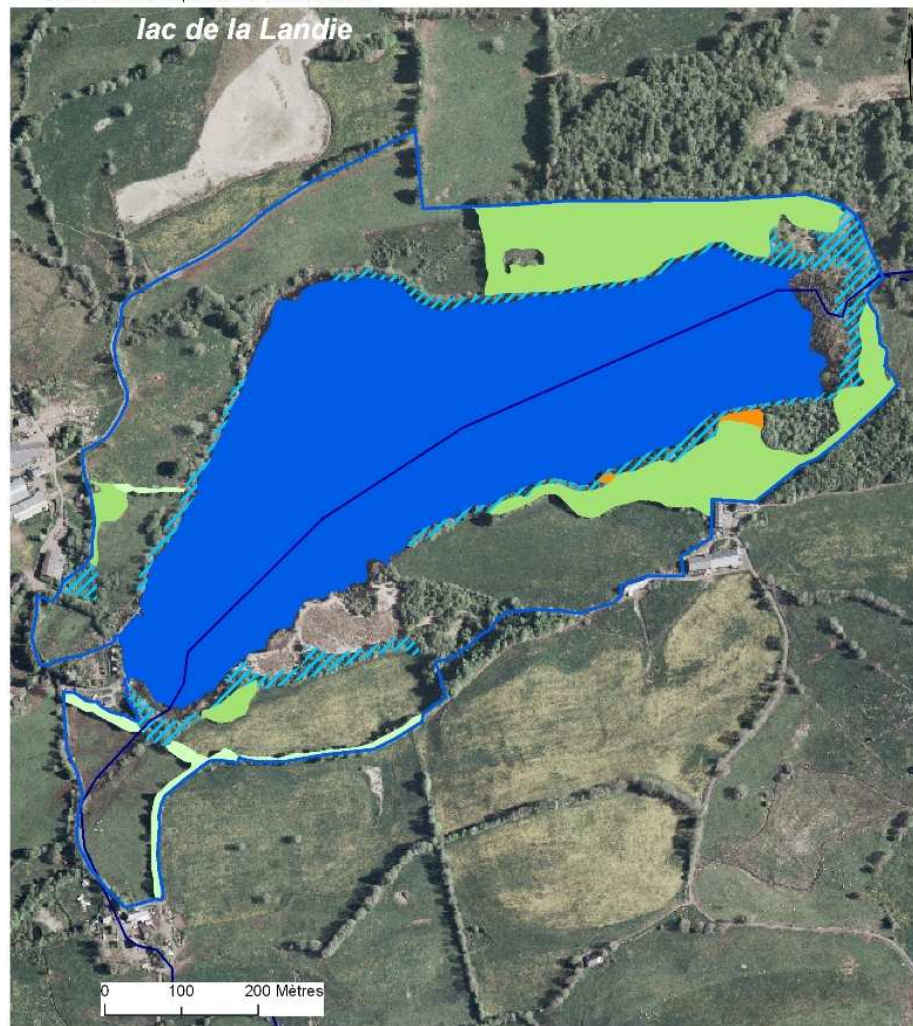


G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

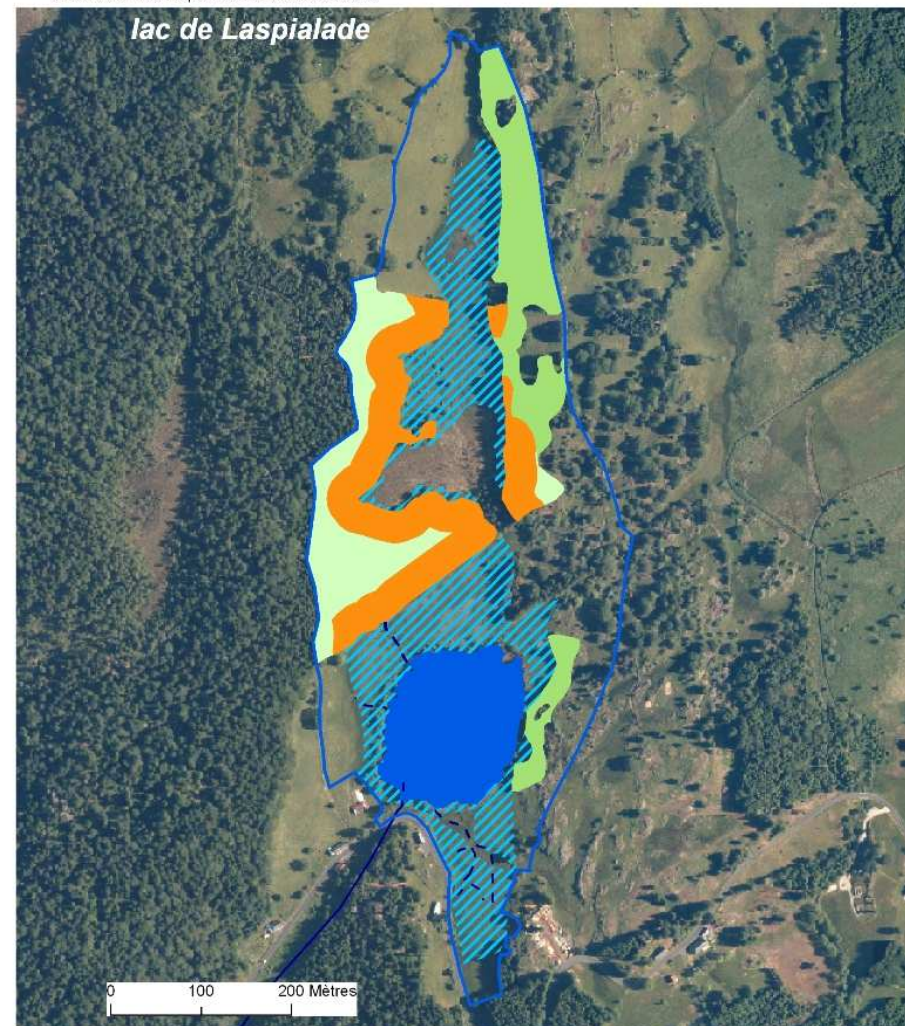


G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

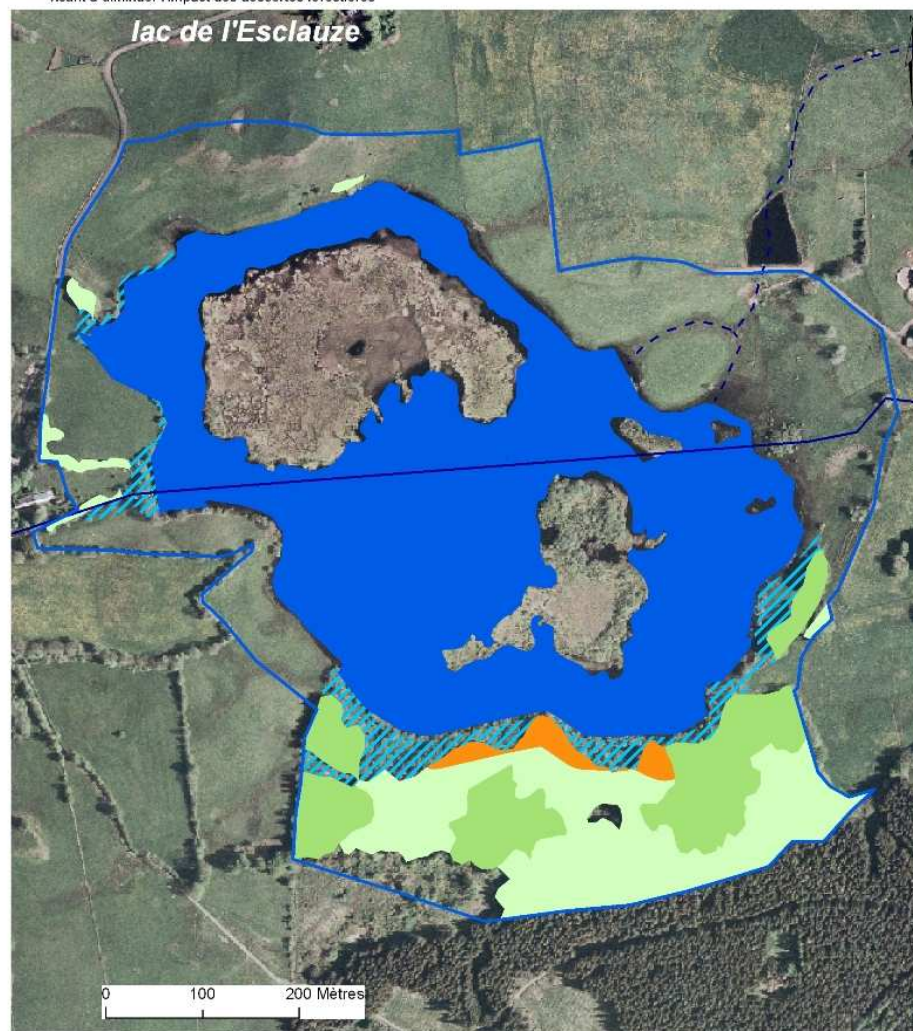


G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010. SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

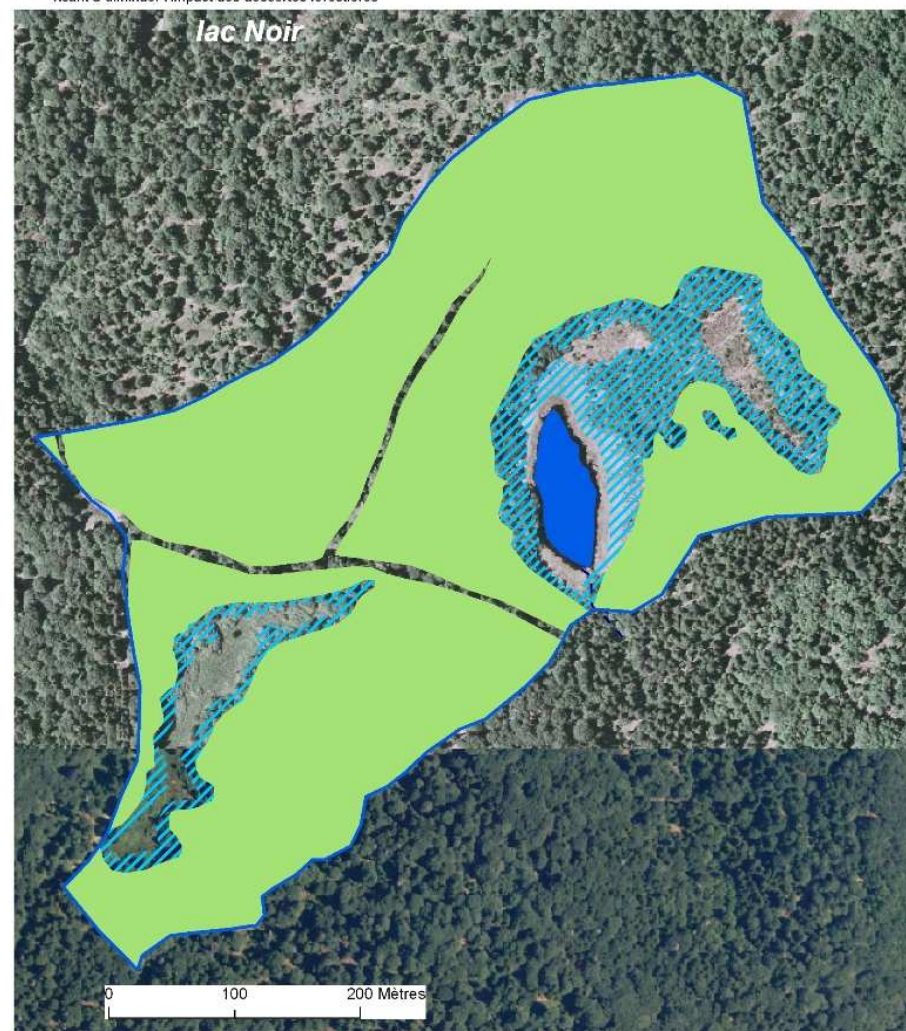


G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010. SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

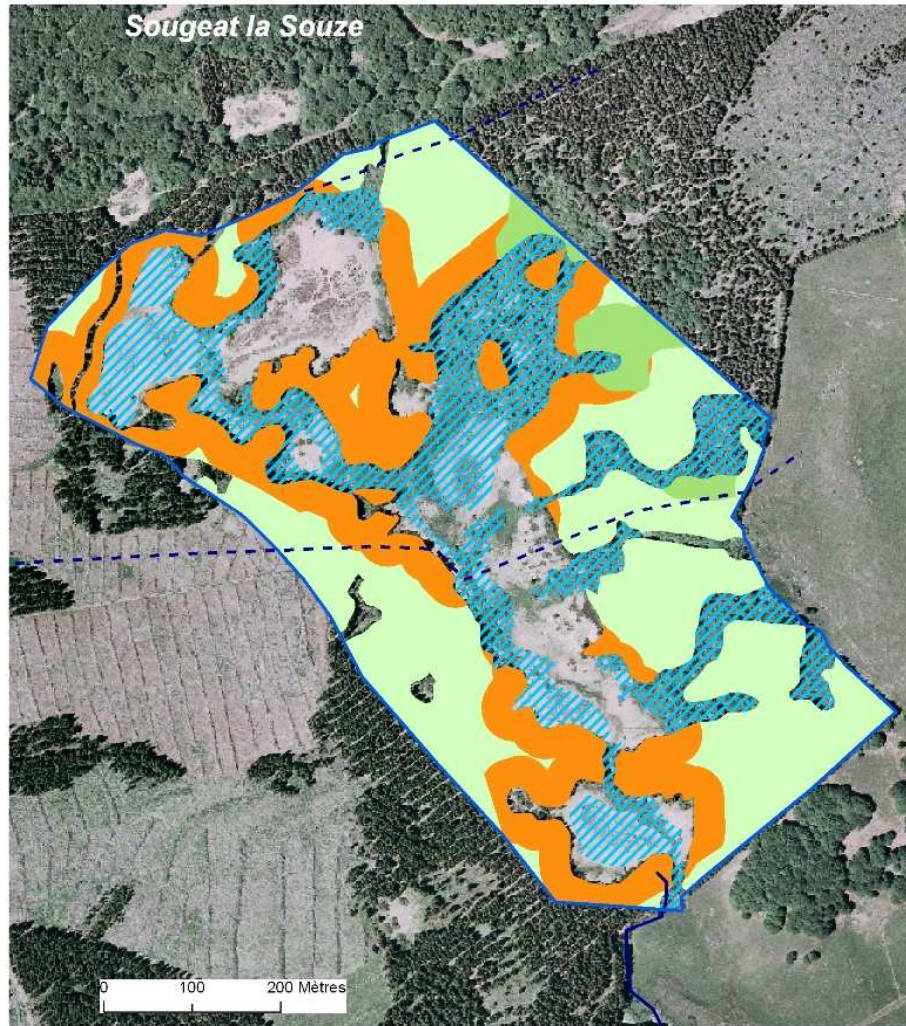


G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G9: Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides



- eau libre
- zone humide en bordure de forêt
- réseau hydrographique
- autre écoulement
- boisement majoritairement composé de feuillus où le dégagement 'manuel' (cf fiche mesure G9) pourrait être envisagé
- plantation résineuse située à moins de 35 mètres d'une zone humide où le dégagement 'manuel' (cf mesure G9) pourrait être envisagé
- autre boisement : l'ensemble des boisements représentés peut être visé par la prise en charge des surcoûts d'investissement visant à diminuer l'impact des dessertes forestières

périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

Annexe n°21 : cartes de pré-localisation de la mesure G10

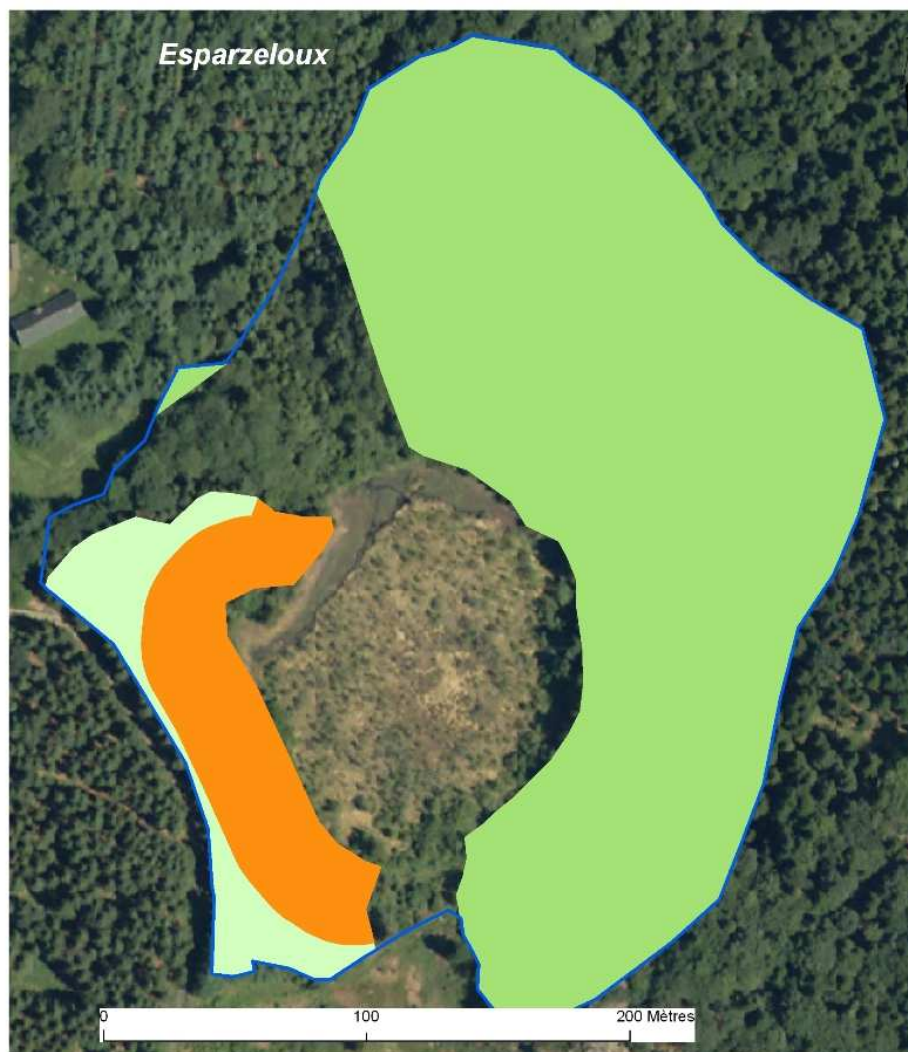


G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite, CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

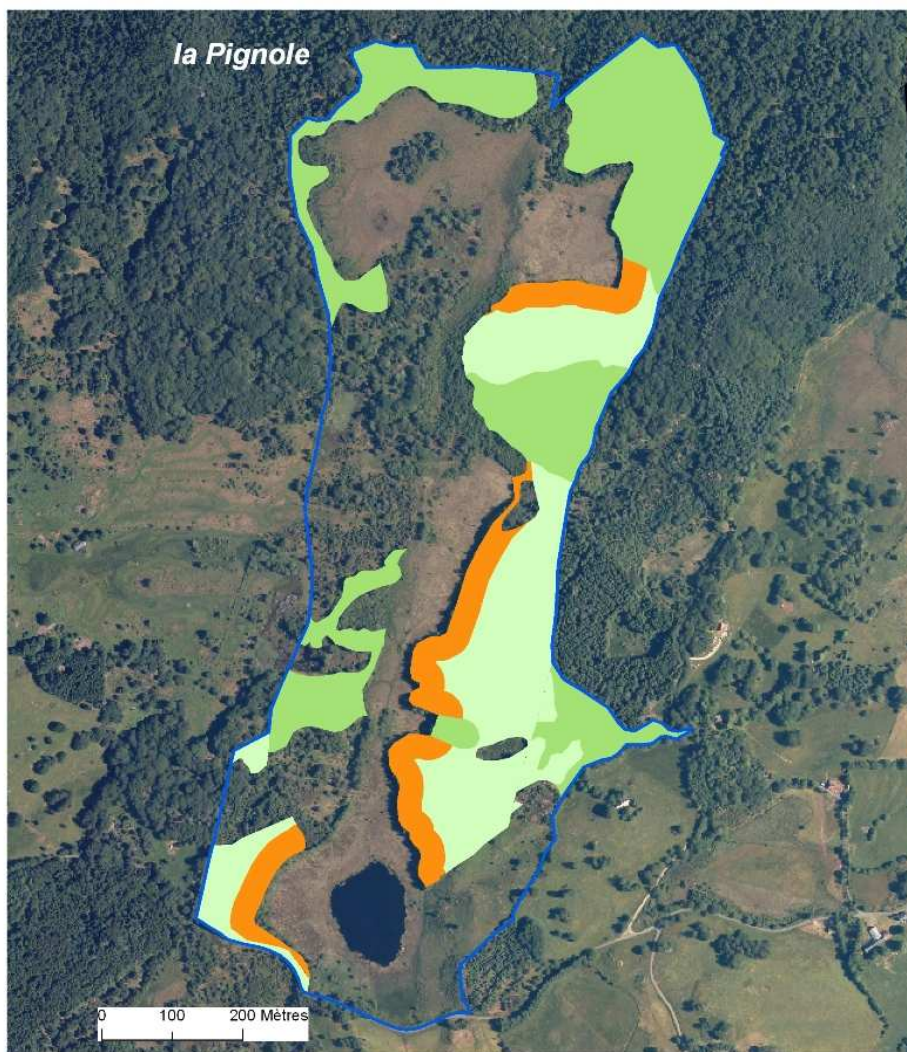


G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtre et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

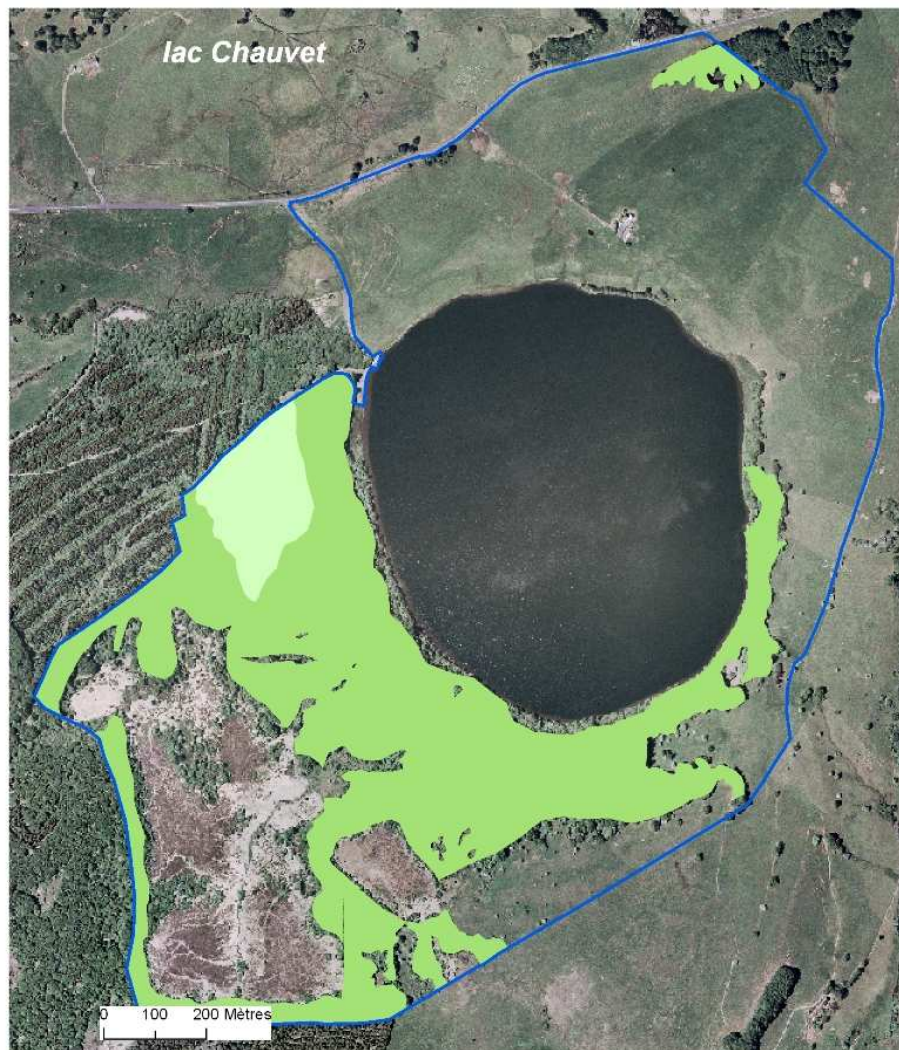


G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtre et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

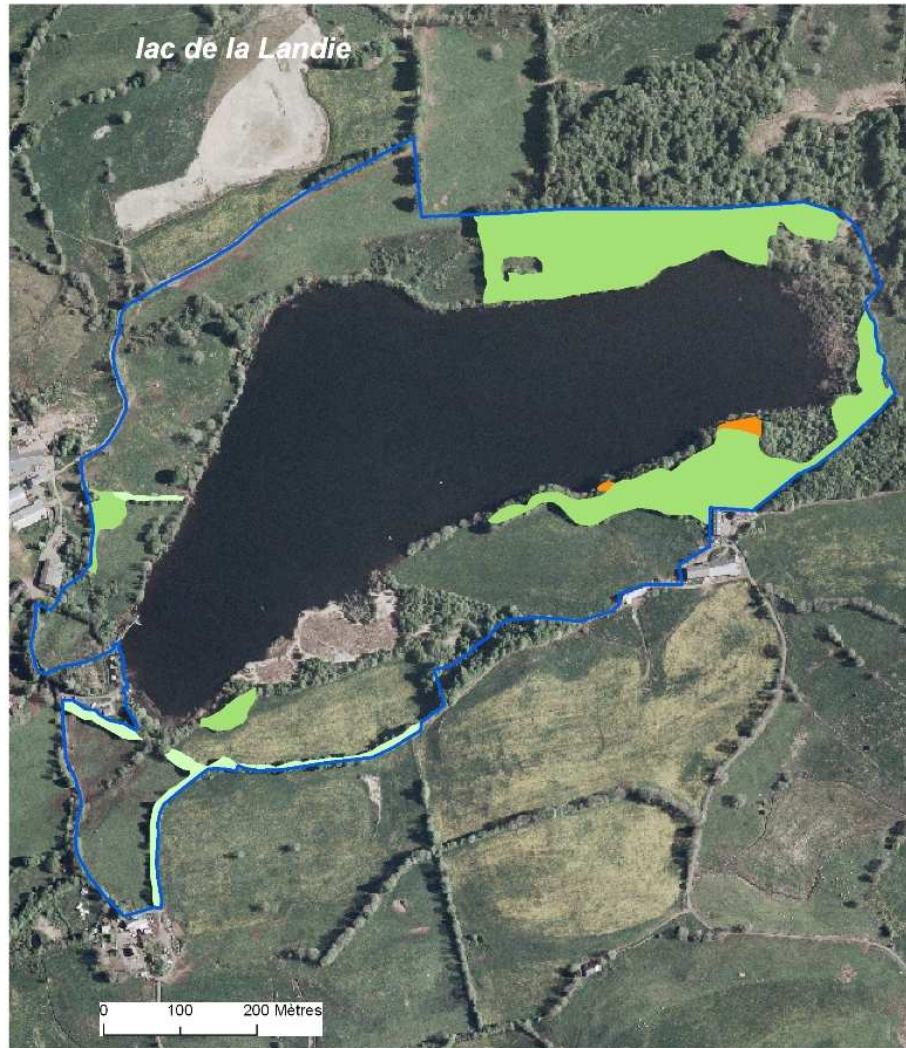


G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières.



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

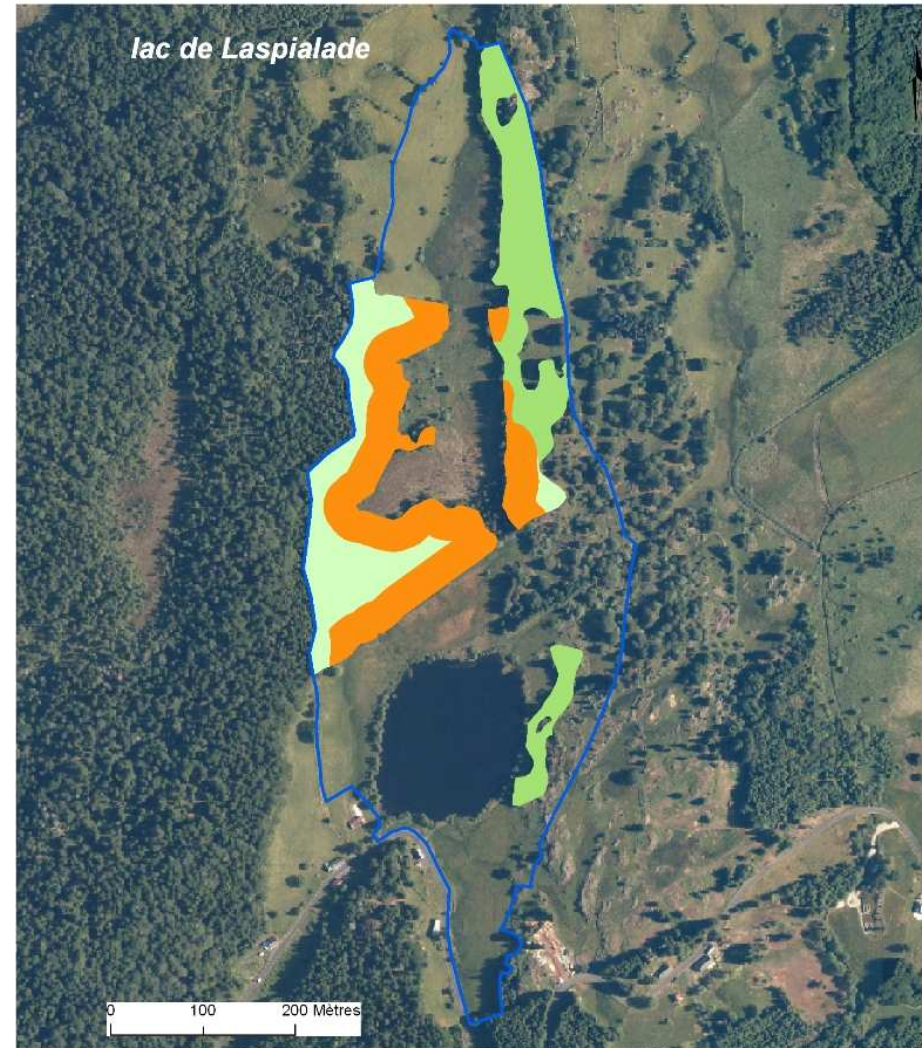


G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières.



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS),
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières







Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

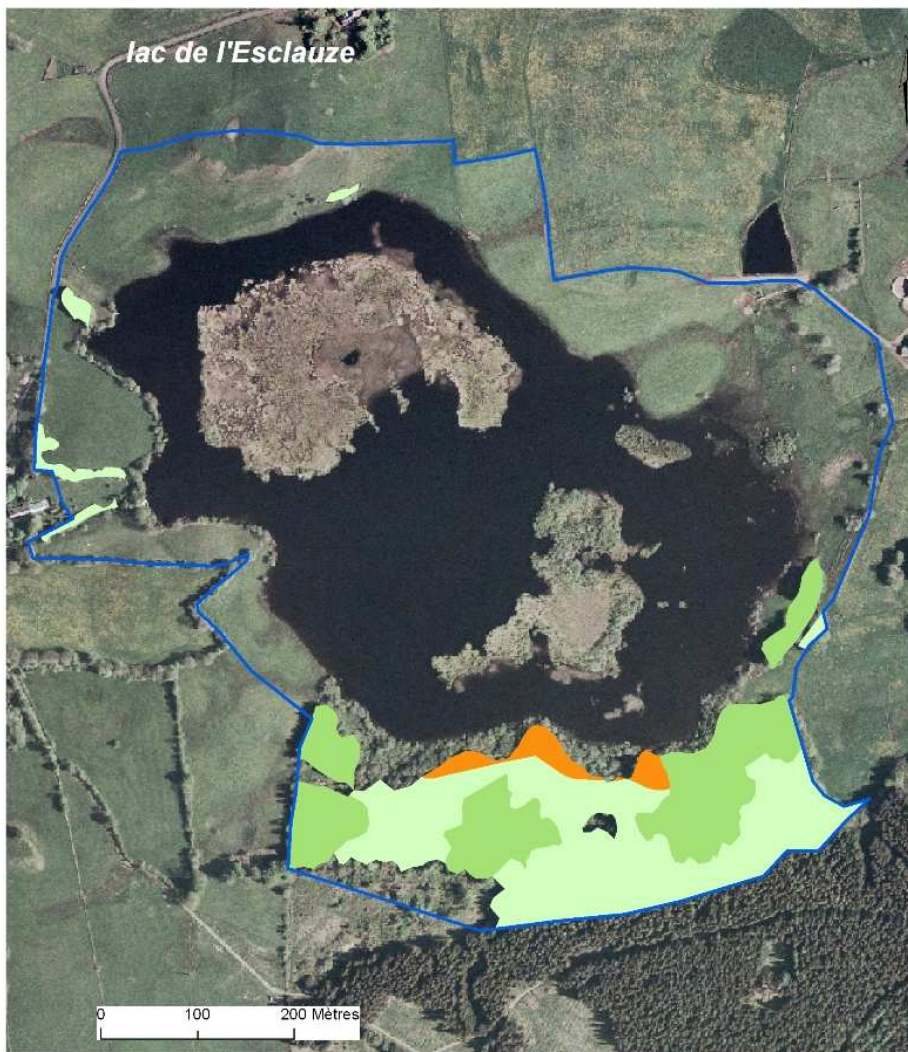


G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
-  plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
-  autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières







Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005. BIOME 2010. SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

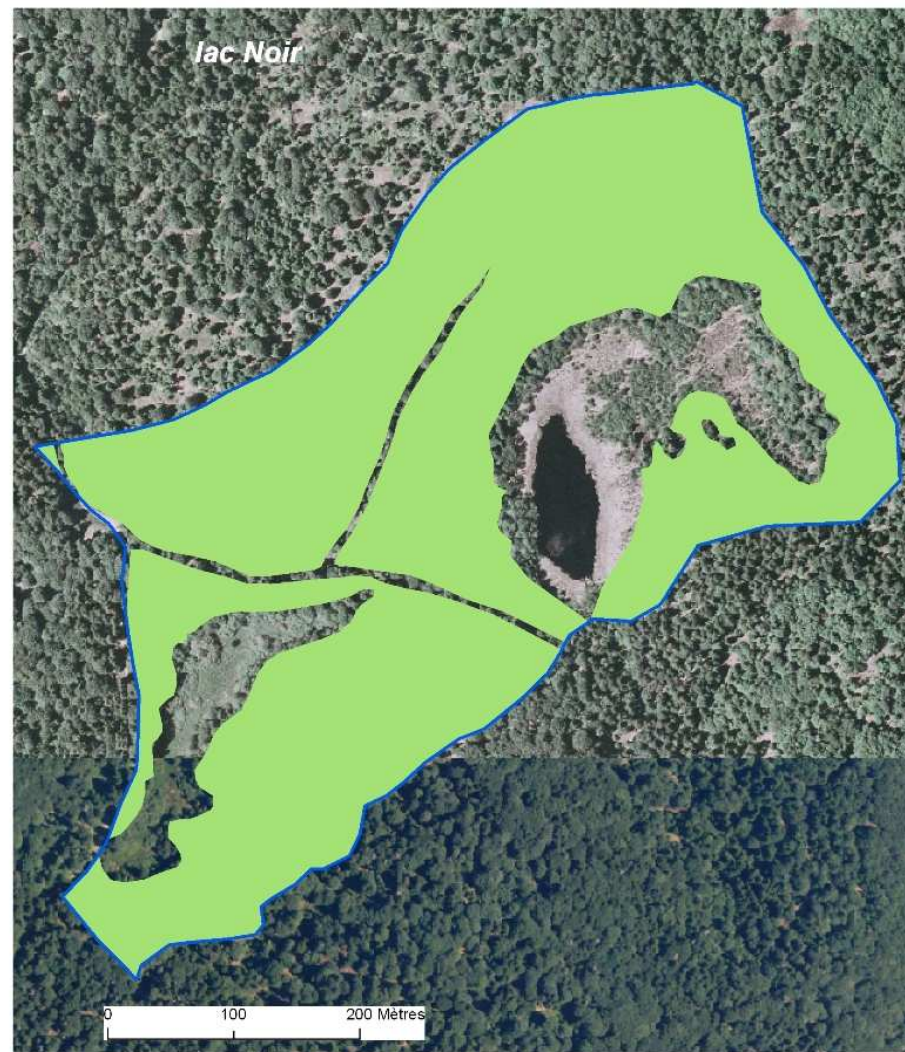


G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



 périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

-  hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
-  plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
-  autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005. BIOME 2010. SMPNRVA (AS).
Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)

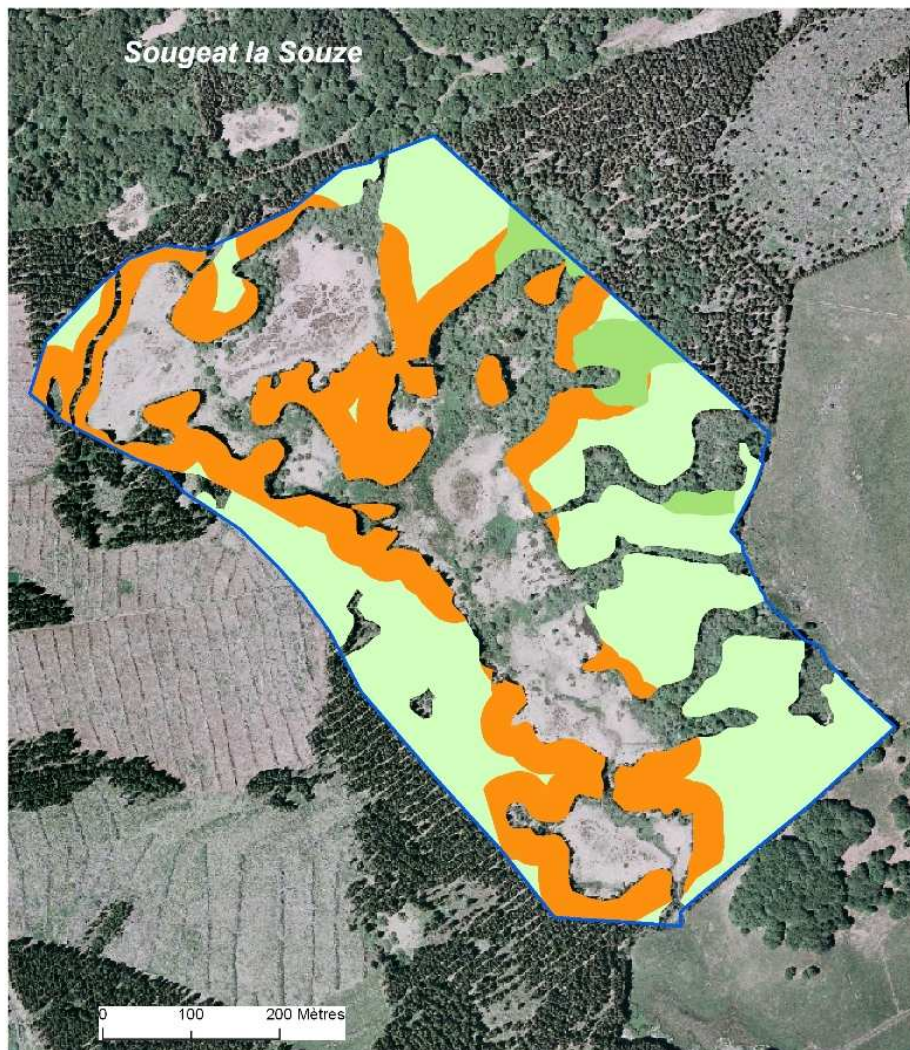


G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



G10: Favoriser le mélange des essences forestières et la diversité des micro-habitats



périmètre Natura 2000 validé en COPIL (29/03/2010)

- hêtraie et boisquet de feuillus susceptibles de bénéficier du développement de bois senescent
- plantation résineuse en bordure de zone humide susceptible de bénéficier d'un chantier d'élimination des Epicéas
- autre boisement : l'ensemble des zones forestières est susceptible de bénéficier d'une régénération dirigée et/ou de travaux de marquage et d'abattage et/ou de la création de clairières



Sources : BD ortho IGN, 2004-2005 reproduction interdite. CHANES DREAL Auvergne 2005, BIOME 2010, SMPNRVA (AS), Réalisation : SMPNRVA (2010, AS)



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301039 « ARTENSE »

La Charte Natura 2000 est l'outil d'adhésion au document d'objectifs du site Natura 2000. Basée sur le volontariat, elle peut être signée par les propriétaires et/ou les ayants droit des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Elle vise une série de principes à respecter, les engagements, dont l'objectif est d'assurer à minima la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les recommandations sont des bonnes pratiques qui ne donnent pas lieu à des contrôles. Sa signature n'est pas rémunérée mais, en compensation, tout propriétaire ou ayant droit signataire est notamment exonéré partiellement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

ENGAGEMENTS

L'adhérent s'engage a :

TOUS MILIEUX

① Autoriser l'accès aux terrains sur lesquels la charte est souscrite, pour des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats sous réserve qu'il soit préalablement informé de la date et de la nature de ces opérations ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. Il pourra se joindre à ces opérations et sera informé du résultat. La responsabilité des signataires ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : Bilan d'activités du site, échange de correspondance.

② Informer ses prestataires des engagements auxquels il a souscrit.

Point de contrôle : Possession par le prestataire d'un exemplaire de la charte ou d'un document attestant qu'il a été informé par le propriétaire.

③ Modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conforme à la Charte.

Point de contrôle : Conformité des mandats selon leur date de parution, possession par le mandataire d'un exemplaire de la charte.

④ Ne pas déposer de déchets inertes (gravas, ordures...) et organiques.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Ne pas introduire sur le site des espèces végétales et animales envahissantes (ANNEXE N°1).

Point de contrôle : Absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèces envahissantes.

MILIEUX FORESTIERS

① Conserver au minimum 2 arbres sénescents ou morts par ha d'un diamètre de 30 cm à une hauteur de 1,30 m lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

② Dans la zone tampon (35 mètres autour des zones humides), la circulation des engins forestiers est interdite (excepté sur les pistes forestières existantes) de façon à limiter l'impact sur les sols toujours fragiles en bordure des zones humides et de ne pas modifier les écoulements d'alimentation des zones humides.

Point de contrôle : Contrôle sur place des traces de circulation.

③ Ne pas créer de nouvelle piste ou desserte dans cette zone tampon de 35 mètres, ni à un endroit qui impacte les écoulements d'alimentation de la zone humide.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ Mettre en conformité les documents d'aménagements forestiers avec ces engagements lors de leur révision.

Point de contrôle : Contrôle dans les documents d'aménagements forestiers ; Plan Simple de Gestion (PSG) et Règlement Type de Gestion (RTG).

⑤ Solliciter les autorisations nécessaires pour travailler dans les cours d'eau.

Point de contrôle : Possession des documents d'autorisation.

MILIEUX AGROPASTORAUX

① Ne pas détruire le couvert herbacé par retournement ou désherbage chimique. Un sursemis avec des espèces végétales spontanées indigènes pourra être éventuellement toléré en cas de pullulation des rats taupiers sur avis du comité de pilotage

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement de prairie.

② Ne pas boiser les parcelles agricoles.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Ne pas pratiquer le feu courant pour l'élimination des refus. Préférer le gyrobroyage ou la fauche.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de pratique de feu courant non contrôlé.

④ Ne pas utiliser de pelle mécanique lors de l'arrachage de Gentiane jaune.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Solliciter l'avis de la structure animatrice pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou un abreuvement des animaux en bordure de zones humides.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

EAUX STAGANTES (lac)

① Solliciter les autorisations nécessaires pour les vidanges (réglementation : les vidanges des plans d'eau ou étangs de superficie supérieure à 0,1 ha sont soumises à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement).

Point de contrôle : Possession des autorisations.

② Ne pas effectuer de traitements chimiques ni de chaulage.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Effectuer les vidanges en fin de période végétative (septembre-octobre). Limiter l'assec à la période hivernale pour remise en eau au printemps.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

MILIEUX HUMIDES ET TOURBEUX

① Ne pas combler, drainer ni assécher les zones humides. Entretenir les fossés existants selon le principe « vieux fonds, vieux bords » (maintien de la profondeur et de la largeur sans surcreusement), en sollicitant les demandes nécessaires auprès de la DDT du département.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

② Pas de nouvelle plantation (hors régénération naturelle) sur les zones humides ainsi que sur une bande de 10 mètres autour.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

③ Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation des coupes de bois (rémanents) dans les zones humides et sur les écoulements périphériques l'alimentant.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

④ La fertilisation sera strictement limitée aux déjections des animaux liés au pâturage éventuel de ces milieux. Les apports organiques et minéraux sont proscrits.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑤ Ne pas pratiquer le feu courant sur les zones humides (écobuage) et ne pas réaliser de plantations.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑥ Installer à l'extérieur des zones humides les équipements de type nourrisseurs, dispositifs extérieurs de traite, etc.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑦ Solliciter l'avis de la structure animatrice pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou un abreuvement des animaux.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑧ Ne pas pénétrer dans la zone humide avec des engins (sauf travaux exceptionnels à visée écologique et ce autorisés par le comité de pilotage).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

RECOMMANDATIONS

Elles correspondent à un guide de bonnes pratiques et ne font pas l'objet de contrôles administratifs. Il s'agit de :

TOUS MILIEUX

- ❖ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.
- ❖ Veiller à ce que ses activités et pratiques ne détruisent ou n'altèrent significativement les habitats naturels d'intérêt communautaire. L'avis auprès de la structure animatrice du site sera sollicité au préalable en cas de doute.
- ❖ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.
- ❖ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats naturels qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle.

MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Eviter les plantations monospécifiques, encourager la diversification et la régénération des essences naturelles adaptées aux conditions stationnelles locales.
- ❖ Maintenir quelques arbres morts sur pied ou à terre.
- ❖ Eviter de réaliser les travaux sur sol détrempé pour éviter leur compactage et l'atterrissement des zones humides
- ❖ Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires au strict nécessaire et seulement en cas de problèmes sanitaire. Favoriser les dégagements mécaniques ou manuels sur les jeunes plants.

MILIEUX AGROPASTORAUX

- ❖ Favoriser la gestion de ces espaces par le pâturage et/ou la fauche, afin de les maintenir ouverts.
- ❖ Privilégier les fertilisations organiques de type fumier paillé ou compost.
- ❖ Conserver les bosquets, les haies et les rochers (préservation de la diversité paysagère favorable à la diversité faunistique et floristique).
- ❖ Ne pas utiliser de produits chimiques (désherbant et débroussaillant).

EAUX STAGANTES (lac)

- ❖ Limiter le marnage de la surface des plans d'eau.
- ❖ Limiter le curage au strict minimum et en tous cas, laisser une zone tampon de 10 mètres sur le pourtour des plans d'eau ainsi qu'autour des radeaux flottants.
- ❖ Ne pas pratiquer l'agrainage sur les berges en vue d'attirer les oiseaux « gibier ».

MILIEUX HUMIDES ET TOURBEUX

- ❖ Eviter tous travaux pouvant entraîner des perturbations hydrauliques dans la zone humide et sur le bassin versant.
- ❖ Eviter toute source de pollution chimique ou organique (entrepôts de déchets y compris verts).
- ❖ Eviter l'aménagement de points d'abreuvement pour animaux dans les zones humides.

ANNEXE N°1 : LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPECES ENVAHISSANTES A NE PAS INTRODUIRE, ELLE PEUT EVOLUER DANS LE TEMPS

- **Espèces végétales prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>
Elodée dense	<i>Egeria densa</i>
Grand lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>
Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i> / <i>L. uruguayensis</i>
Jussie faux Peplis	<i>Ludwigia peploides</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Paspale distique	<i>Paspalum distichum</i>
Renouée de Bohême (hybride Sakhaline / Japon)	<i>Reynoutria x bohemica</i> / <i>Fallopia x bohemica</i>
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> / <i>Fallopia sachalinensis</i>
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> / <i>Fallopia japonica</i>

- **Espèces végétales prioritaires posant des problèmes de santé :**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Ambrosie à feuille d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>

- **Autres espèces végétales menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :**

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Aster de Nouvelle Angleterre	<i>Aster novae-angliae</i>
Aster de Nouvelle Belgique	<i>Aster novi-belgii</i>
Aster feuille de Saule	<i>Aster x salignus</i>
Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i>
Aster versicolore	<i>Aster x versicolor</i>
Balsamine à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i>
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i>
Balsamine du Cap	<i>Impatiens capensis</i>
Elodée de Nuttall	<i>Elodea nuttallii</i>
Elodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>
Erable Negundo	<i>Acer negundo</i>
Faux Vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium italicum</i>
Lampourde épineuse	<i>Xanthium spinosum</i>
Lampourde orientale	<i>Xanthium orientale</i>
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i>
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>
Vergereite blanchâtre	<i>Conyza sumatrensis</i>
Vergereite du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
Vergereite ondulée / crispée	<i>Conyza bonariensis</i>

N.B. : Des fiches de présentation de ces espèces sont disponibles sur demande (PNRVA)

Espèces animales prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :
(Code de l'environnement ART R 432-5 concernant les espèces aquatiques et les arrêtés

préfectoraux du Puy-de-Dôme, n°09/03343 8 décembre 2009, et du Cantal, n°2009-0771 du 10 juin 2009, concernant le ragondin et le rat musqué)

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>
Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>
Ecrevisse de californie (dite signal)	<i>Pacifastacus leniusculus</i>
Ecrevisse de louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>
Grenouille taureau	<i>Rana catesbeiana</i>
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta elegans</i>



**Projet agro-environnemental territorialisé
Site Natura 2000 de l'Artense
FR 8301039**

Propositions des mesures agro- environnementales territorialisées

***DOCUMENT DE TRAVAIL à faire valider par la Commission Régionale Agro-
environnementale***



Cadre de la réflexion :

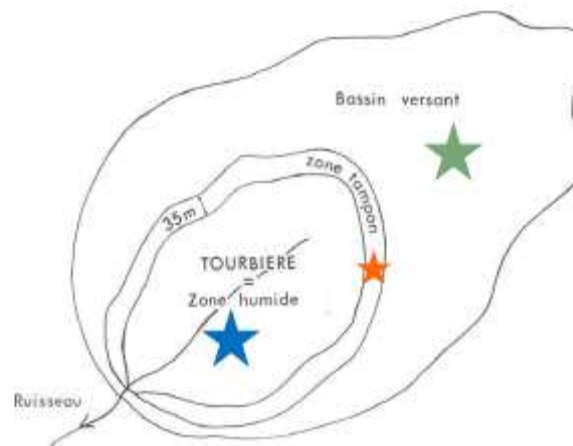
Les différentes propositions des MAET qui sont présentées ci-après concourent à l'enjeu principal de gestion du site, la préservation voire la restauration des habitats et des espèces liés aux tourbières pour lesquels le site à été désigné.

Pour cela, la prise en compte de la zone humide et de son bassin versant avec établissement d'un zonage de sensibilité décroissante (de la zone humide même vers le bassin versant) paraît optimale. Ce zonage entraîne une différenciation dans la gestion et les pratiques à mettre en œuvre. En effet, il convient d'adapter les pratiques agricoles et ce, d'autant plus que l'on se rapproche de la zone humide qui abrite les habitats d'intérêt communautaire remarquables. **Aussi, il apparaît fortement conseillé de contractualiser les différentes MAET qui s'appliquent sur une même parcelle.**

Ce projet vise au maintien des activités économiques agricoles du site, en adaptant certains usages et pratiques. Sa réalisation a mobilisé de nombreux acteurs locaux et elle a privilégié la concertation avec les exploitants agricoles des parcelles concernées.

Choix des MAET :

- MAET zone humide centrale
- MAET zone tampon
- MAET bassin versant pâturé
- MAET bassin versant fauché
- MAET prairie fleurie



=> *Gradient de sensibilité décroissant plus on s'éloigne de la zone humide*

MAET N ° 1 : « Zone humide, partie centrale »

Problématique et objectifs de gestion

Cette MAET a pour objectif de gérer le cœur de la zone humide par un pâturage extensif afin de maintenir les milieux ouverts favorisant la diversité végétale et animale, notamment par la mise en place d'un ajustement de la pression de pâturage et d'un retard de pâturage pour que le cycle végétatif de certaines plantes remarquables puisse se réaliser.

Habitats agropastoraux d'intérêt communautaire concernés (dont * : habitats prioritaires)

6410 – Bas marais

6430 – Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

7110* – Tourbières hautes actives

7120 – Tourbières hautes en fin d'évolution

7140 – Tourbières de transition et tremblants

7150 – Dépressions sur substrats tourbeux

Surface éligible : 153 ha environ

Taux de contractualisation attendu : 60 %

Cahier des charges proposé :

ENGAGEMENTS UNITAIRES OBLIGATOIRES	OBSERVATIONS	MONTANTS (€/HA/AN)
Socle H01 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	Socle PHAE 2 (selon Arrêté préfectoral du Cantal n° 2007- 1881 du 11-12-2007, relatif à la mise en œuvre de la prime herbagère agroenvironnementale 2).	76
+ Herbe 01 Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage		17
+ Herbe 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables		135
+ Herbe 04 Ajustement de la pression de pâturage	Chargement annuel global compris entre 0,25 et 0,4 UGB/ha/an	33
+ Herbe 05 Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables	Date habituelle de mise au pâturage : 25 mai. Interdiction de pâturage jusqu'au 1er juillet (soit 35 jours de retard de pâturage) permettant aux espèces végétales de ces milieux humides d'accomplir leur cycle reproductif et de contribuer ainsi au maintien de la biodiversité.	57

Autres interdictions :

- Fertilisation minérale et organique en dehors des déjections des animaux.
- Amendements calcaires et traitements phytosanitaires.
- Feu courant, labour et travail du sol, semis, apport de graines et végétaux, drainage, boisement.
- Installation d'équipements destinés à l'alimentation des animaux (nourrisseurs...).

Autres obligations :

- Elaboration d'un diagnostic d'exploitation sur l'ensemble des surfaces contractualisées (réalisé au cours de la première année de contractualisation) par la structure animatrice du document d'objectifs ou son mandataire.

Montants annuels de la MAET N°1 : 318€ /ha/an

MAET N ° 2 : « Zone tampon »

Problématique et objectifs de gestion

Cette MAET a pour but de limiter le lessivage des intrants vers la zone humide en préconisant une absence totale de fertilisation dans une bande de 35 mètres entourant la zone humide (ce zonage est issu de l'application du Règlement Sanitaire Départemental du Cantal et du Puy-de-Dôme, relatif à l'interdiction d'épandage de substances organiques tels que les lisiers, purins, fumiers...à moins de 35 mètres des cours d'eau cadastrés, conformément à l'article 159.1).

Habitats agropastoraux d'intérêt communautaire concernés (dont * : habitats prioritaires)

6230* - Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

6410 – Bas marais

6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude

6520* - Prairies de fauche de montagne

Surface éligible : 71 ha environ

Taux de contractualisation attendu : 60 %

ENGAGEMENTS UNITAIRES OBLIGATOIRES	OBSERVATIONS	MONTANTS (€/HA/AN)
Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	Socle PHAE 2	76
+ Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage		17
+ Herbe 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables		135

Autres interdictions :

- Fertilisation minérale et organique en dehors des déjections des animaux.
- Amendements calcaires et traitements phytosanitaires.
- Feu courant, travail du sol, semis, apport de graines et végétaux.
- Drainage, boisement.

Autres obligations :

- Elaboration d'un diagnostic d'exploitation sur l'ensemble des surfaces contractualisées (réalisé au cours de la première année de contractualisation) par la structure animatrice du document d'objectifs ou son mandataire.

Montants annuels de la MAET N°2 : 228 € /ha/an

MAET N °3 : « Bassin versant pâturé »

Problématique et objectifs de gestion

Cette MAET a pour but de limiter le ruissellement des intrants vers la zone humide.

Habitats agropastoraux d'intérêt communautaire concernés (dont * : habitats prioritaires)

6230* - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

Surface éligible : 135 ha environ

Taux de contractualisation attendu : 70 %

ENGAGEMENTS UNITAIRES OBLIGATOIRES	OBSERVATIONS	MONTANTS (€/HA/AN)
Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	Socle PHAE 2	76
+ Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage		17
+ Herbe 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	Limitation de la fertilisation totale à 45 U d'Azote total/ha/an sous forme d'azote minéral et/ou fumier (à discuter en réunion)	94

Autres interdictions :

- Amendements calcaires et traitements phytosanitaires.
- Fauche, feu courant, travail du sol, semis, apport de graines et végétaux.

Autres obligations :

- Elaboration d'un diagnostic d'exploitation sur l'ensemble des surfaces contractualisées (réalisé au cours de la première année de contractualisation) par la structure animatrice du document d'objectifs ou son mandataire.

Montants annuels de la MAET N°3 : 186 € /ha/an

MAET N ° 4 : « Bassin versant fauché »

Problématique et objectifs de gestion

Cette MAET a pour but de limiter le ruissellement des intrants dans la zone humide.

Habitats agropastoraux d'intérêt communautaire concernés (dont * : habitats prioritaires)

6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude

6520* - Prairies de fauche de montagne

Surface éligible : 27 ha environ

Taux de contractualisation attendu : 60 %

ENGAGEMENTS UNITAIRES OBLIGATOIRES	OBSERVATIONS	MONTANTS (€/HA/AN)
Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	Socle PHAE 2	76
+ Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage		17
+ Herbe 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	Limitation de la fertilisation totale à 80 U d'Azote total/ha/an sous forme d'azote minéral, fumier ou lisier (soit 65 à 45 UN économisées par rapport à la référence de 125 UN/ha autorisée). Calcul : $1.58 \times (65 \text{ à } 45) - 31.44 \times 1$	39

Autres interdictions :

- Amendements calcaires et traitements phytosanitaires.
- Feu courant, travail du sol, semis, apport de graines et végétaux.

Autres obligations :

- Elaboration d'un diagnostic d'exploitation sur l'ensemble des surfaces contractualisées (réalisé au cours de la première année de contractualisation) par la structure animatrice du document d'objectifs ou son mandataire.

Montants annuels de la MAET N°4 : 132 € /ha/an

MAET N ° 5 : « Prairies naturelles riches en espèces floristiques »

Problématique et objectifs de gestion

Cette MAET a pour objectif de contribuer à maintenir en bon état de conservation les prairies de fauche, notamment leur richesse floristique, en permettant à l'agriculteur de gérer ses pratiques agricoles de façon plus autonome. Il s'engage sur des résultats, il s'agit de la pérennité de 4 espèces végétales sur une liste établie, et non sur des actions comme dans les MAET proposées précédemment. Le maintien des activités ayant permis le développement des espèces végétales présentes constitue généralement une garantie de leur survie durant les 5 ans du contrat.

Habitats agropastoraux d'intérêt communautaire concernés (dont * : habitats prioritaires)

6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude

6520* - Prairies de fauche de montagne

Surface éligible : 19 ha environ

Taux de contractualisation attendu : 60 %

ENGAGEMENTS UNITAIRES OBLIGATOIRES	OBSERVATIONS	MONTANTS (€/HA/AN)
Socle H01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	Socle PHAE 2	76
+ Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage		17
+ Herbe 02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	Limitation de la fertilisation totale à 80 U d'Azote total/ha/an sous forme d'azote minéral, fumier ou lisier (soit 65 à 45 UN économisées par rapport à la référence de 125 UN/ha autorisée).	39
+ Herbe 07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	Objectif de résultats : présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles parmi une liste de plantes indicatrices précisées au niveau du territoire (voir Annexe n°1).	89

Autres interdictions :

- Amendements calcaires et traitements phytosanitaires.
- Feu courant, travail du sol, semis, apport de graines et végétaux.

Autres obligations :

- Elaboration d'un diagnostic d'exploitation sur l'ensemble des surfaces contractualisées (réalisé au cours de la première année de contractualisation) par la structure animatrice du document d'objectifs ou son mandataire.

Montants annuels de la MAET N°5 : 221 € /ha/an

Annexe n°1 : Liste des espèces végétales indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Trisetum flavescens</i>	Trisète commune
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce commune
<i>Polygonum bistorta</i>	Renouée bistorte
<i>Silene dioica</i>	Compagnon rouge
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante
<i>Geranium phaeum</i>	Géranium brun
<i>Geranium sylvaticum</i>	Géranium des bois
<i>Narcissus poeticus</i>	Narcisse des poètes
<i>Trollius europaeus</i>	Trolle d'Europe